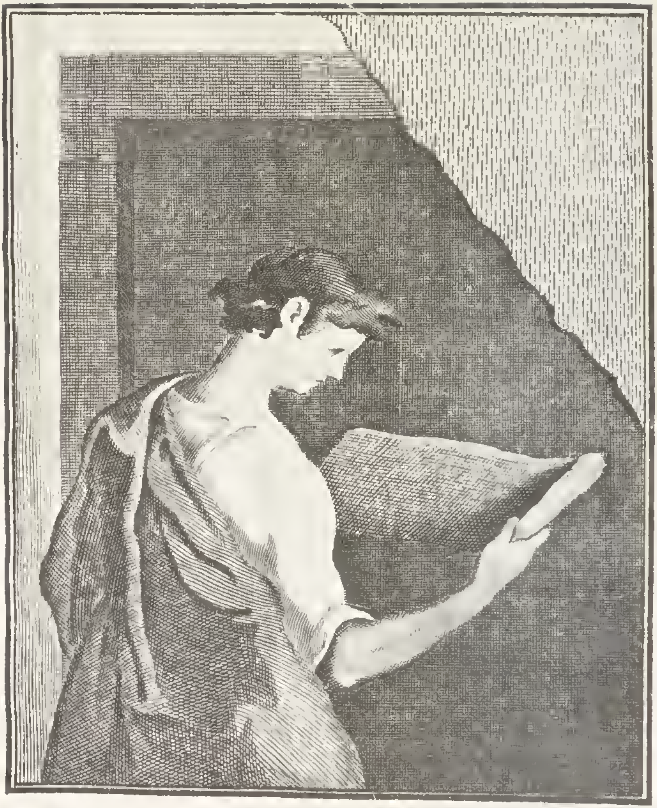

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1731unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Juillet 1731.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés BARTHELEMI ALIX, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S Severin, au Griffon.

M D C C X X X I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

Coll. Billomens Soc. Jesu Cat. inscript. 1732

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc, & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	7. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
dés Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1731.

ARTICLE LXVII.

Tractatus.... de Liturgia antiqua Hispanica, &c..... *Traité Historique & Chronologique sur l'ancienne Liturgie d'Espagne, dite, Gothique, de S. Isidore, Mozarabe, de Toléde, Mixte. Recueillie, expliquée & éclaircie par le P. J. PINIUS, D.L. C. D. J. A Anvers, chés DU MOULIN,* MDCCXXIX. *In fol. Pagg.* 112.

CE Traité sert de Prolégoménes au sixiéme Tome des *Acta Sanctorum* du mois de *Juillet.* On a crû

qu'il trouveroit naturellement ſa place en cet endroit, parceque ce Volume contient les *Actes* de *S. Jacques le Majeur*, Fondateur de l'Egliſe d'*Eſpagne*, & par conſéquent un des premiers Auteurs de la Liturgie en ce Royaume. Pour déveloper, autant qu'il eſt poſſible, une matiére que n'ont point encore aſſés éclaircie plusieurs ſçavans hommes qui l'ont traitée, le P. *Pinius* parcourt tous les ſiécles écoulés depuis l'établiſſement de la Religion, juſqu'à nos jours, & recueille avec ſoin tout ce qui peut répandre quelque lumiére ſur un ſujet auſſi ſombre que celui-ci. Il examine d'abord ce que les Monumens de l'Antiquité nous ont tranſmis de la Liturgie en général, & paſſe de là à celle d'*Eſpagne* en particulier. Il faut convenir que les quatre premiers ſiécles ne nous fourniſſent que de foibles lumiéres, pour nous conduire dans cette pénible recherche. On y voit, il eſt vrai, une Liturgie de tout tems établie dans l'Egliſe; on y voit le Sacrifice de la Loi nouvelle religieuſement pratiqué. Mais quelles priéres

l'accompagnoient, quelle forme, quelles cérémonies y étoient obſervées ? C'eſt de quoi on trouve à peine quelques legers veſtiges. Environnés d'Infidéles incapables de rien comprendre à nos ſaints Myſtéres, & indignes de les connoître, les premiers Chrétiens eûrent toûjours un ſoin extrême, & ſe firent un devoir de les dérober aux yeux des Profanes, accoûtumés à blaſphémer ce qu'ils n'entendoient pas, & à s'en ſcandaliſer. De là ne peut-on pas conclure que durant tout le tems des perſécutions, il n'y eût point de Liturgie écrite, & que l'on ſe contentoit de la faire apprendre par cœur aux Miniſtres des Autels ? Puis qu'autrement il eût été bien difficile qu'il n'en tombât quelque Exemplaire entre les mains des Perſécuteurs, qui ne les auroient pas plus épargnés que les divines Ecritures. Cependant nous ne trouvons rien de ſemblable dans l'Hiſtoire ; nulle recherche de la part des Infidéles, nulle foibleſſe à cet égard de la part des Chrétiens, qui n'euſſent pas moins été condamnés comme Traditeurs, que s'ils avoient

livré les Livres Saints. D'ailleurs, de la multitude des Copies que la néceſſité auroit obligé d'en faire, pour toutes les Egliſes, aucune n'auroit-elle échapé à l'injure des tems, pour venir juſqu'à nous ? N'en trouveroit-on aucun fragment rapporté par les Auteurs Eccleſiaſtiques ? Ces préjugés néanmoins n'ont pû déterminer l'Auteur à prendre un parti dans cette queſtion déja éxaminée par pluſieurs autres, & il ſe contente de rapporter les raiſons pour & contre. Mais il y a des témoignages aſſés clairs, de *Tertullien*, de S. *Cyprien*, du Pape S. *Innocent* I. qui ſemblent prouver ſans replique qu'il n'y eût point de Liturgie écrite dans le tems dont nous parlons. C'eſt dans cet eſprit que l'Egliſe encore aujourd'hui n'approuve point, que l'on mette entre les mains des ſimples Fidéles les paroles du Canon de la Meſſe en Langue vulgaire.

Juſqu'ici nous ne trouvons rien de particulier touchant la Liturgie d'*Eſpagne*. Seulement on aſſûre, ſur quelques paſſages de S. *Iſidore*, & des Papes *Innocent* I. & *Grégoire* VII. qu'el-

le doit ſon établiſſement & ſa premiére forme au Prince des Apôtres, au moins par le Miniſtére de ceux qu'il y envoya pour y prêcher la Foi. S. *Paul* l'y aura ſans doute confirmée & authoriſée, s'il eſt vrai qu'il fit ce Voyage, comme il eſt certain qu'il en forma le projet (*Rom. x v.* 24. 28.) Mais paſſons à des tems qui nous fourniront des connoiſſances plus diſtinctes & plus circonſtanciées, & ſuivons l'Auteur dans ſes recherches. Dès le commencement du cinquiéme ſiécle la Nation des *Goths* fut une de celles qui s'emparérent de l'*Eſpagne*, & y établit ſa domination, plus ferme & plus étenduë que celles des autres Peuples qu'elle repouſſa. Ces Barbares, qui avoient embraſſé l'Arianiſme dès le tems de l'Empereur *Valens*, l'introduiſirent dans leur nouvelle conquête, Toutesfois, il paroît vrai-ſemblable au P. *Pinius*, qu'il y avoit parmi eux des Catholiques, leſquels ayant reçû la Liturgie de l'Egliſe de *Conſtantinople*, par l'Evêque que S. *Jean Chryſoſtome* avoit donné à la Nation des *Goths*, la portérent en *Eſpagne*, & l'y

établirent. Voilà donc deux Liturgies dans ce Royaume ; car l'ancienne y subsista encore après l'invasion des *Goths*.

On voit par plusieurs Conciles tenus en *Espagne* au sixiéme siécle, le soin que les Evêques avoient de maintenir & de perfectionner l'ordre des Cérémonies Ecclésiastiques, & de l'Office divin. Mais nôtre Auteur soupçonne que dès-lors le Rit Grec avoit été introduit dans l'ancienne Liturgie, que l'*Espagne* avoit reçûë d'abord de l'Eglise Romaine. Ce qui le lui persuade, c'est que *Théodomire*, Roi des *Suéves* en *Espagne*, ayant renoncé à l'Arianisme, & embrassé la Foi Catholique, il paroît vrai-semblable que les Evêques eurent cette condescendance pour ce Prince nouvellement converti, & pour ses Peuples accoûtumés aux Cérémonies Orientales. D'ailleurs l'Espagne avoit alors des Pasteurs très-disposés à favoriser ce dessein, en considération d'un Roi & d'une Nation depuis peu réunis à l'Eglise, & qu'il étoit important d'attacher à leur nouvelle Profession, en

se prêtant aux usages légitimes qu'ils avoient reçûs, & ausquels ils étoient accoûtumés. Ces Prélats étoient saint *Martin*, Evêque de *Brague*, *Jean* de *Girone*, S. *Léandre* de *Séville*. Tous trois avoient été en Orient, & y avoient apris les Cérémonies qui s'y pratiquoient. Le prémier avoit fait autrefois le Pélérinage des Lieux saints. Dans la suite il publia dans un Concile tenu à *Lugo*, dans la Province de *Galice*, LXXXIV. Canons, tirés des Synodes Orientaux, dont plusieurs regardent l'Office divin, & la célébration des saints Mystéres. *Jean*, premiérement Abbé de *Biclaro*, puis Evêque de *Girone*, Goth de Nation, né à *Scalabi* en *Lusitanie*, (c'est aujourd'hui *Santaren*,) ne pouvoit manquer d'être favorable à ceux de sa Nation, depuis qu'ils eûrent abandonné l'Hérésie. Il avoit demeuré dix-sept ans à *Constantinople*, & étoit parfaitement instruit des usages de cette Eglise. S. *Léandre* avoit contracté en cette même Ville une étroite amitié avec S. *Grégoire*, qui succéda au Pape *Pélage*, lequel, comme l'on sçait,

l'avoit envoyé vers l'Empereur *Tibére*, en qualité d'Apocriſiaire, ou de Nonce. Or S. *Grégoire,* loin de déſaprouver ce mêlange du Rit des Grecs avec celui des Latins, trouvoit convenable que l'on adoptât ce qu'une autre Egliſe pouvoit avoir de bon & d'utile en ce genre. Auſſi fut ce en ce tems que le troiſiéme Concile de *Tolède*, ordonna qu'on chanteroit à la Meſſe le Symbole de *Conſtantinople.*

Le quatriéme Concile de *Tolède,* tenu en 633. fit pluſieurs Réglemens concernans la Liturgie, & l'Office divin, & ordonna que dans toutes les Egliſes de la domination d'*Eſpagne*, on obſerveroit une entiére & parfaite uniformité. Nôtre Auteur en produit pluſieurs Canons qui ſe rapportent à cet objet. Saint *Iſidore*, qui avoit fait une étude particuliére des Cérémonies de l'Egliſe, préſida à ce Concile. Pluſieurs Ecrivains le font Auteur d'un Bréviaire & d'un Miſſel Gothique, qui porte ſon nom. D'autres combattent ce ſentiment. Le P. *Pinius*, après avoir expoſé les raiſons des uns & des autres, ſe déclare pour

les derniers. En effet, il paroît que cet Office étoit plus ancien que S. *Isidore.* Mais il faut qu'il ait beaucoup contribué à le réformer, & à le mettre dans un meilleur ordre, puisqu'il a passé aux siécles suivans, sous le nom de S. *Isidore. Isidorianum vulgò datum iis Libris, & ab ultimâ antiquitate derivatum nomen, id saltem conficere apud omnes rectâ ratione utentes debet, ut inter alios huic negotio deditos, non ultima Isidori laus habeatur*, dit le sçavant Dom *Nicolas Antonio.* Nous passons plusieurs particularités de cet Office, qui ne peuvent trouver place ici : nous remarquerons seulement que parmi ceux qui travaillérent à l'étendre, ou à le perfectionner ; S. *Ildefonse* signala sa singuliére dévotion envers la sainte Vierge, par plusieurs Messes & Priéres qu'il institua en son honneur. Ici le P. *Pinius* traite en passant une de ces questions incidentes, dont la décision est assés peu importante ; sçavoir laquelle des deux Liturgies, celle de *France*, ou celle d'*Espagne* est la plus ancienne : &, sans prononcer définitivement, il déclare que les rai-

ſons du P. *Mabillon*, qui donne l'avantage à celle de *France*, ne l'ont pas convaincu.

Nous voici au huitiéme ſiécle de l'Egliſe ; ſiécle funeſte à *l'Eſpagne*, qui devint la proye d'un Peuple barbare, dont Dieu ſe ſervit pour punir les péchés de cette Nation. Ce furent les *Arabes*, ou *Saraſins d'Afrique*, qui s'en étant rendus maîtres, la pillérent, la ravagérent, brûlérent ou renverſérent les Temples, opprimérent la Religion & ſes Miniſtres. Captifs dans leur propre Païs, les Lévites ne firent plus retentir les Lieux ſaints des Cantiques du Seigneur, & au lieu de ſa parole, on n'entendit de toutes parts que blaſphêmes & qu'abominations. Dans cette extrêmité les Chrétiens achetérent par un tribut auquel ils ſe ſoumirent, la liberté de s'aſſembler dans quelques Egliſes, pour y célébrer les divins Myſtéres, & y entendre les inſtructions de leurs Paſteurs. Ils obtinrent donc ſix Paroiſſes dans *Tolède*, où ils continuérent à faire l'Office appellé de S. *Iſidore*. Et, comme les Chrétiens vivans au milieu

des Infidéles, & asservis à leur joug, furent appellés *Mozarabes*, cet Office commença aussi à porter ce nom, qu'il a conservé jusqu'à présent. Mais quelle en est l'origine & l'étimologie? C'est ce qui a exercé la Critique des Sçavans. L'Archevêque *Rodéric*, ou *Rodrigue* écrit *Mixtiarabes*, parce, dit-il, que les Chrétiens étoient mêlés parmi les *Arabes. Eò quòd mixti Arabibus convivebant.* D'autres ont crû que ce mot venoit de *Muza*, Chef des *Arabes* qui envahirent l'*Espagne.* Un Auteur Espagnol prétend que *Muza*, en Arabe, signifie Chrétien, & qu'ainsi, *Muzarabe* veut dire, Chrétien vivant parmi les *Arabes.* Mais les plus sçavans dans la Langue de ces Mahométans, soutiennent qu'ils appellent *Mustarabe*, c'est-à-dire, entés sur les Arabes; *Arabes Arabisans*, ceux qui ne sont pas Arabes naturels, ou d'origine; mais qui le deviennent par leur séjour parmi les vrais *Arabes*, dont ils prennent la Langue, les Usages, & subissent les Loix. Tels furent les *Espagnols* sous leurs nouveaux Maîtres. Ce sentiment a des Défen-

ſeurs illuſtres par leur érudition Orientale, *Golius*, *Posock*, *Abraham Echellenſis*, *Hotinger*, *Samuël Bochart*, *&c.* Il eſt ſuivi par le ſçavant Comte de *Mondexar* ; & c'eſt auſſi à quoi s'en tient l'Auteur de ce Traité.

L'Office *Mozarabe* composé par de ſaints & ſçavans Evêques, & qui étoit en uſage depuis long-tems dans les Egliſes d'*Eſpagne*, ſe trouva ſur la fin de ce ſiécle, infecté de l'erreur que ſoûtinrent *Felix* d'*Urgel*, & *Elipand*, Evêque de *Tolède*. Au moins ces nouveaux Neſtoriens s'autoriſoient-ils de certaines expreſſions tirées des Oraiſons, qu'ils diſoient avoir été récitées & approuvées par S. *Eugéne*, S. *Ildefonſe*, S. *Julien*, tous Evêques de *Tolède*. Selon eux dans la Meſſe pour le jour de la Céne du Seigneur on liſoit ces paroles : *Qui per* ADOPTIVI HOMINIS *Paſſionem*, *dum ſuo non indulſit corpori*, *&c.* Et dans la Meſſe de la Fête de l'Aſcenſion : *Hodie Salvator noſter poſt* ADOPTIONEM CARNIS, *Sedem repetivit Deitatis. Alcuin*, qui s'éleva d'abord contre ces Hérétiques, ſoupçonnoit que les

Exemplaires avoient été corrompus : (car il n'avoit point de Missel *Mozarabe*, qu'il pût consulter :) & qu'au lieu de *Adoptivi Hominis*, & de *Adoptionem carnis*, on devoit lire, *Assumpti Hominis*, & *Assumptionem carnis* : & il soûtenoit que quand même les Auteurs du Missel se seroient trompés, on devoit plûtôt s'en rapporter à l'autorité de l'Eglise, toûjours invariable dans sa Doctrine, toûjours subsistante, & enseignante dans tous les tems, jusqu'à la consommation des siécles, qu'au témoignage de quelques Evêques, quelque Saints, & quelque Sçavans qu'ils eussent pû être. C'est la réponse la plus solide qu'on puisse faire à de semblables allégations, & elle confondra toûjours ceux, qui, au mépris des décisions infaillibles de l'Epouse de Jesus-Christ, voudront faire prévaloir quelques passages d'un petit nombre d'Ecrivains Catholiques (quelque respectables qu'ils puissent être) soumis eux-mêmes à cette autorité suprême, dont les jugemens ne peuvent être réformés. Au reste, il paroît re-

marquable que dans la Liturgie citée par *Felix* & par *Elipand*, on ne lisoit point, même de leur aveu, FILS ADOPTIF, ADOPTION DU FILS; mais HOMME ADOPTIF, ADOPTION de la CHAIR; expressions bien moins favorables à l'Héréſie Neſtorienne de deux Fils & de deux Perſonnes en J. C. soûtenuë par les deux Evêques Eſpagnols. Mais en fait de Dogmes, la nouveauté ſeule des termes dont on ſe ſert pour les exprimer, eſt digne de répréhenſion, & mérite d'être condamnée, à moins qu'elle ne ſoit autoriſée par le Tribunal ſouverain, auquel il appartient de preſcrire la forme du Langage, ainſi que de déterminer l'objet de la croïance. Quoiqu'il en ſoit de la corruption vraie, ou ſuppoſée du Miſſel *Mozarabe*, il eſt certain que les Exemplaires falſifiés furent ſupprimés, ou corrigés, conformément à la Foi Orthodoxe, dès que l'Héréſie Neſtorienne fut oubliée, ou abolie en *Eſpagne*; c'eſt-à-dire, au plus tard, vers le commencement du X^e ſiécle. Car alors les *Maures* ayant adouci le joug, dont ils

avoient accablé les Chrétiens, ceux-ci eûrent plus de liberté dans l'exercice de leur Religion; qui commença à respirer. On en profita pour réparer les pertes, qu'elle avoit souffertes sous la domination des Infidéles. Le Culte divin reprit un nouvel éclat, & il fut permis de célébrer l'Office *Mozarabe* avec moins de contrainte & plus de solemnité, du moins à *Toléde*, & à *Cordoüe*, qui devint la Capitale de l'Empire des *Arabes* en *Espagne*.

Sur l'idée que l'on avoit à *Rome* de la corruption de la Liturgie d'Espagne, le Pape envoya en ce Païs un Prêtre nommé *Zanellus*, avec ordre d'examiner l'Office Ecclésiastique, & la maniére de consacrer le Corps de Jesus-Christ. Il lût avec soin le Canon, & tous les Sacramentaires, & assûra le Souverain Pontife qu'il les avoit trouvés parfaitement conformes à la Foi Catholique. Ils furent donc solemnellement approuvés dans un Concile. Seulement il fut ordonné qu'on se serviroit dans la suite, pour la consécration du Corps & du Sang de N. S. des Formules qui sont en

uſage dans l'Egliſe Romaine : car celles du Miſſel d'*Eſpagne* étoient un peu différentes, ſans rien changer néanmoins de ce qui eſt eſſentiel.

L'Office *Mozarabe* ſi autentiquement approuvé au dixiéme ſiécle, éprouva diverſes fortunes dans le ſiécle ſuivant, tantôt autoriſé & confirmé, puis vivement combattu par les Papes *Alexandre* II. & *Grégoire* VII. qui vouloient établir partout la Liturgie Romaine, & même par le Roi *Alfonſe* VI. & enfin aboli dans ſes Royaumes de *Caſtille* & de *Leon*, & dans les autres Terres de ſon obéïſſance. Ce Prince prit tellement cette affaire à cœur, & d'autre part le Clergé & le Peuple lui réſiſta avec tant de fermeté, que l'on prit enfin le parti de confier le ſort de l'Office Gotique au hazard d'un combat ſingulier. Le Chevalier qui défendoit l'Office Romain fut vaincu ; mais le Roi ne céda pas pour cela, & vint enfin à bout de ſe faire obéïr. On prétend que l'Office *Mozarabe* ſoûtint encore une autre épreuve dont il ſortit victorieux, étant demeuré ſain &

entier, dans les flammes qui consumérent l'Office Gallican ou Romain. Malgré ces efforts, le Gotique fut conservé dans les six Paroisses *Mozarabes* de *Tolède*, & l'on trouve plusieurs priviléges en sa faveur, accordés dans les siécles suivans, par les Rois d'*Espagne*. *Alfonse* même se relâcha, & accorda diverses graces aux *Mozarabes*.

Mais le Protecteur le plus zélé, & le Restaurateur de leur Rit presque tombé dans l'oubli, & presqu'aboli dans le seiziéme siécle, fut le grand Cardinal *Ximenez*. Ce Ministre qui fit toûjours de la Religion l'objet de ses principaux soins, considérant avec douleur qu'un Office si respectable par son antiquité, & par le mérite de ceux qui l'avoient établi, ne se trouvoit plus que dans de vieux Livres Gotiques de difficile usage, employa, pour le revoir & l'examiner, les Gens les plus habiles, & fit imprimer à grands frais tous ces Livres. Il n'en demeura pas là. Pour assurer à perpétuité la célébration de cet Office, il fonda treize Chapelains, pour chanter les

Heures Canoniales & dire la Messe tous les jours, dans la Chapelle qu'il leur bâtit proche de la Cathédrale de *Tolède.* Il ordonna encore que les Curés des six Paroisses *Mozarabes* seroient tirés de ce Corps, toutes les fois que les Cures seroient vacantes. Cet établissement, qui subsiste encore aujourd'hui, fut confirmé par le Pape *Jule* II. On peut voir dans nôtre Auteur l'Acte de Fondation, & les Bulles de Confirmation, qu'il rapporte tout au long, avec le détail de cette affaire. On y trouvera aussi plusieurs particularités touchant le Rit *Isidorien*; son établissement à *Salamanque* & à *Valladolid*, les Priviléges accordés aux *Mozarabes* par les Rois d'*Espagne*, jusqu'à Charles II. inclusivement, les Personnes illustres qui ont assisté à leur Messe à *Tolède* jusqu'à l'année MDCCXXIII. ceux de ce Corps qui se sont distingués par leur érudition & par leur piété, jusqu'en MDCCVI. &c.

Au reste, les Exemplaires du Missel & du Bréviaire *Mozarabe* sont si rares, même en *Espagne*, que dès le seizié-

me siécle *Alvare Gomez* se plaignoit de cette rareté, & souhaitoit que quelque imitateur du zéle du Cardinal *Ximenez* en fît faire une nouvelle Edition. Il ajoûte qu'il avoit vû vendre à *Toléde* un de ces Missels trente pistoles ; & que le Pape Paul III. envoya des Exprès en *Espagne*, pour demander à l'Eglise de *Toléde* un Exemplaire de cet Office, qu'il obtint, & qu'il fit mettre dans la Bibliothéque du *Vatican*. C'est la difficulté d'avoir & de consulter ces Livres, qui a fait juger au P. *Pinius*, qu'il feroit plaisir à ceux qui aiment les Antiquités Ecclésiastiques, de donner une connoissance exacte, & divers morceaux de l'ancienne Liturgie d'*Espagne*, & du Rit singulier qui s'y observe depuis tant de siécles, dans quelques Eglises. On trouvera donc dans ce Traité ; le plus complet que nous ayons sur cette matiére ; les Rubriques & les Cérémonies que pratiquent les *Mozarabes*, leur Calendrier, leurs Fêtes, la maniére dont ils les solemnisent, des Exemples de leurs Oraisons, de leurs Hymnes, de leurs Bé-

nédictions, & des autres parties qui composent leur Office, & qui le distinguent ; une comparaison de leur Liturgie avec la Liturgie *Gallicane*, un Catalogue des Manuscrits *Mozarabes* qui se trouvent à *Toléde* ; enfin tout ce qui peut donner une idée exacte de l'Office *Gotique* ou *Mozarabe*, & de l'antiquité des Livres qui le contiennent. C'est le fruit du voyage que fit l'Auteur en *Espagne* en 1721. & 1722. & des recherches qu'il a faites depuis sur cette matiére. A *Toléde* on lui communiqua très-obligeamment ces Livres si rares & si précieux de l'Office *Mozarabe* ; & depuis son retour dans les Païs-Bas, il a reçû divers Monumens qui lui ont servi à perfectionner ce Traité. Plusieurs Sçavans avoient déja travaillé sur ce sujet, *François* de *Pise*, *Eugene* de *Robles*, dans la Vie du Cardinal *Ximenez*, les Cardinaux *Bona* & d'*Aguire*, les PP. *Mabillon* & *Martene*, & en dernier lieu le P. le *Brun* de l'*Oratoire*. Le P. *Pinius* reconnoît qu'il a profité de leurs veilles ; mais il ajoûte que leurs Ouvrages ne remplissent pas

l'idée qu'il a tâché d'exécuter avec plus d'*étenduë* & de *plénitude*, qu'aucun de ceux qui l'ont précédé dans cette carriére.

ARTICLE LXVIII.

Recueil de toutes les feüilles de la Spectatrice qui ont paru, & de celles qui n'ont point paru. A Paris, chés la Veuve Pissot, Quai de Conti, & au Palais, chés Jean de Sully, 1730. *in* 12. *pp.* 341.

TOut le monde connoît le Spectateur Anglois, & le succès qu'il a eû. Quelques François avoient voulu partager avec lui la gloire de refléchir sur les mœurs des hommes, & sur ce qui se passe dans le commerce ordinaire de la vie ; mais quelques feüilles ont épuisé leur constance. Une femme, ou plûtôt un homme, qui peut-être a crû intéresser davantage les Lecteurs en se déguisant sous le nom de *Spectatrice*, a recommencé l'Ouvrage. Il faut avoüer qu'il est bien écrit, & plein de belles morali-

rés sur les diverses espéces de folies des hommes ; l'Auteur n'affecte-t'il point trop de s'y donner pour Philosophe, & pour une homme d'une trempe extraordinaire ? D'ailleurs à force de vouloir égayer son stile & le rendre aisé, il passe quelquefois le familier.

Ce Volume est divisé en quinze Semaines, dont la plus grande partie contient des Histoires, des Questions, des Réflexions sur des sujets qu'on ne s'attend point de voir traités dans des Mémoires pour les Sciences & les beaux Arts. Il suffira de dire deux mots des différentes Semaines qui font le corps de tout le Livre.

Après avoir exposé dans la premiére sa naissance, son éducation, quelques traits de l'Histoire de son pere & de sa mere, & sa résolution de paroître dans le Public indifféremment sous le Personnage d'homme ou de femme : nôtre nouvelle Philosophe commence sa seconde Semaine par la justification de *Montagne*, accusé mal à propos d'avoir trop parlé de lui dans ses Ouvrages. Elle paroît bien réso-

luë de l'imiter en ce point autant qu'elle pourra ; & après avoir fait une Critique générale des Mœurs, Critique qui n'a rien de neuf ; elle finit par exposer d'une maniére vive & réelle la sottise des Grands & des Sçavans. Un Seigneur, par exemple, quoique environné de tous les biens extérieurs, est toûjours dans le trouble, l'inquiétude, & l'agitation : sa santé se dérange par ses passions & ses plaisirs, son sommeil est interrompu : en un mot il n'est point heureux, & il ne peut s'empêcher d'envier souvent le bonheur d'un de ses Vassaux, qui dans sa condition pauvre & abjecte se porte bien, mange de bon appétit, & dort à son aise. Il soupire en pensant que sa grandeur ne lui donne point ces biens naturels, les premiers de tous les biens. Mais faites-lui entendre, qu'il ne tient qu'à lui de devenir aussi heureux que ce Païsan, en quittant pour un tems cette fortune onéreuse dont il est accablé : ajoûtés-lui, que ces Grands Dictateurs de l'ancienne Rome n'étoient que des Païsans pareils qu'on alloit chercher

à leur charruë, & qui après avoir ſauvé leur Patrie, retournoient aux douceurs d'une vie ſimple : invités-le à les imiter, „ il ne vous écoutera „ qu'avec impatience, vous ne lui „ paroîtrés pas un homme ſenſé : il ne „ daignera pas vous répondre : il ira „ rejoindre ſon caroſſe „.

La troiſiéme Semaine roule ſur la comparaiſon du monde des bêtes avec celui des hommes. On y fait le paralléle de la fierté de certains animaux, avec la fierté de certains hommes ; & on prouve qu'elle ſied très-bien à ceux-là, & très-mal à ceux-ci. Enſuite à l'occaſion de l'amitié des bêtes, qui paroît avoir quelque choſe de plus vrai que celle des hommes, on conclut par de beaux raiſonnemens d'une Philoſophie recherchée ; que l'amitié des ſots eſt la plus eſtimable. „ Pourquoi cela ? parce qu'on eſt d'un „ meilleur commerce par le cœur, „ que par l'eſprit „.

Après la quatriéme, la cinquiéme, & la ſixiéme Semaine, qui n'ont rien d'intéreſſant, que quelques réflexions ſenſées ſur la ſottiſe qui ſe trouve dans

le mépris qu'un Sexe a pour l'autre, & ſur les déclamations outrées de quelques Auteurs modernes contre les femmes ; la ſeptiéme devient une Critique judicieuſe de la Satyre de *Deſpréaux* ſur la ſottiſe & la folie de l'homme. On y remarque fort bien, que cette folie conſiſte moins à porter des habits de différentes couleurs, que dans une infinité de grandes paſſions, dont le Poëte n'a pas dit un mot. La Sageſſe, auſſi-bien que le bonheur, conſiſteroit dans ces paſſions moderées, qui à peine méritent le nom de paſſions ; dans ces goûts ſimples & paiſibles qui n'ôtent rien de la tranquilité, ni même de la gayeté. Mais où trouver des hommes ainſi faits ? Voilà ce qui donne lieu aux ſpéculations de nôtre Spectatrice. Comme ce Morceau eſt un des meilleurs de l'Ouvrage, nous en rapporterons içi les traits principaux, pour mettre le Lecteur en état de juger du tour d'eſprit de ſon Auteur. „ La paſſion de de-
„ venir riche, ou grand Seigneur, ne
„ peut laiſſer un homme dans ſon état
„ naturel ; bientôt ſon cœur devenu eſ-

„ clave d'un maître cruel, mais plein
„ d'appas, se porte avec violence aux
„ objets séduisans. Y arrive-t'il? il
„ goûte, il joüit, il se félicite: mais
„ il est homme, & c'est assés pour être
„ bientôt accoûtumé à la joüissance.
„ Son plaisir s'use en peu de tems; il
„ vient de nouveaux desirs. On n'a
„ pas le courage de penser, qu'on n'est
„ pas heureux: mais on ne fait plus
„ d'attention à ce qu'on posséde, ou
„ bien on veut le posséder en plus
„ grand volume. Nouveau travail,
„ on parvient encore; nouvelle joüis-
„ sance, nouveaux dégoûts. Que fera-
„ t'il? il faut grossir encore le volume
„ des biens ou des honneurs, passer
„ sa vie à chercher sa félicité où il
„ verroit qu'elle n'est point, s'il vou-
„ loit voir; mais il ne veut que faire
„ son chemin. Qui le pousse à cela?
„ eh! que pourroit-ce être qu'un ins-
„ tinct? mais quel instinct? il ne res-
„ semble pas à celui des bêtes. Graces
„ à la Nature, elles n'en ont que pour
„ ce qu'elles peuvent attraper, & où
„ elles font leur compte: au moins
„ ont-elles celui de quitter un che-

„ min, qui ne les conduit point au
„ bien qu'elles cherchent. L'inſtinct
„ de l'homme eſt d'une autre eſpéce.
„ On court machinalement, & juſ-
„ qu'à la mort, au plaiſir & au repos
„ qu'on n'attrapera jamais „.

Une deſcente en eſprit dans les Champs Eliſées, jointe à des réflexions agréables ſur les deux *Catons*, *Senéque* S. *Evremont*, *Petrone* & *Montagne*, dont on apperçoit les Ombres : une expoſition de la malignité, & de l'inhumanité même qu'il y a dans la curioſité, qui porte une infinité de perſonnes à voir faire des opérations douloureuſes ſur les malades, ou des exécutions de criminels, en un mot à voir ſouffrir ceux qui ne nous ont jamais fait de mal : de juſtes plaintes ſur le peu de goût qui regne parmi les hommes pour les plaiſirs ſolides, ſont la matiére des trois Semaines ſuivantes. Parmi les plaiſirs les plus réels on compte ceux de l'amitié ſympathiſante ; mais on fait remarquer, que le penchant & la ſympathie ont beſoin d'un guide, qui n'eſt autre qu'une certaine Philoſophie de cœur, plus

estimable que celle de l'esprit, & sans laquelle l'amitié n'est que Vulgaire & indigne des Ames fermes, lumineuses, & élevées. Dans toute cette moralité, il paroît un peu trop d'affectation à penser plus noblement que le commun des hommes sensés : & l'Auteur se livre, comme en beaucoup d'autres endroits, à une spéculation trop abstraite, dont il fait parade.

Dans l'onziéme Semaine, l'Ame en méditant sur elle-même d'une maniére simple & naturelle, découvre sa distinction réelle de la machine à laquelle elle est unie ; puisqu'elle connoît cette machine qui ne la connoît point ; & de là elle s'éléve jusqu'à la suprême Intelligence, source de toutes les autres. „Je vois, ajoûte l'Auteur, „que sans ma raison mon sentiment „est un aveugle... sans le sentiment, „ma raison est froide & indifférente..... Il faut donc un concert dans „les puissances de l'Ame, un concert „de lumiéres & de desirs„. Tout ceci donne lieu à quelques raisonnemens sur la différence du bonheur des Sens, & de celui des Esprits ; & conduit na-

turellement à la Semaine suivante, où à l'occasion de la différence extérieure qui se remarque entre les têtes des hommes & celles des femmes, on conclut la différence intérieure des mêmes têtes. „ Mais, dit-on, qui décidera laquelle des deux formes intérieures de têtes est la meilleure ? Il „ faudroit trouver un animal neutre, „ une raison désintéressée „. Des diversités intérieures & presque infinies de ces têtes, on passe dans la treiziéme Semaine aux Esprits faux. „ Un „ esprit faux raisonne, comme digére un estomach mal sain.... L'esprit „ a sa maniére de digérer ses idées; „ & si cet esprit est vitié, il en fait une „ digestion désagréable pour les au„ tres esprits „. On finit par l'espéce d'yvresse qui se trouve dans chaque raison, & qui consiste en ce que dans toutes ses décisions elle se regarde comme la raison unique. Ce point de morale qui est beau & traité d'une maniére neuve, servira à achever de donner une juste idée de la Spectatrice. „ Nous estimons, dit-elle, une „ raison étrangére, quand elle fait

„ concert avec la nôtre. Il a raiſon, „ diſons-nous d'un homme qui penſe „ comme nous : s'il penſe autrement, „ nous diſons qu'il a tort. Lecteur, „ voila ta régle, quoique tu ne t'en „ ſois peut-être jamais apperçû. C'eſt „ comme ſi tu diſois à celui qui penſe „ autrement que toi ; *ma raiſon eſt la „ raiſon, & c'eſt par elle que je décide „ que tu n'es pas raiſonnable.* Au lieu „ de régler ton jugement ſur ce qui „ eſt, tu conclus de ton jugement „ que la choſe eſt ce que tu l'as ju- „ gée : & au lieu de conclurre de „ l'oppoſition d'un autre jugement au „ tien, que tu pourrois te tromper ; tu „ dis que c'eſt lui qui ſe trompe : & „ tout cela eſt fondé ſur ce principe „ ſous-entendu, mais ſouverainement „ déciſif ; que ta raiſon, quoique „ contredite par tant d'autres, eſt la „ bonne, la vraye, & ta régle pour „ juger de la raiſon de tes ſembla- „ bles „.

Les deux derniéres Semaines ne contiennent rien de curieux, qu'une morale ſur la ſenſualité de la plûpart des hommes, qui ne connoiſſent point

les friandiſes de l'eſprit, morale égaïée par l'Hiſtoire & les Diſcours d'un Gentilhomme Normand, dont la béatitude eſt le bon vin & la bonne chére; le tout finit par une comparaiſon de l'éducation que les bêtes donnent à leurs petits en fait de nourriture & d'alimens, avec celle que les méres donnent à leurs enfans. Ainſi nous ne nous arrêterons pas à en faire un plus long détail, non plus qu'à relever certains points de morale qui conduiroient à un ridicule de conduite, pire ſouvent que celui que l'on critique. Comme cet Ouvrage eſt moins un Ouvrage de Doctrine, que de curioſité & d'amuſement, les travers qui peuvent s'y trouver ſont de nulle conſéquence.

ARTICLE LXIX.

Nouveau Syſtême ſur la maniére de défendre les Places, par le moyen des Contremines. Ouvrage poſthume de M. D'AZYN, dédié au Roi. A Paris, chés J. CLOUSIER, ruë S. Jaques, 1731. un Volume in 12.

le Discours préliminaire est de 152. pp. le Corps de l'Ouvrage de 182. avec plusieurs Planches gravées.

PLusieurs mains ont concouru à la perfection de cet Ouvrage. M. de *Marne* en est l'Editeur. M. d'*Azyn* a fait le Corps du Livre, & le P. *Castel* Jésuite y a ajoûté un Discours Préliminaire, presque aussi étendu que l'Ouvrage même. Il y a un an que la voix publique l'annonçoit ou le reclamoit. Depuis long-tems on n'avoit rien vû de nouveau sur cette matiére, on la croyoit même tout-à-fait épuisée. Mais il n'y avoit tout au plus d'épuisé, en matiére de Fortifications, que le Morceau qui regarde le trait avec le Levis du Plan & du Profil. Encore même l'Auteur du Discours préliminaire remanie-t'il ce morceau d'une maniére assés nouvelle. Mais celui des Contremines n'avoit guéres été qu'éffleuré jusqu'ici, & il falloit un homme de la capacité & de l'expérience de M. d'*Azyn*, pour le traiter avec cette profondeur. Son Ou-

vrage avec celui du P. *Castel*, qui lui sert d'introduction & de supplément, peut être regardé comme un Traité complet, quoique abrégé, ou plûtôt laconique & succint, sur la maniére de fortifier & de défendre les Places. Nous allons rendre compte du Discours préliminaire qui nous fournit même un extrait éxact & raisonné du Livre.

Dans tout ce Discours, l'Auteur a pour but d'examiner si nôtre défense des Places est proportionnée à nôtre attaque. Car la nécessité de se défendre rend les hommes industrieux : mais quelquefois la nature des choses dont ils se servent, soit pour défendre, soit pour attaquer, passe toute leur industrie, & donne de la supériorité à l'Assiégeant ou à l'Assiégé, selon que l'un ou l'autre s'en trouve plus ou moins en possession.

Par exemple chés les Sauvages, où la Nature fait ou faisoit presque tout, l'attaque & la défense des Places, c'est-à-dire, des Bourgades & des Villages, étoient à peu près égales. L'Assiégé s'environnoit de branchages

clayonnés, entrelaſſés en forme de barriéres ou de paliſſades ruſtiques. Cela étoit bon pour arrêter le premier coup de main ; mais l'Aſſiégeant eſcaladoit, ſappoit avec la hache, ou conſumoit avec le feu ce rempart, que nous mépriſons, mais qui donnoit lieu ſouvent à des ruſes, à mille ſortes de petits combats, dont pluſieurs valent bien ceux de *Rhéſus*, de *Dioméde* ou d'*Ajax*, tant vantés par les Poëtes.

Chés les Anciens, Grecs, Romains & autres, juſqu'à l'invention de la Poudre, la défenſe des Places étoit naturellement ſupérieure à leur attaque, la ſolidité de leurs remparts maçonnés & terraſſés étant moyennant une bonne défenſe, à l'épreuve du Bélier qui étoit preſque la ſeule arme offenſive qu'on eût pour y faire brêche. Voilà pourquoi il y avoit dans ce tems-là des Places véritablement imprenables, pourquoi les levées des Siéges étoient fort fréquentes, pourquoi il y avoit des Siéges de trois & de dix années, que l'on ne terminoit même heureuſement que

par la famine ou par la ruſe ; l'attaque des Anciens n'étant fort ſouvent qu'un Blocus un peu renforcé.

Au lieu que de nos jours on ne connoît plus de Place imprénable ; les plus fortes ne tiennent guéres au délà de trois ou quatre mois , & on a même vû ſous le feu Roi Loüis XIV. *Mons* & *Namur* tomber , l'un en 17. jours de tranchée ouverte , & l'autre en moins de deux mois. La raiſon en eſt toute ſimple. Rien ne réſiſte à la violence de la poudre. Quelque effort, quelque adreſſe, quelque valeur qu'on lui oppoſe , au moins juſqu'ici , celui qui eſt le mieux fourni de ces ſecours victorieux , doit toûjours l'emporter. Or c'eſt l'Aſſiégeant qui a conſtamment cet avantage déciſif.

Le P. *Caſtel* néanmoins , quelque eſtime , quelque déference qu'il témoigne pour les Ingénieurs & pour les gens d'un métier , qu'il ne connoît , dit-il avec bienſéance , que par l'Hiſtoire , par oüi dire , & par le commerce des Maîtres de l'Art , paroît perſuadé avec M. d'*Azyn* , qu'on peut innover dans ce genre , & que la

défenſe peut devenir mieux proportionnée, égale même, ou ſupérieure à l'attaque par le moyen des contremines, & par quelques autres induſtries qu'il indique en les ſoumettant à la déciſion des Ingénieurs, & épaulé par quelqu'un d'entr'eux, lors même qu'il combat, avec modeſtie, le ſentiment de quelques autres.

Cet Auteur fait peu de cas du trait de la Fortification, & beaucoup moins du Levis des Plans, à quoi on applique, & on n'applique que trop, preſque tous les jeunes gens qu'on deſtine au Service. Il ne comprend pas comment, dans un ſiécle auſſi éclairé que le nôtre, & ſous les yeux de tant d'habiles Guerriers, on borne ou on laiſſe borner pendant les deux, les quatre, les cinq & les ſix années, toutes les études Géométriques & Militaires d'un jeune Seigneur, deſtiné à tout ce qu'il y a de plus grand dans la Guerre; comment on le laiſſe s'amuſer à tracer des Lignes, des Angles, des Baſtions, des Demi-Lunes; & tracer, ſimplement tracer du bout des doigts, ſans que ni la langue ni la tête y

ſoient pour rien. Car *c'eſt là l'Angle de l'Epaule, ici la Tenaille ; voila une Couronne, voici une Contregarde,* n'eſt-ce pas tout ce qu'on leur en dit ? n'eſt-ce pas tout ce qu'ils en ſçavent ? Il eſt vrai que tout cela eſt tiré à la régle & au compas, & du reſte lavé, colorié, enluminé, & pour dernier Chef-d'œuvre encadré dans une belle dorure, ſous une belle glace : cela eſt charmant, & tout-à-fait ſaiſiſſant pour les yeux. Mais voila tout, & dans deux & trois ans d'une pareille étude, l'Auteur doute qu'il y ait pour trois pages de bonne & de vraye ſcience militaire.

On peut faire là-deſſus un calcul qui étonne, en faiſant voir que ce qu'on apprend là aux jeunes gens avec tant de dépenſe, de travail & de perte de tems, n'eſt pas peut-être le tiers, le quart, la dixiéme, la vingtiéme partie de ce qui s'appelle la Tactique, la Science ou l'Art de la Guerre. Car d'abord il y a en général deux ſortes de Guerres, celle des Villes & celle de Campagne. Celle-ci eſt la plus vaſte, la plus belle, la plus ſçavante,

& la plus néceſſaire. Or dans tout ce Levis de Plans il n'en eſt pas queſtion un moment. Voila donc une bonne moitié de manquée. Dans l'autre moitié il y a la Fortification & l'Action, qui conſiſte dans l'attaque & la défenſe des Places. Il eſt rare qu'on parle de cette double Action à un commençant, & on le borne le plus ordinairement aux Fortifications, qui ne ſont que le quart de la Science de la Guerre. Or tout ce qui concerne les Fortifications peut ſe réduire à trois grandes parties, la Science, l'Art, & le Métier. De ces trois parties la Science qui contient les raiſons primitives, tout le raiſonnement & tout l'eſprit de l'Art & du Métier, eſt ſans contredit la principale & la plus néceſſaire, ſurtout à un jeune Seigneur, qui eſt plus né pour commander que pour pratiquer. Or c'eſt la ſeule qu'on ne lui apprend pas; & ce qu'on lui apprend des deux autres parties eſt encore fort imparfait, & ne fait ni la huitiéme ni la ſixiéme partie de la Tactique, ſur tout lorſqu'on ſe borne, comme c'eſt l'ordinaire, au Trait & au Le-

vis, qui ne ſont pas la centiéme partie d'une ſi vaſte & ſi noble Science. Mais on ne ſe pique pas de voir ſi clair dans tout cela, & pourvû qu'un jeune homme employe une heure de ſon tems tous les jours, on croit que tout eſt fait, & qu'un coup d'œil d'une Place de guerre ou d'une Armée achévera le reſte; comme ſi un ou même cent mille coups d'œil avoient jamais inſtruit quelqu'un, qui n'eſt pas déja bien initié & qui n'a ni la clef de ce qu'il voit, ni aucune ſorte de bons Principes.

L'Auteur du Diſcours préliminaire, ſans s'amuſer au détail des Préceptes de l'Art dont tous les Livres ſont pleins, prend les Fortifications dans un point de vûë général & tout ſyſtématique, du côté des premiéres raiſons & des Principes des choſes.

La Comparaiſon eſt la clef des découvertes. Il compare la Fortification moderne avec l'ancienne. Celle-ci étoit bonne, meilleure même que la nôtre, relativement à ſon tems & aux armes qui étoient alors en uſage; puiſqu'elle étoit ſuſceptible d'une beaucoup

plus longue résistance. Elle étoit cependant fort défectueuse. Les Tours rondes n'avoient point de flancs, capables de défendre leur partie saillante, qui étoit trop platement tournée vers la Campagne. Les tours quarrées étoient encore plus défectueuses, lorsqu'elles étoient posées parallélement aux Courtines.

Mais lorsqu'on s'avisa de les poser de biais, à Angles saillans vers la Campagne, & qu'on fit saillir plus de la moitié de ces Tours hors des Courtines, ce fut un commencement de vrais Bastions. Ceux d'*Errard* ne durent leur origine qu'à ces Tours quarrées posées ainsi de biais; puisqu'en effet cet ancien Ingénieur faisoit droits l'Angle saillant & les Angles de l'épaule. De sorte que nos Bastions que nous croyons si différens des Tours des Anciens, sont venus tout de suite après ces Tours, dont ils ne sont que la perfection & le progrès naturel.

On les a perfectionnées par deux endroits, en agrandissant leur masse, & en redressant l'Angle du flanc. Le flanc d'*Errard* étoit trop oblique sur la

Courtine. *De Ville* le redreſſa & le rendit perpendiculaire à cette Courtine. Mais il étoit encore oblique par rapport à la ligne de défenſe ; le *Comte de Pagan* le rendit perpendiculaire à cette ligne. C'en étoit trop ; le *Maréchal de Vauban* le fit revenir un peu en arriére, & le rendit concave afin qu'il fût plus court, & que d'ailleurs il défendit mieux de front l'Angle flanqué, la face & le foſſé du Baſtion voiſin. M. *Ozanam* fit mieux & ſembla atteindre à la perfection, en fixant tout-à-fait ce flanc à être toûjours dirigé vers le Centre, & par conſéquent perpendiculaire au Corps de la Place.

Sur quoi l'Auteur entre dans les raiſons profondes de la poſition des trois lignes, qui compoſent tout le Trait de la Fortification. Car il n'y a jamais que trois lignes & trois poſitions : la *Courtine* qui a la poſition *parallèle* : le *Flanc* qui eſt *perpendiculaire*, & la *Face* qui eſt *oblique*. Toutes les Poſitions poſſibles ſont donc épuiſées, & le ſont avec un art & une juſteſſe admirables. Car il les falloit toutes

trois, il n'en falloit que trois, & chacune est à sa place.

La Courtine devoit être paralléle pour concilier les autres positions. Elle devoit être seule paralléle, cette position étant de soi trop foible pour être répétée deux fois. Enfin cette position étant la plus foible, devoit être la plus intérieure, la plus éloignée de l'ennemi, la plus à portée du Corps de la Place, la plus enclavée dans les autres lignes qui lui servent de rempart & de défense. Et par là, quoique la plus foible en soi, elle devient la plus forte des trois lignes.

Le Flanc est & doit être perpendiculaire, & placé entre la Courtine & la Face : moyennant quoi c'est la partie la plus forte, & la plus en état & à portée de défendre les deux autres, n'ayant elle-même, en quelque sorte, aucun besoin de défense, à cause de sa position tout-à-fait dérobée. La Face enfin tient le milieu par la position oblique qui la dérobe en partie, & la laisse en partie exposée à l'ennemi. Mais le Flanc la défend de front, & la Courtine peut la défendre aussi.

Juillet 1731.

A ce sujet l'Auteur se déclare pour les *seconds Flancs*, depuis long-tems proscrits par la Théorie du *Comte de Pagan*, & par la Pratique de *M. de Vauban*. De sçavans Ingénieurs les avoient employés, & la Fortification Hollandoise étoit devenuë fort célébre par là, du tems des guerres de la Hollande avec l'Espagne. Le Commentateur du *Comte de Pagan* y trouvoit deux grands défauts : l'un d'être *inutiles*, & l'autre d'être nuisibles.

Le P. *Castel* à l'aide de la Géométrie, qu'on n'avoit pas assés consultée pour la décision de cette grande question, fait voir le faux de ces deux prétendus inconvéniens. Il convient d'abord que ces seconds Flancs à cause de leur obliquité, n'ont pas tout l'avantage qu'on pourroit imaginer ; mais il fait voir qu'ils en ont toûjours quelqu'un que personne n'a jamais contesté, qui est de défendre toûjours un peu l'Angle flanqué, la Face, & le Fossé.

Mais qu'ils ayent rien de nuisible, c'est ce que l'Auteur nie formellement. Et il démontre en effet par la

Trigonométrie que tout ce qu'on leur oppoſe, d'affoiblir l'Angle flanqué, de diminuer le corps des Baſtions, de retrécir l'enceinte de la Place, d'agrandir le Foſſé, de multiplier les Baſtions, d'allonger la ligne de défenſe, d'occuper trop de terrain & d'en embraſſer trop peu, n'eſt qu'une vaine terreur, un mal entendu, une exagération de l'imagination, une pure ignorance du Calcul trigonométrique, ſelon lequel la moindre diminution de l'Angle flanqué donne de ſeconds Flancs ſuffiſans.

L'Auteur ne s'en tient point là; mais il découvre de nouveaux & de grands avantages de ces Flancs, à quoi on n'avoit jamais penſé. Il démontre nettement que par leur moyen tout le front de la Fortification en général, devient plus fort & moins expoſé à l'Ennemi, devenant plus intérieur & moins découvert: qu'en particulier la Courtine eſt vûë d'un moindre front & de plus loin: que la Face eſt vûë plus de biais & ſe dérobe davantage; & ſurtout que le Flanc eſt vû d'un front moindre que le ſien, &

 peut

peut même ſe dérober tout-à-fait & n'être point vû du tout de la Campagne : au lieu que juſqu'ici on croyoit avoir atteint la grande perfection, en égalant le Flanc au front de l'Ennemi.

Enfin l'Auteur remonte tout-à-fait au principe de la Fortification, en faiſant voir que tous les plus divers Ouvrages, Baſtions, Tenailles, Demi-Lunes, Contregardes, Ouvrages à Corne, Couronnes, &c. ne ſont que des redoublemens d'Enceintes réguliéres à Angles ſaillans & rentrans, dont les parties ſont coupées & détachées l'une de l'autre par des Foſſés, qui regnent autour de chacune. Moyennant cette idée, renduë ſenſible par deux figures aſſés ſimples, on peut en une heure mettre au fait de tout ce que le Syſtême des Fortifications a de plus profond, une perſonne qui n'en auroit jamais entendu parler. C'eſt ce fameux Trait, dont les leçons durent des deux & trois années, ſans qu'au bout on puiſſe trop ſe flatter d'en poſſéder le nœud ſecret.

Or ce Trait bien évalué, n'eſt que

le tiers de l'Art complet des Fortifications ; & des trois ennemis que la poudre ſuſcite à une Place, il ne la met à couvert que d'un ſeul, & du plus foible qui eſt le Canon. Car la poudre agit de trois maniéres terribles ſur une Place qui en eſt le triſte objet. Par le Canon elle la raſe horizontalement. Par la Bombe elle l'écraſe de haut en bas. Par la Mine elle la ſouleve de bas en haut, & la bouleverſe de fond en comble. L'Auteur propoſe des demi-Voutes ou des quarts de Voutes pour ſe garantir de la Bombe.

Mais c'eſt la Mine, qui eſt la maîtreſſe clef des Places. Sans elle on n'en prend plus, & par elle on les prend ſûrement toutes. Au moins dans les derniéres Guerres on les a preſque toutes priſes par là. Ce qu'il y a d'heureux, c'eſt qu'on peut s'en garantir avec aſſés de facilité, & que de tous les combats d'un Siége, les combats ſoûterrains ſont ceux où l'Aſſiégé a le plus d'avantage. L'Auteur ſemble avoir pris plaiſir à détailler les divers avantages que l'Aſſiégé a ſur l'Aſſiégeant

dans les Mines. Cette matiére des Mines & des Contremines n'avoit point encore été traitée à fond, comme elle l'eſt dans tout cet Ouvrage. On s'étoit preſqu'uniquement amuſé au Trait, & les plus célébres Ingénieurs lui avoient donné preſque toute leur attention. M. *de Vauban* n'avoit pas laiſſé de mettre quelques Places à l'épreuve des Bombes, & d'en contreminer d'autres. M. *de Pagan* avoit auſſi travaillé un peu pour les Contremines. Mais on en ſentira déſormais l'extrême conſéquence, & la facilité qu'il y a d'éluder tous les efforts d'un Aſſiégeant, qui prétend par là ſe rendre maître d'une Place.

Un grand avantage de l'Aſſiégé dans les Contremines, c'eſt qu'il s'y trouve de pair & même ſupérieur en nombre à l'Aſſiégeant qui y perd toute ſa ſupériorité. Car dans une Mine à peine un Mineur peut-il avancer de front ; au lieu que deux, trois & quatre ſoldats ſuivis de bien d'autres, peuvent attendre ce Mineur au débouché. Car celui-ci eſt obligé de faire toutes les avances, au lieu que l'Aſ-

ſiégé peut lui en laiſſer faire tous les frais, & l'attendre le plus ſouvent les bras croiſés, ſurtout lorſque ſa Contremine eſt faite d'avance, & que la Place eſt contreminée.

Le P. *Caſtel* peint vivement juſqu'aux moindres circonſtances du déſavantage du Mineur & de l'avantage du Contremineur. Chacun, dit-il, eſt le Maître chés ſoi; or l'Aſſiégé eſt ici chés ſoi, & l'Aſſiégeant en Païs tout-à-fait ennemi. Le Contremineur ſçait où il eſt, le Mineur ne ſçait où il va. Celui-là connoît tout ſon terrain, celui-ci en fait à chaque pas la pénible découverte: l'imagination ſeule eſt un terrible ennemi, qui s'oppoſe aux progrès du Mineur. Elle lui oppoſe mille fantômes. Il craint à chaque pas d'être entendu, découvert, ſurpris, écraſé, eſtropié, étouffé, poignardé. *On combat bien mal des hommes, lorſqu'en même tems on a tant de chiméres à combatre; & l'homme qu'on croit voir, eſt toûjours plus formidable que celui qu'on voit.*

Le Mineur eſt à genoux, accroupi, gêné, froiſſé, embarraſſé de ſa

perſonne, quand il n'auroit qu'à s'y tenir ſans rien faire. Il eſt ſur & ſous un terrain mouvant, fragile, capricieux, tantôt ſolide, tantôt aqueux, tantôt ſec, tantôt, &c. En un mot dans un terrain inégal, où à chaque coup qu'il donne, il eſt incertain de l'événement, ayant à craindre à chaque inſtant d'y être pris comme au trébuchet.

Cette queſtion jette naturellement l'Auteur dans une autre. Il examine ſi le Corps d'une Place eſt d'une meilleure défenſe que les déhors, & s'il eſt vrai, que lorſque le chemin couvert eſt emporté, ou même lorſque le Foſſé eſt paſſé & le Mineur attaché, la Place puiſſe ou doive être regardée comme priſe. Selon lui c'eſt proprement le Corps de la Place qui eſt ſuſceptible de la meilleure défenſe. Les Baſtions qui le compoſent, valent mieux qu'aucune Demi-Lune, ou qu'aucun Ouvrage à corne ou à couronne. Les Remparts en ſont plus élevés & plus épais, les Angles plus corporels, le Foſſé plus large & plus profond, &c.

Cette queſtion en améne une autre. Dans la derniére Guerre deux Officiers de réputation ſuivirent deux Méthodes différentes dans la défenſe d'une Place de conſéquence. L'un ſacrifia tout pour ſauver les déhors; l'autre après une médiocre défenſe des déhors, réſerva ſes plus grandes forces pour la défenſe du Corps de la Place. Là-deſſus on agita la queſtion, laquelle de ces deux défenſes, étoit la meilleure à ſuivre. Les deux Méthodes eurent, comme il arrive, des Partiſans reſpectables. Il y a en effet des raiſons de part & d'autre; l'Auteur les rapporte.

La défenſe opiniâtrée des déhors a quelque choſe de plus ſpécieux, & un air de bravoure qu'on preférc aſſés volontiers, ſurtout en France, à l'air de ſageſſe qu'il y a à ſe renfermer dans ſon Corps de Place, & à ménager ſes forces pour y joüer de ſon reſte. La vive défenſe des déhors ſent ſon Gouverneur qui a du ſang aux ongles, & qui vend bien cher juſqu'à un pouce de terrain. Mais l'Auteur conclut de là qu'il ſeroit donc enco-

re plus brave d'attendre l'Assiégeant en pleine Campagne, & de l'empêcher même d'approcher des déhors, d'établir ses quartiers, d'ouvrir sa tranchée.

Les Soldats, dit-on, sont découragés, lorsqu'après avoir été chassés de tous leurs déhors, ils se trouvent renfermés dans un Corps de Place, après lequel ils ne voyent plus de ressource. Mais les Soldats sont ce qu'on les fait, replique l'Auteur. Êtes-vous découragé vous qui les gouvernés? ils le sont avec vous : ne l'êtes-vous pas? ils ne le sont pas. Ce sont des espéces de machines qu'on meut à son gré. Une Place est une Enigme que ce n'est pas à eux de déchifrer. Ils n'entendent rien du tout à la défense qui se fait par leurs mains. Faites-leur bien comprendre l'avantage du Corps de la Place : ils n'aspireront qu'à s'y voir renfermés.

Dans les déhors les forces de l'Assiégé sont trop dispersées; dans le Corps de la Place elles sont bien ramassées, & comme concentrées : lorsqu'on est le plus foible, l'essentiel est

d'attirer ſon ennemi dans des eſpéces de défilés, dans des lieux reſſerrés. Les déhors ont une trop grande circonférence, où l'Aſſiégeant combat toûjours avec plus d'avantage.

Une bonne raiſon détermine l'Auteur, lorſqu'il établit que chaque choſe doit être défenduë à proportion de ſa valeur, une Bicoque en Bicoque, une Ville en Ville, une Place d'importance en Place d'importance, & par conſéquent les déhors comme des déhors, & le Corps de la Place, comme le Corps de la Place, c'eſt-à-dire avec la derniére vigueur, puiſque c'eſt une derniére reſſource, & le ſujet des plus grandes dépenſes & des plus grands efforts.

Enfin le P. *Caſtel* conclut, que les déhors ſont faits pour traîner un Siége en longueur, & le Corps de la Place pour le faire lever; que ceux-là ſuſpendent les efforts de l'ennemi, que celui-ci les ſoutient, que les uns l'affoibliſſent, que c'eſt à l'autre de l'épuiſer, &c. Nous donnerons l'extrait du propre Ouvrage de M. d'*Azyn*, le mois ſuivant.

ARTICLE LXX.

JAC. VANIERII è Soc. JESU, Prædium rusticum, &c. *Ou, Poësies du P. VANIERE, D. L. C. D. J. sur l'Agriculture : nouvelle Edition augmentée, corrigée, & ornée de Figures en Taille-douce. A Toulouse, chés* ROBERT 1730. *In* 12. pp. 320. *sans l'Epître Dédicatoire & la Table.*

Voyés ARTICLE LXV. au mois de Juin 1731.

LE P. *Vaniére* parcourt dans les deux Livres suivans, les travaux qui se font à la Campagne dans les différentes saisons de l'année. Il trouve par là, l'occasion de placer à propos diverses parties de l'Agriculture, dont chacune en particulier ne fournissoit pas la matiére d'un Livre. Le Printems & l'Eté font la matiére du septiéme Livre. L'Auteur se plaint d'abord de ce que l'Agriculture est presque le seul Art négligé, quoiqu'il soit le plus utile. Il ajoûte dans cette Edi-

tion un Eloge de la Vie Ruſtique, qui faiſoit autrefois l'occupation des Anciens Romains.

Agreſtibus olim
Roma Viris orbem domuit : duo fulmina belli,
Scipiadæ coluere Solum , glebaſque ruebant
Quâ verſa cecidêre manu Carthaginis arces.

La douceur de la Vie champêtre, l'innocence de Mœurs qui regne à la Campagne, font le fond de cet Eloge que le Poëte conclut par ces Vers.

Quare agite, antiquum Patrii revocemus amorem
Ruris ; & agricolas artem doceamus alumnam
Virtutis , fidei comitem , morumque magiſtram.

Il dit que les quatre Saiſons de l'année reſſemblent aux quatre Ages de la Vie , il commence par le Printems.

Vere renidentem credas juvenesce-
cere mundum :
Germina Vitali turgent lactentia
succo :
Nata recèns, ac mollis adhuc, &
roboris expers
Audet humo vix stare leges : ri-
dentibus agris
Blandior arridet Zephirus; pen-
nâque jocanti
Mulcet odoratos Flores, queis pi-
cta decentes
Terra sinus, jam tum messi prælu-
dit opimæ.

Les différens travaux du Printems & de l'Eté, les Prés, les Vers à Soye, la Moisson, &c. Tous ces endroits pour le fond des choses sont à peu près de même que dans les autres Editions. L'Auteur a plus retranché qu'il n'a ajoûté à la Fête de Village, qui finit ce Livre septiéme.

Dans le Livre huitiéme, le Poëte fait d'abord un détail des plaisirs, qu'on goûte à la Campagne durant l'Automne. Il a embelli cet endroit

par de nouvelles Images qui le rendent différent de ce qu'il étoit. Tout se prépare d'abord à la Campagne pour recevoir le Maître : son arrivée & la maniére dont il y vit, y sont décrites avec beaucoup de variété. Il se proméne le matin dans ses Jardins, où il cueille les Fleurs que la fraîcheur de la nuit a fait éclore ; & tandis que les Fleurs & les Fruits charment ses yeux, le ramage des Oiseaux flatte agréablement ses oreilles.

Après le dîné il s'enfonce dans un Bois, où il goûte la douceur du sommeil au bord d'un Ruisseau. Le Soir il gagne quelque hauteur.

Vesperè molle jugum pedibus conscendit, & altâ
Rupe sedens, oculis sequitur mirantibus amnem ;
Culta per arva fluens, alius qui semper & idem,
Præcipites volvit magno cum murmure fluctus.
Gramineum videt indè boves depascere littus ;

*Hinc ovium gaudere gregem Pa-
ſtoris avenâ.*

S'il voit la Ville du haut de la Coline ; cet objet qui plaît à ſes yeux, fournit à ſon eſprit des réflexions, qui le rendent plus ſenſible au repos & au doux loiſir de la Campagne : il ſe regarde comme un homme échappé du naufrage , qui voit du Port les autres Vaiſſeaux lutter contre les Vagues. Le Poëte n'a pas beſoin d'appliquer la comparaiſon : on rappelle ce qui ſe paſſe dans les Villes , en liſant ce qu'il dit du triſte ſort de tant de Vaiſſeaux agités par des Flots orageux. A la deſcription du bruit & du tumulte des Villes , ſuccéde une agréable image de la Campagne , où l'on vit ſans gêne & ſans contrainte.

*Ut juvat Autumni ſoles ita condere
rure,.....
Naturamque ſequi , non famam &
triſte decori
Servitium , quod in urbe jubet te-
nuare voraci*

Divitias luxu, turbâ famulante fragoſos
Anguſtare lares, auro fulgere, ſuoſque
Paſcendis aliorum oculis abſumere cenſus.

Le P. V. dit en parlant des Semailles, que comme nôtre eſprit ſe délaſſe en paſſant d'une étude à une autre; c'eſt de même une eſpéce de repos pour la terre, que de lui faire porter des recoltes différentes. Il en donne la raiſon.

Omnis enim plantas non truditur humor in omnes;
Et ſua robuſtæ ducunt hinc pabula meſſes,
Aret ubi, ſucco jam deficiente, legumen.

Il tire de ce principe l'explication phyſique de ce qu'on appelle Sympathie & Diſpathie des Plantes. Les travaux de la Campagne aux approches de l'Hyver, ceux qui ſe font dans la

maiſon durant les fortes gelées, les Glaciéres, la deſcription de l'affreux Hyver de 1709. la célébration des Fêtes de Pâques, qui finit ce Livre, tous ces endroits ſont à peu près tels qu'ils étoient dans les autres Editions.

Le Livre neuviéme qui traite du Potager, eſt un de ceux qui font le plus d'honneur à l'Auteur par la difficulté du ſujet, que la ſeule beauté de l'expreſſion pouvoit relever. Il étoit travaillé avec ſoin, & il y a fort peu de changement dans la nouvelle Edition.

L'Auteur avoit déja corrigé le Livre dixiéme qui regarde les Vignes, ſur la Critique qu'en fit le feu P. *de la Ruë.* Ainſi il a eû peu de choſe à y retoucher : le compliment qu'il fait d'abord aux Manes de Virgile, qui avoit traité le même ſujet, eſt mieux qu'il n'étoit auparavant.

Obſervata ſequar Latii veſtigia
Vatis,
Pampineos peragrans colles; at-
que unde Maroni

Jam prærepta fuit Vindemia dives; eâdem
Neglectas sectabor inops in vite labruscas.

Le feu P. *de la Ruë* étoit ennemi des Métamorphoses. Il fit retrancher à l'Auteur celle des Colombes, dans la premiére Edition qui s'en fit à Paris. Il y avoit une autre Métamorphose dans les Vignes, qu'il lui fit ôter de même. Le P. V. est entré dans ses raisons, & a trouvé le moyen de diversifier les autres Livres, sans le secours des Fables. Il rétablit pourtant dans la suite la Métamorphose de la Colombe, pour s'accommoder au goût de ceux qui aiment ces sortes de digressions, fort fréquentes dans les *Jardins* du P. *Rapin*. Il a jugé à propos de remettre dans cette Edition la Métamorphose de deux Géants, qui osérent escalader le Ciel, dont l'un fut changé en Ormeau, & l'autre en Vigne, dont les Sarmens s'élévent encore vers le Ciel à la faveur de l'Ormeau.

Queis veluti manibus ſtringens amplectitur ulmum,
Erigiturque Solo ; ramoſaque Brachia jactans,
Nunc quoque ſydereas affectat Vinea ſedes ;
Atque Gygantæo de ſanguine nata, liquorem
Sanguineum fundit , motoque laceſſere bello
Si nequeat Superos , Cyathis mortalia plenis
Corpora ſternit humi : quas foverat , addit inanes
Spes animis , ipſoſque docet contemnere divos.

Les autres Additions ſe réduiſent à la nouvelle maniére de cultiver les Vignes par le Labourage , que le deſir de l'épargne a introduit , & à l'uſage des larmes de la Vigne , utiles pour ſoulager les douleurs de la pierre, & pour diſſiper l'yvreſſe.

Si largiùs olim
Hauſta nocent quæ Vina dabit ;

præsaga futuri
Providet auxilium succo lacrymosa salubri,
Vulnus opemque ferens uno de stipite vitis.

Voici les principales Additions que l'Auteur a faites dans le Livre onziéme qui est sur le Vin. Il avertit de ne pas mettre le Vin nouveau dans une Cave où il y à du Vin vieux. Il parle en termes métaphoriques du Vin nouveau qui travaille encore.

Qui murmure cæco
Perstrepit, impatiens Vinclis arctoque teneri
Carcere: fumosus spurco Vapor exit ab ore;
Spumaque roboreas circumfluit albida costas.

Après avoir parlé des effets du Vin, le Poëte disoit en peu de mots, que c'est un présent que Dieu fit à l'homme après le Déluge.

Felicia vini
Dona dedit : triſtes hominum quo munere fovit
Relliquias, mundi ſolatus vite ruinam.

Il ajoûte une Obſervation curieuſe qui prouve la vérité du Déluge, avant lequel tout le bas Languedoc faiſoit, ſelon lui, partie de la Mer Méditerranée. A l'endroit, où le Canal Royal paſſe ſous terre, & en divers autres lieux où des Ruiſſeaux groſſis par les Pluyes ſe ſont creuſé un lit profond au pied des Montagnes de Languedoc; l'Auteur a obſervé lui-même qu'il y a des couches de ſable pétrifié & mêlé de Coquillages, tels qu'on en voit ſur le bord de la Mer. Or il n'y a, dit-il, qu'un Déluge qui puiſſe avoir entraîné des montagnes voiſines, la prodigieuſe quantité de terre qu'on voit au deſſus de ces Coquillages. On a auſſi découvert la même choſe dans des Carriéres aux environs de Montpellier.

L'Auteur parle enſuite de *Noé* qui

cultiva le premier la Vigne, & que le Paganisme mit dans la suite au rang des Dieux sous le nom de Bacchus. L'Asie profita la premiére de ce bienfait. La Vigne passa de l'Asie en Gréce, de la Gréce en Italie, & de là en France. Ce que le Poëte dit des anciens Gaulois, que le Vin attira en Italie, est fondé sur un passage de Pline.

Baccheïa nondum
Munera noscebant Galli, cùm prima tulerunt
Bella per Ausonias, superatis Alpibus, oras:
Qui primi venêre, suos spe divite Cives
Ut patriâ procul elicerent tellure, nec aurum,
Nec reliquas telluris opes, sed nobile Vinum
Devexêre: Scyphis, rauco non ære, vocarunt
Magnanimos ad bella viros, non signa ferentes
Altera, quàm calices: illâ mercede placebat
Ire nives inter medias, & san-

guine fuso
(Præmia militiæ) generosum quæ-
rere Vinum :
Tanta Scyphis inerat vis & facun-
dia plenis.

Comme l'âge meurit la raison ; de même, dit le Poëte, le tems donne de la force au Vin.

Lors qu'un tonneau est en perce ; l'Auteur apprend le moyen de lui donner de l'air, sans que le Vin en souffre. Il explique à cette occasion ce que les anciens Philosophes appelloient *horreur du Vin.* Il ajoûte aussi dans cette Edition, divers moyens pour connoître, s'il y a de l'eau mêlée dans un Vin qu'on veut acheter.

Le Livre finit par le précepte qu'il croit le plus important pour avoir de bon Vin, c'est de cueillir à tems les raisins, & de ne se reposer du soin de la Vendange que sur des personnes sûres & intelligentes : il exhorte les Maîtres d'y présider eux-mêmes ; & pour les y engager, il en revient aux plaisirs de la Campagne, sans rien

répéter de ce qu'il en a déja dit ailleurs. La douceur de la Saiſon, les Fruits dont les Arbres ſont chargés, l'occupation même des Vendanges, ſont le fond de l'Eloge. Le Poëte s'adreſſe ainſi aux Magiſtrats & aux Gens de Lettres.

Otia permittit Themis autumnalia, veſtræ
Quò liceat viti celliſque imponere mores......
Tu quoque Muſarum ſequeris qui caſtra, relictis
Dolia pro libris agita: quæ Vina parabis
Ingenium facient, & perdita tempora reddent.

Si vous n'êtes, ajoûte-t'il, ni logé, ni meublé auſſi ſuperbement à la Campagne qu'à la Ville; la Nature vous y offre ce que l'Art n'imite qu'imparfaitement pour embélir vos Maiſons. Vôtre porte n'eſt pas aſſiégée d'une foule d'importuns: vous ne voyés à la Campagne que des Amis qui augmentent les plaiſirs que vous

y goûtés. Vous y retrouvés quelques restes du siécle d'Or : la ruse, la dissimulation & le crime en sont bannis : on n'y entend d'autre bruit que celui des Vents agités, d'autre murmure que celui des Ruisseaux, d'autres regrets que ceux de la plaintive Tourterelle : loin des fâcheux & des importuns, on joüit de soi & de son loisir : on met à profit pour ses Etudes le silence des Bois ; l'esprit s'éléve aux grandeurs de Dieu par la vûë des merveilles de la Nature ; & l'homme se perfectionne parmi les bêtes mêmes.

Inter Spelæa ferarum
Et sapere, & pravos urbis dediscere mores.

L'Auteur envie le sort heureux de celui qui vit ainsi loin du bruit, sans crainte & sans souci.

Et qui sibi cognitus uni,
Obscuros numerat riguis in vallibus annos;
Permittitque suis humana negotia fatis.

Juillet 1731.

Il ſoûpire après ce bonheur :

Quando dies erit illa, volans quâ liber ab urbe,
Carcere ut ex longo, puras ſectabor agrorum
Delicias; & in obſcuro tranquilla receſſu,
Omnibus ignotus, nulli gravis, otia ducam;
Meque fruar, nec fata timens, ſuprema nec optans.

Le douziéme Livre ſur la baſſe-Cour ou la Volaille, eſt un de ceux qu'on relit avec plus de plaiſir. Il paroît qu'il eſt cher à l'Auteur par le ſoin qu'il s'étoit déja donné de le perfectionner. Nous ne parlerons que des Additions qu'il y a faites. La Peinture du Paon peut être de ce nombre, quoi que ce Tableau ne ſoit que retouché.

En pictas ut in orbem gemmeus alas
Explicat; & cauda longo quaſi ſyrmate verrens

 Atria,

Atria, gallinas inter gallumque minorem,
Atque humiles inter capos, anatumque cohortem
Fluctivagam, cunctis mirantibus, altior unus
Ingreditur, plumiſque tumens, criſtâque ſuperbus
Regia faſtoſæ jactat diademeta frontis.

On éléve le Paon, dit-il, pour le plaiſir des yeux.

Pictæ det gemmea caudæ
Ornamenta Ducum Galeis, det & aurea Flabra,
Queis molles animant zephiros æſtate puellæ.

Le P. *Vaniére* parle des jeunes Paons & de l'empreſſement qu'a leur mere ambitieuſe de les produire, avant qu'elle ait aſſés couvé tous les œufs. Il la compare aux Poëtes avides de gloire, qui ne ſe donnent pas la peine de finir leurs Ouvrages, avant que

de les mettre au jour. Il y a pluſieurs Vers retouchés dans ce qui ſuit au ſujet des Poules. La formation du Poulet dans l'œuf, eſt un morceau que l'Auteur avoit travaillé avec tant de ſoin, qu'il n'y a rien trouvé à changer. Un Journaliſte Anglois eſt ſurpris avec raiſon, que le Poëte ait pû exprimer ſi élégamment en Latin ce qu'on a déja peine à faire entendre en parlant ſa Langue naturelle. Les Poules ſe lévent & ſe couchent avec le Soleil. L'Auteur ajoûte qu'il les vit ſe retirer à Midi, pendant une Eclipſe, & ſortir bientôt après, dès que le Soleil reparut.

Obſtupuere breves tenebras, & Solis oborti
Præcipitem, Gallo non compellante, recurſum.

Il y a quelques préceptes vers la fin du Livre, qui n'étoient pas dans les autres Editions.

Livre treiziéme, LES COLOMBES. C'eſt à ce premier Ouvrage de l'Auteur, que nous ſommes redevables

du Corps entier d'Agriculture que nous avons de lui. Il étoit encore fort jeune lorſqu'il le fit imprimer à Toulouſe ; il le corrigea dès-lors ſur la Critique qu'en fit le feu Pere *de la Ruë.* L'Auteur ajoûte à ce qu'il avoit dit de l'attachement qu'ont les Pigeons pour leur ancienne demeure, un avantage dont les Romains profitérent autrefois durant le Siége de Modéne. Ils avoient tranſporté au Camp des Pigeons de la Ville, & ils avoient envoyé au Gouverneur de la Place des Pigeons de la Campagne , qu'on lachoit de part & d'autre , quand il y avoit quelque nouvelle à apprendre.

Obſeſſis tellure viis , it nuncia Cœlo ,
Sub pennis nexas ultro citroque tabellas
Telorum ſecura ferens.

En parlant du ſoin que les Pigeons ont de leurs petits , il ajoûte que la premiére nourriture qu'ils leur donnent , eſt une eſpéce de lait ou plûtôt de chile que les Pigeons regorgent,

jusqu'à ce que les petits puissent avaler les grains, que le mâle & la femelle vont chercher dans les Champs. Il raconte qu'il vit un jour deux Pigeons, qui sans blesser les Fourmis, leur enlevoient le grain qu'elles charioient; & après l'avoir porté à leurs petits, ils revenoient aussitôt dérober le fruit d'un long travail aux Fourmis, qui suivoient à la file.

Les Abeilles : c'est le dernier Ouvrage de l'Auteur : il a paru depuis peu, & nous en avons donné l'Extrait dans le mois de Mars 1728. Art. XLVI. p.756. Il forme ici le quatorziéme Livre.

Le quinziéme Livre sur les Etangs a paru le dernier; quoi que ce soit le premier Ouvrage de l'Auteur, comme il le dit au commencement. Les Métamorphoses dont il est rempli, & qui ne sont plus aujourd'hui de son goût, lui auroient fait supprimer ce Livre, si les Etangs ne faisoient une partie du dessein qu'il a entrepris. Il s'est borné à corriger la Versification, sans ajoûter de nouvelles digressions; elles y étoient déja assés fréquentes.

L'Auteur a réformé divers endroits du ſeiziéme Livre ſur le Parc ; mais il n'y a ajoûté qu'une digreſſion ſur les Chaſſes du Roi. Il dit d'abord les avantages que la Jeuneſſe tire de ce noble Exercice.

Nobilium labor ille Virûm eſt, bel-
lique cruenti
Dulce rudimentum : juvenes exer-
cita curſu
Corpora venando durant ad frigus
& æſtum :
Corda ſibi generoſa parant , ani-
mamque capacem
Mortis , & expertem media inter
tela pavoris :
Exercent & ad arma manus ; aſtu-
que ferarum
Ac nemorum inſidiis & bellica
furta docentur,
Hoſtileſque dolos ; domitorum ſtra-
ge Luporum
Nobile Martis opus diſcunt ; & ab
hoſte tuentur
Defenſos Apris à vaſtatoribus
agros.

La Jeunesse, ajoûte-t'il, mêne aujourd'hui une vie si molle, qu'après avoir abandonné les anciens Jeux, qui fortifioient le Corps en délassant l'Esprit, il n'y a que la Chasse qui puisse les disposer aux pénibles travaux de Mars, & suppléer à l'avantage qu'on tiroit autrefois des Carousels & des autres Divertissemens, dans lesquels on se distinguoit par la force & par l'adresse.

Fluxit in hos juvenum nunc mollis inertia mores,
Ut nisi venandi studium firmaverit artus,
Torpeat enervi cum corpore bellicus ardor :
Deseruere pilam, simulachraque ludicra pugnæ,
Et celeres in equo cursus, &c.....
Vestitu indulgent muliebriter, oraque fuco
Dedecorant, speculumque magis quàm ferrea tractant
Tela manu : dant vel choreis vel amoribus unum

Dulcibus aut epulis ludum; reso-
lutaque luxu
Corpora militiæ tradunt; nisi for-
tè Dianæ,
Quàm Veneri servire, ferisque
nivosa sequendis
Per loca maluerint acri præludere
bello.

C'est pour remédier à ces désordres du tems, que LOUIS XV. tâche par son Exemple d'inspirer l'amour de la Chasse, & empêcher par ce pénible exercice, qu'une longue paix n'énerve le courage de la Noblesse Françoise.

Exemplo mores & tempo-
ra Princeps
Emendare volens, ubi magna
negotia Regni
Explicuit; vacuas rerum vena-
tibus horas
Dans Lodoix, bellum Gallos de-
suescere longâ
Pace vetat: juvenum florem per
acerba locorum
Indefessus agit Vaga post vesti-

gia Cervi ;
Et ſoles hyememque pati , martiſque labores
Ferre docet , præſenſque levat : duce Principe ſudor
Erroreſque placent ; neque jam palatia curant
Cùm populi Lodoix amor indè recedit , & aulæ
Delicias ſecum montes tranſmutat in altos.

Le P. *Vaniére* a fait imprimer à Paris , chés *Simon* , ruë de la Harpe, un autre Tome de différentes Poëſies, dont nous donnerons bientôt l'Extrait.

ARTICLE LXXI.

Dimoſtrazione Teologica , &c. *Démonſtration Théologique, qui prouve que pour concilier les Droits de la vérité avec l'obligation du ſecret , on ne peut , ni on ne doit recourir aux Loix que quelques Théologiens modernes attribuent à la République ,* Juillet 1731.

ou à la ſociété des Hommes ; mais qu'il faut s'en tenir aux Régles établies par les SS. PP. & ſurtout par S. AUGUSTIN, *& par* S. THOMAS. *Ouvrage du P. Joſeph-Auguſtin* ORSI, *de l'Ordre des Fréres Prêcheurs.* A Milan MDCCXXIX. In 4°. *pages* 126.

APrès avoir donné des Extraits de tant d'Ecrits publiés, depuis quelques années, ſur une Diſpute dont l'objet paroît ſi ſimple & ſi borné ; nous croyions la querelle terminée, & que, ſuivant l'uſage, chacun des Tenans, ſe flattant d'une victoire compléte, ſe ſeroit retiré, pleinement ſatisfait de ſes efforts, & perſuadé qu'il a mis le Public dans ſon parti. Mais qu'y a-t'il de ſi clair & de ſi facile, qu'une Diſpute opiniâtre n'obſcurciſſe, & n'embarraſſe ? Dans ce dernier Ouvrage, le P. *Orſi* prétend tirer avantage des combats mêmes qu'on lui a livrés, & de la contradiction qui, ſelon lui, a diviſé ſes Adverſaires, & tourné leurs armes

contre eux-mêmes. Son but est d'en conclure, à son ordinaire, que la Loi, ou convention qui prive les paroles de leur sens naturel ; est une chimére, inventée par les nouveaux Théologiens. Voici tout le précis de sa *Démonstration*. Pour accorder ensemble les obligations du secret, & les Droits de la vérité, la sociéte des Hommes n'a point dû recourir au Systême du Cardinal *Pallavicin*, ni à celui des Adversaires du P. *Orsi*, qui se détruisent naturellement : c'est ce que l'Auteur entreprend de faire voir dans la premiére Partie. Les Hommes n'ont pû, ni dû justifier, & n'ont point en effet justifié le *non franc & net* ; (dont nous avons si souvent parlé dans cette Controverse :) c'est le sujet de la seconde Partie. Enfin dans la troisiéme on se propose de *démontrer*, qu'à l'exclusion des nouveaux Systêmes, & des Loix modernes, il n'y a sur la matiére en question, de solidité & de vérité, que dans la Doctrine de S. *Augustin*. Au reste, c'est une vraie *Démonstration* que le P. *Orsi* a prétendu faire, & c'est pour cela qu'il y

employe la Méthode Géométrique, mettant d'abord les définitions, puis des Axiomes, des Demandes, les Propositions avec leurs preuves, enfin des Corollaires.

Les deux premiéres définitions expliquent ce que c'est que la parole *matérielle* ; c'est-à-dire, dépourvûë de toute signification. La troisiéme dit, que les Défenseurs du P. *Cattaneo* prétendent que le *non* n'a point une signification déterminée, mais seulement disjunctive. La quatriéme explique le dessein de la *Dissertation Dogmatique & Morale* du P. Lecteur de S. *Marc*, qui est son premier Ouvrage sur cette matiére. Les Axiomes établissent que la Loi qu'on attribuë à la République, & qui priveroit les paroles de leur signification, seroit une Loi inutile & déraisonnable. Les *Demandes* se réduisent à prier les Lecteurs de bien prendre l'état de la Question, & de l'avoir toûjours devant les yeux. Or il ne s'y agit pas, dit le P. *Orsi*, de sçavoir si le *non* précis, dans les cas dont nous disputons, peut quelques fois être permis & légitime,

(ce que je n'ai point prétendu nier, ajoûte le R. P.) mais il s'agit d'examiner, s'il peut être permis, par les raiſons qu'alléguent le P. *Cattaneo* & ſes Partiſans. Le P. Orsi ne craint-il point que ce ne ſoit là donner gain de cauſe à ſes Adverſaires, & avoüer qu'ils ont eu raiſon pour le fond de la Queſtion? Il le craint, & il avouë que cette Réflexion a fait impreſſion dans le Public. Il s'efforce néanmoins de faire voir qu'en abandonnant ce Point qu'il repréſente comme eſſentiel & le plus important de la Controverſe, on n'a point touché à l'objet principal, dont il demeure Maître en entier. C'eſt une conſolation qu'il ſeroit de la bienſéance de ne pas envier au *P. Orſi*, & des Adverſaires pourroient ſe tenir ſatisfaits de l'aveu qu'il vient de faire. Nous verrons cependant qu'ils n'en ſont pas demeurés là, & qu'ils ont encore repliqué.

Les *Propoſitions*, qui ſont au nombre d'onze, tendent à prouver ce qui eſt énoncé dans les *Définitions*, & dans les *Axiomes*. De tout cet attirail, Géométrique pour la forme & l'arrange-

ment, l'Auteur conclut, en reprenant ſes Définitions, ſes Axiomes, & ſes Propoſitions, 1°. Que le Cardinal *Pallavicin* & le *Pere Cattaneo* d'une part; & de l'autre, les Défenſeurs de ce dernier, ſont en contradiction entre eux: 2°. que ceux-ci ont fort bien prouvé que la Loi ou la convention imaginée par les deux autres, eſt abſolument chimérique: d'où il s'enſuit qu'ils ont combattu pour le *P. Orſi*: telle eſt la premiére Partie de cette *Démonſtration Théologique*.

Dans la ſeconde Partie, le *P. Orſi* entre dans le point eſſentiel de la querelle Théologique. Ce que j'ai établi, dit-il, dans la premiére Partie, ſuffiroit pour la défaite entiére de mes Adverſaires, & pour m'aſſûrer ſur eux une pleine victoire: mais puiſque vous m'appellés à un nouveau combat, Meſſieurs, continuë-t'il; il eſt trop glorieux & trop important pour le refuſer; je ne ſçai point reculer en pareilles occaſions: me voici prêt à entrer avec vous en lice; & c'eſt avec joye & de grand cœur que j'accepte le défi. Un ſi galand Homme, & un ſi brave

Combattant mérite bien qu'on lui fasse honneur de ses généreux sentimens. Mais il ne faut point oublier le sujet de cette guerre. Une Syllabe de trois lettres l'a fait naître, & l'entretient depuis trois ou quatre ans; un *non*, mais un *non franc & résolu*: tout roule, dit le *P. Orsi*, sur cette réponse; *sulla rispoſta del* nò *franco é risoluto.* Autrefois un mot de pareil volume eut, dit-on, de grands combats à soutenir dans une Académie naissante, & déja célébre. Il en sortit sain & sauf, & fait encore bonne figure dans nôtre Langue. La Dispute n'étoit que de Grammaire: dans cette Controverse Théologique le *non* n'aura-t'il point le même sort, que le *car*, malgré les efforts de son redoutable ennemi? Il propose ainsi, & en gros caractéres, le plan de cette seconde Partie. *La réponse du non franc & résolu ne peut en aucun cas, par aucune raïson, ni par aucune Loi de la Nature, ou de la République, être justifiée.*

Après les Définitions & Axiomes, viennent les Propositions, qui ne sont guéres qu'une répétition de ce qui a

été dit dans les autres Ouvrages ſur ce ſujet. Le compte que nous en avons rendu, nous diſpenſe d'en faire le détail. On y ſuppoſe toûjours que la Réponſe que l'on combat, contient un menſonge officieux, ce que n'ont garde d'avoüer ſes Défenſeurs. On y revient à l'autorité des Anciens, & des ſaints Peres, ſurtout à celle de S. *Auguſtin*, ſans qu'il nous paroiſſe que ce nouvel Ecrit ajoûte de nouvelles forces, ou de nouvelles lumiéres à ce qui a été allégué juſqu'ici.

Dans la troiſiéme & derniére Partie, le *P. Orſi* prétend démontrer que *ſans recourir au non franc & réſolu, on peut & on doit ſatisfaire non ſeulement aux obligations de la vérité, mais encore à celles du ſecret.* D'abord il établit quelques Propoſitions, qui doivent, dit-il, paſſer pour des Axiomes, & qui ne peuvent être conteſtées. Ces Propoſitions générales, applicables à d'autres ſujets, & qui n'entrent point aſſés dans le nœud de la difficulté, qu'il eſt uniquement queſtion de réſoudre ſimplement & avec préciſion, peuvent aiſément être

ſuppoſées ou ſuppléées, ſans que nous nous y arrêtions ; & nous épargnerons encore aux Lecteurs ce détail inutile. Venons donc au fait, & à ce qu'il ſuffiſoit de déveloper, pour ſoutenir la cauſe que défend le *P. Orſi*.

Premiérement, dit-il, il n'eſt jamais permis de cacher par un menſonge un ſecret, quelque important qu'il ſoit, & quelle que puiſſe être l'obligation de le garder. C'eſt ce que perſonne ne lui diſpute. 2°. La reſtriction purement mentale n'eſt pas plus permiſe que le menſonge : c'eſt encore de quoi l'Auteur avouë que ſes Adverſaires doivent convenir ſans peine, ſelon leurs principes. A cette occaſion il fait bien des réflexions ſur la condamnation portée par le Pape *Innocent* XI. contre les Propoſitions qui approuvent la reſtriction. En ſemblable matiére, ce ne ſont point les opinions particuliéres des Théologiens qui font la régle : c'eſt le Décret pris dans ſon ſens naturel, dans le ſens que les paroles préſentent à l'eſprit, ſans y rien ajoûter, ſans en rien retrancher: il ne faut que de la docilité & de la bonne foi, ſans

tant diſputer, ſans tant ſubtiliſer. 3°. Il n'eſt point permis de cacher un ſecret par un *non* ſimple & précis. La preuve eſt qu'on ne peut répondre ainſi ſans menſonge, ainſi que le P. *Orſi* prétend l'avoir démontré, & par ſes raiſonnemens, & par l'autorité de S. *Auguſtin.* Et véritablement, pour ce qui eſt de l'autorité de S. *Auguſtin*, il eſt bien fondé à s'en prévaloir : mais ſes raiſonnemens, ſans cette autorité, n'embarraſſeroient apparemment pas beaucoup ſes Adverſaires. Les ſept Propoſitions qui viennent après, ne ſouffrent point de difficulté, & ſeront ſans peine avoüées de tout le monde. La ſuivante revient à celle-ci : un Confeſſeur interrogé d'une maniére honnête & *licite*, peut, ſans menſonge, répondre qu'il *ne ſçait point* ce qu'il ne ſçait que par la Confeſſion. La *raiſon* eſt qu'une interrogation honnête ne regarde que les choſes que l'on ſçait, par les voyes ordinaires, & le commerce de la vie ; & qu'une ſemblable reſtriction eſt intelligible, & non purement mentale. Cette Propoſition donne lieu au *P.*

Orſi, d'expliquer d'après S. *Auguſtin* & S. *Thomas*, les réponſes de *Jacob* à *Iſaac*, & de l'Ange *Raphaël* à *Tobie*.

La douziéme Propoſition eſt conçuë en ces termes. Un Confeſſeur interrogé expreſſément ſur ce qu'il ſçait par la Confeſſion, ne peut, ſans mentir, répondre qu'il ne le ſçait pas. Le *P. Orſi* cite pour ce ſentiment, que nous avons déja rapporté ailleurs, le Jeſuite *Layman*, qui dit, qu'en pareil cas, le Confeſſeur doit dire, qu'il n'a rien à répondre à la queſtion qu'on lui fait, ſoit qu'il ſçache la choſe, ou qu'il l'ignore. Il en faut dire autant des autres ſecrets importans & qu'on eſt étroitement obligé de garder. C'eſt ce qu'expliquent enſuite deux Propoſitions. L'Auteur répond aux difficultés qu'on propoſe contre cette Doctrlne, leſquelles roulent ſur les inconvéniens & les dangers auſquels on s'expoſe, ſoi-même, ou le prochain. S. *Auguſtin*, reprend-il, les a prévües, & elles ne l'ont pas fait changer de ſentiment. Enfin il revient à l'objection déja réfutée dans ſa *Cau-*

sa della verità sostenuta; sçavoir, que suivant ces principes l'observation des préceptes devient impossible. Elle n'est pas absolument impossible, dans le sentiment que soutient le *P. Orsi.* Mais quelle attention sur soi-même, quelle précaution ne faut-il pas, pour ne point trahir un secret, qu'on est obligé de garder, même aux dépens de sa vie; & pour ne pas donner à connoître par son embarras & sa surprise, ce que l'on veut cacher, par une réponse détournée, vague & générale!

ARTICLE LXXII.

Confermazione Teologica, &c. *Dissertation Théologique, qui confirme, contre la Dissertation du* P. Orsi, *Dominicain, que le mérite de la vérité qui cache un secret, consiste dans l'innocence du moyen qu'on employe*, &c. In 4°. pages 206. sans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur; sans Approbation, ni Permission, & sans aucune datte.

CE titre, & le deſſein qu'il annonce, ne doit pas effrayer le *P. Orſi*, puiſque dans cette Diſpute chacun prétend ſoutenir un ſentiment, non ſeulement juſte & innocent, mais même néceſſaire. Il ne s'agit donc que de l'exécution. L'Auteur de cette *Confirmation*, qui l'eſt auſſi de la *Diſſertation Théologique*, auroit pû répondre en peu de mots à ſon Adverſaire. Ce parti eut peut-être été le meilleur : du moins eut-il été plus du goût des Lecteurs, qui n'aiment pas qu'on allonge les Diſputes, ni d'être fatigués par des redites inutiles. L'Auteur n'avoit qu'à renvoyer le *P. Orſi* aux endroits de ſa *Diſſertation*, où il prétend avoir prévenu & réfuté les réponſes du R. P. Lecteur. Il a néanmoins jugé plus à propos de traiter à fond la Queſtion, & d'expoſer dans toute leur force les principes, & les raiſons de l'un & de l'autre parti. Il a crû devoir ſuivre l'ordre général & la diviſion, dont le *P. Orſi* lui a fourni le modéle. Aux trois Parties qui diviſent ſon dernier Ouvrage, il oppo-

ſe trois Livres : & au Préambule où étoit propoſé l'état de la queſtion, il fait répondre une longue Préface, ou Avant-propos ſur le même ſujet. Au reſte, comme nous devons rendre juſtice aux Auteurs dont nous donnons des Extraits, nous dirons que, contre l'ordinaire de ces diſputes, celle-ci, en multipliant les combats, eſt devenuë plus polie. Il ſemble que les Adverſaires, en ſe voyant de plus près, & en meſurant leurs forces, aient appris à ſe reſpecter mutuellement, & qu'ils aient perdu de la confiance avec laquelle ils ſont entrés dans le champ de bataille ; ſans préjudice toutes-fois de la cauſe que chacun défend.

Il faut qu'on ait bien peu avancé, ou qu'on ait même embroüillé la matiére, lorſqu'après quatre ans de diſpute, ceux qui la traitent, ſont obligés de ſe repréſenter les uns aux autres l'état de la queſtion. D'abord nôtre Auteur explique quelle eſt cette République dont la Loi, ou la convention eſt alléguée par le *P. Cattaneo*, & ceux qui ſuivent ſon ſentiment. Tout ce que l'on prétend, dit-il, c'eſt que la

raison & le bon sens, dans les cas dont il est question, privent le *non* de la signification qu'il a dans les Propositions absolument libres. Car il ne faut pas que le *P. Orsi* se flatte d'avoir pour lui la République du Genre humain : un plus grand nombre d'Ecrivains qu'il peut citer en sa faveur, ne fait pas plus le corps & la société des Hommes, qu'un plus petit nombre allégué par ses Adversaires, dans une question où il ne s'agit pas du fait, mais uniquement du droit. Après bien des réflexions qui nous méneroient trop loin, & dont on peut se passer, l'Auteur oppose dans son premier Livre, à la premiére Partie de la *Démonstration* du P. Lecteur, cette Proposition contradictoire : *Le Systême du Cardinal* Pallavicin, *du P.* Cattaneo, *& celui de ses Défenseurs, en particulier celui de l'Auteur de la* Dissertation Théologique, *ne se combattent point; mais au contraire, ils se soutiennent & s'aident mutuellement, dans le point formel de la Controverse.* Pour prouver sa Proposition, l'Anonyme examine premiérement les Défini-

tions, les Axiomes & les Demandes du *P. Orsi*, & il y joint ses réponses, qui en sont la réfutation. Il vient ensuite à ses Propositions, qui combattent directement celles du *P. Orsi.*

Au second Livre, il entreprend de *prouver par des raisons convaincantes, & sur tout par celles qui sont exposées dans la* Dissertation Théologique, *que le* non *franco é risoluto peut & doit être justifié*; & cela *par les Loix de la Nature, & de la République*, prise dans le sens que nous avons marqué. Et c'est là, selon lui, un Axiome. Il en ajoûte deux autres. 1°. *Les Loix de la Nature & de la République ne doivent point ôter les moyens surs d'obtenir un bien, ou d'éviter un mal, sous prétexte d'obtenir un autre bien, qu'on reconnoît être tout-à-fait impossible; ou d'éviter un mal imaginaire, lequel constamment n'est point un mal, ou qui est reconnu pour un mal absolument inévitable.* 2°. *On ne doit point regarder comme un mal pour la société des Hommes, ce qui, d'un côté, est pour elle, en certaines circonstances, un véritable bien, & d'autre part, ne peut être confondu,*

ni méconnu duns les circonſtances où il pourroit être contraire aux intérêts de la République. Ceux qui ont ſuivi cette Diſpute, au moins dans nos Extraits, voyent aſſés où tendent ces maximes, & qu'il s'y agit de la réponſe négative ſur un fait véritable, que celui qui la donne, ne peut révéler ſans crime. Tels ſont les principes que nôtre Auteur oppoſe à ceux du *P. Orſi.*

Le ſujet du troiſiéme Livre eſt contenu dans ce titre, qui en donne une idée générale. *Sans un* non *ſimple & précis* (franco é riſoluto) *il eſt impoſſible, en bien des rencontres, de ſatisfaire aux obligations du ſecret.*

Pour prouver, & les Propoſitions rapportées ci-deſſus, qui ſont le fondement de tout l'Ouvrage, & généralement toutes celles qui le compoſent, l'Anonyme ſuit pas à pas le R. P. Lecteur : il examine avec toute l'exactitude & la préciſion d'un Théologien aguerri à la Diſpute, ſes Axiomes, ſes principes, & l'application qu'il en fait; il y oppoſe ce qu'il croit avoir aſſés bien établi dans ſa *Diſſertation Théologique*, dont il rapporte de longs

longs textes, en ſorte que cette *Confermazione* peut tenir lieu des deux Ecrits, à ceux qui ne verront que le dernier : il y ajoûte de nouvelles réflexions, & de nouveaux raiſonnemens : en un mot il n'omet rien de ce qui peut ſervir à ſa cauſe. Mais après tant de piéces fournies de part & d'autre dans cette affaire, & dont nous avons rendu compte, nous ne pouvons nous étendre ſur ces derniéres, ſans répéter inutilement les mêmes choſes, & fatiguer les Lecteurs ſuffiſamment inſtruits. Ajoûtons ſeulement que le *P. Orſi* preſque ſeul a tenu contre tous ſes Adverſaires, qui ſont en aſſés grand nombre, à en juger par les divers caractéres de leurs Ouvrages, & les qualités différentes que prennent les Auteurs. Cela fait ſans doute plus d'honneur à ce ſavant Théologien, qu'à ſon ſentiment, qui n'a trouvé qu'un ſeul Défenſeur. Diſons le néanmoins à ſa loüange ; car il ne faut rien diſſimuler ; il a toûjours combattu à découvert, & ſous ſon propre nom, au lieu que ſes Adverſaires n'ont paru ſur la Scéne, que maſqués &

déguisés. La cause qu'ils défendent leur aura-t'elle inspiré cette timidité ?

ARTICLE LXXIII.

Histoire Romaine par les PP. Catrou *&* Roüillé *D. L. C. D. J.* &c. *onziéme Volume* in 4°. pp. 750. *A Paris chés Rollin, de l'Epine, & Coignard.*

ROme ne se montre plus désormais que dans ce haut point de Grandeur, où elle s'éleva autant par la sage constitution de son Gouvernement, & par la profonde politique de son Sénat, que par la force invincible de ses Légions. *Antiochus* venoit d'être battu par mer & par terre, à la vûë de Myonése & dans les plaines de Magnesie, sous les auspices de *Scipion* l'Asiatique, guidé par les conseils de son frére *Scipion* l'Africain. Ce Prince qui donnoit des Loix à l'Asie, est contraint de recevoir celles de la République, d'envoyer à Rome en otage son propre fils, & d'abandonner les plus riches Provinces de son Domaine

à la diſcrétion des Vainqueurs. De ſon côté *Fulvius* ſubjuguoit l'Iſle de Céphalénie, réprimoit l'orgueil des Etoliens, & forçoit par la terreur de ſes armes, ces Grecs inſolens, à reſpecter le nom Romain. En même tems le Conſul *Manlius* puniſſoit les Villes & les Provinces alliées d'*Antiochus*, d'avoir oſé s'unir avec un ennemi du Peuple Romain. De ce nombre furent les Galates, Nation Gauloiſe d'origine. Leur opiniâtre réſiſtance ne fit que rendre leur défaite plus mémorable. Leurs Montagnes furent un trop foible rempart contre les Romains. *Manlius* franchit cette barriére quelque inacceſſible qu'elle parût. La plûpart de ces Peuples furent exterminés ou confinés dans leurs rochers ; & le Général Romain vengea l'Aſie des brigandages, que les Galates avoient commis dans cette belle contrée depuis leur tranſmigration.

Après de ſi glorieuſes expéditions, dont on lit avec plaiſir le détail le plus exact dans ce onziéme volume, Rome dès l'année 566. étoit devenuë le plus magnifique Théatre du monde.

Alors elle commença de goûter dans la ſplendeur & dans l'opulence,le fruit de ſes vertus & de ſes travaux. Le Sénat & le Peuple Romain voioient à l'Orient les Provinces, les Rois, les Villes libres de l'Aſie, de la Macédoine & de la Gréce; à l'Occident l'Eſpagne & la Gaule Ciſalpine; au Midi l'Etat des Carthaginois & la Numidie recevoir ſes ordres avec ſoumiſſion. Les Députés des Nations ſe raſſembloient en foule à Rome pour y apporter ou leurs tributs, ou leurs préſens, ou leurs hommages. Tous venoient implorer la protection de la République dominante. Nul Prince, nul Etat n'oſoit entreprendre de faire la guerre ſans avoir obtenu ſon conſentement. Elle ſe faiſoit l'Arbitre des différents, & régloit les prétentions. Les Décrets de ſon Sénat étoient auſſi fidélement exécutés en Afrique, en Aſie, & à l'extrêmité Orientale de l'Europe,que dans Rome même. Cette Ville embellie des dépoüilles de la Gréce Europeane & Aſiatique, enrichie par l'or & l'argent de la Syrie & de l'Eſpagne, pouvoit paſſer dès-lors

pour la Capitale de l'Univers. A la vérité elle n'avoit encore réduit en Province, que la Sicile, que la Sardaigne, que l'Espagne Ultérieure & Citérieure, & que le continent de l'Italie; mais la plûpart des autres Etats de l'ancien monde n'en étoient pas moins asservis. Sous une apparente liberté les Peuples soûmis à leurs anciens Maîtres, obéïssoient à des Souverains; mais qui n'étoient eux-mêmes que les Esclaves de la République Romaine. Ceux-ci venoient briguer les suffrages des moindres Plébéïens, & attendoient en tremblant les Arrêts du Tribunal des Comices, qui s'étoit arrogé le droit de décider du sort des Monarques, d'enlever les Couronnes, & de disposer des Thrônes à son gré. D'ailleurs la politesse & la magnificence régnoient à Rome depuis les conquêtes du Grand Scipion. Le goût des Grecs se faisoit remarquer dans la décoration des Temples, des Places publiques, des Cirques & des Théatres. La Comédie y avoit pris une forme plus décente. déja *Plaute* égaloit les *Aristophanes* & les *Eupolis* de la Gré-

ce. La Langue Latine s'étoit perfectionnée ; & l'Eloquence n'étoit plus seulement l'effet de la saillie & de l'enthousiasme. L'Art commençoit à mettre de l'ordre, & à donner du nombre & de l'harmonie aux discours des Orateurs. Ces progrès de la Grandeur & de la politesse Romaine, se développent d'une maniére sensible & suivie dans le volume, dont on ne donne ici qu'un craïon fort imparfait, eû égard à la multitude & à l'importance des faits. Les PP. *Catrou* & *Roüillé*, ne sont pas moins attentifs à faire appercevoir au Lecteur par des traits marqués, les bréches que l'abondance & les richesses firent à la vertu Romaine dans ces tems de prosperité. L'expédition de *Manlius* contre les Gallo-Grecs passoit pour être l'Epoque fatale de la licence & de la dépravation des mœurs. On reprochoit hautement à ce Général d'avoir fomenté parmi ses Troupes la mollesse & le relâchement de la discipline. Tout Rome, dit *Tite-live*, étoit témoin du luxe des Gens de guerre nouvellement arrivés d'Asie. Par eux la

ſomptuoſité des Aſiatiques venoit de s'introduire chés les Romains. On n'appercevoit plus que de legéres traces de l'ancienne ſimplicité. Les meubles précieux, les Buffets de grand prix, les riches Tapis, les lits de parade nouvellement tranſportés d'Orient en Italie, avoient ébloüi les yeux des Citoyens. Alors ſelon le même Hiſtorien, on commença d'allier avec les plaiſirs de Table, l'harmonie des concerts, & les repréſentations burleſques. Les charmes de la muſique, & les danſes mimiques devinrent dans les repas un accompagnement néceſſaire. Les riches eûrent à leurs gages des filles qui mêloient leurs voix au ſon des Inſtrumens, les mêts les plus exquis furent achetés à grands frais, & ſervis avec un appareil que Rome avoit ignoré juſqu'au tems des conquêtes de *Manlius*. L'amour de la bonne chére, & les rafinemens de la ſenſualité accréditérent bientôt l'art des Cuiſiniers. Un Traiteur habile dans la ſcience des ragoûts devint un homme important. Le ſoin de préparer les viandes ceſſa d'être comme autrefois

le miniſtére des plus vils Eſclaves; on jugea que c'étoit une occupation qui demandoit de l'expérience & du diſcernement. Cependant, continuë l'Hiſtorien de Rome, ces déſordres qui paſſérent alors pour des excès intolerables, ne furent que les préludes de cette corruption générale, que l'affluence des richeſſes & des délices de la vie répandit dans la Capitale du monde.

Ces abus fraiérent le chemin à d'autres encore plus étranges. Alors Rome vit naître & ſe former dans ſon ſein une ſociété monſtrueuſe de débauche ſous le nom de Bacchanales. Sans doute le concours des Nations Etrangéres facilita l'entrée de cette infâme Cabale dans une Ville, qui pendant plus de cinq ſiécles n'avoit fait paroître que de l'horreur pour l'incontinence. Les Hiſtoriens de Rome trouvent l'origine de ces abominations dans la Gréce. De là, ſi on les en croît, elles furent apportées en Etrurie par un Grec de baſſe extraction, & membre d'une Secte qui faiſoit des aſſemblées au nom & ſous la protection

de Bacchus. Les PP. *Catrou* & *Roüillé* conjecturent avec beaucoup de vraisemblance, que la source en venoit, de plus loin. Il y a, disent-ils, tant de conformité entre les mistéres des Bacchanales, & les exécrables cérémonies pratiquées en l'honneur de *Moloch*, dans la Valée de Tophet, par les Ammonites, & par les Israëlites eux-mêmes, que les uns paroissent avoir été une imitation des autres. A ce sujet les deux Historiens modernes remarquent que sous le nom de *Moloch*, les Ammonites ont adoré ou Saturne, ou Jupiter. Sur cela les sentimens sont partagés. Ces Peuples représentoient cette Divinité sous une apparence monstrueuse. C'étoit un Buste d'airain surmonté d'une figure de tête de Veau. On avoit pratiqué dans ce Simulachre sept ouvertures, qui communiquoient à autant de fourneaux réservés pour différentes sortes de Victimes. Les Ammonites se faisoient une Loi barbare de jetter leurs propres enfans dans une de ces fournaises embrasées. Ils s'imaginoient ne pouvoir arrêter le couroux de leur Dieu, qu'en lui sacri-

fiant ce qu'ils avoient de plus cher. Le ſon des tambours & de divers autres inſtrumens accompagnoit cet horrible Sacrifice. Au milieu de ce bruit confus les cris de ceux que le feu conſumoit, ne pouvoient ſe faire entendre. Quelques-uns ont crû que cette Nation infidéle ne s'étoit jamais portée juſqu'à un tel excès de Barbarie. Ils prétendent que la Cérémonie ſe bornoit à faire paſſer ces enfans par la flamme dans la vûë de les purifier. Quoi qu'il en ſoit, la Valée de Tophet, où ſe commettoient de ſemblables impiétés, emprunta ſon nom du fracas que formoient les tambours & les cimbales pendant le Sacrifice. Dans ce lieu étoit un Temple érigé en l'honneur de *Moloch*. Près de là on lui avoit conſacré un Bois, où les Miniſtres du Dieu ſe livroient à des infamies, que la pudeur ne permet pas de nommer.

Si l'on change donc le nom de *Moloch* en celui de *Bacchus*, on retrouvera les Bacchanales, dont il eſt ici queſtion. La Nation Juive les emprunta de ſes Voiſins; elles furent enſuite adoptées par les Grecs, qui les

transſmirent en Etrurie ; d'où elles ſe répandirent à Rome & dans toute l'Italie. Le Grec qui s'étoit donné pour le Chef ou pour le Prêtre de l'aſſociation miſtérieuſe, s'attacha ſourdement grand nombre de Sectateurs. Les premiers objets de la ſéduction furent des femmes. D'entre-elles on choiſiſſoit des Prêtreſſes qui préſidoient aux aſſemblées. Les hommes y furent bien-tôt admis, & le Bois conſacré à la Déeſſe *Simila* fut le lieu réſervé à ces conventicules ſecrets. La corruption des cœurs, encore plus que la curioſité, donna du crédit à l'Impoſteur. Le vin & la bonne chére furent la premiére amorce qu'il préſenta, pour attirer des hommes intempérans à la fête de Bacchus. La multitude s'accrût, & l'on y compta des milliers d'hommes & de femmes. La nuit fut le tems deſtiné au rendés-vous. Le Grec eut ſoin d'y admettre de jeunes perſonnes des deux Sexes, & les plus capables d'irriter les paſſions. D'abord le vin & la danſe mettoient toute la troupe en joie. Les hommes enſuite, armés de javelines, s'abandonnoient

à des transports de phrénésie, qu'ils faisoient passer pour un enthousiasme prophétique. On donnoit pour autant d'Oracles, les paroles mal articulées qu'ils proferoient dans ces agitations violentes. Les femmes échevelées, semblables à des Ménades, tenoient en main des flambeaux composés de bitume, de souphre, & de chaux, & couroient les plonger dans le Tibre. Les ténébres succédoient aux lumiéres. Alors les plus monstrueux excès, l'inceste, l'adultére & tous les genres d'obscénités terminoient une nuit commencée par l'yvresse. Ceux ou celles qu'un reste de pudeur rendoit plus timides ou moins forcenés, étoient mis à mort. Ce n'est pas tout, les Bacchanales étoient l'Ecôle de toutes les friponneries. Là se forgeoient les calomnies, les accusations iniques, les faux contracts. Le tems où la raison n'étoit pas ensévélie dans le vin, se passoit à concerter la ruine des familles : souvent le fer & le poison étoient mis en œuvre pour ôter la vie à ceux qu'on avoit intérêt de faire périr. Plusieurs d'entre-eux élevés en l'air par

des machines, & précipités dans des souterrains, ne reparoissoient plus. En un mot, la violence & la trahison, autant que l'infamie, régnoient dans ces assemblées nocturnes. Pour étouffer les cris de ceux qu'on assassinoit & qu'on sacrifioit à la débauche, on faisoit un fracas de tambours & de cimbales. Les hurlemens de la troupe Bacchique surpassoient encore celui des instrumens.

L'avanture qui donna lieu à la découverte de tant d'horreurs, le zéle du Sénat pour exterminer une si détestable association, la sévérité des Magistrats dans la recherche & dans la punition des Coupables, enfin tous les incidens qui accompagnérent la Procédure, sont présentés dans la nouvelle Histoire d'une maniére à intéresser le Lecteur.

L'exil volontaire & la mort du Grand *Scipion* avoient précedé d'une année l'affaire des Bacchanales. Aucune des circonstances, qui ont rendu cet événement mémorable, n'a échapé aux deux Historiens. On y retrou-

ve ce Heros auſſi Grand dans ſa retraite de Literne, qu'il l'avoit été à la tête de ſes Armées. Accuſé injuſtement par des Citoyens ingrats, que la jalouſie de Caton ſon ennemi ſecret avoit ſuſcité contre lui, il parut devant les Comices, non point dans la poſture de Suppliant; mais avec une fermeté d'ame qui fit rougir ſes accuſateurs. Au lieu de répondre à des invectives qu'il jugea dignes de mépris, il fit ſouvenir le Peuple qu'à pareil jour il avoit gagné ſur Annibal cette fameuſe Bataille, qui décida du ſort de Carthage. *C'eſt au Capitole*, dit-il, *que les Dieux nous attendent. Suivés-moi Romains! portons-y nos vœux & nos actions de graces. Là demandés à Jupiter qu'il vous accorde ſouvent des Généraux qui me reſſemblent.* A ces mots, les Tribus coururent en foule à ſa ſuite, & emploïérent avec lui le reſte du jour à viſiter les Temples de Rome. Glorieux Triomphe pour Scipion, mais qui fut le dernier de ſa vie! L'acharnement de ſes ennemis le força enfin de céder à la tem-

pête. Il prit le parti d'abandonner ſon ingrate Patrie, & de ſe confiner dans la ſolitude de Literne. Encore ne le laiſſa-t'on pas joüir de la tranquilité qu'il s'étoit promiſe. *Caton* ne ſe laſſa point de le pourſuivre : tant il eſt vrai qu'un homme d'une probité apparente eſt un dangereux ennemi. La mort ne tarda pas à délivrer *Scipion* de ſes chagrins. L'opinion la plus commune eſt, qu'il mourut dans la premiére année de ſon exil, c'eſt-à-dire l'an de Rome 566. Cependant quelques Hiſtoriens reculent ſa mort, les uns à deux, les autres à ſix ans au delà. C'eſt un point de Chronologie que les Auteurs ont eû ſoin de diſcuter dans les notes. On ne peut rien ajoûter au portrait qu'ils nous ont tracé de ce Héros. La fineſſe des traits & la richeſſe du Tableau n'ôtent rien à la vérité des caractéres. Les enfans n'héritent pas toûjours de la vertu de leurs peres. *Scipion* eut la douleur de ne voir dans le ſien qu'un génie borné, ſi l'on en croit *Valere maxime*. Le Pere ſe flattoit que l'âge & l'uſage des

affaires donneroient de l'étenduë à cet eſprit uniquement tourné à la bagatelle. Mais ni les exemples, ni les leçons domeſtiques ne purent réparer en lui les défauts de la nature. Un caractére ſi déſavantageux n'a pas beaucoup de reſſemblance, avec celui que *Ciceron* a fait du fils de Scipion au Livre de la vieilleſſe, & ſur tout dans ſon Dialogue ſur les Orateurs illuſtres. De là le plus grand nombre des critiques a eu raiſon de conclure, que ce Grand Homme laiſſa deux fils; le 1^er^. dont Ciceron fait l'Eloge, eût apparemment le prénom de *Publius* comme ſon pere. C'eſt lui, (du moins on le préſume ainſi) qui adopta le fils de *Paul Emile*, *Publius Scipio Emilianus*, le Deſtructeur de Carthage. Le ſecond que *Valere Maxime* dit avoir dégéneré de la vertu de ſes Ancêtres, eût le ſurnom de *Lucius*, ſelon Tite-Live.

De l'Hiſtoire des malheurs de Scipion, nos deux Hiſtoriens paſſent au récit de la mort d'*Annibal*. Cet implacaple ennemi du nom Romain s'étoit réfugié chés *Pruſias*, Roi de Bythi-

nie, après avoir couru de Régions en Régions pour y troubler la Domination de la République. Sans nous engager à ce ſujet dans un détail qui n'eſt point du reſſort de nos *Mémoires*, il ſuffit de dire qu'Annibal, inveſti par les Romains dans le lieu de ſa retraite, préfera une mort volontaire à la honte de devenir leur Captif. *Mourons*, dit-il, *& délivrons Rome d'un Ennemi, qu'elle n'a pû laiſſer en paix juſqu'à la fin de ſa courſe; mes jours n'ont été que trop longs pour elle, cédons un reſte de vie à ſes inquiétudes.* Auſſi-tôt il prit un poiſon ſubtil, qu'il portoit à tout événement renfermé dans le chaton de ſa bague. Ainſi finit à l'âge de 65. ans, Un Héros qui fut l'effroi de la République juſqu'au dernier ſoûpir. „ Dire de lui que les Ro„ mains eurent recours à la perfidie „ pour s'en défaire, c'eſt avoir fini ſon „ Eloge „. Au caractére que nos deux Hiſtoriens ont tracé de ce Grand Homme, on retrouve le Vainqueur de Cannes, & le Rival du Grand Scipion. Il eſt incertain ſi Pruſias avoit

été d'intelligence avec les Romains,& s'il fut complice de la trahiſon qu'on leur reproche. La Critique & les Réflexions des deuxEcrivains ſur ce fait, auſſi bien que ſur l'âge d'Annibal, ne laiſſent rien à déſirer.

Le relâchement des mœurs & les déſordres qui s'étoient introduits dans Rome, demandoient un Cenſeur rigide & à l'épreuve de la ſéduction. *Caton* fut celui en faveur de qui ſe réünirent les ſuffrages du Peuple aſſemblé. De concert avec *Valérius Flaccus*, ſon Collégue, il n'oublia rien pour arrêter le cours du mal & pour corriger les abus. L'Hiſtoire de ſon adminiſtration eſt un des morceaux de ce 11^e^. volume,le plus capable de piquer la curioſité. On y voit un Magiſtrat zélé, qui pourvoit au rétabliſſement du bon ordre par la ſageſſe de ſes Loix, & dont toutes les vûës ſe bornent à procurer le bien public. Rome, il eſt vrai,lui fut redevable d'avoir mis un frein à la débauche par des coups d'éclat,qui firent trembler tous les Ordres de l'Etat ; Mais au travers de ce

qu'il fit pour l'intérêt de sa Patrie & pour rapeller ses Concitoyens à la simplicité de leurs Ancêtres, on découvre un Homme austére par tempérament, & qui cachoit une ambition sans bornes sous les dehors de la probité. Le Peuple cependant témoigna sa reconnoissance à Caton par une Statuë qu'il lui fit ériger. Il avoit toûjours affecté de mépriser ces sortes d'honneurs. *Les Statuës, disoit-il, sont moins une récompense de la vertu, que des Monumens, qui perpétuent l'habileté des Sculpteurs.* Il décela son orgueil par l'inscription fastueuse qu'il fit graver sur le pié d'estal de la sienne. Elle étoit conçûë en ces termes. A CATON LE CENSEUR ET LE RESTAURATEUR DE LA DISCIPLINE DE LA RÉPUBLIQUE. Il n'y fait aucune mention de ses victoires. La mémoire de sa Censure, lui sembla seule mériter l'attention. Il lui paroissoit plus glorieux d'avoir triomphé des vices publics que des Nations étrangéres.

Par le nombre des faits que nous venons d'indiquer rapidement, on

peut juger du vaſte champ que la ſuite de ce onziéme volume offre aux deux Hiſtoriens. Après avoir ſuivi les Romains dans leContinent de la Gréce, dans l'Iſtrie, dans les divers Cantons de l'Aſie Mineure, & dans l'Afrique, ils rabattent en Eſpagne, dont les Peuples toûjours vaincus & toûjours rébelles, ne cherchoient que l'occaſion de ſecoüer le joug de la dépendance. La fin tragique d'*Antiochus* le Grand, & les injuſtes entrepriſes de ſon Succeſſeur *Antiochus Epiphanes*, pour envahir les Etats du jeune *Ptolomée Philométor*, qui régnoit alors ſous la protection de Rome, les rappellent en Egypte, & en Syrie. De là ils paſſent en Macédoine, qui depuis quelques années étoit devenuë le Théatre des plus grands événemens. L'ambition de *Philippe* s'étoit réveillée. Un Succeſſeur d'*Alexandre* ſe trouvoit trop reſſerré dans les bornes, que *Flamininus* lui avoit preſcrites. Il forma donc le projet de reconquérir par la voye des armes, les Provinces dont il étoit en poſſeſſion avant la ba-

taille de Cynocéphale. En attendant il fit des excursions dans la Thessalie, & dans la Thrace, & rangea plusieurs Villes sous sa domination. Son Royaume devenu plus vaste ranima son courage & ses ressentimens contre Rome. Avant que de les faire éclatter, il prit des mesures secrettes pour grossir son épargne. Dans le dessein où il étoit de s'affranchir du joug Romain, il se crut tout permis, artifices, violences, brigandages, cruautés, exactions énormes, usurpations criantes. Son fils Démétrius même que mille belles qualités rendoient digne de la Couronne, ne fut pas à couvert de ses coups. Une mort tragique avoit été le prix de son attachement pour les Romains. Rien n'est plus touchant que l'Histoire des malheurs de ce Prince, telle que nos deux Auteurs l'ont décrite d'après les mémoires de d'Antiquité. Philippe ne lui survêcut pas long-tems. Les chagrins que lui causa *Persés*, le seul fils qui lui restoit, hâtérent la fin de ses jours. Il mourut avec le regret d'avoir fait périr Démé-

trius, & au milieu des projets qu'il étoit prêt de faire éclore. *Perſés*, ce fils dénaturé qu'il avoit eû d'une femme de baſſe extraction, après s'être frayé le chemin au Thrône par les crimes les plus noirs, ſe prépara de loin à renouveller la guerre contre la République. Les Scénes qui ſe paſſérent en Macédoine, & en Italie, dans l'intervale de huit ans, juſqu'à l'année 582. aboutirent enfin à une rupture éclatante entre les deux Puiſſances. Les Monarques de l'Aſie, les Républiques de la Gréce, les Illyriens, les Baſtarnes, les Thraces, & divers autres Peuples prirent parti dans cette guerre, ſelon leurs inclinations ou leurs intérêts. Les Romains ne tardérent pas à porter leurs Armes dans la Macédoine. On en vint ſouvent aux mains de part & d'autre. *Perſés* tantôt victorieux, tantôt vaincu, ſe ſoûtint quelque tems contre toutes les forces de Rome. Mais il ſe creuſa lui-même le précipice, où le conduiſirent enfin ſon avarice & ſes crimes, autant que ſa témérité & le peu de concert de ſes entrepriſes. Dans le douziéme

Volume dont nous rendrons compte, on verra ce Prince dépoüillé de ses Etats, tomber du plus haut point de la grandeur, dans un abîme de malheurs, & entraîner par sa chûte celle de ses Alliés. Les Notes seules insérées dans ce onziéme Tome, sur la Géographie, sur les Antiquités Grecques & Romaines, sur divers points d'Histoire & de Chronologie demanderoient plusieurs extraits. L'établissement de la Loi *Voconia*, pour réformer l'abus des Testamens, & de la Loi *Orcia* contre le luxe des Tables, méritent une attention particuliére. Les Dissertations sur la découverte des Livres de *Numa*, sur les Archontes de la Gréce, sur la mort d'Antiochus le Grand, sur les Affranchis de l'ancienne Rome, &c. répandent un grand joûr sur toute la suite de l'Histoire.

Article LXXIV.

De immortalitate Animarum Dialogi.... *C'est-à-dire, Dialogues sur l'immortalité des Ames, par le P.* Juillet 1731.

J. DOMINIQUE PUTIGNANI, D. L. C. D. J. Seconde Partie. A Naples, 1729. Pag. CCXI. sans compter la Préface & la Table.

Voyés Article LXIV. au mois de Juin 1731.

CEt Ouvrage n'est qu'une continuation de celui, dont nous avons déja rendu compte dans ces Mémoires. L'Auteur après avoir apporté dans les huit Dialogues qui ont précedé toutes les preuves naturelles, que la Raison nous fournit en faveur de l'immortalité de nos Ames; se borne dans les sept Dialogues suivans dont il s'agit ici, aux preuves qui se tirent du fonds même de la Religion. Il paroîtra, que cette seconde Partie n'est pas de la même force, que la premiére. On y confond toûjours la spiritalité & l'immortalité : il est vrai que celle-ci se déduit aisément de celle-là : mais il faudroit l'en déduire; & c'est ce qu'on ne s'embarrasse pas de faire, de sorte que toutes les preuves dont on se sert, ne tombent presque

 que

que ſur la ſpiritalité. Les opérations des bêtes, & les principes les plus obſcurs d'une Philoſophie, à laquelle tout le monde ne ſe croit pas obligé de ſe rendre, viennent toûjours à la traverſe; mais les termes ſont aſſés choiſis, & le total fait une démonſtration ſans replique, pour un eſprit ſenſé & raiſonnable; & elle le ſeroit encore, quand même on auroit réduit le tout à la moitié. En voici le précis.

Le fonds du premier Dialogue roule ſur les définitions de l'Egliſe. Après donc avoir établi, qu'une vérité, quoique démontrée par la raiſon, peut encore ſe prouver par la Foi; en ſorte qu'on peut la croire, & par une connoiſſance naturelle, & par une connoiſſance ſurnaturelle, pourvû que ce ne ſoit pas dans le même Acte: on inſiſte d'abord ſur cet Article du Symbole; *je crois la Réſurrection de la chair & la Vie éternelle*; où l'on voit, que la Réſurrection n'étant attribuée qu'au corps, l'Ame n'a jamais ceſſé, & ne ceſſera jamais de vivre. C'eſt, dit-on, ce que JESUS-CHRIST fait entendre en réfutant l'Héréſie des Sa-

ducéens : * *Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans.* Car Abraham, Isaac & Jacob, quoique morts selon le corps, n'avoient donc jamais cessé de vivre quant à l'Ame : & cela en vertu de la nature même de l'Ame; que Dieu a ornée de tout ce qui lui est nécessaire pour avoir toûjours la vie qui lui est propre ; puisque ces termes, *le Dieu des vivans*, insinuent une substance, qui une fois produite, a de soi-même de quoi subsister telle qu'elle a été produite. Que si quelques Péres l'ont dite corporelle, on répond : qu'à la réserve de *Tertullien*, on peut les expliquer favorablement : que dans les commencemens les Péres ne s'attachoient pas à prouver par la raison cette vérité, que les Payens ne combattoient pas : que d'ailleurs plusieurs d'entre-eux, comme S. *Justin*, *Clement* Alexandrin, *Arnobe*, *Lactance*, & *Origéne* ont soûtenu contre les Payens, l'immortalité naturelle de l'Ame : & qu'enfin, depuis que les matiéres se sont plus

* Matt. 22.

éclaircies, cette opinion a totalement prévalu dans l'Eglise. C'est ainsi que, quoique d'abord on n'ait pas regardé comme Hérétiques ceux qui disoient que les Ames venoient des Ames, par une espéce de génération ; ce sentiment seroit maintenant une Hérésie manifeste. La plus grande objection, est celle qui se tire de ces paroles de *Sophronius*, Patriarche de Jérusalem, dans sa Lettre approuvée dans le VI. Concile : *Intellectualia atque invisibilia nullatenùs quidem moriuntur, neque corrumpuntur ; non tamen sunt immortalia per naturam : sed gratiam eis largitus est* (Deus) *à corruptione ea, & à morte coërcentem. Sic hominum animæ permanent incorruptæ, sic immortales perseverant* : on dit donc ici ; que l'Ame est immortelle par la seule Grace de Dieu, & non par sa propre Nature. Mais on répond ; que cela doit s'entendre dans le même sens, que saint *Paul* a dit en parlant de Dieu ; *qui solus habet immortalitatem* : c'est-à-dire, que Dieu seul a par son Essence l'immortalité pleine, entiére & parfaite ; ensorte que toute perfection vient de

Dieu, comme de sa source: ce qui n'empêche pas, que l'Ame n'ait de de sa nature l'immortalité; comme le feu a de sa nature la force de brûler, & les substances corporelles ont de leur nature certaines propriétés particuliéres.

Après un long exposé du sentiment des Manichéens & des Apollinaristes, & dont la condamnation ne paroît faire rien du tout à son but; l'Auteur passe à la définition du Concile de Latran sous *Innocent* III. où il est dit, que l'homme est composé d'un corps & d'un esprit: il apporte la censure du Concile de Vienne sous *Clement* V. contre ceux qui nient, que l'Ame raisonnable soit la forme naturelle & proprement dite du Corps humain: il insiste ensuite, sur ce que l'Ame de Jesus-Christ est de même nature que la nôtre, & que ce seroit un crime de lui refuser l'immortalité naturelle. Mais à dire le vrai, il a beau se tourner & se replier, tout cela prouve bien, que l'Ame vivra toûjours; mais non pas qu'elle soit immortelle de son propre fonds. Aussi il finit par

l'autorité du Concile de Latran sous *Leon* X. où il est dit que, non seulement l'Ame est par elle-même & essentiellement la forme du Corps humain, mais encore immortelle : *cùm illa non solùm verè per se, & essentialiter corporis forma existat, verùm immortalis.* Toutes ces preuves sont solides, sur tout ces mots, *per se & essentialiter*, tombant sur le mot *immortalis*, de la même façon que sur *corporis forma.*

Le second Dialogue roule sur les autorités tirées des Livres Saints. Après donc avoir fait remarquer, que la beauté de ce monde marque assés la noblesse & la dignité de l'homme, qui doit être le possesseur d'un tel Palais ; l'Auteur appuye sur ces paroles du Seigneur Dieu ; * *faisons l'homme à nôtre Image & à nôtre ressemblance :* d'où il suit, dit-il, que l'Ame de l'homme est donc incorporelle & immortelle, comme Dieu. Mais pourquoi donc S. *Paul* a-t'il dit de l'homme, par opposition à la femme ; qu'il

* Gen. c. 1.

a été fait à l'Image de Dieu ? car après avoir dit, que la femme doit se voiler la tête dans l'Eglise, il ajoûte que l'homme ne le doit pas, parce que pour lui, il est l'Image de Dieu: (1) *Vir quidem non debet velare caput suum, quoniam Imago & gloria Dei est.* Il se pourroit donc faire que ces paroles, *faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram*, ne signifieroient que l'autorité & l'empire de l'homme, qui devient par là comme le Vicaire & le Lieutenant de Dieu sur la terre : comme semblent l'indiquer les paroles suivantes ; *& præsit piscibus maris, & volatilibus Cœli, & bestiis, universæque terræ.* Tout ce qu'il y a dans l'Ecriture, ajoûte le P. *Putignani*, suppose l'immortalité de l'Ame, & tend à cette vérité, en se rapportant à l'instruction & à la sanctification de l'homme : *quæcumque scripta sunt*, dit S. Paul, (2) *ad nostram Doctrinam scripta sunt.* Cela est vrai. Donc l'Ame est immortelle, & doit vivre après la mort même de l'hom-

(1) 1. Cor. 11. 7. (2) Rom. c. 15.

me : cela eſt encore vrai. Donc elle eſt immortelle par ſa nature : c'eſt ce qui ne s'enſuit pas. Il falloit donc des paſſages déciſifs : ainſi après bien des diſcours ſur l'autorité de l'Egliſe, ſur le droit qu'elle a d'interpréter l'Ecriture, ſur les divers ſens qu'on peut lui donner : après avoir répondu à l'objection commune tirée de ces paroles du c. 3. de l'Eccleſiaſte ; *Idcircò unus eſt interitus hominis & jumentorum, &c.* L'Auteur apporte ces paroles claires & préciſes du c. 2. de la Sageſſe ; Dieu a créé l'homme *inexterminable*, & il l'a fait à ſon Image & à ſa reſſemblance : *Deus creavit hominem inexterminabilem, & ad imaginem ſimilitudinis ſuæ fecit illum.* Il fait valoir ces paroles de J. C. * *Quid prodeſt homini, ſi mundum univerſum lucretur, animæ verò ſuæ detrimentum patiatur ?* Que ſert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre ſon Ame ? Et ces autres ; ne craignés point ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'Ame, &c.

* Matt. 16.

* *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere.* Par là encore une fois l'immortalité de l'Ame est démontrée: mais lui vient-elle de son propre fonds, ou de la pure liberalité de Dieu? C'est ce qu'on ne démontre point encore.

Le troisiéme Dialogue est presque tout employé à répondre aux difficultés, qu'on peut tirer de l'Analogie que l'Ecriture établit entre l'Ame & le corps: car souvent dans les Livres saints on attribuë à une de ces substances les propriétés de l'autre. Or pour prévenir la conclusion qu'on en pourroit déduire; sçavoir, qu'il y a une similitude de Nature entre l'Ame & le corps, on expose ici, les différens sens du mot latin, *Anima*; aussi bien que les raisons sages, qui ont engagé les Auteurs sacrés à se servir des expressions métaphoriques usitées parmi les hommes, qui n'eussent pas bien compris ce qu'on leur vouloit dire, si on n'avoit pas exprimé ce qui convient à l'Ame par les choses mêmes

* Matt. 10.

qui tombent ſous les ſens, & qui conviennent au corps. C'eſt ce que nous faiſons encore tous les jours, en parlant de la langueur, de la tiédeur, de la mort de l'Ame. De là on vient aux paſſions de l'Ame : & en les expliquant par l'union intime du corps & de l'Ame, on fait voir que celle ci ne ſouffre alors rien de ſemblable à ce qui ſe paſſe dans celui-là. Cela eſt très-vrai : mais il y a ici une Philoſophie ſi difficile à faire paſſer, & des exemples ſi peu reçûs ; que l'Auteur avoit raiſon de ſe propoſer dans cette ſeconde Partie, de s'en tenir à la pure Théologie. La derniére difficulté regarde la peine du feu, que les Ames, ſéparées même de leur corps, éprouvent dans l'Enfer : car, dit-on, comment cela ſe peut-il faire, ſi elles ne ſont pas corporelles ? On y répond par l'exemple des Démons qui ſont ſpirituels: mais outre cela, voici l'explication qu'on en donne : c'eſt que, comme l'Ame par le lien de ſon corps eſt en état de ſouffrir la douleur du feu ; auſſi par le lien d'une vertu Divine, établi entre le feu & une ſub-

ſtance ſpirituelle par le moyen d'une qualité ſurnaturelle, qui ſert de lien commun à l'Ame & au feu, ce feu devient efficace ſur l'Ame; ou bien, ſi vous voulés, le feu de l'Enfer, quoique naturel & ſenſible, ne brûle point par une efficacité phyſique; mais par une efficacité objective, d'où réſulte une douleur inſupportable dans la volonté. Il en revient aux paroles de *Hugues de S. Victor*, qu'il rapporte plus bas: *Nè mireris, opus Dei eſt.... non eſt mirum, ſi mirabilis mirabilia operetur.* D'ailleurs, voici peut-être ce que diroit un homme de bon ſens, moins verſé dans cette Philoſophie profonde: qu'on m'explique bien nettement, comment mon ame ſouffre maintenant dans cette vie la peine du feu; & j'expliquerai comment elle peut la ſouffrir dans l'Enfer: car je n'ai pas moins de peine à comprendre, comment Dieu fait ſouffrir à l'Ame cette peine par le corps; qu'à concevoir, comment il la lui fait ſouffrir par le feu même: ou plûtôt l'un & l'autre me paroît également poſſible à une volonté toute-

puiſſante. Eſt-ce que mon corps agit immédiatement ſur mon ame, pour lui communiquer ſes affections ? Mais ſi cela étoit poſſible, où eſt la répugnance, à ce que le feu pût auſſi agir immédiatement ſur l'Ame? L'un n'eſt-il pas un corps, comme l'autre ; & dans les deux cas l'Ame ceſſe-t'elle d'en être totalement diſtinguée ?

Dans le quatriéme Dialogue on ſe ſert du Dogme de la Grace, pour prouver l'immortalité de l'Ame. On ſuppoſe 1°. que la Grace eſt un don céleſte, par lequel l'Ame produit des Actes au deſſus de tous les efforts naturels, & en vertu deſquels elle acquiert une union ſpéciale avec le ſouverain bien : & on fait remarquer en paſſant ; que, puiſqu'elle eſt une qualité ſpirituelle, pour opérer elle doit être reçûë dans une ſubſtance ſpirituelle. 2°. Que le libre Arbitre coopére avec la Grace, par une vraye efficacité ; en ſorte que nos bonnes actions ſont tellement des dons de Dieu, qu'elles ſont pourtant de vrais mérites de nôtre part ; & que comme la volonté ne fait rien de bon ſans

la Grace, auſſi la Grace ne fait rien ſans l'action de la volonté. Ces deux Dogmes poſés, & prouvés par les Péres & les Conciles, voici comme on raiſonne : l'Acte ſurnaturel vient de la Grace & de la volonté tout à la fois : & cet Acte eſt tout ſpirituel. Or il ne peut être tel, s'il n'eſt auſſi ſpirituel, en tant qu'il vient de la volonté. Donc la volonté ou l'Ame eſt ſpirituelle. En deux mots, puiſque l'Ame eſt le ſujet & le principe *productif* de cet Acte ; ſi l'Ame étoit corporelle, l'Acte ſeroit corporel ; ce qui eſt abſurde. Enſuite de la liberté exempte de toute néceſſité, qu'on eſt obligé d'admettre dans l'Ame humaine, on tire une nouvelle preuve de ſa ſpiritalité, & même de ſon immortalité : car elle démontre une nature bien ſupérieure à celle de la bête, qui n'agit que par un inſtinct *ſpontanée*. Puis donc que le Dogme de la Grace ſuppoſe cette liberté, il ſuppoſe auſſi la ſpiritalité. Le courage & la grandeur d'Ame de tant de Saints, qui avec l'aide de la Grace ſe ſont élevés au deſſus de toutes les foibleſſes de leur

corps, & de leur Ame même, font encore ici sentir sa supériorité au dessus de tout ce qui est matériel. De là on passe aux habitudes, tant naturelles, que surnaturelles de vertus, acquises par des Actes multipliés, & qui résident dans la substance de l'Ame : d'où l'on infére la capacité immense de cette Ame, que rien de sensible & de terrestre ne peut remplir. Mais tout cela est encore peu de chose, comparé au don sublime par lequel, selon l'expression de saint *Pierre*, nous sommes devenus alliés & participans de la Nature divine ; * *Divinæ consortes naturæ.* On montre donc, que cette alliance, cette union avec la Nature divine suppose la spiritalité & l'immortalité pour fondement. C'est que, comme l'a dit un Poëte cité par S. *Paul*, nous sommes sa race d'une maniére spéciale ; *Ipsius enim & genus sumus* ; & par conséquent nous sommes marqués au sceau de l'immortalité. Cet endroit est manié avec esprit & avec force.

La Foi Divine qui nous fait croire

* Ep. 2. c. 1.

& pratiquer des choſes au deſſus de la Nature, & par des motifs deſtitués de toute image ſenſible, fait le ſujet du cinquiéme Dialogue. Avec quels yeux, dit le P. *Putignani*, voyons-nous donc les Myſtéres ſublimes que nous croyons, ſinon avec des yeux tout ſpirituels, & en ce point indépendans de toute matiére ? puiſque les yeux corporels nous diſent ſouvent tout le contraire. Il eſt vrai, que les motifs de croire ſont évidens : mais les choſes mêmes que nous croyons, reſtent toûjours par rapport à nous dans une reſpectable obſcurité : & cependant, quoi qu'alors l'eſprit ne puiſſe être aidé par les ſens, il ne laiſſe pas de raiſonner ſur ces matiéres, au milieu même de ſes ténébres, toûjours conduit & dirigé par ſa Foi : ce qui ſeul ſuffit pour démontrer ſa ſpiritalité. Que ſera-ce ſi on paſſe à la pratique des choſes que cette Foi enſeigne ? Il faut toûjours combattre contre ſoi-même, réprimer tout ce qui flatte la chair, haïr ſon Ame pour la conſerver. Ici on compare toutes les autres Religions avec la Religion chré-

tienne ; & l'on montre que les pratiques de toutes celles-là n'aboutiſſent qu'à des biens ſenſibles & corporels ; au lieu que celle-ci ſe propoſe des biens d'une toute autre nature. Oüi dans le Chriſtianiſme tout tend à élever l'Ame au deſſus des plaiſirs des ſens, & à lui faire tout ſouffrir pour d'autres plaiſirs qu'elle eſpére : après cela peut-on douter, que nôtre Religion ne ſuppoſe l'immortalité de l'Ame, puiſqu'elle s'y rapporte toute ? Ce Morceau eſt ſans contredit un des meilleurs de tout l'Ouvrage, & améne naturellement la deſcription intéreſſante d'une Ame, qui éclairée & touchée de la Grace, embraſſe avec joye ce qui lui avoit paru impoſſible, trouve ſes délices dans tout ce qu'il y a de plus dur à la Nature, & dans ce qui faiſoit auparavant ſon ſupplice même. Ce Concert admirable de la Foi divine, & des effets ſubits & merveilleux qu'elle produit dans l'eſprit & dans le cœur, ne nous fournit-il pas des traces bien marquées de nôtre immortalité ? puiſqu'il ſuppoſe un Acte vital de la part de l'Ame, qui

ne peut avoir de proportion avec de ſi nobles effets, que par un principe ſpirituel & immortel. On conclut enfin, de ce précepte de JESUS-CHRIST; *Soyés parfaits, comme vôtre Pére céleſte eſt parfait :* que la capacité de l'Ame n'a point de bornes ; & qu'ainſi elle a des propriétés bien différentes de celles de la matiére.

Par la grandeur & la nature de la Béatitude céleſte qui eſt promiſe à l'Ame, on montre dans le ſixiéme Dialogue que l'immortalité lui eſt naturelle. Car c'eſt une Béatitude qui ne peut tomber ſous aucun ſens; ainſi que le témoigne l'Apôtre : elle ne peut donc convenir qu'à une ſubſtance ſpirituelle, & il n'y a qu'une pareille ſubſtance qui puiſſe la connoître & la déſirer. On objecte, que l'Ecriture ne nous en a preſque fourni que des images ſenſibles : mais on répond ; 1.° que le ſaint Eſprit a voulu par là ſe proportionner à nôtre maniére de concevoir ; 2° que nous ne nous arrêtons pas à ces images, qui nous donnent ſeulement l'occaſion de nous élever plus haut. Enſuite on

vient aux Viſions extatiques, telle qu'a été celle de S. *Jean* dans la deſcription qu'il nous a fait du Ciel ; & on fait ſentir que cet état ne convient qu'à une nature ſupérieure au corps; puiſqu'alors les ſens ſe ſuivent, & que les images préſentes à l'Ame ont ſouvent pour objet les choſes mêmes futures. Cette Ame, après avoir contemplé ce que la Foi lui apprend de la Béatitude, vole, pour ainſi dire, vers la ſource immortelle de tous les biens ; avec le ſecours de la Grace, il eſt vrai : mais à la fois par les forces de ſa propre Nature, qui agit toûjours avec la Grace : ce qui marque que dans l'homme il y a je ne ſçai quoi de proportionné au ſouverain bien, ou plûtôt qui eſt fait pour lui. Que ſi par cet amour naturel du ſouverain bien les Philoſophes profanes ont pû découvrir l'immortalité de l'Ame; qu'eſt-ce que ne doit pas découvrir un Chrétien, qui par une connoiſſance ſurnaturelle contemple quelle eſt ſa derniére fin? Car que ſe repréſente-t'il alors ? une ſécurité éternelle, dit S. Bernard : *Æterna ſecuritas, & ſecura æternitas.*

Or cette penſée peut-elle convenir à une Ame matérielle ? Se puiſe-t'elle dans les ſens ? Ne met-elle pas l'eſprit dans une ſituation où rien de terreſtre & de périſſable ne l'affecte ? Ne lui fait-elle donc pas ſentir ſon immortalité ? En effet cette penſée eſt un Acte vital de l'Ame : il faut donc juger de l'excellence de la ſubſtance par l'excellence de ſon opération. L'Auteur en revient toûjours là. Ce qu'il ne pouvoit faire ſans beaucoup de redites, & il employe toûjours une même Philoſophie.

Le ſeptiéme Dialogue eſt intitulé, *le Repos des Sages* ; parce que chaque Interlocuteur y fournit une preuve de l'immortalité de l'Ame. L'un fait valoir la raiſon de *Platon* ; ſçavoir, que l'Ame ſe meut d'elle-même, & qu'elle ne ſe manque jamais à elle-même ; ſur tout quant à la perception réfléchie, qui eſt indépendante des organes corporels. L'autre met en preuve le langage, & la parole, non pas priſe matériellement, mais entant qu'elle renferme les penſées de l'Ame : car ſi on ne ſuppoſe une ſubſ-

tance ſpirituelle, jamais on ne concevra ce rapport de ſons & de penſées ſur lequel roulent toutes les Langues. Un troiſiéme inſiſte ſur les premiers principes connus à tous les hommes : principes qui étant immuables & indépendans des choſes corporelles, ne peuvent être reçus que dans un Eſprit immortel. Il n'y a, continuë-t'il, qu'une ſubſtance ſpirituelle, qui puiſſe apprendre, étendre & enſeigner toutes ſortes d'Arts & de Sciences, avec tant de juſteſſe & de méthode, bâtir des Villes, former des Sociétés, calculer les mouvemens des Aſtres, raiſonner ſur le paſſé, embraſſer le préſent, percer juſques dans l'avenir. Les paſſages de *Socrate*, de *Platon*, & de *Ciceron*, traitant la même matiére, ſont ici bien développés ; c'eſt dommage, que toûjours les plus belles vérités ſoient engagées dans des principes Philoſophiques, du moins conteſtés. Le dernier s'éleve bien plus haut, & raiſonne ainſi. Dieu a tout fait pour ſa gloire, & tout ce qu'il y a dans l'Univers eſt chargé de le loüer à ſa maniére. Il a donc du vouloir,

qu'il y eût des ſubſtances ſpirituelles, qui ſuppléaſſent à l'impuiſſance des autres créatures, & qui s'en ſerviſſent, comme d'autant de degrés, pour s'élever à la connoiſſance de Dieu : ſans cela Dieu auroit agi en vain. Or les Anges ne ſuffiſoient pas au deſſein du Souverain Créateur ; mais il a été de ſa Providence de confier ſpécialement ce ſoin à une ſubſtance compoſée des deux ſubſtances, qui ſont chargées d'annoncer la gloire du Seigneur : ce qui ne convient qu'à l'homme compoſé d'un corps & d'un eſprit. Après tant de preuves, on finit par chercher la cauſe de cet aveuglement déplorable, qui ferme les yeux à tant de Perſonnes ſur la dignité & l'excellence de leur force. L'eſprit, dit-on, à cauſe de leur union intime avec le corps, s'accoûtnme à chercher les plaiſirs matériels & ſenſibles : cet amour des biens terreſtres & paſſagers, qui captive l'Ame par ſa faute, efface peu à peu le ſouvenir des biens éternels, auſſi bien que de l'immortalité. C'eſt un poids qui entraîne vers la Terre : on ne pratique plus les préceptes de

la Foi ; & de là on va jusqu'à rejetter ses Dogmes. On seroit troublé dans son crime ; & c'est pour cela qu'on tâche d'étouffer toutes ses lumiéres, & ses doutes mêmes, en se persuadant qu'il n'y a point d'autre vie à craindre. Voilà effectivement ce que nous ne voyons que trop arriver tous les jours.

ARTICLE LXXV.

Observation de l'Eclipse de Lune, du vingtiéme Juin au matin, faite à Toulon par le P. DU CHATELARD, *Jésuite, Mathématicien du Roi, & Hydrographe du Port.*

LE tems fut assés beau au commencement de l'Eclipse. Quelques nuages se répandirent ensuite sur la Lune, & faillirent sur la fin à la dérober entiérement. J'avois pris plusieurs fois les jours précedens des hauteurs correspondantes, qui me faisoient connoître parfaitement l'état de l'Horloge, & je l'avois vérifié encore par une seule hauteur du Soleil prise le

matin ou bien le ſoir, pour trouver par le Calcul ordinaire la diſtance de l'azimuth du Soleil au Méridien.

IMMERSION.

Pénombre commençant.	1.h. 25.m. 0. ſ.
Premier bord de la Lune dans l'ombre.	29.m. 25. ſ.
L'ombre à Harpalus.	34.m. 30. ſ.
Héraclides dans l'ombre.	40.m. 10. ſ.
Ariſtote.	45.m. 30. ſ.
Hermes.	51.m. 10. ſ.
Meſſala.	54.m. 30. ſ.
Deux doigts & un tiers environ éclipſés.	2.h. 10.m. 0. ſ.

EMERSION.

Platon ſort de l'ombre. Douteux,	29.m. 0. ſ.
Un nuage délié commence à obſcurcir la Lune.	
Ariſtote.	36.m. 0. ſ.

Peu à peu le nuage s'épaissit, & bientôt à peine distingue-t'on les taches les plus marquées.

Le bord de la Lune paroît au travers du nuage, presque sorti de l'ombre, 54. m. 35. s.

Bord de la Lune hors de l'ombre & fin de l'Eclipse. 55. m. 30. s.

On peut compter sûrement sur le commencement & la fin de l'Eclipse. Le tems de l'Immersion & de l'Emersion des taches n'est pas à beaucoup près si sûr.

Par la connoissance des tems le commencement de l'Eclipse, ayant réduit pour le Méridien de Toulon le Calcul fait pour celui de Paris, à 1. h. 24. m. 3. s.
par l'Observation, 1. h. 29. m. 25. s.

& la fin, 2. h. 48. m. 29. s.
par l'Observation, 2. h. 55. m. 30. s.

D'où on voit que l'Observation re-

tarde ſur le Calcul pour le commencement, de 5.m. 22. ſ. & pour la fin, de 7. m. 1. ſ.

Par les Ephemerides de M. *Manfredi*, ayant réduit pour le Méridien de Toulon le Calcul fait pour celui de Boulogne, on a le commencement

de l'Eclipſe à	1. h.	25. m.	12. ſ.
par l'Obſervation, à	1. h.	29. m.	25. ſ.
& la fin,	3. h.	2. m.	12. ſ.
par l'Obſervation,	2. h.	55. m.	30. ſ.

C'eſt-à-dire que l'Obſervation retarde ſur le Calcul pour le commencement, de 4. m. 13. ſ. & qu'elle anticipe ſur le Calcul pour la fin, de 6. m. 42. ſ.

En comparant l'Obſervation faite à Marſeille par le P. *Pezenas* avec la mienne faite ici.

Commencement			
à Marſeille,	1. h.	27. m.	26. ſ.
à Toulon,	1. h.	29. m.	25. ſ.
Fin à Marſeille,	2. h.	53. m.	26. ſ.
à Toulon,	2. h.	55. m.	30. ſ.

 On

On trouve pour différence des Meridiens de Toulon & de Marseille, environ 2. m. qui est la différence trouvée depuis long-tems par les comparaisons d'Immersions & d'Emersions des Satellites de Jupiter.

ARTICLE LXXVI.

Rime de' Piu Illustri Poëti Italiani, &c. *Recueil de Piéces des plus illustres Poëtes Italiens, choisies par M. l'Abbé* ANTONINI. *A Paris* 1731. *deux Volumes in* 12. *de* 300. *pages chacun.*

LEs noms des Poëtes célébres dont les Piéces composent ces deux Volumes, & le goût de l'Editeur qui les a choisies, font l'éloge du Recueil que M. l'Abbé *Antonini* présente au Public. Le fameux *Pétrarque*, *Buonaccorso Montemagno*, *Giusto de' Conti*, *Laurent de Medicis*, *Mathieu-Marie Bojardo*, *Antoine Tebaldeo*, *Bernard Accolti*, *Sannazar*, *le Bembe*, *l'Arioste*, *Balthasar Castiglione*, *Fracastor*, *Marco Cavallo*, *Jean-George Trissino*,

Latino Juvenale, *Pierre Barignano*, *André Naugero*, *Trifone Gabriello*, *Angelo Firenzuola*, la célébre *Victoire Colonne* Marquiſe de *Peſquaire*, *Jerôme Brittonio*, *Bernard Capello*, *Petronio Barbati*, *Jean Guidiccioni*, *Galeas de Tarſia*, *François-Marie Molza*, *Loüis Gonzaga*, *Antoine Epicuro*, *Claude Tolomei*, *Benoît Varchi*, *Loüis Alamanni*, *Bernard Taſſo*, *Hercule Bentivoglio*, *Thomas Caſtellani*, *Antoine-Jacques Corſo*, *Jules Camille*, *Rinaldo Corſo*, *Jérôme Molino*, *Jean-André Geſualdo*, *Bernardin Daniello*, *Battiſta dalla Torre*, *Vincent Martelli*, le Cardinal *Bernard Naugero*, &c. Le *Taſſe*, le *Guarini*, *Jean-Baptiſte Marini*, ou le Cavalier *Marin*, & plus de 220. autres Poëtes eſtimés en *Italie*, parmi leſquels il y a quelques femmes qui ont mérité une place diſtinguée ſur le Parnaſſe, ſont les Auteurs dont on donne ici des Piéces. On y trouve de la délicateſſe, du ſentiment, du naturel même en pluſieurs, qualité qu'on ne reproche pas aux Italiens, ſurtout aux Poëtes; & une aſſés grande variété de penſées dans des ſujets à peu

près ſemblables ; car elles roulent preſque toutes ſur la Galanterie. Mais ces Poëſies imprimées en *France*, ſans explication, ſans aucun éclairciſſement qui en facilite l'intelligence, y trouveront peu de Lecteurs ſur qui elles puiſſent faire impreſſion. M. *Antonini* y a joint quelques Piéces de ſa façon, qui ne déparent point ce Recüeil.

ARTICLE LXXVII.

Obſervations Météorologiques faites à Marſeille pendant l'année 1730. par le P. PEZENAS, Profeſſeur Royal d'Hydrographie.

J'Ai obſervé preſque tous les jours à Midi la hauteur du mercure dans un Barométre ſimple, placé dans la Salle de l'Obſervatoire ; & j'ai trouvé que la plus grande élévation du mercure en 1730. fut le 31. Décembre, de 28. pouces 2. lignes 3. quarts, & que la moindre élévation du mercure fut le 11. & le 12. Mars, de 27. pouces 2. lignes. La différence

eſt d'un pouce 3. quarts de ligne. Ainſi la moyenne hauteur eſt de 27. pouces, 8. lignes 1. quart.

M. *Bœuf*, Conſeiller en la Cour des Aides à Aix en Provence, m'a fait l'honneur de me communiquer ſes Obſervations correſpondantes ſur le Barométre. Il trouve que la plus grande élévation du mercure pendant l'année 1730. a été dans ſon Cabinet à Aix le 31. Decembre, de 27. pouces, 10. lignes, & que le plus grand abaiſſement du mercure a été le 9e Mars, de 26. pouces, 8. lignes 1. quart. Ainſi la différence a été d'un pouce, une ligne 3. quarts, & la moyenne hauteur de 27. pouces, 3. lignes.

De là il ſuit que la différence moyenne entre Marſeille & Aix, par rapport à la hauteur du mercure dans le Barométre, eſt de 5. lignes 1. quart; ce qui pourroit ſervir à calculer la hauteur de la Ville d'Aix au deſſus de la Mer, en ſuppoſant ce que le P. *Laval* a trouvé par deux nivellemens, que la Salle de l'Obſervatoire eſt élevée de 24. toiſes au deſſus du niveau de la Mer.

Selon la Table que M. *Caſſini* a inſerée dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences l'an 1705. la Ville d'Aix ou plûtôt le Cabinet de M. *Bœuf*, ſeroit élevé au deſſus de l'Obſervatoire, de 68. toiſes, & par conſéquent il ſeroit élevé au deſſus du niveau de la Mer de 92. toiſes.

Le 30^e^ du mois de Mai 1730. M. *Bœuf* obſerva la hauteur du Barométre au bord de la Mer à l'Etang de *Berre*, & il la trouva de 28. pouces. Le même jour le mercure étoit à Aix élevé de 27. pouces, 4. lignes; & à Marſeille dans l'Obſervatoire il étoit à la hauteur de 27. pouces, 9. lignes. Selon la Table de M. *Caſſini*, il réſulte de ces trois Obſervations que la Ville d'Aix eſt élevée au deſſus du niveau de la Mer, de 86. toiſes, & que l'Obſervatoire eſt élevé de 31. toiſes. L'on voit par là que cette maniére de meſurer les hauteurs, n'eſt pas fort exacte.

J'ai obſervé plus de 200. fois dans l'année 1730. la baſſeſſe apparente de l'horizon de la Mer, & j'ai trouvé que le plus grand abaiſſement de l'hori-

zon a été le 14. Novembre, de 17.m. 30. ſ. à Midi. Ce jour là l'air étoit fort embrumé, & le Ciel fut couvert de nuages après Midi. La moindre baſſeſſe de l'horizon a été le 8. & le 15. Juillet, de 7. m. le tems étoit alors aſſés ſerein. Ces Obſervations ont été faites avec d'autant plus de ſoin & de précaution, qu'elles paroiſſoient plus extraordinaires.

Le 25. de Janvier de cette année 1731. la baſſeſſe de l'horizon fut de 21. m. Ce jour là il avoit neigé tout le matin, & l'air étoit encore à Midi fort embrumé.

De toutes les Obſervations que j'ai faites pendant la même année 1730. il réſulte que la réfraction horizontale abaiſſe très-ſouvent les objets. Ce qui peut s'expliquer par la différente denſité des parties de l'air. Car ſi la couche inférieure de l'air eſt moins denſe que la ſupérieure, l'abaiſſement de l'horizon doit paroître plus grand qu'il n'eſt en effet; comme on peut le démontrer aiſément par les régles de la Dioptrique. Or la brume répanduë dans l'air, peut rendre l'air

ſupérieur plus denſe que l'air inférieur ; puiſque cette brume eſt un composé d'une infinité de goutes d'eau qui voltigent dans l'air, & qu'il arrive aſſés ſouvent que l'air ſupérieur eſt embrumé, tandis que l'air inférieur eſt très ſerein. Ce qui eſt certain, c'eſt que les plus grands abaiſſemens de l'horizon paroiſſent communément dans les tems nébuleux.

Il arrive ordinairement que l'horizon de la Mer paroît au deſſous du Rocher de l'Iſle de *Pommegues*; quelquefois il paroît au deſſus & d'autrefois à même hauteur. Tout cela peut s'expliquer également par la différente denſité des parties de l'air, laquelle peut varier à l'infini.

Le P. *Laval* a fort bien remarqué que lorſque la brume n'eſt qu'à l'horizon, elle n'augmente pas la réfraction. Je crois au contraire qu'elle doit diminuer la baſſeſſe apparente de l'horizon, puiſque l'air inférieur doit être plus denſe ou plus réfractif.

Je trouve que pendant l'Hyver, il y a beaucoup de variation dans les baſſeſſes apparentes de l'horizon de

la Mer. Cela n'eſt pas ſurprenant ; le tems eſt alors fort inconſtant.

Les plus grands abaiſſemens de l'horizon paroiſſent ordinairement en Hiver. C'eſt que l'air ſupérieur eſt fort embrumé. La brume a plus de part à la variation qui ſe trouve dans les réfractions horizontales , que la peſanteur de l'air ; parceque la brume rend les parties de l'air plus hétérogénes.

Il paroît étonnant que le rayon de lumiére qui vient de l'horizon de la Mer, éléve cet horizon en paſſant d'un milieu plus denſe à un milieu moins denſe , ou d'un air groſſier à un air plus pur ; puiſqu'en paſſant d'un milieu moins denſe à un milieu plus denſe, ou de l'éther à l'atmoſphére , il eſt conſtant qu'il éléve les Aſtres. Cette contradiction apparente m'a déterminé à donner ici la démonſtration de cette eſpéce de paradoxe.

Soit R H la courbure de la Mer. B T H , tangente de cette courbure au point H. ſoit ATHR une couche de l'atmoſphére plus denſe que la ſupérieure A B D T. Le rayon de lu-

miére H T, se brisera au point T, en s'éloignant de la perpendiculaire D T C, vers un point O; & l'œil placé en O, verra le point H par cette réfraction. Si nous tirons l'horizontale O E, l'angle T O E mesurera l'abaissement apparent du point H: & cet abaissement sera plus petit qu'il n'eût été sans la réfraction.

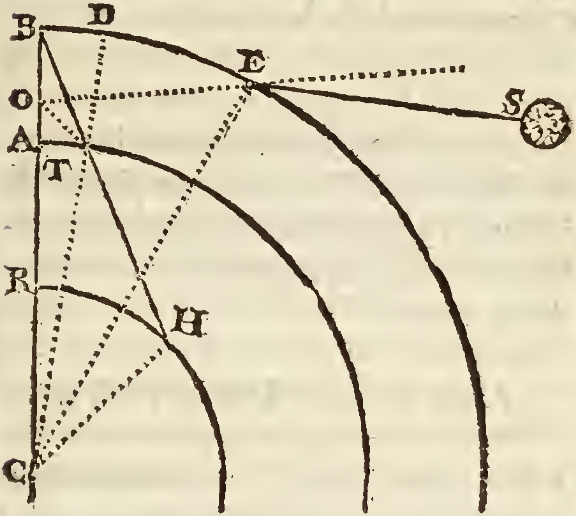

Donc le rayon de lumiére en passant d'un milieu plus dense à un milieu moins dense, doit élever les objets, qui sont à l'horison de la Mer.

Il n'en eſt pas de même du Soleil S ; parceque le rayon de lumiére S E, venant à ſe rompre au point E de l'atmoſphere, s'approche de la perpendiculaire C E du côté du centre ; ce qui le fait paroître à l'horizon O E, quoiqu'il ſoit au deſſous du même horizon. Cette différence vient de ce que le Soleil étant hors de l'atmoſphére, le rayon rompu O E ne peut pas s'approcher de la perpendiculaire CE, ſans s'approcher du centre C de la terre ; au lieu que le point H de la Mer étant dans l'atmoſphére, le rayon de lumiére H T, ne peut pas en ſe briſant s'approcher de la perpendiculaire C T D, ſans s'éloigner du centre de la terre.

ARTICLE LXXVIII.

Bibliothéque Janſéniſte, ou Catalogue Alphabétique des principaux Livres Janſéniſtes ou ſuſpects de Janſéniſme, qui ont paru depuis la naiſſance de cette Héréſie. Avec des Notes Critiques ſur les véritables Auteurs de ces Livres, ſur les Erreurs qui y ſont

contenuës, & sur les condamnations qui en ont été faites par le S. Siége, ou par l'Eglise Gallicane, ou par les Evêques Diocésains. Seconde Edition corrigée & augmentée de plus de la moitié. 1731. *In* 12. *pagg.* 488. *sans compter la Préface, une courte Bibliothéque Anti-Jansénisté, & la Table.*

CEt Ouvrage, dit l'Auteur, porte avec lui, & par son Titre seul, sa recommandation. En effet s'il avoit toute l'étenduë & l'exactitude dont il est susceptible, il n'y en auroit peut-être point de plus propre à faire revenir une infinité de Personnes, qui ne sont surprises & livrées, que parce qu'elles ignorent le caractére de certains Ecrits, qui doivent former cette Bibliothéque.

Pour rendre cet Ouvrage plus curieux, & par là même plus utile; voici ce qu'on s'y est proposé, & l'ordre qu'on a suivi. Premiérement, on a démasqué, autant qu'il a été possible, les Auteurs des Livres qu'on

indique : parce que pour engager un Lecteur équitable & éclairé à se défier d'un Ouvrage, il suffit très-souvent de lui faire connoître, de quelle plume il est sorti. Secondement, après chaque Ecrit, on en a ordinairement marqué le sort, par exemple, la condamnation, par quelque autorité legitime qu'elle ait été faite. Troisiémement, pour justifier ces différentes censures, & pour mieux caractériser les Ouvrages censurés, on en a choisi & le plus souvent inseré quelques échantillons, qui peuvent faire juger de toute la Piéce. On s'est attaché pour cela à certaines erreurs bien marquées, qui réünies, font appercevoir dans des Ecrits émanés pourtant d'une même source & comme d'une même écôle, un composé de Luthéranisme, de Calvinisme, de Quiétisme, de Richerisme, de Nestorianisme même & de Socinianisme, par les propositions les plus claires. Quatriémement, comme le Systéme des deux Délectations invincibles conduit naturellement au Quiétisme le plus outré, on a ajoûté une Liste des principaux Livres Quié-

tiſtes, en indiquant auſſi quelques-unes des erreurs qui y ſont ſemées. Cinquiémement, l'Auteur de cette Bibliothéque n'en veut pas ſeulement aux Livres Dogmatiques, il recherche encore les prétendus Livres de piété, qui inſinuent plus facilement les mauvaiſes opinions dans l'eſprit du Vulgaire.

L'Auteur ſent bien qu'il lui ſera échappé quelques Livres de ſon reſſort; d'autant plus que les mêmes Ouvrages refondus & reſaſſés, paroiſſent dans le monde en cent maniéres. Pour y ſuppléer, on marque les principaux traits auſquels on peut reconnoître ces Ouvrages. Premiérement, on y trouvera toûjours à coup ſûr quelques-unes ou même pluſieurs des 32. Maximes de l'Abbé *de S. Cyran*, qui ſont comme l'Abrégé de toute la Morale de ces Auteurs. Secondement, il y éclatera un ſouverain mépris pour tous les Ouvrages des Adverſaires, tandis que l'on prodigue aux amis les éloges exceſſifs. Troiſiémement, on y remarquera une affectation à déplorer l'affoibliſſement & la vieilleſſe préten-

duë de l'Eglise, à avilir toute autorité & à la rendre dépendante des inférieurs; enfin, les hauteurs & les injures, lors même que l'on écrit contre les Personnes les plus respectables, & que l'on employe le plus le nom de Charité.

Cet Ouvrage étant lui-même comme l'Extrait de près de 500. autres, il est presque impossible de l'extraire : ainsi il suffiroit d'annoncer en général ce qu'il renferme, l'utilité qu'on en peut tirer, & la perfection qu'on y pourroit desirer. Cependant pour faire sentir l'importance des Notes; on en pourra consulter quelques-unes par lesquelles on jugera des autres, comme celles qui regardent les étranges dénonciations, adressées à l'Eglise Universelle, par D. Thierri de *Viaixnès* & par M. *VVith,* pages 4. & 94.

Sous ce Titre, *Catéchisme de la Grace*; Ouvrage de M. *Hermant*, Chanoine de Beauvais, on lit * cette Note historique. „ Ce Catéchisme fut adop„ té par les Calvinistes de Genéve,

* Pag. 41.

„ ſans qu'ils y changeaſſent un ſeul
„ mot; & ce fut ſur tout après la lec-
„ ture de ce Catéchiſme, que les
„ Réformés de Hollande offrirent aux
„ Janſéniſtes des Païs-Bas, de lès re-
„ cevoir dans leur Communion. Une
„ année après, Samuel des *Marez*,
„ Profeſſeur & Miniſtre en Hollande,
„ en publia une Traduction Latine...
„ Il exalte fort dans ſa Préface le cou-
„ rage de J*anſenius*, de M. *de S.Cyran*,
„ & de *M. Arnaud*, qu'il dit avoir
„ puiſſamment défendu la vérité. Des
„ *Marez* ajoûte que ce Syſtéme des
„ Diſciples de J*anſenius* ſervira beau-
„ coup à ébranler le Siége de l'Ante-
„ chriſt, qui eſt, dit-il, ſur le pen-
„ chant de ſa ruine..... M. J*urieu* a
„ parlé ſur le même ton dans ſon fa-
„ meux Ouvrage, qui porte pour Tî-
„ tre; *l'Eſprit de M.* ARNAULD.
„ Les Janſéniſtes, dit-il, ſe ſont en-
„ tiérement approchés de nous ſur la
„ matiére de la Grace : mais, pour ſe
„ juſtifier d'être Calviniſtes, ils nous
„ attribuent des penſées, non ſeule-
„ ment que nous n'avons pas, mais
„ qu'ils ſçavent très-bien que nous

„ n'avons pas: ce qui est une mau„ vaise Foi insigne „.

Sous ce Tître *Fantôme du Jansénisme*, page 142. on cite deux Faits pour le réaliser, ce qui est peut-être s'écarter du dessein naturel de l'Ouvrage. „ Le premier Fait est la Lettre, que „ les Partisans du Fantôme dressérent „ en commun en 1684. (& qui fut adressée à M. d'*Avaux* Plénipotentiaire de France à Ratisbonne) „ pour „ se faire comprendre dans la Tréve „ qui fut faite avec l'Espagne, après „ le Siége de Luxembourg..... La „ Lettre commençoit par ces termes: „ *Monseigneur, le pouvoir si ample,* „ &c. & elle est signée, *Vos tres-hum-* „ *bles & très-obéïssans Serviteurs, les* „ *Disciples de S. Augustin.* Cette Let„ tre qui fut trouvée en Original parmi „ les Papiers du P. *Quesnel*, quand il „ fut arrêté à Bruxelles, existe encore „ aujourd'hui, & on l'a inserée toute „ entiére dans le Procès du P. *Quesnel*, „ imprimé par l'ordre de M. l'Ar„ chevêque de Malines.... Dans cette „ Lettre, *les Disciples de S. Augustin* „ marquent à M. d'*Avaux* huit con-

„ ditions, ausquelles ils souhaitent
„ & espérent d'être compris dans la
„ Tréve générale. Le second Fait cu-
„ rieux & juridiquement constaté, est
„ celui de *Nord-Strand*, petite Isle du
„ Dannemark, où les Jansénistes de
„ France & des Païs-Bas avoient una-
„ nimement résolu d'aller s'établir,
„ pour y trouver un azyle contre la
„ persécution; mais les grands incon-
„ véniens qu'on trouva dans ce projet,
„ en empêchérent l'exécution. Les Ter-
„ res achetées à frais communs, des
„ deniers levés sur tous les Amis, fu-
„ rent en 1678. revenduës au Duc de
„ Holstein pour la somme de 50. mil-
„ le écus, & l'on a encore le Contract
„ de cette revente....M. *Nicole* ne vou-
„ lut point que sa famille profitât de
„ ce qui pouvoit lui revenir de cette
„ vente, il le légua par ce Codicile,
„ du 4. Juin 1695. Je donne à Ma-
„ dame de *Fontpertuis*, tout ce qui
„ pourra me revenir, tant en princi-
„ pal qu'en intérêt, de M. le Duc de
„ Holstein, pour l'acquisition qu'il
„ a faite des Terres, que nous lui
„ avons venduës en commun dans

„ l'Isle de *Nord-Strand*, par Contract
„ passé par devant *Boucher* & *Lori-*
„ *mier*, Notaires au Châtelet de Pa-
„ ris, le 18. ou 20. Novembre 1678.

Au Tître, *Heures du Port-Royal*, page 168. on ajoûte cette Note littéraire & intéressante. „ Les principaux
„ motifs de la condamnation de ces
„ Heures, selon le rapport de M. de
„ S. *Amour* lui-même, furent parce
„ que.... dans la Traduction du Dé-
„ calogue, on a affecté de suivre la
„ Version de *Genéve*, & de dire avec
„ *Calvin*, avec *Beze* & avec *Marot*,
„ *vous ne vous ferés point d'Images*:
„ au lieu de dire avec l'Eglise, *vous ne*
„ *vous ferés point d'Idôles*. Dans la
„ Priére pour l'élévation de la sainte
„ Hostie, on y dit; *je vous adore au*
„ *Jugement général & à la droite du*
„ *Pere Eternel*. On affecte de n'y pas
„ dire un seul mot de la présence réel-
„ le, comme l'a remarqué le Calvi-
„ niste *Leidecker*, dans son Histoire
„ Latine du Jansénisme, page 615.
„ où il dit, que *Calvin* lui-même
„ n'auroit eû nulle peine de dire avec
„ M. de *Sacy*; *Adoro te elevatum in*

„ *Cruce, in extremo Judicio, & ad*
„ *dexteram Patris Æterni*„.

Les Notes ajoûtées à ce Tître, *Petri Aurelii opera*, page 317. feront connoître la Doctrine du grand Ouvrage de M. l'Abbé *de S. Cyran*, „ on y
„ enseigne premiérement, que l'an-
„ cienne Loi par elle-même entraînoit
„ les Juifs à la damnation & à la
„ mort.... qu'elle imposoit aux Juifs
„ un fardeau pesant & ne leur don-
„ noit pas le moyen de le porter, pag.
„ 286. & 292.... Secondement, on
„ y débite, qu'on cesse d'être Prêtre,
„ & Evêque par un seul peché mortel
„ commis contre la chasteté, p. 319...
„ C'est un des Dogmes de *VViclef* &
„ & de Jean *Hus*, condamné par le
„ Concile de Constance.... Troisiéme-
„ ment, on assûre que les bonnes œu-
„ vres de ceux qui sont hors de l'E-
„ glise, sont des œuvres diaboliques,
„ semblables à celles des Démons, qui
„ ont quelquefois guéri des malades;
„ & on y donne ce Dogme pour une
„ vérité de Foi, p. 134.... Quatrié-
„ mement, on assûre, que c'est erreur
„ & ignorance de s'imaginer que Dieu

„ veut ſauver tous les hommes... Cin-
„ quiémement, *Aurelius* nous enſei-
„ gne qu'il n'y a que les Actes de
„ charité qui ſoient méritoires, page
„ 130... Sixiémement, on prétend
„ que l'Etat Religieux n'eſt point in-
„ compatible avec le Mariage... Sep-
„ tiémement, on inſinuë page 6. ce
„ Dogme Richeriſte; que l'Etat de
„ l'Egliſe n'eſt point Monarchique,
„ mais Ariſtocratique; & on ajoûte
„ que le Syſtéme de *Richer* n'a jamais
„ été condamné que par des fous....
„ Huitiémement, on débite claire-
„ ment l'Héréſie d'*Aërius*, en égalant
„ avec lui les Curés aux Evêques, pag.
„ 110.&c....L'Abbé de *S.Cyran* ayant
„ été mis à Vincennes, comme un
„ homme dangereux, on lui repro-
„ cha d'avoir parlé indignement du
„ Concile de Trente, d'avoir dit que
„ *Calvin* penſoit bien, mais s'expli-
„ quoit mal; *benè ſentit, malè locutus*
„ *eſt;* d'avoir avancé que l'Egliſe n'é-
„ toit plus qu'une adultére proſtituée
„ à l'erreur; qu'il n'y avoit plus d'E-
„ gliſe depuis cinq ou ſix cens ans, &
„ que c'étoit Dieu lui-même qui lui

„ avoit révélé toutes ces vérités...... A
„ tout cela l'Abbé de *S. Cyran* répon-
„ doit, tantôt qu'il avoit parlé par
„ catachréſe, ou abus de paroles:
„ tantôt, qu'il avoit parlé, comme
„ dit S. Bernard, *diſpenſatoriè*.....
„ tantôt, qu'il ſçavoit rectifier par
„ de ſecondes intentions, ce qu'il ne
„ déſiroit que par une premiére inten-
„ tion „.

On ne finiroit point ſi on vouloit rapporter toutes les Notes, qui pourroient donner des éclairciſſemens importans. Il faut finir par celle qui eſt ajoûtée au plus récent & au plus étonnant de ces ſortes d'Ecrits, ſous le Tître. *Nouvelles Eccléſiaſtiques*, p. 307.
„ On y fait dire au Pape Benoît XIII.
„ *qu'il voudroit pour beaucoup que le Con-*
„ *cile d'Embrun n'eût jamais été tenu*,
„ & on donne pour un Fait certain,
„ que c'eſt à un Gentilhomme Fran-
„ çois (M. de Magnane) qui lui fut
„ préſenté par M. le Cardinal de Po-
„ lignac, que le S. Pere dit cette pa-
„ role, & que c'eſt lui-même qui a
„ publié ce Fait à ſon retour en Fran-
„ ce. Mais le démenti public que le

„ vertueux Marquis a donné aux „ Nouvelles, & qu'il leur a donné „ dans une Déclaration faite par de- „ vant Notaire „, montre combien ces Nouvelles ſont indignes de l'attention & de la croyance des Lecteurs.

Il ſeroit d'ailleurs à ſouhaiter, qu'il ne fut pas échapé à l'Auteur de cette Bibliothéque un auſſi grand nombre d'Ecrits Janſéniſtes; que ſur certains dont il parle, il n'eût pas omis des Notes plus curieuſes & plus importantes que pluſieurs autres qu'il a miſes; & qu'il eût rapporté quelques Livres dans un ordre plus exact: il eſt à préſumer que comme à cette ſeconde Edition l'Ouvrage eſt corrigé & augmenté de plus de moitié, dans les ſuivantes on l'approchera de la perfection où il mérite d'être porté.

ARTICLE LXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RELIGION.

DE PARIS. M. CHARDON DE LUGNY, Prêtre, Député du Roi & du Clergé pour les Controverſes, a publié *Nouvelle Méthode pour réfuter* l'établiſſement des Egliſes prétenduës réformées & de leurs Religions ; & pour défendre la ſtabilité de l'Egliſe & de la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine, dans ſa poſſeſſion perpetuelle. Chés les *Oſmont*.

DE LONDRES. Le Livre Anglois de la *Religion Chrétienne auſſi ancienne que le Monde*, qui repréſente l'Evangile comme une ſimple publication de la Religion naturelle, a excité de grandes contradictions, & ſon Auteur, M. *Tyndal*, prépare une Défenſe de cette premiére partie de ſon Ouvrage, Vol. *in* 4°. On a publié à ce ſujet, premiérement une Lettre adreſſée au Docteur *Wateſland* : ſecondement une *Défenſe* de la ſeconde Lettre Paſtorale de l'Evêque de Londres : troiſiémement, *l'utilité, la verité & l'excellence de la révélation* par M. *Foſter*.

D'AMSTERDAM. On a imprimé en François ſous le Titre de *Penſées ſecrétes*, le Livre Anglois des *Réflexions ſur la Religion* & des Réflexions *ſur la Vie Chrétienne*, par M. Guillaume BEVERIDGE, Evêque de S. Aſaph.

Chacune de ces deux Parties eſt un Vol. *in* 12.

De Madrid. *Inſtruction aux Enfans de Marie*, par le P. François Gonzalez, Dominicain, 1730.

Phisique, Philosophie, Mathematique.

D'Avignon. Le R. P. *Sarrabat* au R. P. E. *Souciet*, 22. Juin. Vous ètes apparemment déja inſtruit du Tremblement de terre qui eſt arrivé dans ce Païs la nuit du 15. de ce mois. En voici le détail tel que je l'ai appris de différens Particuliers qui ſe ſont trouvés ſur les Lieux; & de quelques Lettres qui m'ont été adreſſées. Rien ne pouvoit venir plus à propos dans un tems où l'on eſt occupé à examiner le Syſtême du P. *Barreneckia*, qui promet de nous découvrir la vraye cauſe des Tremblemens de terre & de nous apprendre à les prédire.

Celui-ci s'eſt fait ſentir à *Avignon*, tout le long des bords de la Durance en remontant vers Cavaillon, à l'Iſle, à Carpentras, & juſqu'au pié du Mont Ventoux. Il y a même quelque apparence qu'il s'eſt fait ſentir en pluſieurs autres endroits; mais je n'en ai point eû de Nouvelles ſûres. A Cavaillon il arriva à dix heures trois quarts. Les ſecouſſes y furent aſſés violentes & accompagnées d'un bruit terrible comme d'une décharge de pluſieurs canons. Il n'y eût pourtant de renverſé qu'une vieille Tour placée ſur une des Portes de la Ville, & quelques

cheminées. A l'Isle il arriva après les trois quarts, & à Carpentras un peu avant onze heures : de maniére que dans l'espace de dix ou douze minutes, les secousses se communiquérent du Sud au Nord à la distance de six lieuës. Ce ne fut qu'à onze heures & six minutes, que nous le sentîmes à Avignon. Il y eût trois secousses : la premiére ne fut presque pas sensible ; la seconde & la troisiéme parurent violentes à ceux qui se trouvérent dans des étages élevés : la plûpart de ceux qui étoient alors dans des Endroits bas, ne s'en apperçûrent pas. Il paroît donc que le coup vient de Cavaillon, ou de quelque Endroit voisin ; & que de là les secousses se sont communiquées au Nord & à l'Est ; mais beaucoup plus promptement du côté du Nord ; apparemment à cause d'une chaîne de Montagnes qui s'étend Sud & Nord, tirant un peu à l'Est depuis Cavaillon jusqu'au Mont Ventoux. Le lendemain seiziéme, la Campagne fut couverte de broüillards une partie de la matinée, le vent étoit alors Sud-est à Avignon. Le soir il s'éleva par intervales de gros nuages, qui menaçoient d'une tempête prochaine. Mais le vent du Nord qui s'éleva alors, les dissipa. Du reste ce Tremblement n'a causé d'autre dommage que celui qu'il a fait à Cavaillon.

A cette Observation j'en joindrai une autre d'une espéce différente. C'est celle d'une Aurore boréale arrivée la nuit du premier au second Avril. Je ne l'ai pas observée. Mais voici ce qu'une personne intelligente m'en

écrit de Nîmes. L'Aurore boréale du premier au second Avril parut à huit heures du soir, une heure & demie après le Soleil couché. Sa situation étoit N-N-O.., & sur les Etoiles de Cassiopée qui en mesuroient alors assés exactement la largeur. Son élévation n'alloit guéres au dela de 20. degrés: elle fut toûjours uniforme sans changer de situation ni d'éclat durant tout le tems de l'Observation. On ne me spécifie pas combien de tems on l'observa.

Voici la treiziéme Aurore boréale de ma connoissance depuis la célébre de 1726. que je comprends dans ce nombre. A mesure que ces Phénomenes se multiplient, ils piquent moins la curiosité du Public, auprès de qui pour l'ordinaire le merveilleux cesse de l'être, dès qu'il commence à devenir moins rare. Mais enfin leur nature n'est pas encore connuë, & ce n'est qu'à force d'Observations exactes & circonstanciées, où l'on aura soin d'en marquer le tems, la situation & les différentes variations, qu'on pourra parvenir à la solution précise de ce Problême, *si les lumiéres Boréales sont des lumiéres directes ou reflêchies.*

Depuis long-tems je me suis déclaré pour les lumiéres reflêchies sur les raisons que j'ai indiquées en différens endroits des *Mémoires* de Trevoux, & que je viens de voir adoptées en partie dans le septiéme Tome de la Bibliothéque Italique. L'Observateur dont on y rapporte les réflexions à l'occasion de l'Aurore qui parut la nuit du deux au trois Novembre 1730. conclut que ces

lumiéres ne ſont apparemment que des crepuſcules répetés, cauſés en partie par les rayons du Soleil qui n'ont point rencontré la terre; mais encore plus par ceux que reflêchiſſent les neiges, & les glaces des Pôles. C'eſt un commencement de Syſtême; mais le point principal reſte toûjours à décider; ſçavoir, quelle eſt cette matiére accidentelle qui reflêchit quelquefois ſeulement les crepuſcules du Nord, avec des variations ſi ſinguliéres. Vous verrés que l'on ſera obligé d'en revenir aux feüilles de glace de *Juno Ornhelius.* Pour s'épargner la peine de la diſcuſſion, on a commencé par mépriſer cette idée. Les Obſervations feront peut-être voir que l'on s'eſt trop preſſé. Quoi qu'il en ſoit; voici des remarques que j'ai faites ſur ce Phénomene, qui meritent quelque attention.

Premiérement, toutes les Aurores boréales que j'ai obſervées, ont été ſuivies ou accompagnées de bize. J'en trouve ſept dans mes Regiſtres depuis 1726. où j'ai obſervé ſpécialement cette circonſtance: je n'ai connu les autres que par les Nouvelles publiques, dans leſquelles je n'ai pas fait aſſés d'attention aux vents qui accompagnoient le Phénoméne. Secondement, la lumiére du Zodiaque découverte par M. *Caſſini*, a trop de reſſemblance à la lumiére Boréale, pour qu'on ne doive pas les comparer enſemble. Je viens de remarquer que celle-ci étoit originairement accompagnée de bize; & j'ai obſervé ces derniers mois de Mars & d'Avril, pendant leſquels la lumiére du Zodiaque

a paruë le ſoir à l'Occident avec beaucoup de vivacité, qu'elle étoit précedée d'un leger vent d'Occident, qui ſe levoit environ deux heures avant le coucher du Soleil, & duroit quelques heures dans la nuit; ce qui eſt arrivé toutes les fois que le tems étoit ſerein, & qu'il ne regnoit point de vent impétueux.

Troiſiémement, une autre ſingularité remarquable dans les Aurores boréales, c'eſt la correſpondance qu'il y a entre les apparences Orientales & les Occidentales. Par exemple dans celle du 19. Octobre 1726. au grand nuage rouge qui parut au Nord & que tout le monde apperçut, répondit un autre nuage rouge au N. E. qui fut remarqué par pluſieurs Obſervateurs. Dans celle du 15. Février 1730. je remarquai dans les deux extrêmités du bel Arc rouge & blanc qui parut au Sud, un rapport ſi exact entre leurs variations, que les unes ne paroiſſent être que les images des autres; ce que j'obſervai avec deux ou trois Perſonnes pendant une heure & demie au moins.

Quatriémement, je n'ai obſervé les Aurores boréales que le ſoir avant minuit; mais il m'a paru ordinairement que les couleurs étoient alors plus vives dans la partie Occidentale du Phénoméne, & les traits des colonnes mieux marqués: après minuit les apparences Orientales ne deviendroient-t'elles point les plus vives, &c.

De Paris. Le Tome IV. des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences depuis 1666. juſqu'en 1699. eſt en vente, ain-

si que le III. Tome de la Table Alphabétique des matiéres de tout l'Ouvrage, dressées par M. GODIN de la même Académie.

DE ZURICH. *Nova ex summis Alpibus vulgata & Tabulis æneis collustrata à Joanne Jacobo* SCHEUCHZERO, Med. Doct. Math. Profess.&c.in fol.&c. Pagg.14.1731. Ce sont des Observations exactes & suivies sur le Barométre faites à Zurich, & en même tems au sommet du Mont S. Gothard, la plus haute Montagne, depuis le 12. Août 1728. jusqu'au dernier Decembre de la même année.

DE NAPLES. La seconde Edition que l'on vient de faire du Livre *de Principii d'una Scienza Nuova d'Intorno alla comune natura delle Nazioni*, est beaucoup corrigée & augmentée. L'Auteur M. J. B. VICO l'a dédié au Pape.

DE PARIS. *Essai sur l'esprit : ses divers caractéres, & ses différentes operations.* in 12. chés *Cailleau*, au Pont S. Michel, 1731. Six Discours, 1. Sur la Nature du veritable Esprit. 2. Sur les causes de la fausseté de l'Esprit. 3. Sur le bel Esprit. 4. Sur le bon Esprit consideré méthaphysiquement. 5. Sur l'esprit superficiel.

Dissertation Critique sur l'apparition des Esprits. Brochure in 12. pag. 57. chés le *Breton* au Pont neuf.

Recherches sur les Courbes à doubles Courbures. In 4°. 1731. chés *Didot*, Quay des Augustins. L'Académie Royale des Sciences a approuvé cet Ouvrage, que l'Auteur, M. *Clairaut* fils, lui présenta en 1729. âgé

de seize ans. M Jacq. Stirling a fait imprimer *Methodus differentialis, sive Tractatus de Summatione & Interpolatione serierum infinitarum. In* 8°.

De Cambridge. M. L. Trevisar a donné *Sectionum conicarum Elementa*. Il ajoûte qu'il donne une Méthode très-facile de démontrer ces Elemens. in 8°. 1731.

De Londres. *Philosophiæ Mathematicæ Newtonianæ* Tomi duo. M. Georges Pierre Dumckius donne dans le premier de ces deux Tomes, les Elemens de Mathematique nécessaires pour démontrer cette Philosophie. Le deuxiéme contient d'abord la définition & les Loix générales du mouvement; ensuite les Loix des forces centripetes & de l'attraction ou pesanteur des corps l'un contre l'autre, enfin le Systême du Monde.

Antiquités. Histoire.

De Venise. On dispose plus prochainement l'Edition nouvelle des Antiquités Grecques & Romaines de *Grævius*, *de Gronovius*, & de M. *de Salengre*, chés *Giavarina*. Il avance l'impression des 22. Tomes, in fol. de l'Histoire Bizantine; où entreront parmi d'autres augmentations les quatre Livres de l'Histoire de Constantinople, depuis Leon l'Armenien jusqu'à Basile le Macédonien, composée par *Joseph Genesius* sur les Manuscrits de M. *Menkenius* de Leipsick.

De Londres. Le xviii. Volume des Actes publics de *Rymer* se distribuë aux Souscripteurs, le 19. & le 20e sont sous Presse.

L'Histoire de M. de Thou, 1. & 2. Volumes in fol. traduite en Anglois par M. Bernard *VVilson*, Chanoine de Lincoln, sur l'Edition de Genéve 1620. La Vie de M. de Thou en 6. Livres, y est aussi traduite chés *Brindlei*.

De Roüen. L'Histoire de la Ville de Roüen par un *Solitaire*, revüë par plusieurs Personnes habiles, imprimée pour la troisiéme fois, in 12. 6. vol. in 4°. 2. vol. se vend chés *Du Soüillet*.

De Paris. *Voyage Historique de la Gréce*. C'est *Pausanias* traduit en François par M. l'Abbé Gedoyn de l'Académie Françoise & de l'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettres, 2. Vol. in 4°. Il y a des Remarques, des Cartes, des Planches : chés *Quillau*, ruë Galande, 1731.

De Cologne. Le R. P. Michel *Strunck* a continué de perfectionner l'Histoire de Westphalie, commencée par le P. Nicolas *Schaten*. L'Ouvrage est sous presse.

D'Amsterdam. Histoire des révolutions de l'Empire de Maroc, depuis la mort du dernier Empereur *Muley Ismaël*. Elle promet une Relation exacte de ce qui s'est passé en cette Contrée en 1727. & pendant une bonne partie de 1728. On y a joint des Observations naturelles, morales & politiques sur le Païs & les Habitans. C'est une Traduction d'un Journal écrit en Anglois en Barbarie, par le Capitaine *Braitte VVaite*. in 12. chés *Mortier*.

De Londres. La Vie de M. Cleveland, fils naturel d'Olivier Cromwel,

écrite en Anglois par lui-même, in 8. 2.Vol. chés Prevôt.

DE PARIS. Claude de L'ISLE, Auteur d'une *Relation hiſtorique du Royaume de Siam*, imprimée en 1684. a laiſſé, à ſa mort qui arriva en 1720. dans ſa 76. année, un *Abregé de l'Hiſtoire univerſelle*, que l'on vient d'imprimer, en 7. voll. *in* 12. chés Jacques *Guerin*, quai des Auguſtins.

D'AMSTERDAM. L'impreſſion du Thucydide Grec, Latin, in *fol.* s'avance chés les *Vvetſteins* & *Smith*. Deux Sçavans, M. WASSE d'Angleterre, Editeur de Salluſte, & M. DUKER, Profeſſeur d'Utrecth, ont donné leurs ſoins pour la perfection de cette Edition, le texte exactement pris ſur les meilleurs Manuſcrits, ainſi que celui du Scholiaſte, eſt accompagné de notes & d'éclairciſſemens ſur la Lettre, ſur la Chronologie, la Géographie ancienne & l'Hiſtoire.

DE TREVES. Le P. *Gaſpar* HARTZHEIM D.L. C. D.J. a donné la Vie du Cardinal *Nicolas de Cuſa*, dans laquelle on trouvera beaucoup de particularités par raport à la Naiſſance, aux Etudes, à l'avancement ; à la Doctrine de ce Cardinal, & à l'arrangement de ſon Hiſtoire, leſquelles avoient échapé à ceux qui en ont écrit. *Vita Nicolai de Cuſa S. R. E. Presbiteri Cardinalis ad Vincula S. Petri, Epiſcopi Brixienſis, Decani ad S. Florentinum confluentis, Adminiſtratoris S. Vendelini, Præpoſiti Monaſterienſis Meinfeldiæ, Archidiaconi Leodicenſis. Autore*, &c. 1730. *in* 8°. *pages* 181. Chés Jacques *Reuland*.

De Helmstadt. Dans la ſuite que nous donnons des Traités que M. Trever fait entrer dans ſon Tréſor des Antiquités germaniques, nous en ſommes au titre, *de Germanorum veterum indole, & habitu corporis & mentis, eornmque vitâ privatâ.* Les Auteurs qui rempliſſent ce titre ſont :

257 *Conringius* de Habitûs Corporum Germanorum cauſſis.

258 *Trever* de Morbo femineo veterum Scytarum.

259 *Kirchmaer* de veteri Celtarum Celia, Œlia & Zytho.

260 *Hachenberg* de re veſtiariâ veterum Germanorum.

261 *Pol Leyſer* de Jure legitimæ.

262 *Konigſmann* de immerſione infantum in aquis Rheni.

263 *Sperling* de veſtitu veterum Danorum.

264 *Hachenberg* de nuptiis veterum Germanorum.

265 *Meinders* de nominibus & cognominibus veterum Germanorum.

266 *Strauch* de modis acquirendi veterum Germanorum.

Suit la Claſſe 2de. Elle comprend ce qui traite de l'*Hiſtoire Littéraire* de la Germanie.

Les Diviſions ſont premiérement, *de Linguis veterum Germanorum.* Secondement, *Litteratura veterum Germanorum.* Troiſiémement, *Chronologia veterum Germanorum.*

Quatriémement, *Inventa veterum Germanorum.*

Voici ce qui regarde le premier Chef. Le Lecteur observera si le dénombrement est complet, sans superfluité ; car le but de M. TREVER dans la publication de ses Catalogues, est d'être instruit de ce qu'il pourroit y avoir mis de trop ou de trop peu.

267 *Hachenberg* de Linguâ veterum Germanorum.

268 *Konigsmann* de origine Litterarum apud Germanos.

269 *Bocler* De Linguâ Celticâ.

270 *Kirchmaer* de Linguâ vetustissimâ Europæ Scytho-Celticâ.

271 *Jaeger* de Linguâ Scytho-Celticâ & Gothicâ.

272 *Loscheri* Littetator Celta.

273 Christ. *Brovveri* Diss. de veteris Populi Trevirorum Linguâ.

274 *Casaubonus* de Linguâ veteri Anglorum Saxonicâ.

275 *Belii* Exerc de vetere Litteraturâ Hunno-Scythicâ.

276 Petrus *Septimius* de Linguâ Cimbricâ.

277 *Ottonis Sperlingii* Comm. de Linguæ Danicæ & nominis antiquâ gloriâ.

278 *Vvinslovii* Spicilegium Arctoum.

279 *Eurenius* de antiquitate & origine Litterarum Græcarum & Runarum.

280 *Verelii* Runographia.

281 *Elvii* Idea Scipionis Runici.

282 Fab. *Torner* de præstantiâ Linguæ veteris Gothicæ.

283 *Stiernhielm* de origine Linguæ Gothicæ.

284 Vulcanius de litteris & Linguâ Getarum.

285 *Gemeenschap* tuſchenthe Gothiſche ende Nederlutſche Tale.

286 *Odhe'ius* de Conniventiâ Linguæ Perſicæ cum Gothicâ.

287 Abram *Bohorius* horæ arcticæ ſive Litteraturâ Latino Carniolana.

288 *Boxhornii* Epiſtolæ ad Blancardum de cognatione Linguarum Perſicæ & Germanicæ.

289 Jo. Georg. *Vvachteri* Gloſſarium Germanicum.

290 *Ponati* Harmonia der Sprachen.

291 *Praſchii* Diſſ. de Latinæ Linguæ origine Germanicâ.

292 *Claubergii* ars Etymologica Teutonum.

293 *Kirchmeier* de Linguæ Teutoniæ ætatibus.

294 *Morhoff* Verder teutſchen ſprache und Poëſie.

295 *Egenolff* Hiſtoriæ der teutſchen Sprache.

296 Ejus controverſia cum Pol *Leyſero*.

297 *Grubelius* de Linguâ Germanicâ vetere & hodiernâ.

298 *Aepinus* de Linguæ Saxonicæ inferioris neglectu injuſto.

299 *Hungeri* Linguæ Germanicæ vindicatio contra Exotic. quoſdam.

300 *Cellarii* Diſſ. de origine Linguæ Italicæ

301 *Milius* de Linguâ Belgicâ.

302 *Vvottoni* Synopſis theſauri Hickeſiani.

303 *Freheri* Diſſ. quâ Linguâ Reges Fran-

corum uſi ſunt.

304 Ejuſdem Notæ in juramentum Ludovici Germanici & Caroli Calvi.

305 *Schilteri* Epinicion Ludovico Regi acclamatum.

306 *Frentzelii* Origines Sorabicæ.

307 *Kirchmeier* de origine, jure ac utilitate Linguæ Slavonicæ.

308 Friſchii Hiſtorica Linguæ Slavonicæ.

DE VENISE. On a encore réimprimé le Livre du P. CANTEL Jeſuite, *de Romanâ Republicâ ſivè de re Militari & Civili Romanorum ad explicandos Scriptores antiquos*; augmenté de Planches & de deux Diſſertations; l'une *de præcipuis veterum Romanorum ſacrificiis*: l'autre *de ipſorum nuptiis*.

ELOQUENCE, POESIE, MÉ'LANGES.

DE PALERME. On a recueilli en un Volume in 8° de 335. pages, pluſieurs Diſcours Italiens de quelques Orateurs Modernes D. L. C. D. J.

DE PARIS. On a imprimé à Paris, chés *Le Mercier*, & chés *Lottin*, 8. Volumes de *Sermons choiſis*, ſur les Myſtéres, la Vérité de la Religion, différens ſujets de la Morale Chrétienne, &c. Quel que ſoit l'Auteur, qui ne ſe nomme point, il entre dans ſes Sermons d'excellentes choſes: dans le premier Volume, le Sermon *du Ciel* qui eſt à la tête, merite l'Approbation non de l'Auditeur ſeulement, mais du Lecteur. Celui *des Rois*, n'a rien de particulier, celui *du Peché*

mortel eſt immenſe, le Sermon qui ſuit, paroît plus amuſant que devot, & rempli de ſaillies qui caractériſent un Auteur. Le Diſcours ſur *la Parole de Dieu* eſt à peu près dans le même goût; il en faut lire le premier Point. Le Traité ſur la *Religion Chrétienne*, de plus de cent pages, a des beautés naïves; mais c'eſt un Traité au lieu d'un Sermon.

Dans le ſecond Volume au Sermon *de l'Incarnation*, page 67. l'Auteur s'élève contre les faux miſtiques; en exhortant à aimer l'Humanité ſainte de JESUS CHRIST, il défend de nourrir de Dieu même cet amour, de peur que s'attachant à l'Etre de Dieu, on n'aime uniquement un fantôme de ſon imagination. Les deux Traités ſur *la Trinité*, qui ſont de 150. pages, finiſſent le 8e Volume, & renferment des Endroits remarquables; entr'autres un ſur la liberté, page 429. „ Que devient la liberté entre les „ mains de Dieu, elle ſera vrayement libre, „ & Dieu la reſpectera comme ſon Ouvrage: „ on s'allarme ſur la liberté de l'homme; & „ Dieu ſçait bien être le Tout-puiſſant ſur „ l'homme, ſans faire ceſſer l'homme dans „ l'homme même. Dieu ſçait bien entrer „ dans le cœur *ſans violence*, Dieu ſçait bien „ attirer le cœur *ſans contrainte*, Dieu ſçait „ bien gagner la volonté *ſans la forcer*, Dieu „ ſçait bien vaincre les réſiſtances dans la „ volonté ſans lui impoſer de néceſſité: & „ ſi quelqu'un ne comprend pas comment „ Dieu peut allier tout cela, c'eſt qu'il ne „ comprend rien aux choſes de Dieu; Dieu „ nous donnera la bonne volonté, mais

„ c'eſt nous qui voudrons ; il nous fera faire „ le bien, mais c'eſt nous qui le ferons, le „ *voulant faire*, & le choiſiſſant préferable- „ ment au mal : ainſi Dieu qui nous a faits „ ſans nous, ne nous ſauvera pas ſans nous ; „ mais il fera en nous, en Tout-puiſſant, „ ce que nous ferons avec lui en hommes, „ c'eſt-à-dire, en Etres vrayement libres, mé- „ tirant véritablement la récompenſe qu'il „ nous deſtine, parceque nous avons coo- „ peré à ſa Grace, &c „. On prétend que les traits, peut-être répréhenſibles, qui ſont épars dans ces 8. Volumes, ont été ajoûtés aux Sermons de l'Auteur par des Amis peu fidéles, auſquels il a confié ſon Manuſcrit : c'eſt dommage qu'un ſi bon fonds de Sermons, & d'un tour & d'une expreſſion neuve, vive, & énergique, préſente en pluſieurs endroits le poiſon ſous les fleurs.

De Londres. M. Georges *Vvade*, Chanoine de Lincoln, a donné une nouvelle Edition des *Odes d'Horace*, avec beaucoup de corrections ou fondées, ou de goût & de ſon invention. On en cite une de la premiére Ode : elle conſiſte à ponctuer ainſi les Vers ſuivans avec *Jannus Rutgeſſius* :

Sunt quos curriculo pulverem Olympicum
Collegiſſe juvat: metaque fervidis
Evitata rotis, palmaque nobilis.
Terrarum Dominos evehit ad Deos,
Hunc ſi mobilium turba Quiritium
Certat tergeminis tollere honoribus ;
Illum, &c.

D'OXFORD. *Hésiode* Grec & Latin, in 4°. Edition de M. *Robinson*, proposée par souscription : le prix est de douze Shellings pour le petit Papier, d'une Guinée pour le grand ; en deux payemens égaux ; l'un au tems de la souscription, l'autre à la reception du Volume.

DE PARIS. Nouvelles Poësies spirituelles & morales sur les plus beaux Airs de la Musique Françoise & Italienne, avec une Basse continuë. Chés *Guillaume Després, Jean Dessart, Philippe Lottin & Guichard.* Le premier Recüeil, &c.

Discours sur la Comédie, ou *Traité Historique & Dogmatique des Jeux de Théatre*, & des autres Divertissemens Comiques, soufferts ou condamnés depuis le premier siécle de l'Eglise jusques à présent, avec un Discours sur les Piéces de Théatre, tiré de l'Ecriture sainte. Cette seconde Edition ajoûte beaucoup à la premiére de 1694. L'Auteur le P. le Brun de l'Oratoire avoit préparé ces augmentations avant sa mort. L'Editeur, reserve l'éloge du défunt pour le mettre à la tête d'un autre Ouvrage du même Auteur, qu'il va donner sous le Titre, *Traité du Discernement des Effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas, avec l'Histoire Critique des Pratiques superstitieuses, qui ont séduit les Peuples, & embarrassé les Sçavans.* Chés la Veuve de *Laulne*, ruë S. Jacques, à l'Empereur.

DE LYON. Les *Oeuvres de* VERGIER, *nouvelle Edition, à la Haye*, 1731. se débitent ici chés

Plaignard. Il en avoit déja paru deux Editions, l'une en 1726. & l'autre en 1727. mais les Piéces de M. Vergier y sont presque toutes défigurées, le Recueil n'en est pas complet, & on lui en attribuë faussement plusieurs, qui ne sont jamais sorties de sa plume. Ces défauts se trouvent réparés dans cette nouvelle Edition, qui a été faite sur le Manuscrit de l'Auteur. On y donne les véritables Oeuvres de M. *Vergier*, & on n'y donne rien qui ne soit de lui, quoique ce Recueil contienne un grand nombre de Piéces, qui n'avoient pas encore été publiées. „ L'exactitude de sa versification „, (dit le nouvel Editeur dans l'Avertissement, qui est à la tête de cette Edition.) „ La délicatesse „ & le tour noble de ses pensées, font le mé„ rite de ses Poësies, de même que ces traits „ naturels, & ces images riantes, dont il „ sçavoit orner jusqu'à ses moindres Pro„ ductions „. On peut souscrire à cet Eloge, sans approuver par là le choix des sujets que l'Auteur a traités, ni sa liberté de penser, ni ce qu'il y a de contraire à la bienséance dans ses Poësies, & ce qui en rend dangéreuse la Lecture.

TABLE

DES AUTEURS.

Acad. Royale des Sciences. 1286
M. l'Abbé Antonini. 1259
M. d'Azyn. 1149
M. Guill. Beveridge, Evêq. 1281
M. Braitte Waite. 1289
Le P. le Brun. 1297
Le P. Cantel. * 1294
Le P. Castel. * 1150
Le P. Catrou. * 1212
Le P. Cattaneo. * 1207
M. Chardon de Lugny. 1281
Le P. du Chatelard. * 1255
M. Clairaut, fils. 1287
M. Cleveland. 1289
M. Duker. 1290
M. Georg. P. Dumckius. 1288
M. Foster. 1281
M. l'Abbé Gedoyn. 1289
Joseph Genesius. 1288
M. Godin. 1287
Le P. Franç. Gonzalez. 1282
Græviús. 1288
Gronovius. *ibid.*
Le P. Gasp. Hartzheim. * 1290
Hésiode. 1297
M. Claude de l'Isle. 1290
M. de Marne. 1150
M. Menkenius. 1288

Le P. Jof. Aug. Orfi.	1195
Paufanias.	1289
Le P. Pezenas. *	1261
Le P. J. Pinius. *	1119
Le P. Putignani. *	1234
M. Robinfon.	1297
Le P. Roüillé. *	1212
Rymer.	1288
Salengre.	1 88
L. P Sarrabat. *	1281
Le P. Nic. Schaten.	1289
M. J. Jacq. Scheuchzer.	1287
M. Jacq. Stirling.	1288
Le P. Mich. Strunck.	1289
M. de Thou.	1289
M. Trever.	1291
M. L. Trevifar.	1288
Thucydide.	1291
M. Tyndal.	1281
M. Georges Wade.	1296
Le P. Jacq. Vaniére. *	1171
M. Waffe.	1290
M. Vergier.	1297
M. J. B. Vico.	1287
M. Bern. Wilfon.	1289

TABLE

DES MATIERES.

A

Aix. Elévation de cette Ville au dessus du niveau de la Mer. 1263

Annibal. Récit de sa mort, son éloge. 1227

Aurore Boréale. Observation. 1284. Est-ce une lumiére directe ou refléchie? *Ibid*. Remarques sur ce Phénoméne. 1285. *& suiv.*

B

Bacchanales. Leur origine. 1218. *& suiv.*

Barométre. Observation de la plus grande élévation du Mercure en 1730. & de son plus grand abaissement. 1261. *& suiv.*

C

Catéchisme de la Grace, Ouvrage de M. *Hermant*. Comment fut-il reçu par les Calvinistes de Genéve, & par les Réformés de Hollande. 1272. 1273

Caton. Sa conduite durant sa Censure, son ambition, son orgueil. 1228. 1229

Chasse. Avantages que la jeune Noblesse tire de cet exercice. 1191. LOUIS XV. lui en donne l'exemple. 1193

E

Eclipse de Lune... Observation. 1255

F

Fantôme du Jansénisme. Faits qui en prouvent la réalité. 1274. 1275

H

Heures du Port-Royal. Les principaux motifs de leur condamnation. 1276

I

Immortalité de l'Ame humaine, prouvée par les Définitions de l'Eglise. 1235. *& suiv.* Par l'Ecriture sainte. 1239. *& suiv.* Par le Dogme de la Grace. 1245. Par la Foi divine, qui nous fait croire & pratiquer des choses au dessus de la Nature, & par des motifs destitués de toute image sensible. 1248. Réponse à certaines difficultés, tirées de l'Analogie que l'Ecriture met entre l'Ame & le corps. 1242. Comment le feu agit-il sur l'Ame, si elle n'est pas corporelle? 1243. 1244. Immortalité naturelle à l'Ame, prouvée par la grandeur & la nature de la beatitude céleste, qui lui est promise. 1250. Assemblage de plusieurs autres preuves de l'Immortalité de l'Ame. 1252. *& suiv.*

L

Liturgie ancienne d'Espagne. Incertitude de son origine. 1121. *& suiv.* Pourquoi dite *Gothique*. 1123. De S. *Isidore*. 1126. 1127. *Mozarabe*. 1129

M

Manlius. Ses Conquêtes sur les Provinces Alliées d'*Antiochus*. 1213. Il introduit à Rome le luxe & l'abondance, qui y causent la licence & la dépravation des Mœurs. 1216. *& suiv.*

Mines, Contremines. Désavantages des unes, comparés avec les avantages que procurent les autres. 1165. 1166

Mozarabes. Examen des divers ſentimens ſur l'étimologie de ce nom. 1129. *Office Mozarabe.* Par qui fut-il compoſé ? Erreurs dont il fut infecté. 1130. *& ſuiv.* Corrigé. 1132. Examiné & approuvé. 1133. Attaqué & combattu de nouveau. 1134. Puis, autoriſé & confirmé. 1135. 1136. Rareté des Exemplaires du Miſſel & du Bréviaire Mozarabe. *Ibid.* & ſuiv.

N

Nouvelles Eccléſiaſtiques. Quelle croyance méritent les Auteurs de ce Libelle. 1279

R

Rome. Puiſſance de la République Romaine dés l'année 566. p. 1213. Sa magnificence. 1215

S

M. l'Abbé de *Saint-Cyran.* Ses Erreurs. 1277. 1278.

Scipion l'Aſiatique. Ses victoires ſur *Antiochus.* 1212

T

Tremblement de terre arrivé à Avignon, & dans le Comtat Venaiſſin. 1282

V

Vie. Ruſtique, *Vie* Champêtre. Son éloge. 1172. Peinture des plaiſirs qu'on goûte à la Campagne. 1173. *& ſuiv.*

TABLE

DES ARTICLES.

Article LXVII. TRactatus de Liturgia antiqua, &c. *Traité Historique & Chronologique sur l'ancienne Liturgie d'Espagne*, &c. p. 1119

Art. LXVIII. *Recueil de toutes les feüilles de la Spectatrice*, &c. p. 1139

Art. LXIX. *Nouveau Systême sur la maniére de défendre les Places*, &c. p. 1149

Art. LXX. Jac. Vanierii Prædium rusticum. *Poësies du P. Vaniére sur l'Agriculture*, &c. p. 1171

Art. LXXI. Dimostrazione Teologica.... *Démonstration Théologique, que pour concilier les droits de la vérité avec l'obligation du secret, on ne peut, ni on ne doit recourir aux Loix, que quelques Théologiens Modernes attribuent à la Societé des hommes*, &c. p. 1194

Art. LXXII. Confermazione Teologica..... *Dissertation Théologique en réponse à celle de l'Art. précedent.* p. 1205

Art. LXXIII. *Histoire Romaine*, &c. p. 1212

Art. LXXIV. De immortalitate Animarum.... *Dialogues sur l'immortalité des Ames*, &c. p. 1233

Art. LXXV. *Observation de l'Eclipse de Lune, du 20 Juin*, &c. p. 1255

Art. LXXVI. Rime..... *Recueil de Piéces des plus illustres Poëtes Italiens*, &c. p. 1259

Art. LXXVII. *Observations Météorologiques, &c.* p. 1261
Art. LXXVIII. *Bibliothéque Janséniste, &c.* p. 1268
Art. LXXIX. *Nouvelles Littéraires.* p. 1281
D'ITALIE. *De Naples.* p. 1287
De Venise. pp. 1288. 1294
De Palerme. *ibid.*
D'ALLEMAGNE. *De Cologne.* p. 1289
De Tréves. p. 1290
De Zurich. p. 1287
De Helmstadt. p. 1291
D'ESPAGNE. *De Madrid.* p. 1282
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pp. 1281. 1288. 1289. 1 96
De Cambridge. p. 1288
D'Oxford. p. 1297
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* pp. 1281. 1289. 1290
DE FRANCE. *De Paris.* pp 1281. 1286. 1287. 1289. 1290. 1294. 1297
De Lyon. *ibid.*
De Roüen. p. 1289
D'AVIGNON. p. 1282

Fin des Tables.

Fautes à corriger.

EN MAY. Page 763. *lig.*9. Rhesée, *lis.* Rhetée. p. 766. lig. 17. vouliés, *lis.* voulés. p. 767. l. 2. & 3. *lis.* n'est autre que ce que son idée présente. p. 771. l. 15. trouva, *lis.* trouve. l. 18. cé désordre, *lis.* cette déroute. p. 784. l. premiére, tous, *lis.* tout. p. 787. l. 5. *lis.* Villes depuis abîmeés. p 803. l. 8. au mois prochain, *lis.* ci-après, page 900. p. 508. l. 4. lis. *Curio.* p. 884. l. 2. Valois, *lis.* Valais. p. 888. l. 19. par, *lis.* pour. p. 897. l. 16. foix, *lis.* fois. p. 910. l. 9. *Peyrcre, lis.* Peyrere. p. 925. l. 15. entenduës, *lis.* entendus. p. 926. l. 6. *lis.* travail qui. p. 927. l. 5. marcber, *lis.* marcher. *Ibid.* l. 22. & 23. cet autre, *lis.* ces autres. p. 928. l. 15. *Campulus.* lis. *Canipulus.* p. 935. l. 10. sont, *lis.* seront.

EN JUIN. p. 944. l. 20. *Myobarbum*, *lis.* *Myxobarbum.* p. 951. l. 4. interpôlle. *lis.* interpolé. *Ibid.* l. 7. JSSUS *lis.* JESUS. p. 952. l. 19. & 20. *perdens nous jamais*, lis. perdons nous jamais. p. 954. l. 26. prétendus. *lis.* prétendu. p. 960. l 23. & 24. *effacés ces mots :* l'idée de la faute même est inévitable. p 965. l. 15. *lis.* Articles comme essentiels. p. 1103. l. *dern.* instruit, *lis.* instruits.

FIN.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

Juillet 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. *à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le* DUC DU *MAINE.*

Août 1731.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés BARTHELEMI ALIX, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S Severin, au Griffon.

M D C C X X X I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc ; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	8. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1731.

ARTICLE LXXX.

SETHOS. *Histoire ou Vie tirée des Monumens Anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un Manuscrit Grec. A Paris, chés* JACQUES GUERIN, *Quai des Augustins* 1731. 3. *Voll. in* 12. *T. I. pp.* 464. *T. II. pp.* 456. *T. III. pp.* 514.

C'Est ici une de ces Fictions ingénieuses, morales & instructives, telles que le *Telemaque* & le *Cyrus*, & dont on fait Auteur M. l'Abbé *Ter-*

raſſon. Il veut donner à entendre néanmoins que le premier Auteur vivoit du premier au deuxiéme ſiécle depuis Jesus-Christ à Alexandrie, où il avoit eû des Mémoires particuliers de la Vie de *Sethos*, Roi d'Egypte. Ce Héros vivoit, dit-on, ſept ou huit ans avant *Cyrus* : ce qui tomberoit vers le tems de la guerre de Troye ; en ſorte que l'Auteur François n'auroit fait que traduire, compiler, ou abréger l'Auteur Egyptien. Mais dans la ſuite on eſt porté à croire que tout l'Ouvrage eſt récent. Le *Telemaque* & le *Cyrus* n'étant que pour l'éducation d'un Héros, on a imaginé le *Sethos* par rapport à la ſuite de la Vie du Héros, pour lui faire pratiquer les Leçons utilement reçûës dans ſa jeuneſſe. Ainſi l'Auteur d'aujourd'hui aura emprunté l'apparence d'un Auteur étranger & ancien, pour faire ce que lui-même il nous marque qu'avoit fait Mademoiſelle *de Scuderi*. Elle témoigne dans la Préface de ſon *Cyrus*, que *pour donner autorité à ſon récit*, elle ſouhaite qu'on ſe repréſente ſon Ouvrage, comme la Traduction d'un

ancien Manuſcrit trouvé dans le Vatican. Nôtre Auteur s'eſt crû légitimement diſpenſé de marquer où il avoit trouvé le ſien. Quoiqu'il en ſoit, il a en vûë de réünir dans ſon Ouvrage avec les utilités de la Morale, celles de la Littérature, de la Géographie & de l'Hiſtoire ancienne, dont il a pris ſoin de rapporter tellement les traits, qu'on les puiſſe diſcerner parmi tout ce qui eſt de fiction.

Il y eût d'abord, dit-on ici, quatre branches principales des Rois d'Egypte, dont les vingt Dynaſties venuës depuis, ne ſont que des branches particuliéres juſqu'à *Seſoſtris*; c'éſt ce Roi qui fit un Canal de communication de la Mer Rouge à la Méditerranée; il gouverna les quatre Royaumes d'Egypte non par droit, mais par la ſupériorité de ſon mérite : ce que firent de même ſes Succeſſeurs juſqu'à *Rameſſés*, qui devenu odieux, fut réduit au Royaume particulier de la grande Thébes, que *Seſoſtris* avoit reçu de ſes Peres.

Environ 250. ans depuis, & vers la guerre de Troye, *Oſoroth*, Roi de

Memphis, un des quatre Royaumes, épouse *Nephté*, fille du Roi de *This*, Princesse d'un mérite supérieur, dont il eût un fils, à qui l'on a donné ou prêté le nom de *Sethos*, Héros de cette Histoire. Sa mere *Nephté* par son habileté & par la nonchalance d'*Osoroth*, gouvernoit heureusement l'Etat par le ministére d'un Courtisan nommé *Amedés* : mais qui pour servir mieux & pour écarter la jalousie, n'avoit point le tître de Ministre. Le Roi cependant livré aux amusemens, qui ne succedant jamais à des occupations sérieuses, laissoient voir un Prince à qui son loisir étoit à charge ; une Dame veuve d'un grand Seigneur de la Cour & sans enfans, devint maîtresse de son esprit, ayant passé l'âge où les restes de beauté semblent faire céder la galanterie à l'ambition. Elle s'appelloit *Daluca*. La réputation de la Reine fit qu'elle garda de grandes mesures pour ne rien dire d'elle, qui pût donner de l'inquiétude au Roi ; elle se borna pour lors à gagner ses bonnes graces. La Reine étant tombée malade dangereusement, étoit en

peine au sujet de son fils *Sethos*, quand le Roi fit assembler ses plus habiles Médecins, qui en Egypte étoient du Collége des Prêtres; cependant pour *se dispenser de l'affliction*, il supposa toûjours que la maladie étoit peu de chose; les Médecins n'en jugérent pas ainsi; ils se tenoient, dit-on, tour à tour, à la porte du Palais pour écouter ceux qui donnoient des avis pour la guérison de la Reine. Car ils étoient obligés sous peine de la vie, au succès; à moins qu'ils ne suivissent les anciennes régles, selon lesquelles plusieurs mettoient leurs malades devant la porte de leurs maisons; c'étoit, dit-on, pour avoir le conseil des Passans.

D'un autre côté les Temples étoient ouverts, afin d'offrir des vœux & des sacrifices pour la Reine, qui envoya consulter l'Oracle voisin de Memphis, le plus célébre du monde, & dans les souterrains duquel on égorgeoit des victimes humaines en échange d'une personne plus chére. C'est ainsi, dit l'Auteur, que les Egyptiens sacrifioient tous les Etrangers, particuliérement

à Héliopolis, ſur le tombeau d'*Oſiris* appellé *Buſiris*, dont la Fable a fait un Roi cruel & ſanguinaire. La réponſe de l'Oracle fut que les *Dieux attendoient la Reine pour la recompenſer, & que ſon fils régneroit plein de vertu & de gloire.* C'en fut aſſés pour que la Reine mourût contente, ayant engagé *Amedés* de prendre ſoin de l'éducation de ſon fils, à qui elle recommande vivement l'amour de la vertu & du devoir.

Les Egyptiens pleurérent ſelon la coûtume la mort de leur Souveraine dans un deüil de quarante jours. En public ils portérent des habits déchirés, & en particulier ils pratiquérent de rigoureuſes abſtinences. La perte d'une Reine ſi accomplie rendit la douleur encore plus vive. On faiſoit les préparatifs de la Pompe funébre, qui étoit en Egypte des plus éclatantes, comme on le peut juger par la magnificence de leurs Tombeaux, & par le ſoin d'embaumer les corps qui duroient plus long-tems que les Tombeaux mêmes. Par une ouverture latérale, on tiroit du corps tous les viſ-

céres, excepté le cœur & les reins; & on l'oignoit en dehors & en dedans avec des parfums exquis; de maniére que le Mort sembloit garder sa premiére forme avec une apparence d'embonpoint & avec les couleurs les plus fraiches. On conduisoit le corps des Souverains dans les sombres demeures des Tombeaux, près d'un Lac nommé *Caron*, qu'on traversoit pour arriver à la porte des Dieux infernaux, à qui étoit consacrée la partie inférieure des Tombeaux. Un Sénat de Prêtres incorruptibles arrêtoit le Mort, pour écouter tout ce qu'on auroit à déposer contre lui. La déposition fut toute en faveur de la Reine. Le grand Prêtre de Memphis, conducteur du Convoi, rendit compte au Sénat des vertus de la Princesse. » Il n'est jamais sorti de sa bouche, dit-il, un » secret ni un mensonge. La dissimu» lation nécessaire pour régner, ne » s'est étenduë en elle que jusqu'au » silence; elle a donné des honneurs » aux Grands sans les dispenser de » l'obéissance, & soulagé le Peuple » sans lui ôter la nécessité du travail;

„ elle n'a point donné lieu à des hom-
„ mes nouveaux de partager avec le
„ Prince les revenus de son Etat ; &
„ les moindres du Peuple ont satisfait
„ volontiers aux contributions, parce
„ qu'elles n'ont point servi à rendre
„ leurs semblables plus riches, plus
„ orgueilleux & plus méchans ; elle a
„ soûtenu les murmures d'une Popu-
„ lace aveugle, animée par les calom-
„ nies secrétes de gens éclairés, qui
„ ne trouvoient pas leur avantage dans
„ le bonheur public „. Tout le reste du premier Livre est une description de l'ordre & de la magnificence qu'on vit dans la cérémonie funébre. Au reste dès que le Mort étoit entré dans le Labyrinte, le deüil général se dissipoit en un instant, dans la pensée qu'il étoit au séjour des Bienheureux. Ainsi ce n'étoit plus que Fêtes, régals, son des instrumens de Musique, éclats de joye, &c.

Le second Livre commence par les mouvemens de *Daluca* pour s'élever au faîte de la grandeur & de l'autorité. Le Roi seulement lui conseilla de consulter *Amedés* dans les affaires ; ce

qu'elle éluda. Comme dans son administration elle pensoit peu au bien public, elle devint odieuse, & pour s'affermir elle persista dans le projet conçû auparavant d'épouser le Roi, & d'avoir le tître de Reine. Quelque étranges que fussent ces mésalliances parmi les Rois d'Egypte, qui pour en éviter les inconvéniens, épousoient leurs propres sœurs, *Daluca* dit au Roi, versant habilement quelques larmes, que son attachement pour lui seul avoit animé l'envie contre elle : il faut, disoit-elle, faire triompher les Censeurs de mon Gouvernement, ou les confondre en me comblant de nouveaux honneurs. Le Roi combattu jusques alors par son honneur propre & par l'intérêt de son fils, céda à la fin par un faux courage à sa veritable foiblesse ; & confirma l'autorité donnée à une femme, qui alloit accabler sa vieillesse de soucis. C'est ainsi, ajoûte l'Auteur, que certains Princes ne connoissent de remédes à leurs fautes, que de les soûtenir par de plus grandes.

Daluca pour mieux dominer, tra-

vailla à corrompre la Cour, afin d'avoir à mettre dans les grands postes, ou des ames viles qui ne la contrarieroient point, ou de méchans hommes qui la seconderoient. Elle fit négliger les Lettres, qui sont une source de politesse & de connoissances honnêtes, par lesquelles s'étoient distingués les Egyptiens. Ils les ont transmises aux Grecs, & ceux-ci aux Romains. L'Auteur à cette occasion fait une pompeuse description de la beauté des Edifices, des Jardins, & des Monumens que les Arts avoient portés en Egypte à la plus haute perfection. Le Palais contenoit différentes Ecoles de diverses Sciences, Chymie, Médecine, Arithmétique, Géométrie, Astronomie: & les Prêtres qui étoient au même tems les Docteurs, venoient à des heures réglées donner des Leçons, où il se trouvoit beaucoup de Personnes distinguées; ce qui formoit, dit l'Auteur, le seul assemblage peut être, qui mérite le nom de *bonne Compagnie*, c'est-à-dire, de Gens de condition avec des Gens d'esprit & de sçavoir. D'ailleurs, comme on

trouvoit la Littérature aussi utile pour le succès des affaires que pour l'agrément de la société ; cela prévenoit dans les Auteurs & dans les Lecteurs le goût de la bagatelle, qui est l'écueil des Nations polies, & qui les rend plus incapables des grandes choses que la rusticité même.

Parmi les Sciences qu'on cultivoit en Egypte, celle du Droit étoit au premier rang ; c'est d'elle que furent tirées les plus belles Loix de *Licurgue* & celles de *Solon.* Une de celles-là prescrivoit à chacun de déclarer aux Magistrats, à quoi il prétendoit gagner sa vie ; ce qui rendoit le Peuple laborieux.

Les exercices du corps succédoient à ceux de l'esprit. Lutter, nager, courir, monter le long d'une corde sur des toits pour affermir ses yeux & ses pas, ou bien prendre les distances de lieux inaccessibles, & les proportions des édifices, des murs, faisoient l'occupation des Seigneurs.

Pour n'être point exposé à la séduction, on interdisoit la Poësie à tout homme dont les mœurs étoient

déréglées. Qu'est-ce en effet qu'un Poëte qui doit représenter des hommes vertueux, & qui ne met jamais la vertu dans son vrai jour, ou qui en donne l'apparence aux vices. Par des soins pareils on écartoit aussi dans les jeunes hommes la legéreté d'esprit, la haine des devoirs, la perte du tems. Ce qui semble ailleurs faire le bon air de la jeunesse, la deshonoroit en Egypte: excepté néanmoins parmi certaines femmes, qui ne sçavoient parler que de leur goût & de leurs parures. C'est de celles-ci que *Daluca* fut secondée dans la résolution de décréditer les Académies, où se formoit un mérite importun pour elle: elles étoient toûjours prêtes à interrompre ceux qui disoient quelque chose de sensé; mais elles en avoient rarement la peine: ce qui diminua sensiblement les égards qu'on avoit auparavant pour leur Sexe.

Les jeunes gens qui s'apperçûrent que leur fortune dépendoit, non plus du mérite & de la probité, mais de la faveur & de la fantaisie, abandonnérent les exercices estimables,

Les Miniſtres mêmes ſe croyant obligés de faire leur cour à ces femmes accréditées, penſoient non aux affaires, mais à leur conſervation, étant contraints de ceder à leurs recommandations pour des cauſes & des ſujets indignes. L'Etat ainſi couroit à ſa ruine.

Cependant *Amedés* (qui eſt le *Mentor* de cette Hiſtoire) formant ſon Pupille à toutes les vertus, le conduiſit aux fameuſes Pyramides ſur leſquelles *Sethos* par l'agilité & la fermeté qu'il avoit acquiſe dans ſes exercices, ſe trouva en état de monter juſqu'au ſommet avec une grace merveilleuſe : il fut imité de pluſieurs jeunes Seigneurs de même âge, qu'on avoit choiſis pour les élever avec lui, & pour les attacher plus particuliérement à ſa perſonne. Le Prince brûloit d'envie de viſiter le dedans des Pyramides ; le Gouverneur aima mieux lui donner encore quelque tems, pour s'affermir le courage contre la terreur frivole des Phantômes, qu'on ſuppoſe d'ordinaire, & vainement, réſider dans les Edifices inhabités.

Un bruit de guerre s'étant élevé dans Memphis, *Sethos* eut de l'ardeur pour s'y distinguer. *Amedés* la modera, lui marquant qu'il ne falloit jamais faire la guerre par goût; mais par la seule nécessité du bien des Peuples : il loüa d'ailleurs son inclination à donner des preuves de sa valeur, pour l'exercer dans l'occasion. D'autant plus, ajoûta-t'il, que les exercices fatiguans & périlleux ne sont plus au gré des Gens de la Cour, nullement disposés à une expédition qui n'auroit de fruit que le salut du Peuple. C'est surquoi *Amedés* proposa d'aller attaquer un Serpent long de 45. pieds, qui désoloit une Contrée du Royaume de Memphis. Le Prince avec ses jeunes Seigneurs s'y porta vivement : mais il conçut qu'il y auroit encore plus de gloire à prendre le Serpent tout en vie. Il imagina pour cela des machines & une cage de fer, pour faire conduire au Roi le Serpent vivant. L'expédition est rapportée ici dans un grand détail, pour montrer l'industrie & l'intrépidité du Prince & des siens. L'Animal formi-

dable fut pris & amené au Roi, qui en fut très-content : mais la Reine en fut chagrine, ayant eû du Roi un fils qu'elle tâchoit de luî rendre cher, pour lui faire oublier *Sethos*. Auſſi donna-t'elle avec joye l'agrément que demanda *Amedés*, d'accompagner *Sethos* durant quelques mois dans la viſite des Temples de l'Egypte. La vûë de l'une étoit de l'éloigner de la Cour, & celle de l'autre de le rendre plus digne du Trône. Pour cela, *Amedés* voulut conduire ſon Eléve d'abord au dedans de la Pyramide dont j'aî parlé, & où il n'étoit permis d'entrer qu'à ceux qui étoient *initiés* aux ſacrés Myſtéres des Prétres.

Il falloit paſſer par d'horribles ſoûterrains, où ſe trouvoient divers obſtacles inſurmontables à quiconque n'avoit pas une fermeté de vertu héroïque. On entroit d'abord par un puits très-large, enduit par tout d'un aſphalte très-noir, qui le rendoit effroyable à la lueur d'une lampe, telle qu'il en falloit une pour ſe conduire dans ces ténébreux abîmes. L'Auteur en fait une deſcription fort ſin-

guliére, détaillant la route & la maniére dont Amedés conduiſit *Sethos.* Il lui fit obſerver en paſſant, que ces Monumens ſuperbes des Pyramides, qui avoient couté la vie à des millions d'hommes, ne méritoient pourtant pas une juſte gloire au Roi *Seſoſtris*, qui en étoit l'Auteur; un Souverain n'en acquérant point de légitime, que par la voye de l'humanité, qui ménage la vie des hommes préferablement à tous les autres avantages.

Parmi les obſtacles de la route, *Sethos* trouva une chambre voutée où étoient deux Buchers de bois aromatique, l'un à droit, l'autre à gauche; ils portoient à la voûte une flamme, qui ſe recourbant par ondes, donnoit la reſſemblance d'une fournaiſe ardente. En bas étoit une grille de fer rougi au feu, dont les lozanges laiſſoient entre elles la place pour y mettre le pied. L'Auteur dit que la plûpart des épreuves de feu, dont parlent les Hiſtoires, ne ſont autres que celles-là. Si ſon Ouvrage n'étoit pas une fiction, ſa réflexion demanderoit une diſcuſſion plus particuliére. Selon lui

l'expreſſion des Hiſtoriens ; *marcher à travers les flammes*, ſignifie *paſſer entre deux hayes de flammes ;* & *marcher ſur des fers ardens*, ſignifie *marcher entre des fers ardens.*

Sethos avançoit vers le Sanctuaire des Prêtres, & ſe trouvoit à la derniére des épreuves, qui eſt celle, dit-on, que ne pût ſoûtenir *Orphée.* A cette occaſion on raconte l'avanture d'*Orphée,* & celle de ſa chere *Euridice,* par une narration qui ne reſſemble, ni à la vérité, ni à la fable communément reçûë ; mais qui fait une nouvelle Hiſtoire, qu'on veut, ce ſemble, mêler de vérité & de fiction.

Sethos arrivé au terme, fut averti par les Prêtres qu'il falloit commencer un jeûne de quatre-vingt un jour, à ne vivre que d'eau, de quelques fruits & d'un peu de pain : & cela, pour operer en lui la purification du corps & celle de l'Ame.

Par rapport à celle-ci, qui eſt la plus importante, un des Prêtres expliquoit au Prétendant les principes généraux de la Religion & l'éxiſtence d'un Dieu unique, qu'on permettoit

aux hommes, pour s'accommoder à leur foibleſſe, d'adorer par ſes différens attributs ſous les Symboles, ou des Aſtres, comme le Soleil, ou des Grands Perſonnages, comme Jupiter, Mercure. Les Prêtres d'Egypte rendoient ainſi excuſable (ſelon l'Auteur) ou même raiſonnable ce que l'on appelle *Idolatrie*.

Dans la ſuite les Prêtres faiſoient des reprimandes à l'Aſpirant ſur ce qu'ils avoient appris ou remarqué de ſes défauts, pour le porter à s'en corriger. On obſervoit pluſieurs autres pratiques pour la même fin, & entre-autres un ſilence & un jeûne rigoureux; l'Aſpirant alors, comme les Prêtres, n'ayant que neuf onces de pain avec un peu d'eau en chacun des deux repas permis.

Dans ces entrefaites un Prince Carthaginois, nommé *Saphon*, vint au Sanctuaire des Prêtres Egiptiens, pour expier le meurtre de *Giſcon* ſon propre frere, dont on l'obligea de raconter les circonſtances, revêtu d'un ſac comme un criminel. *Giſcon* par ptincipe d'humanité avoit gouverné

& dressé une Nation sauvage appellée des *Capses* ; lui donnant une forme de République réglée. *Saphon*, fils aîné & héritier du Roi de Carthage, craignant que ce nouvel Etat ne diminuât, ou ne bornât la grandeur du sien, alla sans d'autres raisons faire la guerre aux *Capses*. La victoire paroissant chanceler, il apperçut un homme qu'il jugea à son armure & à ses habits être *Giscon*. Il va fondre sur lui & le tuë comme un Prince rébelle à son Roi & à sa Patrie. *Saphon* fut reçû de son Pére & du Sénat de Carthage, avec de grandes acclamations. C'est ce qu'il racontoit au Conseil des Prêtres, sous les plus belles couleurs & avec les particularités les plus avantageuses ; le Chef des Prêtres avoit fait en sorte que *Sethos* se trouvât à ce Conseil ; il vouloit lui donner cette occasion de montrer les sentimens de vertu, qu'il auroit pris dans les derniéres épreuves, & sur tout dans une méditation qu'on lui avoit fait faire touchant le caractére du véritable Héroïsme. *Sethos* fut donc averti de parler touchant la conduite de *Saphon*. Il

le fit à peu près en ces termes.

» Il me semble, dit-il, adressant la
» parole à ce Prince, que l'action hé-
» roïque qu'on attendoit de vous, ne
» consistoit pas à attaquer vos Voi-
» sins ni à les subjuguer ; elle ne peut
» avoir pour objet la seule gloire du
» Héros, mais l'avantage des autres ;
» la valeur ne devient respectable que
» par une vertu supérieure qui la di-
» rige ; c'est dans le Citoyen, l'amour
» du Prince & de la Patrie, & l'o-
» béissance qu'il leur doit ; dans le
» Prince, c'est l'amour de ses Peuples
» éclairé par la Justice. La seule vûë
» du devoir, distingue la vraye valeur
» d'avec l'injuste violence. Le devoir
» du Héros est aussi étendu que l'utilité
» publique; mais elle en fait les bornes
» qu'il ne doit jamais passer: il est per-
» mis de conquérir des Peuples, qui
» n'ont, ni Maître, ni Loix pour les ren-
» dre heureux & plus raisonnables.
» (Ces Peuples souscriroient-ils à la
» décision de *Sethos* ?) Il est encore
» permis, ajoûta-t'il, de subjuguer
» des ennemis injustes, tels que cer-
» tains que vous avés soumis. Au res-

„ te, vôtre frere avoit tort de prendre „ les armes contre sa Patrie; mais vous „ l'aviés eû avant lui, & les procédés „ de l'injustice embarrassent souvent „ la vertu même. Cependant on vous „ a déferé avec équité, pour vos bon„ nes qualités la succession à la Cou„ ronne paternelle; elle n'exige pas „ les vertus épurées d'un Héros; il „ importe à la tranquillité publique „ de déferer la Couronne à la nais„ sance, plûtôt qu'à l'estimation sou„ vent arbitraire du mérite person„ nel „.

On voit combien *Sethos* avoit profité dans le Sanctuaire. Aussi le Chef des Prêtres confirmant avec éloge ce qu'il avoit dit, le déclare à *Saphon*. Cependant on se disposa à lui faire subir les Purifications, qui sont décrites ici tout au long. On commença par le dépoüiller nu, on lui lia les pieds & les mains, & six hommes le plongérent dans une cuve, pleine d'une dissolution d'Ail, de Safran, & d'autres ingrédiens, dont le mêlange garantissoit de l'action du feu; puis on le portoit sur un lit de fer ardent.

On peut juger de toute la Cérémonie par cet échantillon. Sur la fin on liſoit un éloge de celui, qu'avoit tué le meurtrier qu'on *expioit*.

La Cérémonie finiſſoit, & les Prêtres ſortoient du Temple, quand parut un nouvel *Aſpirant*, qui avoit des traits de reſſemblance avec *Saphon*. En effet c'étoit *Giſcon* ſon frere qu'il croyoit avoir tué; mais qui n'avoit pas ſeulement été à la Guerre où *Saphon* avoit combattu. *Giſcon* ayant refuſé de porter les Armes contre ſon pere, les Sauvages qu'il avoit policés, indignés de ce refus, avoient fait prendre ſes habits & ſes armes à un Particulier que tua *Saphon*, le prenant pour ſon frere. Pour *Giſcon*, les Sauvages l'avoient chaſſé de leur Nation; & voulant parvenir à une haute vertu, il venoit chercher une Retraite ſainte dans la Communauté des Prêtres de Memphis. *Saphon* fut piqué de ſa mépriſe paſſée & de ſa confrontation actuelle avec ſon frere, laquelle par le ſeul expoſé tournoit à la confuſion de l'un & à la gloire de l'autre; ſur quoi il fut déclaré que *Giſcon* avoit tenu

un procédé bien plus Héroique que *Saphon* ; mais qu'il n'avoit pas droit pour cela à la Couronne de ſon pere. *Saphon* ſenſible aux avis ſalutaires qu'il recevoit, témoigna un grand regret du paſſé. Alors le Grand Prêtre fit embraſſer les deux freres avant que de ſe ſéparer, & *Saphon* partit pour retourner à Carthage, faire rendre à la vertu de *Giſcon* la juſtice qui lui étoit dûë. Ce dernier fut placé dans l'appartement que quittoit *Sethos*, qui fut conduit dans la ſuite du Temple ſouterrain, où il apprenoit par degrés ce qui lui reſtoit à ſçavoir des myſtéres du Sacerdoce Egyptien. Chacune de ces pratiques & des particularités du ſouterrain, ſont encore expoſées ici d'une maniére inſtructive, pour ceux qui aſpireroient à cette haute dignité.

Un des points des plus intéreſſans, eſt qu'on faiſoit jurer à l'*Initié*, de garder le ſecret ſur tout ce qu'il voyoit dans les ſouterrains, ſe déclarant par avance coupable de mort en cas qu'il y contrevint. *Sethos* avançant dans la route ſouterraine, arriva le

quatriéme jour à l'endroit dit, *Lugentes Campi*; c'eſt le lieu où l'on puniſſoit les coupables ; il paſſa enſuite dans un lieu enchanté, nommé l'*Eliſée*. L'Auteur inſinuë que c'eſt de là que ſont venus les traits connus de l'Hiſtoire Poëtique, dont nous avons une partie au ſixiéme Livre de l'Eneïde de Virgile. Après l'Eliſée, ſe trouvoit le *Pantheon* des Prêtres de Memphis. L'on y faiſoit des Sacrifices où tous ſe trouvoient. L'Offrande étoit apportée à la Déeſſe *Iſis* par 18. filles des Prêtres, deux à deux. C'étoient là ces miſtéres d'*Iſis* ſi ſecrets, qui auroient dû n'être jamais connus, & qui ont ſervi d'introduction aux infamies établies depuis.

Quand l'*Initié* avoit rempli toutes les fonctions requiſes, on le menoit en Proceſſion & comme en triomphe hors du Temple & dans la Ville ; ce qui la rempliſſoit de joye par l'eſpérance d'avoir un nouveau Sujet, conſacré à la vertu & au bien public. La Reine qui n'avoit pas ces vûës, parla avec dédain des *Initiés* : cependant elle fut avec le Roi voir paſſer la Pro-

cession ; le Roi en parut si touché, qu'il regréta que son fils ne fût pas présent pour être excité à la vertu par ce spectacle. La Reine répondit qu'il avoit eû la permission depuis trois mois de faire un voyage; le Roi parut fâché de n'en avoir rien sçû. Quoi qu'il en soit, le premier Volume de *Sethos* finit par la Procession dont nous venons de parler.

On peut juger par cette économie du premier Volume de *Sethos*, quel est le goût & la suite des deux derniers, dont nous pourrons parler une autrefois. En général on trouve dans l'Ouvrage, de l'esprit, des allusions naturelles, des réflexions utiles & beaucoup d'érudition. Peut-être même s'y en trouvera-t'il trop au goût de quelques-uns, sur tout en certaines digressions, qui font perdre la suite de la narration, & le plaisir qu'on auroit de suivre les Avantures du Héros. Quelques autres ne trouvent pas que certaines parties de l'Ouvrage se rapportent assés avec les autres ; mais dans une Fiction on se donne plus de licence que dans une Histoire. Pour

ceux qui n'aiment pas le mêlange du vrai & du faux, à eux permis de ne point lire ces ſortes d'Ouvrages.

ARTICLE LXXXI.

Nouveau Syſtême ſur la maniére de défendre des Places, par le moyen des Contremines, par M. D'AZIN.

Voyés Article LXIX. au mois de Juillet 1731.

M. *D'Azin*, ſans s'amuſer à la Deſcription du Trait qu'on trouve dans tous les Livres, ni même aux premiéres approches par les Tranchées & les Paralléles, ſe réſerve pour le corps de la Place ou pour ſes dehors les plus immédiats. Il ſuppoſe l'ennemi au pied du Glacis, occupé à la priſe du Chemin couvert. C'eſt ce Chemin couvert qu'il entreprend d'abord de défendre. Sa force conſiſte principalement dans ſa Paliſſade. On ne peut en effet y donner l'aſſaut que cette Paliſſade ne ſoit à bas. Anciennement rien n'étoit plus facile que de détruire cette Paliſſade. Elle étoit

plantée ſur le Parapet du Chemin couvert, expoſée dans toute ſon étenduë au Canon de l'Ennemi.

C'a été une grande perfection de la mettre derriére ce Parapet, en dedans du Chemin couvert comme on le fait aujourd'hui. Mais c'eſt encore une grande imperfection, ſelon M. d'Azin, de la faire déborder au deſſus de ce Parapet, toûjours trop expoſée au Canon, & lui ſervant comme de mire pour mieux viſer, & de point fixe pour donner l'aſſaut & établir ſon logement. Nôtre Auteur ne fait monter ſa Paliſſade qu'à fleur de Parapet, la dérobant tout-à-fait à l'Ennemi, & le mettant hors d'état de l'inſulter, & même de donner l'aſſaut au Chemin couvert, d'autant même qu'il la retire en dedans de quatre pieds, afin qu'on ne puiſſe pas la franchir d'un ſaut, & creuſant entre cette Paliſſade & le Parapet un Foſſé profond auſſi de quatre pieds. Ce qui ſemble mettre le Chemin couvert hors d'inſulte.

Au lieu des Fourneaux qu'on fait dans le Glacis, il y enterre des Bombes avec des poutres entrelacées en

forme de pattes d'oye qu'il met sur ces Bombes, afin qu'en éclatant elles soulévent ces poutres, & avec elles un grand terrain qui les couvre.

Pour démontrer la facilité qu'il y a de prendre nos Chemins couverts ordinaires, & la difficulté presque insurmontable, qu'il y a de prendre le sien, M. d'Azin avance deux Maximes qui valent bien les Maximes Géométriques, que les Ingénieurs font trop valoir au préjudice de celles qu'une bonne expérience établit.

Premiére Maxime : *Un mouvement d'un grand front, bien concerté & toûjours poussé en avant, l'emporte à la fin sur un mouvement d'un moindre front.* C'est par là que la Palissade étant une fois ruinée, l'Ennemi est toûjours sûr d'emporter d'assaut le Chemin couvert.

Seconde Maxime. *Point de solide défense, si le Soldat qui défend, n'est lui-même solidement convaincu de la sûreté de son Poste.* C'est par là que le Chemin couvert palissadé, comme on vient de le dire, est presque impossible à prendre. Car l'Assiégé se

roit bien lâche, si convaincu de la grande sûreté où le met une bonne Palissade non entamée, il n'y attendoit l'Ennemi de pied ferme.

On dira que ces Palissades empêchent les sorties. Mais outre que l'Auteur va fournir de bonnes ressources pour faire ces sorties, il y a long-tems qu'on n'en fait guéres, les Maîtres mêmes de l'Art ayant décidé, contre l'ancien usage, d'en faire beaucoup & de grandes. Ne blâmons pas les Anciens. Chaque chose a son tems. Ils sortoient beaucoup & en grand nombre, & ils faisoient bien dans leur maniére de fortifier. D'un côté ils pouvoient sortir comme ils vouloient, n'ayant ni Palissades, ni aucun embarras. De l'autre côté leurs Tranchées formées d'un simple Zigzag, étoient trop peu étenduës à leur tête, pour n'être pas facilement envelopées, par une grande droite & une grande gauche qui venoient les enveloper.

Mais depuis l'établissement des *Paralléles* qui forment un front égal, & même plus grand que le front attaqué, *M. de Vauban* lui-même est d'a-

vis qu'on ne fasse plus de sorties réguliéres, si ce n'est avec de grandes précautions, mais seulement de très petites sorties de huit, de 12. de 15. hommes, uniquement pour tenir alerte les travailleurs & retarder les travaux. De sorte que ceux qui crient avec tant d'éclat contre ceux qui dans les derniéres guerres ont peu fait de sorties en défendant nos Places, & qui sans aucune connoissance ni théorique, ni pratique de cette partie du métier, décident hardiment qu'il faut faire des sorties fréquentes & nombreuses, uniquement parceque les Carthaginois, les Grecs & les Romains en faisoient, ne sont guéres au fait de la défense des Places telle qu'elle se pratique & peut se pratiquer aujourd'hui.

Sans tant de bruit & sans blâmer personne, M. *d'Azin* fournit un moyen simple & trés sur de sortir, sans défiler & en grand front de Bataille. Sa Palissade en est le nœud. Elle est faite d'un grand nombre de piliers de maçonerie, placés de six en six pieds de distance, ausquels tiennent

les Palissades en forme de Barriéres. Lorsqu'on veut sortir, on pose des planches fortes d'un pilier à l'autre, dans des échancrures qui y sont ménagées pour arrêter ces madriers. On monte dessus, & tout de suite on enjambe sur le Glacis, & on marche sur la Tranchée qui n'a pas le tems de se préparer & qui se trouve toûjours surprise.

Le Chemin couvert étant donc si difficile à emporter d'assaut, il faut y aller par la sape, pour arriver au niveau du Fossé qu'il s'agit de passer. Mais c'est là que commence le grand Systême des Contresapes & des Contremines de nôtre Auteur. Il fait une Galerie sous le Chemin couvert, & c'est là qu'il attend les Sapeurs ennemis. Ceux-ci ne peuvent y déboucher que par un front d'un homme ou deux; au lieu que lui il les attend de pied ferme avec un front de cinq, six ou sept hommes, soutenus d'autant qu'il veut. Mais supposant que le foible emporte le fort, & que l'Assiégeant pénétre dans la Galerie, alors l'Assiégé peut la murer à droite & à

gauche de l'endroit où on a pénétré, se réservant même des creneaux dans ces murs. Il peut ensuite faire des Puits pour prendre le dessous du Sapeur, & reprendre le terrein dont celui-ci s'est emparé.

Ce n'est pas tout ; cette Galerie a des creneaux qui voyent & qui commandent dans le Fossé. Et par là, comme par bien d'autres endroits, ce passage du Fossé devient une affaire d'une très-périlleuse discussion. Car, outre les autres Ouvrages qui voyent de front & de flanc le passage de l'Assiégeant, les creneaux en question le voyent de revers & par derriére, ce qui est affreux. Et comment s'épauler contre des feux si multipliés & si divers ? sans parler des Contremines qui sont dans les Fossés secs, & de la Machine que l'Auteur décrit pour renverser les Ponts faits dans des Fossés pleins.

L'Article de la Demi-Lune est un beau morceau de ce Systême. L'Auteur y démontre & fait toucher au doigt la foiblesse insurmontable de nos Demi-Lunes ordinaires, lorsque

la Contrescarpe est emportée. Ce sont des Piéces isolées, éloignées de tout secours, sur tout dans les fossés d'eau, & que l'Ennemi investit presque de toutes parts, & bat de front, de flanc & de revers. M. *d'Azin* leur donne donc des Contregardes, dont les branches les envelopent assés pour les empêcher d'être prises par la gorge, comme elles le sont ordinairement jusqu'ici, lorsqu'elles n'ont point ces envelopes. Ces branches des Contregardes vont jusqu'à une espéce de fausse braye, qui est aussi de l'invention de l'Auteur, ayant tous les avantages des fausses brayes ordinaires de défendre d'un feu rasant le Fossé, soit du Corps de la Place, soit de la Demi-Lune, de n'être point vûës de la Campagne, d'incommoder le logement du Chemin couvert, d'être elles-mêmes des espéces de Chemins couverts, & du reste n'ayant aucun des inconvéniens des fausses brayes, parce qu'elles sont détachées du Corps de la Place, & dans le milieu du grand Fossé, comme une espéce de Cunette en relief & pléine de bons défenseurs.

Dans la Fortification de l'Auteur, la fausse braye n'est pas la seule piéce qui a l'avantage de n'être point battuë de la Campagne; sa Contregarde de la Demi-Lune est aussi au dessous du niveau de la Campagne, de sorte qu'on ne les découvre que lorsqu'on est au pied de leurs murs & dans les Fossés, ou tout au plus sur le Chemin couvert: ce qui présente à l'Assiégé une toute nouvelle Place, dont le Corps est sain & entier, & dont tous les feux sont bien conservés au moment qu'on les rencontre sur ses pas.

C'est une Maxime que l'Auteur avance & qu'il exécute dans son Systême, que dans toute une Fortification il n'y ait pas une partie oisive, & que l'Assiégeant ne puisse jamais faire deux pas de suite, dont le second ne lui coûte pas autant que le premier. Tout se défend ici pied à pied & par des chicanes infinies. Quand on a pris une partie d'un Ouvrage, tout l'Ouvrage n'est pas pris. Celui qui tient la pointe de la Contregarde, n'en tient pas la face; & après avoir pris la face, la gorge est encore en sureté. On ne

va ici qu'en rampant en quelque ſorte & toûjours à tâtons, toûjours en quelque ſorte la ſonde à la main pour tâter le terrain, & ſçavoir ſi le pied qu'on appuye eſt bien appuyé. En fait de Mines on prend les rameaux ſans tenir les branches, & lorſqu'on tient les branches, on eſt encore ſouvent bien loin de ſaiſir le tronc.

Après que la Contregarde de la Demi-Lune eſt priſe, la Demi-Lune ſe ſoûtient encore. L'attaquer par la gorge, il n'y a pas d'apparence. La fauſſe braye y régne & la défend à bout touchant. Il faut l'attaquer dans les formes, en épaulant bien le paſſage du foſſé, en faiſant joüer une mine, & ſe logeant ſur la Brêche, & coulant enſuite des ſapes le long des faces : toutes operations difficiles à exécuter. L'Auteur met une redoute, qui eſt un bon retranchement, dans la gorge de la Demi-Lune.

Outre cela il y a des Cavaliers aux Angles ſaillans des Contregardes & de la fauſſe braye. Ceux-ci couvrent les flancs hauts & bas des Baſtions, & empêchent qu'on ne les découvre,

avant que d'avoir ruiné & pris ces Cavaliers, & y avoir établi des Batteries contre ces flancs. Pour le Corps de la Place, c'eſt là que l'Auteur déploye tout ſon ſçavoir faire & tout ſon art des Contremines pour le bien défendre. Il n'y néglige aucune ſorte de ruſe & de chicane, aucune ſorte de retranchement & de défenſe.

Il finit par l'objection que tout le monde eſt d'abord tenté de lui faire. Car tout le monde peut faire des objections, mais peu ſouvent les réſoudre. Une Place ainſi fortifiée cauſeroit des ſommes exorbitantes, & ſans difficulté bien des millions. A cela il répond deux choſes. La premiére, qu'il n'a voulu que montrer juſqu'où l'Art de la Fortification peut aller. La ſeconde, qu'il travaille pour un grand Roi, capable d'exécuter ce qui ſeroit impoſſible pour tout autre.

A ces réponſes on peut ajoûter ce que répond *le Chevalier de Ville* en pareil cas, que ce n'eſt pas à la grandeur de la dépenſe qu'il faut regarder ici, mais à la grandeur de l'impor-

tance dont il est de conserver une Place. Toutes les Places ne mériteroient pas qu'on se jettât dans de si grands frais. Mais il y a des Clefs, il y a des Places dont la perte coûte encore plus de millions ; il y en a où l'on en a prodigué encore plus, en entassant presque sans aucun discernement Ouvrages sur Ouvrages. Tous ces entassemens d'Ouvrages à corne, à couronne, &c. ne valent pas un Glacis bien contreminé & armé d'une Palissade de la façon de l'Auteur. Car il n'est pas nécessaire de contreminer tout. Ce seroit le mieux, mais on ne peut pas toûjours faire ce qui seroit le mieux. Les Contregardes des Demi-Lunes, & la fausse braye du Corps de la Place, sont au moins d'excellentes Piéces & d'une dépense médiocre, étant enterrées comme elles le sont. Absolument même ces Contremines ne sont pas d'une aussi grande dépense qu'on pourroit le penser, si on les faisoit avec discernement & avec économie, en préposant à leur construction des Personnes intelligentes & fidéles. Car souvent les Entrepreneurs

ont leurs raiſons pour multiplier les frais, en mêlant beaucoup de petits Ouvrages inutiles à un grand Ouvrage néceſſaire.

ARTICLE LXXXII.

Hiſtoire naturelle, Civile & Eccléſiaſtique de l'Empire du Japon, compoſée en Allemand par ENGELBERT KÆMPFER, *Docteur en Médecine à Llemgo, & traduite en François ſur la Verſion Angloiſe de* JEAN GASPAR SCHEUCHZER, *Membre de la Société Royale, & du Collége des Médecins à Londres. Ouvrage enrichi de quantité de Figures deſſinées d'après le naturel par l'Auteur même. A la Haye, chés* PIERRE GOSSE *&* J. NEAULME 1729. 2. *Vol. in folio. T. I. pp.* 217. *Avec les Préliminaires de* 52. *pp. T. II. pp.* 313. *ſans compter les Planches détachées.*

CEt Ouvrage contient des choſes très-curieuſes & très-nouvelles, qui manquoient à l'Hiſtoire du puiſſant Empire du Japon, & qui répan-

dent beaucoup de jour ſur celles que nous ſçavons déja. Si ces matériaux laiſſent encore de grands vuides, s'ils ne ſont pas entiérement mis en œuvre, s'ils ne ſont pas toûjours à leur place, il ne faut point s'en prendre à l'Ecrivain François, qui ne ſe donne que pour Traducteur, ni même à l'Auteur Allemand, qui renonçant au mérite d'Hiſtorien, ſe borne à celui de Voyageur exact à écrire ſon Journal, quoi qu'il ait ſemblé prendre avec le Public, de plus forts engagemens, lorſqu'il imprima ſes *Amœnitates Exoticæ.* Il faut encore convenir que M. *Kæmpfer* n'eſt pas toûjours en garde contre les préjugés connus de ſa Communion, & qu'il oublie quelquefois dans un endroit ce qu'il a dit dans un autre; mais la force de la vérité, & un fonds de probité dont on ne ſe défait pas, corrigent un peu le premier de ces deux défauts, & il eſt à préſumer qu'il eût remédié au ſecond, s'il eût pris lui-même la peine de réduire ſes Mémoires en un corps d'Hiſtoire. L'Auteur nous apprend quelle croyance on peut donner à ſes Ecrits.

„ Depuis que la Religion Catholi-
„ que Romaine, y a été extirpée, (au
„ Japon) les Marchands Hollandois
„ & Chinois sont emprisonnés en quel-
„ que maniére ; l'Empire est fermé à
„ toute sorte de Commerce, & de
„ communication avec les Nations
„ étrangéres : & les Naturels doivent
„ avoir une extrême réserve avec les
„ Etrangers, ausquels on permet de
„ commercer, ou pour mieux dire,
„ qu'on tolére dans l'Empire. Ceux
„ entre autres qui ont le plus de liai-
„ son avec nous, sont obligés par un
„ serment solemnel de ne nous point
„ entretenir sur l'état de l'Empire, sur
„ la Religion qu'on y observe ; ou sur
„ les affaires secrétes de la Nation &
„ de la Cour. On a poussé cette pré-
„ caution jusqu'à les engager par le
„ même serment à s'épier & à se tra-
„ hir les uns les autres : on a même
„ fait plus, il faut qu'ils renouvellent
„ ce serment chaque année..... Aussi
„ les Hollandois qu'on y laisse négo-
„ cier, se sont convaincus par une
„ longue expérience, qu'il leur est
„ est impossible de rien sçavoir de l'é-

„ tat présent de l'Empire ; d'autant „ qu'ils n'ont ni les occasions, ni la „ liberté qu'il faudroit pour s'en in- „ former „. Voilà sans doute l'objection dans toute sa force ; & ce que l'Auteur dit ici en général, il ne manque aucune occasion de le faire sentir en détail ; c'est déja un grand préjugé en faveur de sa sincérité. Voyons la réponse à une objection par laquelle il inspire tant de défiance, à l'égard de ses sources.

„ Mais quelques grandes que soient „ ces difficultés, elles ne sont pour- „ tant pas insurmontables, dit *Kæmp-* „ *fer*, & avec un peu d'adresse on „ peut rendre inutiles toutes les pré- „ cautions du Gouvernement Japon- „ nois. En premier lieu, cette Nation „ sage & courageuse respecte rare- „ ment des sermens, qu'elle a prêtés „ au nom de certains Dieux ou Es- „ prits, que plusieurs n'adorent point, „ & que la plûpart ignorent; & ils ne „ les observent d'ordinaire que par la „ crainte du supplice inévitable, qui „ les attend. D'un autre côté, si on „ met à part l'orgueil & l'humeur

„ guerriére des Japonnois, ils ſont „ civils, polis, curieux, autant qu'aucune Nation de l'Univers, aimant le „ Commerce & la familiarité des „ Etrangers, & ſouhaittant avec paſſion d'apprendre leurs Hiſtoires, „ leurs Arts & leurs Sciences. Mais „ comme nous ne ſommes que des „ Marchands, qu'ils placent dans la „ derniére Claſſe des hommes, & que „ d'ailleurs l'extrême contrainte dans „ laquelle on nous tient, ne peut que „ leur inſpirer de la jalouſie & de la „ défiance, nous ne pouvons nous „ concilier leur bienveillance, que par „ nôtre complaiſance pour eux, par „ nôtre libéralité, & par tout ce qui „ peut flatter leur vanité. C'eſt par cet „ endroit que je m'inſinuai dans l'amitié & dans la familiarité de nos „ Interprétes & des Officiers de nôtre Iſle..... En leur donnant des „ Conſeils, des Médecines, des Leçons d'Aſtronomie & de Mathématique, des Cordiaux & des Liqueurs „ d'Europe en abondance, je pouvois „ à mon tour leur faire telles queſtions qu'il me plaiſoit ſur les affai-

„ res de la Nation ; & ils ne me refu-
„ ſoient aucune inſtruction : juſques-
„ là que quand nous étions ſeuls , ils
„ me révéloient les choſes mêmes ſur
„ leſquelles ils ſont obligés à un ſecret
„ inviolable...... Cependant il s'en
„ falloit bien que j'euſſe quelque cho-
„ ſe de ſatisfaiſant ; & peut-être je ne
„ me ſerois jamais vû en état d'exécu-
„ ter mon deſſein , ſi entre autres oc-
„ caſions favorables , je n'avois eû le
„ bonheur de rencontrer un jeune
„ homme ſage & diſcret , par l'entre-
„ miſe duquel je reçûs les lumiéres
„ qui me manquoient encore.... A
„ mon arrivée on me le dònna pour
„ me ſervir ; & en même tems pour
„ étudier ſous moi en Médecine & en
„ Chirurgie. Ayant traité avec ſuccès
„ ſous ma direction..... le principal
„ Officier de nôtre Iſle ; ce Seigneur
„ lui permit de demeurer à mon ſer-
„ vice pendant mon ſéjour au Japon,
„ qui fut de deux ans : & il ſouffrit
„ même qu'il m'accompagnât dans
„ nos deux Voyages à la Cour.... Fa-
„ veur qu'on accorde rarement à des
„ Perſonnes de cet âge , & qu'on n'a-

„ voit jamais accordée à personne
„ pour un tems aussi long. Comme je
„ ne pouvois guéres parvenir à mon
„ but, sans lui apprendre le Hollan-
„ dois, je lui enseignai cette Langue
„ avec soin, & en une année de tems
„ il l'écrivoit & parloit mieux qu'au-
„ cun de nos Interprétes. J'ajoûtai à ce
„ bienfait les meilleures Leçons d'A-
„ natomie & de Medécine, que je
„ pûsse donner ; à quoi je joignis en-
„ core de gros gages. En récompense
„ il me fit avoir des instructions aussi
„ étenduës qu'il étoit possible sur l'é-
„ tat de l'Empire, sur le Gouverne-
„ ment, sur la Cour Impériale, sur
„ la Religion, sur l'Histoire du pre-
„ mier âge, & sur ce qui se passoit
„ chaque jour de remarquable. Il n'y
„ avoit aucun Livre, soit sur ces ma-
„ tiéres ou sur d'autres, dont j'eusse
„ envie, qu'il ne me l'apportât d'a-
„ bord, & dont il ne m'expliquât ce
„ que je voulois sçavoir. C'est pour-
„ quoi, comme il étoit souvent obligé
„ de s'informer, & d'emprunter, ou
„ d'acheter des uns & des autres, je
„ ne le laissois jamais sortir sans lui
 donner

„ donner de l'argent pour ces ſortes, „ de rencontres „. Il eſt certain qu'il régne dans tout ce que renferment ces Mémoires, un caractére de vérité qui frappe, & qu'il n'y a rien que de très vrai-ſemblable dans la maniére, dont l'Auteur rapporte qu'il s'eſt fait inſtruire.

Après cet *Avertiſſement*, le Traducteur Anglois a mis un Abrégé de la *Vie* de ſon Auteur; puis un *Diſcours Préliminaire*, qui nous apprend d'abord, que le Public eſt redevable des Mémoires de *Kæmpfer* à l'illuſtre Chevalier *Hans Sloane*, ſi connu par ſon Hiſtoire naturelle de la Jamaïque, & par les richeſſes de ſon Cabinet; & qui après la mort de nôtre Voyageur acheta tous ſes Ecrits. On trouve dans le même *Diſcours* une *Analyſe* des cinq Livres, qui compoſent l'Ouvrage de *Kæmpfer*, & auſquels le Traducteur a ajoûté deux *Appendices* tirés en partie des *Amœnitates exoticæ*. Tout cela eſt touché fort legérement par M. *Scheuchzer*. Le reſte du Diſcours contient des remarques fort curieuſes ſur la Terre d'*Yeſſo*, ſur *Ptolemée*, ſur

Marc Pol de Veniſe, le premier de tous les Européens, qui ait connu le Japon, & dont on prétend ici que les Ecrits ont beaucoup ſervi à Chriſtophe *Colomb*, pour former & pour exécuter le deſſein de découvrir le Nouveau Monde. Tout ce Diſcours eſt terminé par une Liſte de preſque tous les Auteurs qui ont parlé du Japon, & par une Notice de 32. Livres Japonois que *Kæmpfer* avoit rapportés de ce Païs, & que M. *Sloane* a achetés avec ſes Ecrits. S'ils ſont tels que leur Titre les annonce, nôtre Auteur en a aſſés peu profité, & l'on perd beaucoup à n'avoir perſonne qui ſçache aſſés le Japonnois, pour les pouvoir mettre en état de paroître.

Nous avons dit que l'Ouvrage de *Kæmpfer* eſt diviſé en cinq Livres. Le premier contient onze Chapitres. Le premier Chapitre eſt un Journal du Voyage de l'Auteur depuis Batavia juſqu'à Siam. Le ſecond renferme une Deſcription aſſés détaillée de ce Royaume. Le Traducteur Anglois prétend que *Kæmpfer* a dû être mieux inſtruit, de ce qui regarde la derniére

révolution arrivée dans ce Païs, qu'aucun de ceux qui ont écrit avant lui, & la raiſon qu'il en apporte, c'eſt que les François n'y étoient plus, lors qu'elle fut conſommée, & que ſon Auteur y paſſa fort peu de tems après. Il ſemble s'être trompé en ce point. Les Troupes Françoiſes n'évacuérent les Places qu'ils occupoient, que quand l'Uſurpateur ſe fut placé ſur le Trône : les Jéſuites ſont demeurés à *Siam* & à *Louvo* juſqu'à la fin de cette Tragédie ; & le P. Théodore *Le Blanc* en particulier, qui a ſi bien écrit l'Hiſtoire de ce grand événement, fut témoin de tout ce qui s'y paſſa. Enfin, à la maniére dont ce Voyageur Allemand parle de ce trait d'Hiſtoire, on ſent qu'il n'en a été inſtruit que par les Hollandois, dont le témoignage en cette matiére peut paroître ſuſpect pour pluſieurs raiſons.

Ce que l'Auteur dit de la Religion, des Cérémonies, & des Coûtumes des Siamois, & des principaux Edifices qu'on voit dans ce Royaume, eſt apparemment plus exact : c'eſt le fruit de ſes propres Obſervations.

Dans ſes Remarques ſur *Xaca*, qu'il nomme par tout *Siaxa*, il dit des choſes plus curieuſes & qui méritent d'être lûës. Il le fait venir d'Egypte, & ſes principales preuves ſont premiérement, que ſelon la Chronologie des Siamois, *Xaca* parut aux Indes précíſément dans le tems que *Cambyſes*, Roi de Perſe, détruiſit la Religion des Egyptiens. Secondement, qu'il eſt repréſenté dans les Temples de Siam, ſous la figure d'un grand Negre qui a les cheveux friſés; or tous les Noirs de l'Aſie ont les cheveux noirs, & ce n'eſt qu'en Afrique qu'ils les ont friſés: d'où il conclud que *Cambyſes* ayant tué le Dieu *Apis*, & maſſacré ou exilé tous les Prêtres Egyptiens, *Kaca*, qui vrai-ſemblablement étoit du nombre des bannis, ſe refugia dans les Indes & y établit une Religion à ſa mode, laquelle prit bientôt le deſſus, non ſeulement ſur l'ancienne Religion des Perſans, mais encore ſur celles qui étoient établies dans le Païs, & s'étendit avec le tems dans la Chine & dans le Japon. Le troiſiéme Chapitre renferme pluſieurs autres parti-

cularités du Royaume de Siam. Si on est surpris d'être si long-tems sans entendre parler du Japon, dans l'Extrait d'une Histoire du Japon, la faute n'en doit pas être imputée au Voyageur ; mais à celui qui a mal intitulé sa Relation, & qui par là a mis hors d'œuvre les trois premiers Chapitres. Nous épargnons au Lecteur le Voyage de Siam à Nangazaqui ; l'arrivée en ce Port du Japon, met fin au troisiéme Chapitre.

La Description du Japon ne commence donc qu'au quatriéme. L'Auteur exact jusqu'au scrupule, dans tout ce qu'il sçait, en rapporte les différens noms & leur signification. Le plus ordinaire est *N'pou* ; il est commun à tout le Païs, & particulier à la plus grande Isle de ce nombreux Archipel. Les Chinois des Provinces Méridionales prononcent *Ciippou*, & appellent aussi le Japon *Gezpuan-que*, ce qui a pû donner lieu à *Marc Pol*, qui a fait un long séjour dans ces Provinces, de l'appeller *Cipango* ou *Zipangrii*. La diversité des prononciations suffit pour autoriser ces change-

mens. Le Japon est situé entre les 31. & 42. degrés de latitude Nord ; & suivant les Observations Astronomiques des Jesuites, entre les 157. & 175. de longitude. Sa plus grande longueur est d'environ 200. mille d'Allemagne : sa largeur n'y est nullement proportionnée. Le nombre des Isles qui composent cet Empire, est infini. Mais il y en a trois principales, à sçavoir *Nipou*, *Saikokf* & *Sikokf*. Ces deux derniéres sont plus connuës dans les Relations Portugaises, sous les noms de *Ximo* & de *Xicoco*. Les autres ne sont pas toutes peuplées, ou faute de Havres, ou parce que plusieurs ne sont absolument bonnes à rien. Celles qui peuvent être utiles, fourmillent de monde. On a d'abord divisé tout le Païs en sept grandes Contrées, puis en 68. Provinces, qui presque toutes ont long-tems porté le nom de Royaume, enfin en 604. Districts.

L'Auteur, avant que d'entrer dans une plus grande description, observe qu'il y a aux environs de cet Empire, des Païs qui n'en sont pas propre-

ment ; mais qui en dépendent à tître de Conquête, ou autrement. Telles ſont les Iſles de *Liquejo*, que les Habitans nomment *Riuku;* la partie Méridionale de la Corée ; l'Iſle de *Bunesima*, découverte depuis peu au Sud-Eſt, & l'Iſle de *Jeſo* ou d'*Yeſſo*. Au Nord de cette Iſle eſt la grande Terre d'*Yeſſo*, que les Japonnois nomment *Oku-Jeſo* ou *Jeſo* ſupérieur. Ils ne doutent point que ce ne ſoit un Continent ; mais ils ignorent s'il tient à la Tartarie, ou à l'Amérique, & *Kæmpfer* n'en a guéres pû apprendre davantage. Son Traducteur Anglois éclaircit mieux ce point de Géographie. Il commence par établir contre feu M. de *Liſle*, que *Nipou* eſt une Iſle ; & il le prouve très-bien. Le P. Jerôme de *Angelis*, Jéſuite Sicilien, qui a été martyriſé au Japon, l'avoit reconnu dès l'année 1621. & il faut que M. de *Liſle*, n'ait pas vû la Lettre de ce Miſſionnaire, où il corrige ce qu'il avoit dit de contraire dans une Lettre précedente. M. *Scheuchzer* fait voir que l'*Oku-Jeſo* eſt la grande preſqu'Ile de *Kamtſchatka* qui touche à la Sibérie ;

il ajoûte que le milieu de ce grand Païs eſt tributaire des Ruſſiens,& que ſon extrêmité Méridionale dépend de l'Empire du *Japon*. De là il conclut que l'Aſie & l'Amérique ne ſe touchent point ; puis qu'on a reconnu depuis peu que *Kamtſchatka* a la Mer à l'Eſt. Mais pour la juſteſſe de cette concluſion, il faudroit qu'on eût remonté le long des Côtes de ce Continent, plus loin qu'on n'a fait apparemment.

Le cinquiéme Chapitre contient la Deſcription des ſept grandes Contrées, diviſées en 68. Provinces, dont l'Auteur marque la grandeur, les productions propres de chacune, & les revenus évalués, non en monnoye, mais en meſures de Ris. Suivant cette évaluation „ le revenu, dit-il, de tou„ tes les Iſles & Provinces, qui appar„ tiennent à l'Empire du Japon, mon„ te tous les ans à la ſomme de 2328. „ Mans & 6200. Kokfs de Ris, ſe„ lon le compte que je viens d'en „ donner : cependant mon Auteur „ Japonnois ne le fait monter qu'à „ 2257. Mangokfs „. Le Man con-

tient 10000. Kokfs, & le Kokf 3000. bâles ou ſacs de Ris. Mais qu'eſt-ce que le Mangokf ? l'Auteur ne le dit pas, & il faut avoüer qu'il ne donne pas une idée fort nette des revenus du Japon.

Les deux Chapitres ſuivans traitent de l'Origine des Japonnois. Si on en croit ces Inſulaires, elle eſt divine ; & voici comment ils établiſſent leur Généalogie. Ils reconnoiſſent deux Ordres de Dieux, les premiers „ forment une Succeſſion de ſept grands „ Eſprits céleſtes, d'Etres purement „ ſpirituels, & dégagés du mêlange „ d'aucune ſubſtance corporelle, qui „ ont gouverné le monde du Japon „ durant une ſuite de ſiécles indéterminée & incomprehenſible „. Voici ce qu'ils diſent de l'Origine du premier. „ Au commencement de l'ouverture de toutes choſes, le Chaos „ flottoit comme les poiſſons nagent „ dans l'eau pour leur plaiſir. De ce „ Chaos ſortit quelque choſe ſemblable à une Epine, qui étoit ſuſceptible de mouvement & de transformation. Cette choſe devint une

„ Ame, ou un Eſprit, & cet Eſprit
„ eſt apellé KUNITO KO Dat-ſi-
„ i-no-MIKOTTO „. Les ſeconds ſortis du premier ſont une race d'Eſprits terreſtres, ou Dieux hommes, au nombre de cinq ; ils ont gouverné l'Empire du Japon un nombre d'années prodigieux, mais limité, juſqu'à ce qu'enfin le dernier engendra la troiſiéme Race, qui habite aujourd'hui le Japon. Le premier de ces demi-Dieux ſe nommoit *Tenſis Dai Dſin* ; & le droit des *Dairis*, ou Empereurs Héréditaires eſt fondé ſur ce qu'ils ſont deſcendus en droite ligne de ſon fils aîné. *Kæmpfer* ne ſe donne pas la peine de réfuter ces Fables ; mais il combat fortement l'opinion de ceux, qui font les Japonnois originaires de la Chine.

Il commence par traitter d'Apocriphes certaines Hiſtoires, ſur quoi elle eſt fondée. Il poſe enſuite pour principe que les Langues & leurs propriétés ſont les moyens les plus ſûrs qu'on puiſſe avoir, pour découvrir l'origine d'une Nation, & ſi dans la ſuite des tems elle s'eſt accruë en incorporant

d'autres Peuples avec elle. Or, dit-il, la Langue du Japon eſt très-pure & ſans aucun mêlange; & les Japonnois n'entendent pas un ſeul mot des trois Langues, qu'on parle dans les Provinces Orientales de la Chine. La prononciation & la conſtruction des Langues des uns & des autres, n'ont d'ailleurs nul rapport, & les caractéres dont les deux Peuples ſe ſervent en écrivant, n'ont aucune reſſemblance.

Nôtre Auteur tire un ſecond Argument de la différence des Religions. Celle des premiers Japonnois eſt toute fondée ſur leur chimérique Origine; & on n'en voit nulle trace dans celles qui ont eû cours à la Chine. Cependant ſi les Japonnois étoient une Colonie Chinoiſe, ils auroient indubitablement porté dans leurs Iſles la Religion & le Culte de leurs Ancêtres, & en auroient au moins tranſmis quelque choſe à leurs Deſcendans. La différence des Mœurs, des Coûtumes & du Caractére d'eſprit des deux Nations, fourniſſent à *Kæmpfer* une troiſiéme preuve. Les Chi-

nois, dit-il, „ ſont paiſibles, modeſ-
„ tes, ſe plaiſant à mener une vie
„ tranquille, philoſophique, & ſpé-
„ culative; mais avec cela fourbes &
„ uſuriers. Les Japonnois au contrai-
„ re ſont belliqueux, ſéditieux, diſ-
„ ſolus, méfians, ambitieux & toû-
„ jours portés à de grands deſſeins „.
Ce paralléle pourroit être pouſſé plus loin par un Hiſtorien.

Mais d'où les Japonnois ſont-ils donc venus? des environs de Babylone où ſe fit la confuſion des Langues, répond nôtre Voyageur. Il fait partir de là tous ceux qui parlent cette même Langue; il marque la route qu'ils ont dû tenir pour ſe rendre dans les Iſles du Japon; & après les y avoir placés, il retourne ſur ſes pas pour nous débiter ſes conjectures, ſur la maniére dont certains Païs ont été habités dans le même tems. Il s'étend en particulier ſur les Turcs & ſur les Uſbeks; & il débite à cette occaſion bien des conjectures qu'on peut tolerer dans un Journal, & qui ſeroient déplacées dans une Hiſtoire. Il revient enfin aux Japonnois, & fait voir par

quelques exemples tirés de leurs Annales, qu'ils ont reçû de tems en tems quelques Colonies, qui venoient des Païs voisins, ou que les naufrages y ont jettées. Il attribuë à cela une différence assés sensible, qui se trouve entre les Habitans de diverses Provinces. ,, Car quoique les Japonnois en ,, général, particuliérement le commun Peuple de *Nipou* soient d'un ,, aspect fort laid, étant petits, fort ,, bazanés, ayant les jambes grosses, ,, le nés plat, & les sourcis épais..... ,, cependant les Descendans des plus ,, anciennes & plus nobles familles.... ,, ont quelque chose de plus majestueux, & ressemblent beaucoup aux ,, Européens. Les Habitans de quelques Provinces de Saikokf (du Ximo) particuliérement ceux de *Fisen*, sont petits, déliés, mais bien ,, faits, d'un air agréable, & extrêmement polis, &c ,,.

Dans le huitiéme Chapitre, l'Histoire naturelle commence par le récit des qualités du Climat, & du Terroir. La Mer y est toûjours orageuse, fort sujette aux Trompes marines,

fort dangereuſe par les écueils dont elle eſt ſemée, & par deux Tournans dont il n'eſt pas aiſé de ſe bien garder. Le tems eſt très-variable dans toutes les ſaiſons; mais les pluyes ſont ſi continuelles dans les mois de Juin & de Juillet, qu'on les a nommés *les Mois de l'Eau.* L'Hyver eſt rude & long, & la neige tombe alors en abondance. Enfin les chaleurs ſont exceſſives pendant l'Eté : les Tremblemens de terre y ſont fort fréquens; mais quoi qu'ils renverſent aſſés ſouvent les Villes entiéres, les Japonnois n'en ſont pas fort effrayés. Avec cela l'air y eſt ſain; il regne au Japon peu de maladies, & l'on y vit long-tems. Le Terroir de cette Iſle eſt preſque par tout montagneux & pierreux; mais l'induſtrie & le travail des Habitans l'ont rendu ſi fertile, qu'il ſuffit ſeul au Peuple de la Terre le plus nombreux pour les beſoins, & même pour les délices de la vie. Il eſt vrai qu'il eſt fort arroſé de Riviéres, de Lacs, de Fontaines; que les Eaux y ſont preſque par tout très-ſalutaires; & qu'il n'eſt point de Païs au monde où l'on ſoit plus

adonné à l'Agriculture.* Toutes les Terres y ſont en valeur juſqu'au ſommet des Montagnes les plus eſcarpées. Ce ſont là les véritables richeſſes.

Mais le Terroir du Japon en produit d'autres qui ont rendu ſon Commerce célébre, & l'ont fait rechercher avec empreſſement de tant de Nations. Ce ſont ſes Mines, ſes Perles, ſes Pierres précieuſes, le Naphte, l'Ambregris. Le Japon a des Mines d'Or en quantité & très-abondantes. Nôtre Auteur les indique toutes, & l'expoſé qu'il en fait, ſuffit pour détruire l'opinion contraire de quelques Auteurs modernes, qui citent fauſſement à cet égard le témoignage des premiers Miſſionnaires du Japon. *Kæmpfer* eſt moins inſtruit des Mines d'Argent; il y en a néanmoins, & l'Argent du Japon eſt eſtimé le meilleur du monde. On ne ſçait ce qu'on doit penſer de deux Iſles, qui ſont, dit-on, à l'Orient de *Nipon*, & qui appartiennent à cet Empire. L'une eſt appellée l'Iſle d'Or, & l'autre l'Iſle d'Argent. On prétend que les Japonnois en font myſtére; & il eſt certain

que les Hollandois & les Espagnols ont fait plusieurs tentatives pour les trouver. Il y a peu d'Etain au Japon, mais ce peu est d'une grande beauté; les Habitans n'en font pourtant aucun usage : il y a du Cuivre en quantité, & les Hollandois en font un grand Commerce. L'Airain y est plus rare ; le Fer en abondance, & fort estimé. Enfin on y trouve du Charbon de terre & beaucoup de Soulfre. Aussi ne voit-on nulle part ailleurs plus de Volcans & de Bains chauds. Une Riviére produit le Naphte, dont on se sert dans les Lampes au lieu d'huile. Les Perles ne s'y pêchent point ; mais les rivages de la Mer sont presque par tout semés de Coquilles qui les renferment. On a toûjours crû qu'il y en avoit de rouges, nôtre Voyageur n'en parle point. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'un Païs si abondant en Minéraux, n'a ni Antimoine, ni Sel Armoniac, ni Vif-Argent, ni Cinabre. Il y a du Borax ; mais il est tellement mêlé avec des corps hétérogénes, que les Habitans ne veulent pas se donner la peine de le ramasser.

On trouve de l'Ambregris ſur les Côtes de pluſieurs Provinces, le meilleur eſt celui, qu'on tire des inteſtins des Baleines, mêlé avec les excrémens de ce Poiſſon. Le Traducteur Anglois dans ſon Diſcours Préliminaire ajoûte, à ce que *Kæmpfer* dit ici de cette précieuſe Marchandiſe, un petit Traité ſur cette matiére qu'il a tiré des *Amœnitates exoticæ.*

Le neuviéme Chapitre parle des Plantes, mais en peu de mots; il renvoye ſouvent au Traité que nous venons de citer. Celles qui ſont particuliéres au Japon, ſont l'arbre du Papier, l'arbre du Vernis, l'arbre du Camphre qui eſt fort inférieur à celui de *Borneo*, le Bambou, l'arbre de Fer, &c. On voit dans un des Appendices un Traité complet & curieux du Thé, qui eſt encore tiré de la même ſource des *Amœnitates exoticæ.* Le Ris eſt par ſon abondance & ſa bonté une des plus riches productions de ces Iſles; & on en fait une Biére nommée *Sacki*, qui fait une des boiſſons les plus ordinaires du Païs. Les Japonnois cultivent l'Orge & le Froment; mais

ils abandonnent le premier aux Chevaux, & font aſſés peu d'uſage du ſecond ; ils en font beaucoup plus de deux ſortes de Féves, & de certaines Raves fort groſſes & très-nourriſſantes.

Le 10ᵉ & 11ᵉ Chapitres ſont deſtinés aux Animaux. Les Bœufs ne ſervent que pour le Labourage, on ne ſçait ce que c'eſt que de boire le Lait des Vaches, ni d'en faire du Beurre. D'ailleurs, l'uſage de manger de la chair des Bêtes à quatre pieds n'eſt pas commun ; il eſt défendu dans pluſieurs Sectes. On y ſupplée par le Poiſſon & par les Coquillages, & la Nature y a pourvû avec profuſion. Nôtre Auteur en donne une très-grande Liſte, & en a fait graver pluſieurs, auſſi bien que la plûpart des autres Animaux réels & chimériques : il parle auſſi fort au long des Oiſeaux. Il y a des Canards & des Poules d'une grande beauté, & les Roſſignols y chantent auſſi bien pour le moins qu'en Europe. Pour revenir aux Poiſſons ; on y en trouve de pluſieurs eſpéces, & ſur tout des Baleines de

toutes les grandeurs. Il n'y en a qu'une dont la chair ſoit mal ſaine ; dans toutes les autres il n'y a rien qu'on ne mette à profit, excepté l'os & l'épaule. On en mange la chair, qui eſt rouge & fort délicate. Les inteſtins & toutes les parties internes ſe mettent à toute ſaulce ; on tire l'huile de la graiſſe en la faiſant boüillir, & on en mange le ſediment, qui reſte après qu'elle a boüilli deux fois. A l'égard des os, on fait boüillir ceux qui ſont d'une ſubſtance cartilagineuſe, quand ils ſont frais, & c'eſt un bon manger ; ou bien on les fait ſécher pour les ragoûts, auſſi bien que les tripailles. On fait des parties nerveuſes & tendineuſes, des cordes qui ſervent pour les Manufactures de Coton & pour les inſtrumens de Muſique. Des os de la machoire, des nageoires & des autres os, qui ſont d'une ſubſtance plus ſolide on fait quantité de petits Ouvrages, entre autres de fort belles Balances, qui ſervent à peſer l'Or & l'Argent.

ARTICLE LXXXIII.

IGNATII RODERIQUE Diſceptationes de Abbatibus, &c. *Recherches ſur l'Origine, l'Etat primitif, & l'Etat préſent, & ſur les Abbés des deux Abbayes, unies entre-elles, de MALMEDY, & de STAVELO, contre les Obſervations des RR. PP. MARTENE & DURAND, Religieux Bénédictins, de la Congrégation de S. MAUR, par M. IGNACE RODERIQUE. A VVitzbourg, chés MARC-ANTOINE ENGMAN,* 1728. *in folio, Pages* 186.

L'Abbaye de *Stavelo* dans le Diocéſe de *Tongres*, aujourd'hui le Diocéſe de *Liége*, & celle de *Malmedy*, dans le Diocéſe de *Cologne*, furent fondées vers le milieu du ſeptiéme ſiécle, par *Sigebert*, Roi d'*Auſtraſie*. Ce Prince en donna le Gouvernement à S. *Remacle*, & dès-lors elles furent réünies ſous un même Abbé, comme elles le ſont encore aujourd'hui. Cette réünion, & cette dépendance d'un même Supérieur, a depuis long-tems excité des diſputes & des diviſions entre ces deux Monaſtéres. Dès le

tems de l'Empereur *Othon* II. c'est-à-dire, vers la fin du X^e^ siécle, les Moines de *Malmedy*, tâchérent de secoüer le joug de l'obéïssance, qui étoit dûë à l'Abbé commun, & de se donner un Abbé particulier, qui ne gouvernât que leur Monastére. Déboutés de leur prétention dans une Assemblée d'Evêques qui se tint à *Engelheim*, Maison Royale, les Moines de *Malmedy* n'en demeurérent pas là. Ils firent encore diverses tentatives, pour se séparer de *Stavelo*. L'Empereur *Henri* III. étant mort en 1056. le bas âge de son fils *Henri* IV. fournit aux Moines de *Malmedy* une occasion favorable à leurs prétentions. Ils s'adressérent à S. *Annon*, chargé de l'éducation, & Dépositaire de l'autorité du jeune Empereur, pour obtenir de lui la permission de se choisir un Abbé. Le S. Archevêque de *Cologne* la leur accorda sans peine. Peut-être fut-il bien aise d'établir en quelque sorte sa Jurisdiction sur ce Monastére situé dans son Diocése. Ils élûrent donc le Moine *Tégénon*, qui les gouverna durant quelques années, non

ſans trouble, & ſans contradiction. Cependant les Moines de *Stavelo* ne s'oubliérent pas. Mais, comme leurs efforts étoient inutiles, ils s'aviſérent d'un moyen ſingulier, qui leur réüſſit. *Henri* étant à *Liége*, avec une Cour nombreuſe, les Moines prirent le Corps de S. *Rémacle*, le portérent à *Liége*, & le dépoſérent ſur la Table du Prince au milieu d'un grand Feſtin. Le Roi étonné d'un ſpectacle ſi extraordinaire, jugea en faveur de *Stavelo*, & ſon Jugement fut confirmé par le Pape *Alexandre* II.

Mais de pareils différends ne ſe terminent jamais entiérement par ces Jugemens, qui ne peuvent contenter que l'une des deux Parties, & qui ne ſont, à proprement parler, que des Arrêts ſur Requête. Depuis quelques années, la querelle a recommencé entre les deux Monaſtéres, chacun prétendant avoir la Prééminence, ou la Primauté. Nous nous contenterons d'expoſer les raiſons de part & d'autre, afin de mettre nos Lecteurs au Fait de cette affaire, qui a déja produit pluſieurs grands Volumes, dont

nous devons rendre compteau Public. Le Pere *Martene*, qui a fort examiné les Tîtres des Contendans, déclare qu'il ne veut rien décider. Il nous conviendroit beaucoup moins qu'à ce sçavant Bénédictin, de prendre parti dans une querelle qui n'est point de nôtre compétance.

Les Religieux de *Malmedy* disént donc, I°. que leur Monastére est plus ancien de quelques années, que celui de *Stavelo*, & ils prétendent le prouver par les témoignages de *Notker*, d'*Hariger*, & des Ecrivains qui les ont suivis. II°. Ils ajoûtent que leur Maison a le Tître d'Abbaye, aussi bien que celle de *Stavelo*. III°. Enfin ils font valoir le Droit qu'ils ont, ainsi que leurs Confréres, à l'Election de l'Abbé, dans laquelle ils ont voix active & passive.

Les Moines de *Stavelo* soûtiennent au contraire. I°. Que S. *Rémacle*, avant & après qu'il eût été honoré de la dignité Episcopale, avoit fixé sa demeure à *Stavelo*, comme ont fait les Abbés ses Successeurs : qu'il y est mort, & que l'on y conserve son

Corps. II°. Que tous les Tîtres des Priviléges accordés aux deux Monaſtéres, ſe gardent dans celui de *Stavelo*, ainſi que l'a remarqué en faveur de cette Maiſon, l'Archevêque de *Cologne Fridéric*, dans un Diplome de l'an 1128. Or il n'étoit pas de l'intérêt de ce Prélat de donner la préférence à *Stavelo*, ſitué dans le Diocéſe de *Liége*. Mais ce qu'ils font ſur tout remarquer, c'eſt que le Tître de Prince de l'Empire, & le Droit de Séance aux Aſſemblées générales; eſt accordé à l'Abbé, en qualité d'Abbé de *Stavelo*, & non comme Abbé de *Malmedy*. Il y a encore pluſieurs Priviléges conſidérables, accordés à l'Abbé de *Stavelo*, ſans qu'il ſoit fait mention de *Malmedy*; au lieu qu'on n'en voit aucun accordé à l'Abbé de *Malmedy*, à l'excluſion de l'Abbé de *Stavelo*.

III°. Le Monaſtére de *Stavelo* étant du Diocéſe de *Liége*, & celui de *Malmedy*, du Diocéſe de *Cologne*, ſi ce dernier étoit le principal & le Chef, ou s'il y avoit même de l'égalité entre les deux Abbayes, la Bénédiction de l'Abbé appartiendroit de droit à l'Ar-

chevêque de *Cologne*, Métropolitain de *Liége*. Cependant les Archevêques ne se sont jamais attribués ce droit, & ils ont toûjours reconnu que cette fonction appartenoit aux Evêques de *Liége*, comme on peut le voir dans les Diplomes des Archevêques *Fridéric* & *Arnoux*. Aussi le Monastére de *Malmedy* n'est point soûmis aux Archevêques de *Cologne*, comme ils en conviennent eux-mêmes; il ne dépend point des Evêques de *Liége*, puisqu'il n'est pas dans leur Diocése : ils sont donc soûmis à l'Abbé de *Stavelo*, qui reçoit la Bénédiction & l'Institution de l'Evêque de *Liége*, & conséquemment la Jurisdiction Spirituelle, en qualité d'Abbé de *Stavelo*, sur le Monastére de *Malmedy*.

IV°. Les efforts que les Religieux de *Malmedy* ont fait en divers tems, pour se soustraire à la conduite de l'Abbé de *Stavelo*, prouvent assés la supériorité de celui-ci. V°. Il est vrai que les Moines des deux Monastéres concourent à l'Election de l'Abbé, & qu'ils y ont droit de suffrage : mais elle se fait à *Stavelo*, comme dans le

Chef-Lieu. De plus les Moines de *Stavelo* donnent leurs voix les premiers ; & l'on doit choiſir un d'entre-eux, s'il s'y en trouve quelqu'un qui ait les qualités convenables : s'il n'y en a point, on élira un Religieux de *Malmedy*, ou de quelque autre Monaſtére, préférant néanmoins ceux de *Malmedy* aux Etrangers. C'eſt ce qu'ordonnent les Papes *Grégoire* V. *Silveſtre* II. *Leon* IX. les Empereurs *Othon* II. *Lothaire* II. *Conrad* II. & l'Archevêque de *Cologne*, *Arnoux*.

VI°. Les Novices de l'un & de l'autre Monaſtére font leur Profeſſion à *Stavelo*, ainſi qu'il a été ordonné par les Souverains Pontifes *Celeſtin* II. *Lucius* II. *Eugene* III. & *Adrien* IV. auſſi bien que par S. *Poppon*, Abbé de *Stavelo*.

VII°. Enfin les mêmes Papes ont formellement décidé la ſuperiorité de *Stavelo*, & la dépendance de *Malmedy*. Les Archevêques de *Cologne*, quelque intéreſſés qu'ils fuſſent à ſoûtenir les prétentions des Religieux de *Malmedy*, avoient déja prononcé contre eux, en faveur de *Stavelo*. Enfin

l'Empereur *Conrad* II. dans une Charte de l'année 1140. ordonne que *Malmedy* demeurera à perpétuité uni à *Stavelo*, comme il l'a toûjours été, qu'il le regardera comme Supérieur, & que les deux Monaſtéres ſeront inſéparablement gouvernés par le même Abbé. Tels ſont les raiſons que l'on produit des deux côtés. Le Pere *Martene* les a expoſées dans les Obſervations Préliminaires du II. Tome de *Collectio Ampliſſima Veterum Monumentorum*, imprimé à Paris en 1724. M. *Rodérique* ſe plaint que le ſçavant Bénédictin ait trop fait valoir les Tîtres de *Stavelo*. Pour juger s'il a eû raiſon, il faut entendre les deux Parties. Le P. *Martene* ſoûtient dans la Préface de ce même Volume, que les premiers Abbés de *Stavelo* & de *Malmedy* étoient Evêques; & il en trouve de tels juſques vers la fin du IX. ſiécle. C'eſt ſur quoi le nouvel Ecrivain n'eſt pas d'accord avec lui. Dans le Catalogue qu'il donne des Abbés de *Stavelo*, juſqu'au milieu de l'onziéme ſiécle, M. *Rodérique* en trouve cinq ſurnumeraires & intrus,

qu'il a jugé à propos de retrancher. Mais il répare cette perte, en donnant un Catalogue complet de ces Abbés, juſqu'à nos jours.

La premiére Diſſertation ne contient que ſept Chapitres. Dans les trois premiers l'Auteur entreprend de renverſer les fondemens ſur leſquels le P. *Martene* établit ſon *Syſtême* des Evêques Abbés de *Stavelo*. Il examine même les autres Monumens dont ce Sçavant n'a pas jugé à propos de ſe ſervir. Telles ſont les Bulles des Papes *Vitalien*, & *Leon* III. Ces Bulles, outre l'exemption de toute Juriſdiction Epiſcopale, accordent aux Abbés le pouvoir de donner des Diſpenſes pour le mariage dans les degrés prohibés. Si ces Piéces ne ſont pas ſuppoſées, elles étoient très-propres au deſſein du P. *Martene*. Cependant, dit ſon Adverſaire, il n'a pû ſe réſoudre à les imprimer, avec les autres Monumens, qui concernent les Abbayes de *Stavelo* & de *Malmedy*, quoi qu'on l'ait preſſé de le faire. N'eſt-ce pas là un aveu tacite de leur ſuppoſition. Auſſi le Tribunal de la Rote les a-t'il

rejettées en 1684. Et il a déclaré en divers tems, & particuliérement en 1703. que ces sortes de Bulles n'attribuoient point aux Abbés un pouvoir Episcopal, ou comme Episcopal.

Nôtre Critique apporte bien d'autres raisons, pour prouver la fausseté des deux Bulles de *Vitalien* & de *Leon*. Mais, puisque sa Partie, ou l'Avocat de sa Partie les abandonne, il est également inutile, & de les répéter ici, & de les examiner.

Dans le second Chapitre, M. *Rodérique* examine la Bulle de *Leon* IX. elle ne fait encore rien à la dispute qu'il a contre le P. *Martene* : aussi ce Pere ne la donne-t'il pas en preuve de l'Episcopat des Abbés de *Stavelo*, mais seulement comme un Tître des Priviléges accordés par le S. Siége au Trésorier, ou Sacristain de l'Eglise de ce Monastére. C'est à ces Religieux, qui prétendent trouver dans ce Décret, & dans les deux autres, le caractére Episcopal de leurs anciens Abbés, de répondre aux Objections de M. *Rodérique*, qui fait voir la fausseté de ces Piéces, & le peu d'avantage qu'ils

en tireroient, quand elles feroient véritables. On ne fçait fi le fçavant Bénédictin a trouvé ces Objections folides : au moins il n'a pas entrepris d'y répondre , lui qui paroît difpofé à ne rien paffer à fon Adverfaire.

Voyons préfentement de quelle maniére M. *Rodérique* attaque directement le P. *Martene.* Nous donnerons dans un autre Extrait les moyens de défenfe de celui-ci. Selon ce Pere, dès l'an 651. S. *Rémacle* , Abbé de *Stavelo* , étoit Evêque , quoiqu'il n'eût point encore de Siége ni de Titre : c'eft-à-dire , qu'il étoit Evêque Régionaire. Les Monaftéres qu'il gouvernoit, étoient donc exempts de la Jurifdiction des Evêques dans les Diocéfes defquels ils font fitués. Que répond à cela nôtre nouveau Critique ? Les Eglifes des deux Abbayes , dit-il, étoient achevées environ l'an 655. S. *Rémacle* confacra l'une & l'autre : mais de l'aveu même du P. *Martene*, pour confacrer celle de *Malmedy* , il fallut attendre le confentement de S. *Cunibert Métropolitain*. Le Docte Bénédictin auroit dû dire, *Diocéfain* ;

on ne connoiſſoit point alors de Métropolitains. L'Abbaye de *Malmedy* en ce tems-là n'étoit donc pas exempte de la Juriſdiction de l'Evêque de *Cologne.* Pour ce qui eſt de l'Egliſe de *Stavelo* , S. *Rémacle* n'eut point beſoin de permiſſion pour la conſacrer, puiſque ſelon le P. *Martene* , il étoit alors Evêque de *Liége* , & que cette Egliſe ſe trouvoit dans ſon Diocéſe. M. *Rodérique* en conclut que *Stavelo* n'étoit donc pas plus exempt que *Malmedy.* Il falloit ſeulement inférer que cette conſécration ne perſuade pas que cette Abbaye fût alors exempte. Par un paſſage de la Vie de S. *Rémacle* , M. *Rodérique* non ſeulement prouve la même choſe , mais il prétend encore faire voir , que même au IX^e^ ſiécle, auquel l'Auteur vivoit , les deux Monaſtéres étoient encore ſoûmis à leurs Evêques Diocéſains. Suivant les Réflexions de nôtre Auteur , quoi qu'en diſe le P. *Martene* , l'Hiſtoire de la Dédicace de l'Egliſe de *Stavelo* en 1040. ne prouve rien pour l'Epiſcopat de l'Abbé *Godoin*, quatriéme Succeſſeur de S. *Rémacle.*

On pourroit faire entendre *Notker*, Evêque de *Liége*, & *Hariger*, Abbé de *Lobes*, dans le même Diocése, tous deux Ecrivains du X^e^ siécle, & qui devoient être parfaitement instruits des Priviléges dont on dispute. Mais M. *Rodérique*, comptant sur la bonté de la Cause qu'il défend, veut bien ne produire que des témoins domestiques, les plus intéressés à faire valoir les droits qu'on leur attribuë, & qui néanmoins déposent contre ces mêmes droits. Au Moine de *Stavelo*, Auteur de la Vie de saint *Rémacle*, au IX^e^ siécle, il joint le Religieux de *Malmedy*, qui écrivit sur la fin de l'onziéme siécle, la Relation de la Translation des Reliques de S. *Quirin*. Cet Ecrivain ayant dit que l'Evêque de *Cologne* ordonna un jeûne de trois jours, à l'occasion d'une calamité publique dont on étoit menacé, ajoûte : *Quia ergo nostra Abbatia ad ejus Diœcesim pertinet, studuimus & nos idem agere* : comme nôtre Abbaye est de ce Diocése, nous eûmes soin d'observer ce jeûne. Ce qui montre évidemment, réprend M. *Rodéri-*

que, que l'Abbaye de *Malmedy* étoit soûmise aux Loix de l'Evêque de *Cologne*.

La consécration des Eglises est une fonction Episcopale. Le P. *Martene* s'en sert pour prouver que S. *Godoin*, Abbé de *Stavelo*, étoit Evêque. Sans doute si les Abbés avoient eû ce caractére, & que leurs Monastéres eussent été exempts, ils n'auroient pas manqué de faire les cérémonies de la consécration de leurs Eglises; & ils n'auroient pas souffert qu'elles fussent faites par les Evêques. Cependant ils ont exercé à cet égard leur Jurisdiction sur l'une & l'autre Abbaye, en divers tems, dans le IX. X. & XI^e^ siécle, & ce sont ces Abbayes mêmes, qui en conservent les Tîtres. On rapporte de semblables preuves de la dépendance des deux Monastéres au XII^e^ siécle. L'Auteur, quand il en demeureroit là, croiroit avoir assés bien établi ce qu'il avance contre les RR. PP. *Martene & Durand*. Mais, par considération pour ces deux Sçavans, il veut bien examiner les fon-

demens ſur leſquels ils appuyent leur ſentiment.

Les premiers Abbés de *Stavelo* & de *Malmedy*, diſent-ils, ont été Evêques, & cela pour exercer dans leurs Monaſtéres les fonctions Epiſcopales. Ils en comptent ſept de cette eſpéce, depuis S. *Rémacle* juſqu'à *Leutbert*. Or de ce nombre, M. *Rodérique* ſoûtient que deux ne furent jamais Abbés de *Stavelo*; qu'un fut Abbé, mais non pas Evêque; deux, qui étoient Evéques, eurent des Siéges déterminés, & ne furent point conſacrés pour leurs Monaſtéres; deux enfin furent Evêques Régionaires & Abbés, ſans que l'Epiſcopat leur donnât d'autres droits que ceux des Abbés non Evêques. C'eſt en ce ſens, tout au plus, qu'on pourroit dire que S. *Rémacle* étoit Abbé-Evêque. Encore nôtre Critique n'en convient-il pas. *Théodard*, que le P. *Martene* compte pour le ſecond Evêque-Abbé de *Stavelo*, ne poſſéda jamais cette Abbaye, & c'eſt contre toute l'Hiſtoire, qu'on l'ajoûte aux Catalogues des Abbés, qui ne

font nulle mention de lui. C'eſt même contre ce qu'a écrit le P. *Martene* dans les *Obſervations* qui ſont au commencement du II. Tome de ſa *Collectio Ampliſſima*, où il met cette ſuite d'Abbés, S. *Rémacle*, S. *Babolein*, *Sigolin*, & *Godoin*, nommant S. *Théodart*, ſeulement Diſciple de S. *Rémacle*, Evêque de *Tongres*, & Martyr. C'eſt auſſi contre l'Hiſtoire de la Dédicace dont nous avons parlé, & que le P. *Martene* a donnée à la page 60. du même Volume. On prétend encore prouver que S. *Rémacle* ſurvécut à S. *Théodard*, & que par conſéquent celui-ci ne lui ſuccéda pas dans l'Abbaye de *Stavelo*, que ſaint *Rémacle* gouverna juſqu'à la mort.

L'Epiſcopat de l'Abbé *Godoin* n'eſt pas mieux prouvé. La Conſécration de l'Egliſe de *Stavelo* qu'on lui attribuë, fut faite, dit-on, par S. *Rémacle* : & le Tître de *Sacerdos*, que lui donne un Diplome du Roi *Thierry*, eſt trop ambigu, pour qu'on en puiſſe rien conclure. Car l'Auteur fait voir qu'au VII. & au VIII[e] ſiécle, ce nom ſe donnoit également aux Prê-

tres & aux Evêques. Restent les Abbés *Babolein* & *Rabangaire*. On convient qu'ils étoient Evêques ; mais Evêques Régionaires, ordonnés afin que pour la conversion des Gentils, & l'établissement des nouvelles Eglises, ils pussent exercer les fonctions Episcopales. Mais on nie en même tems qu'ils fussent Evêques de leurs Monastéres, exempts de la Jurisdiction des Diocésains, ce qu'il auroit fallu prouver. C'est la Tradition constante de *Stavelo* & de *Malmedy*, & l'usage de ces siécles. Il paroît que c'est là le sentiment du sçavant Pere *Mabillon*, qui ne doit point être suspect. Enfin cette interruption étonnante, depuis 720. jusqu'en 882. où le P. *Martene* prétend avoir retrouvé des Abbés-Evêques, donne une furieuse atteinte à son Systême. C'est ce que M. *Rodérique* développe dans le Chapitre V. avec des recherches & des réflexions qui méritent d'être examinées, & qui peuvent contribuer à éclaircir l'Histoire Ecclesiastique de ces tems-là, aussi bien qu'à renverser l'idée du P. *Martene*, qu'il combat.

Il eſt vrai, que ce Pere trouve encore deux Abbés-Evêques, *Leutbert*, ou *Liutbert*, & *Antoine.* Mais on leur diſpute ce Tître, & l'on ſoutient que *Liutbert* étoit Evêque de *Mayence*, & *Antoine*, ſeulement Prévôt de *Stavelo.*

En quoi conſiſtent donc l'Immunité & les Priviléges des deux Monaſtéres ? Car on ne prétend pas les priver de toute exemption, & de toute prérogative. Pour répondre à cette queſtion, M. *Rodérique* reprend les choſes dès l'origine de la Vie Monaſtique. Les premiers Solitaires ne poſſédant rien, n'avoient que leurs perſonnes à ſoumettre ou à ſouſtraire à l'autorité des Evêques. Mais on ne s'étoit point encore aviſé de rechercher des exemptions. Dans les ſiécles ſuivans la piété des Fidéles enrichit les Monaſtéres ; on leur donna de grands biens, & des Terres conſidérables. Au commencement, continuë nôtre Auteur, ces biens étoient cenſés biens de l'Egliſe, & les Evêques en avoient l'adminiſtration. Quelques Prélats céderent aux Priéres des Moines, & aux inſtances de leurs

Fondateurs, & voulurent bien abandonner aux Abbés l'adminiſtration de leur Temporel. Les Abbayes de *Lérins*, de *Luxeul*, de S. *Maurice* en *Valais* (*Agaunenſe Monaſterium*) firent voir à l'Occident les premiers Exemples de cette indépendance, & elle ſervit de modéle des Priviléges accordés dans la ſuite. En tout le reſte, les Monaſtéres demeurérent ſoûmis aux Evêques. Dans la ſuite ils trouvérent encore moyen, & par les mêmes voyes, de s'affranchir des redevances, impoſitions, & autres charges, dont ils étoient tenus envers leurs Paſteurs : de maniére qu'au ſeptiéme ſiécle, la Juriſdiction des Evêques ſur les Abbayes, étoit à peu près réduite au droit d'ordonner des Jeûnes & des Proceſſions, de donner les Ordres, & le ſaint Chrême, de conſacrer & de benir les Autels, de corriger ceux des Moines, que l'Abbé ne pouvoit ramener à leur devoir, & enfin de faire la Bénédiction des Abbés, lorſque cette cérémonie fut établie, vers la fin du VII^e^ ſiécle, ou le commencement du VIII^e^. Les Abbayes étoient

donc encore ſoûmiſes à la Juriſdiction non ſpirituelle des Evêques Diocéſains : & tous les Titres qui dérogent à cette régle Canonique, paroiſſent à M. *Rodérique*, ſupposés ou falſifiés. Il s'efforce de le prouver en particulier, par rapport à la Bulle qu'on prétend avoir été accordée par le Pape *Zacharie* à l'Abbaye de *Fuldes*, à la priére de S. *Boniface*. Il étend cette Diſcipline juſqu'au VIII^e^ ſiécle, & juſques vers la fin du IX^e^, ſuivant le Capitulaire de *Charlemagne*, qui porte : *Abbates autem & Monachi, omnimodis volumus & præcipimus ut Epiſcopis ſuis omni humilitate & obedientiâ ſint ſubjecti, ſicut Canonica Conſtitutio mandat.* C'eſt ſur ce pied-là qu'il faut juger de l'Immunité des Abbayes de *Stavelo* & de *Malmedy* : M. Rodérique le prouve par l'uſage, & l'exemple des autres Abbayes Royales, & pour celles-ci en particulier, par un Diplome du Roi *Childeric*. D'où il conclut que le Syſtême du P. *Martene* ne peut ſubſiſter. C'eſt où il en vouloit venir.

Dans le ſeptiéme & dernier Cha-

pitre, l'Auteur prétend corriger diverſes mépriſes du P. *Martene*, au ſujet des Abbés de *Stavelo*, dont, ſuivant ce Critique, le ſçavant Bénédictin n'a pas bien connu la ſuite. Il ſoûtient encore qu'il n'a pas eu raiſon de mettre *Hathelin* au nombre des Evêques de *Bamberg*.

ARTICLE LXXXIV.

IGNATII RODERIQUE Diſceptatio, &c. *Seconde Diſſertation ſur l'Etat primitif, & ſur l'Etat préſent de l'Abbaye de Stavelo & de Malmedy, &c.*

Suite de l'Article précédent.

M. Rodérique réduit cette *Diſſertation* à quatre points. Premiérement les deux Monaſtéres de *Stavelo* & de *Malmedy*, ont été égaux entre-eux dans ces derniers ſiécles; c'eſt, dit l'Auteur, de quoi le P. *Martene* ne diſconviendra pas. Secondement, cette égalité a duré depuis leur Fondation; juſqu'au milieu du IX^e^ ſié-

cle ; c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils ayent eû un Abbé Séculier. Troiſiémement, ils ſont demeurés dans le même état juſqu'au XII^e^ ſiécle. Quatriémement, toutes les entrepriſes de l'Abbé *VVibalde* au XII^e^ ſiécle contre cette égalité, furent inutiles ; & elle ſubſiſte encore aujourd'hui, parce qu'elle eſt conforme à la premiére Inſtitution. La premiére Propoſition n'auroit pas beſoin de preuves, ſi, comme le dit nôtre Auteur, on en convenoit de part & d'autre. Mais il s'en faut bien qu'on ſoit d'accord ſur cet Article. Voici donc ſur quoi l'on fonde l'égalité moderne des deux Monaſtéres. On l'établit dans les choſes, dans les perſonnes, dans l'élection de l'Abbé. Dans les choſes : chaque Monaſtére a ſes biens particuliers, dont la libre & entiére diſpoſition lui appartient. Dans les perſonnes : l'un & l'autre Chapitre reçoit des Novices du conſentement de l'Abbé, les admet à la Profeſſion, ſans conſulter l'autre ; & a par conſéquent ſes Profés, qui, par le vœu de ſtabilité qu'ils ajoûtent aux trois autres, demeurent attachés,

à la Maison qui les a reçûs. Chacun a son Prieur, son Œconome, son Syndic, & ses autres Officiers indépendans. Dans l'élection de l'Abbé, tant active que passive, tout est parfaitement égal, au sentiment de M. *Rodérique*, qui développe fort au long cette égalité.

Il répond ensuite aux Objections du P. *Martene*. C'est en qualité d'Abbé de *Stavelo*, dit ce Pere, que l'Abbé est Prince de l'Empire. D'abord, reprend M. *Rodérique*, la dignité de Prince est attachée aux Terres; dans les premiers tems, les Terres étoient communes aux deux Monastéres; cette dignité convenoit donc à l'Abbé, comme Chef & Supérieur des deux Maisons. Il explique ensuite en quoi consiste la dignité de Prince de l'Empire, qui sont ceux à qui elle est conférée, & dans quelle forme elle est accordée. La Profession des Novices à *Stavelo*, forme une seconde Objection. Le Défenseur de *Malmedy* soûtient que cet usage ne s'est introduit que cinq cens ans après la Fondation des deux Monastéres, & qu'il ne

prouve point la ſupériorité du premier ; premiérement, parce qu'il n'eſt établi ni par l'autorité du Pape, ni par aucun Décret Impérial. En ſecond lieu, parce que le vœu de ſtabilité, qui eſt le principal dans l'Ordre de S. Benoît, ſe fait dans l'Egliſe de *Malmedy*, par les Novices de cette Maiſon ; outre qu'ils ſont admis à la Profeſſion, du conſentement de l'Abbé, par le ſeul Chapitre de *Malmedy*, ſans conſulter celui de *Stavelo*. On ajoûte en faveur de ce Monaſtére, que ſon Prieur, au défaut de l'Abbé, reçoit les Profeſſions des Novices, même de *Malmedy*. Sans nous arrêter à bien des raiſonnemens qu'on fait à ce ſujet, la diſpute paroît finie par la déclaration du Nonce Apoſtolique, lequel, après avoir examiné l'affaire, décida en 1716. que le Prieur de *Stavelo* n'a aucun droit de recevoir en ſon nom, & de ſon autorité privée, la Profeſſion des Novices, & que celles qui ont été faites entre les mains du Prieur de *Malmedy*, ſont valides.

Le P. *Martene* croit tirer un grand

avantage de la Bénédiction de l'Abbé, par l'Evêque de *Liége*. Cette difficulté, lui répond ſon Adverſaire, ne peut tomber ſur les premiers Abbés, puiſque, ſelon vous, ils étoient Evêques, & que le premier étoit même Evêque de *Liége* (ou plûtôt de *Tongres*.) Et puis, qui ſçait ſi la cérémonie de la Bénédiction des Abbés ſe pratiquoit en ces tems-là ? Mais, quoiqu'il en ſoit, l'Evêque de Cologne n'étoit alors ni Métropolitain, ni Supérieur en dignité à l'Evêque de *Liége*. Et d'ailleurs, il convenoit mieux que celui-ci fît la Bénédiction de l'Abbé. C'étoit un Evêque de *Liége*, qui avoit bâti l'un des deux Monaſtéres ; le premier Abbé étoit l'Evêque Diocéſain, & cette Ville eſt une fois plus près de l'Abbaye, que *Cologne*. Ces raiſons ſuffiroient pour attribuer la Bénédiction de l'Abbé à l'Evêque de *Liége*, & pour engager l'Evêque de *Cologne* à la lui céder. Enfin on renverſe tout le raiſonnement du ſçavant Bénédictin, en lui niant que la Bénédiction confére aux Abbés la Juriſdiction ſpirituelle ſur leurs Moines.

Pour réfuter la derniere Objection de cette premiére Partie, M. *Rodérique* dit en premier lieu, que S. *Rémacle* avant son Episcopat, avoit bâti le Monastére de *Malmedy*; en second lieu, que son séjour, sa mort, & le dépôt de ses Reliques, dans celui de *Stavelo*, ne prouvent point la supériorité de celui-ci; enfin, qu'il n'est pas vrai que tous les Abbés ses Successeurs, ayent été enterrés à *Stavelo*.

La seconde Partie regarde l'Etat primitif des deux Monastéres de la Forêt d'*Ardenne*, dont nous parlons, pour en assûrer l'égalité. Après plusieurs discussions Chronologiques sur leur Fondation, & sur l'Episcopat de S. *Rémacle*, dont le résultat est, qu'ils furent unis en une même Abbaye, l'an 650. de JESUS-CHRIST, le 13. du Régne de *Sigebert*, après la mort de son pere, & le premier de l'Episcopat de S. *Rémacle* à *Tongres*; l'Auteur avance que *Malmedy* fut bâti avant *Stavelo*, & avant que S. *Rémacle* fût Evêque de *Tongres*, c'est-à-dire, avant l'année 650. Il le prouve par le témoignage de *Hariger*, &

de *Notker*, ou plûtôt, dit-il, de *VVerenfroy*, Abbé de *Stavelo* & de *Malmedy*. Il y ajoûte l'aveu des Moines de *Stavelo*, & le ſentiment du P. le *Cointe*. De là il s'enſuit que *Malmedy* eſt comme le Chef-Lieu, & que *Stavelo* a été aſſocié au partage des biens dont *Malmedy* eſt le centre, quand ils ont été rëünis en une même Abbaye. C'eſt ce que M. *Roderique* rend plus ſenſible par une Carte Topographique du diſtrict des deux Monaſtéres, & des environs. Il examine enſuite l'argument que l'on tire du Noviciat & de la Profeſſion des Religieux.

Dans la troiſiéme Partie, M. *Roderique* entreprend de faire voir que l'égalité s'eſt conſervée entre les deux Monaſtéres, juſqu'à l'an 1130. Le P. *Martene* ſoûtient le contraire, premiérement par les tentatives que ceux de *Malmedy* ont faites pour ſe ſéparer de *Stavelo*, & avoir un Abbé particulier : en ſecond lieu, parce que les Papes & les Empereurs ont ordonné que dans l'élection de l'Abbé, les Moines de *Stavelo* tiendroient le premier

rang. M. *Rodérique* examinant d'abord en Critique attentif à profiter de tout, les Tîtres qa'on lui oppose, soûtient, qu'étant bien entendus, ils lui sont favorables. Car enfin, les Souverains Pontifes & les Empereurs maintiennent l'union des deux Monastéres, par cette raison qu'elle a toûjours subsisté. N'est-ce pas reconnoître que sans cet usage & cette possession, & les Ordonnances des Rois qui la confirment, chacun des Monastéres pourroit avoir son Abbé ? Et puis, que disent les Empereurs Henri III. & Henri IV. ? *Nous ordonnons que l'un & l'autre Monastére demeure soumis au même Abbé, comme il l'a toûjours été.* N'est-ce pas là reconnoître, & confirmer la parfaite égalité ? L'argument que l'on tire de l'élection de l'Abbé, M. *Rodérique* le tourne encore à son avantage : mais il a besoin d'un plus long circuit, & de développer les divers états, & les situations différentes où se sont trouvés les deux Monastéres.

Que si l'on s'obstine à faire valoir contre lui les Decrets des Papes & des

Empereurs ; il a recours à un autre moyen de défenſe : il ſoûtient qu'ils ſont faux, ou du moins ſuſpects de fauſſeté. Cette prétention l'engage dans de longues diſcuſſions, qui prouvent qu'il a aſſés cultivé l'Art Diplomatique. Il étend cette accuſation au *Triomphe de S. Rémacle*, & à d'autres Ouvrages qui paroiſſent contraires à ſon Syſtême ; & dans tout cet examen il parle en homme très-inſtruit de la matiére qu'il traite. Sa Critique ſera utile à ceux qui s'appliqueront à l'étude de l'Hiſtoire du moyen âge de l'Egliſe, au moins pour ce qui regarde la partie de l'Empire, qui a le plus de rapport aux Monaſtéres dont il a entrepris d'éclaircir la Conſtitution ; les Prérogatives, l'Etat primitif, & l'Etat préſent.

Au douziéme ſiécle *VVibalde*, Abbé de *Stavelo* & de *Malmedy*, entreprit de ſoumettre ce dernier Monaſtére au premier. Cet Abbé étoit en grand crédit auprès des Papes, des Empereurs, & des autres Princes de ſon tems, qui ſe ſervoient de lui dans leurs affaires, & dans leurs négotiations. Il n'étoit

encore que Portier à *Stavelo*, lorſqu'il obtint de *Fridéric*, Archevêque de *Cologne*, un Diplôme, dans lequel ce Prélat ordonne que *Malmedy* ſera ſoûmis à perpetuité à *Stavelo*, comme les filles, ou les dépendances ſont ſoûmiſes au Chef-Lieu. Un pareil Privilége n'embarraſſe pas beaucoup M. *Rodérique*, & il n'héſite point à prononcer qu'il eſt nul de plein droit, & de nulle valeur ; comme aiant été donné par un Juge incompétant. En effet, continuë-t'il, ce n'eſt point aux Evêques à diſpoſer des Monaſtéres ſitués dans leurs Diocéſes, & ils ne peuvent rien décerner ſur ce qui regarde leur état & leur conſtitution. Ce droit appartient aux Patrons, aux Rois, aux Empereurs, ou au Souverain Pontife. Ce point de droit eſt habilement éclairci par le Défenſeur de *Malmedy*, qui le prouve par pluſieurs exemples, par l'aveu même, & par la conduite de l'Abbé *VVibalde*. Il trouve encore bien d'autres défauts dans cet Acte, qui le rendent abſolument invalide. Pour ce qui eſt des Bulles des Papes, & des Priviléges obtenus des Empereurs par

VVibalde, M. *Rodérique* emploie toute la ſagacité de ſa critique à faire voir par les circonſtances des tems, par le caractére des perſonnages, par l'examen des piéces, qu'elles ſont obreptices & ſubreptices, & qu'en vain on les produit en faveur de *Stavelo*. Enfin par la ſuite des Abbés depuis *VVibalde*, juſqu'à Mgr. *Jean - Erneſt*, Prince de *Loevveſtein*, Evêque de *Tournay*, qui poſſéde aujourd'huy la double Abbaye de *Stavelo* & de *Malmedy*, il fait voir que ſous leur gouvernement l'égalité parfaite a toûjours été conſervée entre ces deux Monaſtéres.

ARTICLE LXXXV.

Eſſai ſur la Critique. Poëme traduit de l'Anglois de M. Pope, *avec un Diſcours & des Remarques, dédié à Monſeigneur le* Duc d'Orléans, premier Prince du Sang. *A Paris, chés le Gros, au Palais, la Veuve Piſſot, Quay de Conty, Philippe Nic. Lottin, ruë S. Jacques, à la Vérité*, 1730. *In*.4°. *pp*. 73.
Août 1731.

C'Est un de ces Ouvrages rares, qui n'ont de petit que le Volume. Ici le dessein est vaste & il est rempli ; le sujet est abondant, & épuisé : & le tître n'est trompeur que parce qu'il ne promet qu'un *essai*. Dès l'Epître le Traducteur rapporte un principe de son Auteur, bien capable de le faire goûter au Prince à qui le Livre est dédié. „ L'Auteur, dit-il, qui joint à l'a-„ mour du vrai l'heureux talent de le „ rendre aimable, soutient que la droi-„ ture du cœur doit toûjours accom-„ pagner la justesse de l'esprit, & que „ pour être bon Critique, il faut être „ honnête homme „. Cette réflexion par laquelle le Traducteur semble disposé à rechercher la probité & les mœurs de celui qui le critiquera, pourroit bien lui avoir fait perdre le relief que la Critique donne quelquefois aux Ouvrages. M. *Du Resnel* nous donne premiérement un *Discours* ; secondement sa *Traduction* en Vers de l'*Essay* de M. *Pope* sur la Critique ; troisiémement ses Remarques.

Discours du Traducteur. De tous les

Ouvrages de M. *Pope*, son *Essai sur la Critique*, dit d'abord M. *Du Resnel*, est celui, qui a été le plus universellement goûté des Anglois. Quoi qu'ils n'y soient pas trop ménagés, ils lui ont donné presque le même succès que les François donnérent à l'*Art Poëtique* de M. *Despreaux*. C'est que les principes proposés par M. *Pope* sont profonds, & ne sont pas encore tirés tout-à-fait de leur grande profondeur. M. *Du Resnel* traduit en Vers, plûtôt qu'en Prose, le Poëme de M. *Pope*; parce que le tour de la Poësie est plus serré, moins dépendant des liaisons, & plus libre des contraintes sévéres de la construction ; & rien n'est si concis que l'Anglois, sur tout l'Anglois de M. *Pope*. Avec tout cela le Traducteur habile s'est vû forcé de faire des changemens assés considerables, de rapprocher des idées trop éloignées ; de recoudre certains morceaux qui paroissent détachés de leur tout ; & ces changemens n'ont pas seulement leur source dans la façon, dont les Anglois expriment & arrangent leurs pensées ; ils l'ont encore plus dans leur

maniére de concevoir ces choſes mêmes. Nous nous accommoderions mieux du caractére des Italiens, ajoûte M. *Du Reſnel*, quoi-qu'il s'en faille bien que leur façon de penſer ſoit la nôtre. Ici l'on offre un paralléle, ou plûtôt un contraſte inſtructif de l'Italien avec l'Anglois, & après cela de l'Anglois avec le François.

L'Italien emporté par le feu & par la vivacité de ſon imagination, s'évapore, pour ainſi dire, & nous donne comme la fleur de ſon eſprit; l'Anglois rentre en lui-même, & tire tout de la profondeur de ſon génie. Les penſées du premier ne paroiſſent qu'ingénieuſes; celles du ſecond ne paroiſſent que ſolides; les unes perdent à l'examen; les autres y gagnent communément. Les penſées des uns ſurprennent par leur nouveauté; mais il ſemble en même tems qu'on auroit pû les imaginer aiſément. Celles des Anglois ont je ne ſçais quoi de ſi extraordinaire & de ſi abſtrait, qu'on a peine à comprendre comment elles ont pû ſe préſenter à leur eſprit. Tous deux tombent ſouvent dans le bas & dans le

puéril ; mais vous diriés que l'Italien s'y laiſſe aller par legéreté, & que l'Anglois s'y précipite par réflexion. L'Italien ne peut s'empêcher de mêler quelque choſe de comique & de burleſque dans ſon ſérieux. L'Anglois au contraire conſerve toûjours un certain air réveur & ſérieux, juſque dans ſon comique. Le premier vous éblouït d'abord ; mais lorſqu'on le regarde de près, on n'y trouve ſouvent que du faux, ou, comme on l'a dit, du clinquant. Le ſecond vous donne réellement de l'or ; mais de l'or tel qu'il ſort de la mine, ſans couleur, ſans éclat, & mêlé de beaucoup de matiéres étrangéres. Enfin l'Italien réjoüit & amuſe agréablement l'imagination; mais il eſt rare qu'il inſtruiſe. L'Anglois veut toûjours inſtruire ; il y réuſſit même aſſés ſouvent ; mais il occupe & fatigue ſi fort l'eſprit, qu'on ſort de ſa lecture comme de la Compagnie des Sçavans reſervés & ſententieux, qui gênent & qui laſſent dans le tems même qu'on les admire.

Au reſte, ce n'eſt pas à dire que tous les Italiens & tous les Anglois

ſans exception, ſoient tels qu'on vient de les peindre, reprend M. *Du Reſnel*; après quoi il paſſe à l'oppoſition ſpéciale du goût des *Anglois avec le nôtre.* Les Anglois aiment à donner à penſer, & croient faire plaiſir au Lecteur, de lui laiſſer toûjours quelque choſe à déviner. Nous voulons qu'on nous épargne la peine de la recherche, & trouver tout ſans qu'il en coûte rien à nôtre empreſſement. Ils imitent très-heureuſement la Nature; mais ſemblables aux Peintres Flamands, peu délicats ſur le choix de la belle Nature; tout ce qui la repréſente dans le vrai, leur plaît: nous y ſouhaitons du choix, & malgré la fineſſe & la correction du pinceau, nous blamons l'Ouvrier, ſi ſon ſujet n'eſt pas noble & grand. Plus attentifs au fond des choſes qu'à la maniére de les exprimer, pourvû que les penſées ſoient renduës avec force & avec netteté, ils prétendent qn'on doit être ſatisfait. Pour nous, accoûtumés à confondre la beauté du ſtile avec la beauté du ſens, nous donnons ſouvent plus d'attention au tour de la penſée, qu'à

la pensée même. Ce qu'ils appellent simple, naïf & familier, est presque toûjours regardé parmi nous comme bas, grossier & trivial. Ils conviennent que nous parlons & que nous écrivons bien ; mais en même tems ils soutiennent que nous ne sçavons pas penser. De nôtre côté nous leur reprochons que leurs pensées sont si alambiquées, tirées de si loin & si subtiles, qu'elles ne font qu'embarrasser l'esprit sans l'éclairer. Ils assûrent que nous n'avons aucune des parties qui forment le Poëte, & disent nettement que nous ne pouvons prétendre à la gloire de l'être. Nous convenons qu'ils ont du feu, mais un feu sombre, qui répand plus de fumée que de lumiére ; qu'ils ont de l'imagination ; mais de cette imagination, qui tient plus des noires réveries d'un mélancolique, que des vives saillies d'un génie heureux & fécond ; que leur stile est fort & élevé jusqu'à l'enthousiasme ; mais aussi nous leur appliquons ce mot de Petrone. Vous parlés plus en Poëtes qu'en hommes, *plus poëticè quàm humanè locutus es* ; & nous disons

d'eux en particulier, ce que le Duc *de Boukinghan*, dit de tous les Poetes en général : *Pour un ſeul inſpiré, dix ſeront poſſedés.* Le Chevalier *du Temple* dans ſes eſſais, empruntant le langage de la Médecine, appelle l'Angleterre *la Region de la rate.* Et M. *Addiſſon* avoüe que ſes Compatriotes ſont naturellement imaginatifs. Ce tempérammment ſombre & atrabilaire, dit-il ; qui eſt ſi commun dans nôtre Nation, nous jette dans une infinité de viſions & d'idées bizarres, auxquelles les autres Nations ne ſont pas ſi ſujettes : de-là vient, ſelon ce grand génie, le goût qu'ils ont pour les allégories ; & rien ne nous empêche auſſi d'y rapporter cette multitude de comparaiſons, juſtes à la vérité, mais trop recherchées, qu'ils entaſſent dans leurs Ouvrages de quelque nature qu'ils ſoient ; mais le François né vif & impétueux, s'impatiente de tout ce qui l'arrête dans ſa courſe : il tend toûjours à ſon objet, & traite d'importun & de frivole tout ce qui paroît l'en éloigner. L'Anglois qui joint à un génie vaſte & profond, une facilité

ſurprenante pour l'invention, ne peut ſe captiver dans les bornes d'une juſte exactitude ; il hazarde ſouvent des choſes qui n'ont ni régle, ni méſure, & tient pour maxime qu'un Poëte ne doit reconnoître d'autre Maître qu'Apollon, c'eſt-à-dire, en bon François, ſon imagination. Pour nous qui penſons qu'il eſt moins honteux à l'homme de ſe laiſſer conduire que de s'égarer, nous prenons volontiers pour guides les Anciens ; & comme nous nous croions obligés de nous ſoûmettre aux régles, il n'eſt pas facile de nous perſuader qu'il y ait dans le monde aucune Nation aſſés privilégiée, pour être en droit de s'en diſpenſer.

C'eſt le Tableau des deux Nations les plus oppoſées ſur le fait des belles Lettres ; & c'en eſt aſſés pour que l'on juge combien l'Ouvrage de M. Pope a dû coûter au Traducteur.

Le premier Chant commence par balancer les riſques de l'Ecrivain & du Critique de profeſſion.

Il eſt ſur l'Hélicon deux ſommets différens

Où chacun à l'envi brigue les premiers Rangs :
L'un courageux Auteur prétend que ses Ouvrages
Du Public dédaigneux entraîne les suffrages ;
Et l'autre du bon goût rigide Défenseur,
Réforme le Parnasse, & s'érige en Censeur.
Qui des deux risque plus ? & qui pourroit me dire,
S'il est plus dangéreux de juger que d'écrire ?

Ce début conduit naturellement aux qualités nécessaires en général, & à tout Ecrivain, & à tout Censeur : & ces qualités sont le jugement, le *génie* & le goût.

Chacun content de soi, suit sa foible raison,
Et des Arts qu'il ignore, ose donner leçon.
Cet âge si fécond en Pédans didactiques,
A moins de sots Auteurs ; que

d'ignorans Critiques.
Le jugement, le goût, grands mots mal entendus,
Sont partout prononcés, & partout confondus.
Mais ce goût, cet instinct, cette lumiére pure
Que l'Art ingénieux puise dans la Nature,
Cette flamme qui brûle au sein des grands Auteurs,
Doit être le flambeau qui guide les Censeurs;
Il faut également que le Ciel les inspire,
Les uns pour critiquer, les autres pour écrire.

Chaque genre d'écrire demande un *génie* qui lui soit particulier.

Tous n'ont pas obtenu tous les dons en partage,
Mais chacun a le sien; qui le connoît est sage.
Le sublime Damon pour le Tragique né, ...
A vû sur le Comique expirer son génie.

C'est à cet Article si essentiel dans la Littérature, que M. Pope applique la nécessité d'un Critique sans adulation.

En vain sur vos défauts un Ami
vous éclaire ;
Un Ennemi jaloux est un mal
nécessaire, &c.

Une régle générale sur laquelle insiste M. *Pope*, est de se conformer aux Anciens.

La Gréce pour les Arts fut du
Ciel inspirée ;
Par ses doctes leçons vôtre Muse
éclairée,
Sçaura quand il convient de voler
jusqu'aux Cieux,
Quand il faut rallentir ce Vol
ambitieux, &c.

M. *Pope* fait ici les caractéres *d'Homére* & de *Virgile*, & il parle ainsi du dernier.

Un jour qu'il prétendoit en jeune
téméraire
Chanter d'un ton pompeux les

Rois & leurs combats,
Apollon l'avertit de prendre un ton plus bas.
Sans le ſecours de l'Art, guidé par la Nature,
Il vouloit que l'eſprit lui tint lieu de lecture.
Mais enfin plus inſtruit & moins audacieux,
Il vit quand la raiſon eût deſſillé ſes yeux,
Qu'*Homére* & la Nature, étoient la même choſe, &c.

Cùm canerem Reges, & prælia Linthius aurem
Vellit, &c. *Virg. Eclog.* 6.

Le ſecond Chant roule principalement ſur trois choſes; ſur l'affranchiſſement ſage des régles de l'Art dans certaines rencontres; ſur la convenance des expreſſions, & ſur l'intempérance ou l'excès d'eſprit, &c.

Les Régles n'ont été par nos Maîtres tracées,
Que pour donner de l'ordre & du jour aux penſées;

Si donc il arrivoit qu'à les ſuivre obſtiné ,
Vôtre courage parût languiſſant ou gêné ,
D'une licence heureuſe uſés avec prudence :
C'eſt une Régle alors , & non une licence.

Ce qui charme ſouvent dans une Perſpective ,
C'eſt parmi les Rochers une Onde fugitive ,
Une Caverne informe , un précipice affreux
Que la Nature a fait par un caprice heureux.

M. *Pope* , comme par forme de digreſſion , témoigne ſon mépris pour ces génies timides , toûjours eſclaves des Régles ; les Sçavans ſans goût , les Cenſeurs métaphyſiciens , &c.

Tout Poëme qui plaît , n'eſt jamais mal écrit ,
Rarement ſur le goût , le cœur trompe l'eſprit :

Sophiste pointilleur, je ris de ta
Censure,
Je ne t'écoute point, où parle la
Nature :

Tandis que sans souscrire à ton
faux jugement,
Le Public entraîné me suit par
sentiment.

J'aime mieux un Auteur subli-
me & véhément,
Qui tombe quelque-fois, mais
toûjours noblement,
Que ces Rimeurs craintifs, gê-
nés dans leur justesse,
Où si rien ne déplaît, rien aussi
n'intéresse.
Pour écouter leurs Chants, je
fais de vains efforts,
Et sans les critiquer, je bâille
& je m'endors.

M. *Pope* donne par son fidéle & habi-
le Interpréte, ces avis sur la Diction.

Que vôtre expression naturelle
& sensée,
Par un juste rapport s'unisse à la
pensée :

Des riens trop travaillés deshonorent l'Esprit ;
Le Sot en est la duppe, & le Sçavant en rit.

Selon vôtre sujet il faut changer de Stile.
Montrés - vous circonspect touchant le choix des mots,
Ils plaisent rarement, trop vieux ou trop nouveaux, &c.

Il parle ainsi de l'excès d'Esprit.

Comme trop de sang nuit, & cause la mort même ;
Trop d'Esprit quelque-fois dépare un bon Poëme, &c.

Pégase dans son vol n'a que trop de vîtesse,
C'est à régler son feu que consiste l'adresse.

Ce Chant finit par l'assortiment heureux des qualités, qui semblent contraires, telles que sont la force & la douceur.

Soyés tout à la fois & nerveux & touchant,

Que vôtre Poëſie, & forte, &
naturelle,
Me ſoit de la Tamiſe une image
fidéle, &c.

Le troiſiéme Chant traite des préjugés, ou pour, ou contre; des bizarreries de certains Ecrivains; des Partis différens, ou pour loüer, ou pour cenſurer; des viciſſitudes des tems, qui cauſent les changemens dans les Ouvrages; de l'obſcénité de quelques Poëtes dont la mémoire ſera odieuſe à tous les Siécles.

Préjugés différens entés ſur la
Nature,
Du jugement humain corrompent la droiture:
Les uns pour nos Auteurs affectent du mépris;
Les autres des François, rejettent les Ecrits, &c.

Réglés ſur le vrai ſeul vôtre juſte
ſuffrage,
Et ſans chercher leur nom, leur
païs, ou leur âge,

Prisés les bons Auteurs, & blamés les mauvais, &c.

Le préjugé conduit le crédule Vulgaire ;
Mais les Sçavans trompés par une erreur contraire,
Combattent la raison pour être singuliers,
Et se piquent d'avoir leurs goûts particuliers.
Ils ont pour la plûpart vieilli dans l'habitude
De chercher le bon sens loin de la multitude ;
Et si par un hazard le Peuple pensoit bien,
Ils raisonneroient mal, pour ne le suivre en rien.
De même en s'éloignant du simple Catholique,
Par un travers d'Esprit se perd le Schismatique, &c.

Les Sçavans divisés en Partis différens,
Sont doublement aigris contre leurs Concurrens.

Sur l'illuſtre Dryden, l'orgueil
& la malice
Epuiſérent long-tems leur amére
injuſtice :
Son bon ſens triompha de leurs
fades bons mots ;
Et Dryden à ſon Char enchaîna
ſes Rivaux.

Qu'Homére renaiſſant vienne
chanter Achille,
Les Enfers irrités vomiront un
Zoïle, &c.

Hélas ! tel eſt le ſort des plus fa-
meux Ecrits :
Sont-ils victorieux des efforts de
l'Envie,
Leur beauté par le tems leur eſt
bientôt ravie.
Un Langage, correct au tems de
nos Ayeux,
Eſt aujourd'hui pour nous un
Jargon ennuyeux.

Au bout de ſoixante ans, à l'ou-
bli condamné,
L'Ecrivain le plus pur paroîtra
ſurанné.

Faut-il donc s'étonner que l'Esprit s'accommode
Au bizarre pouvoir de l'inconstante mode ?
Souvent du naturel les Auteurs s'écartans,
Sont forcés d'obéïr au mauvais goût du tems.
Le bon sens les contraint de suivre la folie,
Qui malgré la raison s'est enfin établie :
Trop satisfaits de voir leurs Ouvrages durer,
Tant qu'il plaît à des sots de lire & d'admirer, &c.

Obscénité des Ecrivains.

Point de grace sur tout à ces infâmes rimes,
Dont les traits libertins autorisent les crimes :
Rejettés tout Auteur, qui dans l'obscénité
Cherche un honteux remède à sa stérilité ;
Mais un esprit poli, qui rend le vice aimable,

S'il eſt moins odieux, en eſt-il
moins coupable ? &c.

M. *Pope* s'étend fort au long ſur la perte de la Catholicité, & ſur la corruption des mœurs de Londres ; & il s'en prend aux vices des Ecrivains de ſa Nation.

Un Monarque * Etranger, du
Lieu de ſa naiſſance,
Apporta parmi nous les Dogmes
de Socin :
On bût avidement ſon dangéreux venin :
A l'Egliſe, à l'Etat une Etoile
fatale,
Nous fit des Hollandois adopter
la Morale :
Ils prirent tout nôtre Or, nous
leur Religion, &c.

La Preſſe nous tranſmit leurs
funeſtes Ecrits,
Et la contagion gagna tous les
Eſprits.
Contre ces Corrupteurs, contre
ces Frénétiques,

* Guillaume III.

Tournés vôtre fureur vifs & bouïllans Critiques ;
Percés-les de vos traits ; qu'ils tombent ſous vos coups,
On ne condamne point un ſi juſte courroux, &c.

Les tempéramens d'honnêteté, de douceur, d'adreſſe dans les Critiques de Littérature, mettent fin à ce troiſiéme Chant.

Le quatriéme & dernier Chant débute par une courte énumeration de toutes les qualités de l'eſprit & du cœur, requiſes pour la critique.

Où trouver un Cenſeur dont le juſte ſuffrage,
Soit un Garand certain du prix de vôtre Ouvrage :
Ferme dans ſes avis, mais ſans entêtement,
Sans être ſcrupuleux, plein de diſcernement ;
Quoique ſçavant, poli ; quoique poli, ſincére ;
Aſſés Ami du vrai pour blâmer ſon Ami, &c.

De cette énumeration, naissent comme naturellement les caractéres des Anciens, d'*Aristote*, d'*Horace*, de *Denis d'Halicarnasse*, de *Petrone*, de *Quintilien*, de *Longin*, &c. Tous ces caractéres sont travaillés & sont vrais au point que les *Quintiliens*, les *Longins* & les autres s'y reconnoîtroient; mais le Traducteur qui trouve *Petrone* dans cette Liste, fait cette remarque. „ Il est étonnant que l'Auteur, (M. „ Pope) après ce qu'il nous a dit, „ Chant troisiéme, ait pû tomber dans „ une contradiction aussi dangéreuse „ que l'est celle de loüer sans correctif „ un Auteur tel que *Petrone*; ignoroit-il „ que ses peintures sont si licentieuses, „ que de l'aveu de son admirateur „ S. *Evremond*, elles inspirent „ le libertinage & la débauche „?

Nous bornons ici l'extrait d'un Ouvrage où tout est pensé, tout est approfondi, tout est essentiel, soit à l'égard du discours préliminaire, soit à l'égard de la traduction, ou plûtôt de l'imitation du Poëme Anglois. Les Remarques sont sçavantes & polies,

 tantôt

tantôt sur les Anciens, tantôt sur les Modernes, & toûjours instructives.

ARTICLE LXXXVI.

*Lettre de M. ASTRUC, Médecin Consultant du Roi, & Professeur en Médecine au Collége Royal, à M. R*** Professeur en Médecine dans la Faculté de Montpellier.*

VOs sollicitations, MONSIEUR, sont obligeantes; mais elles n'étoient pas nécessaires. Loin d'abandonner le dessein d'écrire l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier, j'en suis plus occupé que jamais. Je travaille pour la gloire d'une Faculté célébre, qui m'est toûjours chére; mais je crois travailler en même tems pour l'utilité de la République des Lettres, & je le crois sur l'autorité de M. Bayle, † qui assûre que ces sortes d'Histoire sont nécessaires; & sur l'exemple des Sçavans Etrangers, * qui ont eû soin de donner

† *Lettres de Bayle.* Tom. I. pag. 296.
* *Andraas Chioccus Veronensis.* De Collegii

l'Hiſtoire de la plûpart de leurs Facultés de Médecine.

Je ſçais qu'en France on n'a pas eû la même attention ; mais c'eſt une négligence qu'on nous reproche avec raiſon, & dont il ſeroit tems de nous corriger. N'eſt-il pas honteux que dans un Royaume, où les Lettres ont toûjours fleuri, & où l'on a preſque épuiſé tous les autres ſujets d'écrire, il y ait à peine une ſeule Faculté dont on ait, je ne dis pas l'Hiſtoire, mais le ſimple Catalogue des hommes illuſtres qu'elle a produits.

Tel eſt du moins l'état de la Faculté de Montpellier : cette Ecôle ſi ancienne & ſi célébre a formé un grand nombre de ſçavans Profeſſeurs & d'habiles Médecins ; mais elle a man-

Veronenſis illuſtribus Medicis & Philoſophis, qui vel ſcribendo, vel publicè profitendo, &c. Veronæ, in 4.

Joannes-Baptiſta Silvaticus, Mediolanenſis. Collegii Mediolanenſium Medicorum origo, antiquitas, neceſſitas, &c. Mediolani, in 4.

Lucas Schroeckius. Hygea Auguſtana, ſive Memoria ſæcularis Collegii Medici Auguſtani. Auguſt. Vindelicor. in 4.

Joannes Jacobus Baierus. Biographiæ Profeſſorum Medicinæ, qui in Academia Altorfina unquam vixerunt. Norimbergæ in 4.

qué d'Hiſtorien, qui conſervât leur mémoire ; car je ne crois pas qu'on puiſſe regarder comme des Hiſtoires de cette Faculté, quelques petits Ouvrages, qui ont été publiés en ſon honneur, & dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

I. François *Ranchin*, Profeſſeur & Chancellier de cette Faculté, il y a environ 100. ans, eſt l'Auteur du plus ancien de ces Ouvrages. On le trouve imprimé avec les autres Opuſcules de ce Médecin, ſous le Tître de *Sacrum Apollinare.* Ce n'eſt dans le fond qu'une Harangue d'ouverture d'Ecoles, où après avoir dit en général quelque choſe ſur l'origine de la Faculté de Montpellier, *Ranchin* paſſe vîte à l'Eloge de l'Etat, où elle ſe trouvoit pour lors, & au détail de la Diſcipline qu'on y obſervoit.

Il y a à la tête de ce Diſcours un Catalogue des anciens Docteurs Régens, & de pluſieurs Profeſſeurs en Médecine de la Faculté de Montpellier, dont on auroit pû tirer quelques lumiéres, s'il avoit été dreſſé avec quelque choix & quelque exactitude ;

mais c'eſt une ſimple Liſte de noms, où l'on a omis des Docteurs célébres qui ont enſeigné à Montpellier, où l'on a fait des Anachroniſmes fréquens en plaçant mal la plûpart de ceux dont on y parle, enfin où l'on n'apporte aucune ſorte de preuve, ce qui laiſſe dans une ignorance entiére, ſurtout à l'égard des Médecins, que *Ranchin* attribuë à la Faculté de Montpellier, ſans que ces Médecins ſoient connus d'ailleurs, & ſans qu'on ſçache par conſéquent ſur quel fondement il les lui attribuë.

II. Le ſecond Ouvrage porte le Tître impoſant de *Hiſtoria Monſpelienſis, in qua tum urbis Monſpeliacæ, tum Scholæ ejuſdem celeberrimæ brevis deſcriptio, ac vitæ illuſtrium ejuſdem Profeſſorum...... recenſentur.* Mais il ne le mérite pas mieux. Ce n'eſt de même qu'une Harangue que Jean Etienne *Strobelberger* de Grats en Styrie fit en 1615. dans la Faculté de Montpellier, en y recevant le bonnet de Docteur. On n'y trouve ſur l'origine de cette Faculté que ce que *Ranchin* en avoit déja dit; mais on y a joint la

Vie de dix ou douze des anciens Docteurs ou Profeſſeurs, dont on ne ſauroit tirer que peu de ſecours, ſoit à cauſe de la crédulité avec laquelle on y a adopté des Fables viſibles, ſoit à cauſe de la négligence qu'on a eûë de ne point établir ſur des preuves les faits qu'on y avance. Ce Diſcours eſt ſuivi du Recuëil de toutes les Théſes, que *Strobelberger* avoit ſoûtenuës à Montpellier pour y obtenir des degrés, & il y a grande apparence que ce n'eſt que pour autoriſer la publication de ce Recuëil & pour piquer la curioſité, qu'on a mis ce Diſcours à la tête, & qu'on a donné à l'Ouvrage le Tître d'Hiſtoire de Montpellier.

III. Je crois pouvoir porter le même jugement d'un Ouvrage de Jacques *Primeroſe*, intitulé, *Academia Monſpelienſis deſcripta & laurus Monſpeliaca.* Je n'ai point vû encore cet Ouvrage, mais le ſeul Tître fait juger que cette Deſcription de l'Univerſité de Montpellier, n'eſt que la Harangue que *Primeroſe* y prononça dans la Faculté de Médecine, quand il fut

promû au Doctorat en 1617. & que ce qu'il appelle *Laurus Monspeliaca*, n'est que le Recueil des Théses, qu'il y soûtint pour y recevoir les Degrés.

IV. Il y a un quatriéme Ouvrage imprimé à Montpellier en 1645. sous le Tître de *Monspeliensis Medicorum Universitas*, qui n'est qu'une Harangue encore, que Simon *Courtaud*, Professeur en Médecine de la Faculté de Montpellier fit en 1644. pour l'ouverture des Ecôles. Théophraste *Renaudot* de Loudun, Docteur en Médecine de Montpellier, venoit de perdre son Procès, contre la Faculté de Paris, au commencement de cette année; & l'Arrêt, qui l'avoit condamné, ôtoit aux Docteurs de Montpellier le droit de faire la Médecine à Paris. *Courtaud*, irrité de ce Jugement, entreprit de répondre aux raisons & aux preuves, que les Médecins de Paris avoient alleguées dans leurs Mémoires, ou que leur Avocat avoit dites en plaidant; & c'est à cette occasion, que pour faire mieux sentir l'injustice, qu'il prétendoit qu'on avoit faite

à la Faculté de Montpellier, il fit l'éloge de son ancienneté, & de ses prérogatives.

C'est de cet Ouvrage, que René *Moreau*, & Charles *Guillemeau*, Docteurs en Médecine de la Faculté de Paris, firent des * Satires sanglantes. Je n'ai garde de songer à les excuser : il est certain qu'ils passérent de beaucoup les bornes d'une défense raisonnable. Mais il faut avoüer aussi que *Courtaud* n'avoit guéres consulté ses forces & sa capacité, quand il forma le dessein de défendre la Faculté de Montpellier, & que cette Faculté négligea trop ses intérêts quand elle laissa imprimer son Ouvrage. Je ne parle point des vices du stile les plus grossiers, qui révoltent à chaque ligne : je ne m'arrête qu'aux défauts du fond, qui sont infinis, ignorances, bévûës, faussetés, anachronismes.

* Centonis Κακογραφιας diffibulatio, in qua pleraque, &c. Parisiis, in 4.

Defensio altera adversus impias, impuras & impudentes tum in se, tum in principem Medicinæ Scholam Parisiensem anonymis Copreæ (nominatim Joannis Courtaud Medic. Monspel.) calumnias ac contumelias, in 4.

Courtaud pour rendre sa Faculté plus recommandable, tâche d'en avancer la fondation de cent ans, & pour y parvenir, il suppose contre la vérité de l'Histoire, que le Cardinal *Conrard*, qui la fonda, vivoit & étoit Legat du saint Siége en Languedoc, en 1120. ce qui l'oblige à forcer ensuite tous les événemens, pour les faire quadrer à cette datte.

Il est surprenant qu'on ait pû faire tant de fautes dans un Ouvrage si court. Tout s'y réduit à dire sur la fondation de la Faculté de Montpellier ce qu'on en sçavoit déja, & à rapporter ensuite les éloges que les Papes en ont fait dans leurs Bulles, ou les Rois dans leurs Déclarations. On n'y traite ni des différens états de cette Faculté, ni des changemens qui y sont arrivés successivement : moins encore de la Vie & des Ouvrages des Docteurs ou des Professeurs qui y ont enseigné. Ainsi cet Ouvrage, quand il seroit écrit avec plus d'exactitude, ne fourniroit que des secours bien médiocres pour l'Histoire de la Faculté de Montpellier.

Août 1731.

Je me flattois de pouvoir au moins puiſer dans des ſources ſûres, en conſultant les Bulles de pluſieurs Papes, ou les Lettres Patentes & Déclarations de pluſieurs Rois, que *Courtaud* a fait imprimer à la ſuite de ſon Diſcours, pour y ſervir de preuve. Mais comme j'ai reconnu que la plûpart de ces Tîtres étoient tronqués, que les dattes en étoient ſouvent fauſſes, que pluſieurs noms des Papes ou des Rois, à qui on les attribuoit, étoient alterés, je n'ai pû m'y confier, & j'ai été obligé de collationer toutes ces Piéces ſur les Originaux, pour m'aſſûrer de leur teneur & de leur datte.

Quoiqu'on eût travaillé à tourner en ridicule l'Ouvrage de *Courtaud*, par des Brochures anonymes, & qu'on y eût peut-être réüſſi, Jean *Riolan* le fils ne fut pas content, & il entreprit de le réfuter d'une maniére plus moderée, mais plus ſolide. C'eſt dans cette vûë qu'il publia en 1651. *ſes curieuſes Recherches ſur les Ecôles de Paris & de Montpellier.* Ce Livre n'eſt pas exempt de mépriſes, parce qu'il eſt bien difficile de les éviter toutes

dans un Ouvrage rempli d'un grand nombre de Faits; mais l'Auteur paroît ſçavant & verſé dans le genre de Littérature, qui étoit néceſſaire pour l'exécution de ſon deſſein, & j'ai plus tiré de lumiéres de ſon Livre pour l'Hiſtoire de la Faculté de Montpellier, que de tous ceux dont je viens de parler. Il ſeroit ſeulement à ſouhaitter que *Riolan* eût été plus impartial, & que ſon affection pour la Faculté de Paris, ne l'eût pas empêché quelquefois de rendre juſtice à celle de Montpellier.

V. On réfuta cet Ouvrage de *Riolan*, & la réfutation eſt intitulée, *Seconde Apologie pour la Faculté de Montpellier.* L'Auteur ne ſe nomme point ; mais il prend la qualité de Docteur de cette Faculté. Son Livre ne m'a pas inſpiré la curioſité de découvrir ſon nom, & j'y ai ſi peu profité, que je ne ſçais ſi je dois le compter entre les Ouvrages, qui m'ont ſervi à compoſer l'Hiſtoire que je fais. On n'y trouve ni connoiſſance de l'Hiſtoire, ni critique : au lieu de diſcuter les Faits, que *Riolan* oppoſe,

d'expliquer les preuves, dont il les appuye, ou de les combattre par des preuves contraires, on ne fait qu'y déclamer d'une maniére puérile, & on croit avoir répondu à *Riolan*, quand on lui a fait des reproches ridicules.

Vous serés peut-être surpris, Monsieur, de la liberté, avec laquelle je juge des Panégyristes & des Défenseurs de la Faculté de Montpellier; mais la vérité l'exige ainsi. Je parlerai avec la même sincérité dans tout l'Ouvrage, & je tâcherai de ne m'y écarter jamais des Loix sévéres de l'Histoire, de ne rien dire de faux, & de ne rien taire de vrai. Quand diroit-on donc la vérité, si on n'osoit pas la dire dans l'Histoire d'une simple Faculté de Médecine.

Vous jugés bien, M. qu'avec des guides, tels que je viens de vous les représenter, je n'ai eû garde de me laisser conduire en aveugle. J'ai été aux sources, j'ai consulté les Auteurs originaux, & autant que j'ai pû, les Auteurs même de Médecine, dont je faisois l'Histoire; j'ai conferé les dates, & corrigé les anachronismes, j'ai

comparé les passages & les autorités, j'ai rassemblé les faits & lié les événemens, j'ai pesé les preuves ou compté les suffrages ; en un mot j'ai défriché la matiére. Quelquefois mes découvertes ont été le fruit des recherches suivies, souvent elles n'ont été dûës qu'au hazard, & j'ai quelquefois plus avancé mon Ouvrage, en travaillant à toute autre chose, qu'en m'y appliquant avec le plus d'obstination.

Je n'entre, M. dans ce détail que pour vous faire excuser la lenteur de mon travail ; un Ouvrage qu'on est obligé de faire de cette maniére, ne sçauroit être bientôt fait, d'autant plus que mes occupations ne me permettent d'y donner que des momens de loisir assés courts. Il est pourtant plus avancé que je ne l'aurois esperé, & peut-être que vous ne le croyés. Je suis bien aise de profiter de cette occasion pour vous en rendre compte.

Cet Ouvrage doit être divisé en six Livres. Dans le premier je traite de l'Origine de l'Ecôle de Montpellier, ce qui remonte au XI. siecle, & peut-être même au X^e^, comme il paroît

par le témoignage de plusieurs Auteurs contemporains. J'expose ensuite l'occasion & les circonstances de son érection en Faculté publique, par le Cardinal *Conrard*, Legat du S. Siége en 1220. les Priviléges qu'il lui donna, & la Discipline qu'il y établit par la Bulle d'érection. Enfin je rapporte suivant l'ordre des tems les exemptions & les prérogatives, que les Papes, les Rois d'Arragon, de Majorque, & de Navarre, qui furent successivement Seigneurs de Montpellier, & les Rois de France, qui en étoient les Souverains, lui ont accordées; de même que les établissemens qu'ils y ont faits depuis la premiére Fondation jusqu'à la Création des quatre Chaires stipendiées en 1498. Ce premier Livre comprend par conséquent près de 400. ans, pendant lesquels la Faculté de Montpellier n'eut point de Professeurs fixes, & se conduisit à peu près comme se conduit encore aujourd'hui la Faculté de Médecine de Paris.

Le second Livre commence en 1498. à la création des quatre Régen-

ces stipendiées, établies par Charles VIII. & confirmées par Loüis XII. J'y rapporte les nouveaux honneurs, dont nos Rois ont décoré cette Faculté, les nouvelles graces qu'ils lui ont accordées, les démonstrations d'Anatomie, de Botanique, de Chimie, de Chirurgie, qu'ils y ont établies, &c. J'y décris ensuite l'état présent de cette Faculté, la Discipline qu'on y garde dans les Leçons des Professeurs, & les Réglemens qu'on y observe dans l'examen des Candidats; & je finis en indiquant les moyens que je crois les plus convenables, pour ranimer cette Faculté qui vieillit, & pour lui redonner son ancienne splendeur.

J'ai compris dans le troisiéme Livre, la Vie & les Ouvrages de tous les Docteurs Régens, qui ont enseigné dans la Faculté de Montpellier depuis son origine jusqu'à la création des quatre Chaires Royales. Non seulement je rapporte ce qu'on sçait du lieu de leur naissance, du tems où ils ont vécu, des circonstances de leur vie, des emplois qu'ils ont rempli; mais je fais même ordinairement l'A-

nalyse des principaux Ouvrages qu'ils ont composés. Par là je me suis engagé à lire ou à feüilleter bien de vieux Traités peu connus & à demi-barbares, qui pourrissent dans le fond des Bibliothéques ; mais j'en ai été dédommagé quelquefois ; & à travers la barbarie du stile, qu'il faut passer à des Médecins, qui ont vécu dans des siécles, où l'on n'écrivoit pas mieux, j'ai trouvé souvent dans ces Ouvrages un bon sens & une précision, qu'on ne trouve pas toûjours dans les Livres, qu'on publie à présent sur la Médecine & qu'on vante le plus.

Ces trois premiers Livres sont finis depuis long-tems. Je joins ici le Catalogue des Docteurs Régens, dont je parle dans le troisiéme Livre. Quelques-uns ne sont plus guéres connus, quoiqu'ils ayent presque tous joüé un assés grand Rôle dans leur Siécle.

Richardus, anno 1200. ou 1210. Henricus de Guintonia, Cancellarius. 1239. Petrus Guazanhaire, Cancell. 1260. Anselmus de Januâ. 1280. Ar-

naldus de Villanovâ. 1290. Guillelmus de Mazero. Boenner de Aleſto. 1300. Gerardus Bututus de Solo, Cancell. 1300. Profatius Judæus. 1300. Joannes de Aleſto, Cancell. 1300. Bernardus de Gordonio. 1318. Guillelmus de Biterris, Cancell. 1319. Guillelmus Ganberti, Cancel. 1321. Jacobus Ægidii, Cancell. 1328. Jacobus de Marcilia, Cancell. 1334. Raimundus de Moleriis, Canc. 1338. Stephanus Arnaldus. 1340. Aimericus de Aleſto. 1350. Guillelmus Griſant, Anglicus. 1350. Bernardus de Colonis, Canc. 1360. Guido de Cauliaco. 1363. Joannes Jacobi, Cancell. 1364. Gentilis de Praſſio. 1382. Jacobus de Rotundo. 1382. Joannes de Tornamira, Canc. 1400. Joannes de Olargis. 1400. Valeſcus de Taranta. 1415. Joannes de Piſis, Canc. 1410. Joannes de Concoregio. 1438. Jacobus Angeli, Cancell. 1439. Joannes Bruguiere, Catalanus. 1452. Guillelmus Meruen, Cancell. 1455. Martialis de Genoilhaco, Canc. 1470. Adamus Fumée, Turonenſis. 1470. Deodatus Baſſolus, Canc. 1476. Lu-

dovicus Saporta I. Verdensis. 1480. Draconis de Beaucaire, Cancell. 1483. Joannes Trosselleri, Gabalitanus, Cancell. 1484. Joannes Corandus seu Cabride, Canc. 1496. Joannes Martini, Gabalitanus. 1490. Ludovicus Saporta II. 1520. Antonius Romerius. 1525.

Le quatriéme Livre contiendra de même la Vie & les Ouvrages des Professeurs Stipendiés ou Royaux, qui ont enseigné dans la Faculté de Montpellier depuis 1498. jusqu'à présent. J'y joindrai la Vie des Docteurs aggregés depuis l'an 1605. que les Aggrégations furent établies, comme aussi celle des Démonstrateurs d'Anatomie & de Chimie. Ce Livre n'est pas encore fait; mais j'ai ramassé les Matériaux nécessaires pour l'Histoire de tous les Professeurs, jusqu'à Lazare *Riviere*, & c'est là la principale partie; car les Professeurs, qui ont vécu depuis ce tems-là, ne fournissent presque rien.

Voici le Catalogue, pour ainsi dire, Généalogique des Professeurs qui ont rempli successivement les huit dif-

férentes Régences, de la Faculté de Montpellier, & des Démonstrateurs Royaux d'Anatomie & de Chimie.

Premiére Chaire établie par Charles VIII. & confirmée par Loüis XII. en 1498.

Jean Garcin ou Grassin, de Mende, Chanc. en 1505. meurt en 1506. Jean Faucon, Espagnol, meurt en 1538. Pierre Laurent de sainte Catherine, meurt en 1545. Guillaume Rondelet, de Montpellier, Chanc. en 1556. meurt en 1566. Laurent Joubert, de Valence, Chanc. en 1573. meurt en 1583. André du Laurens, d'Arles, Chanc. en 1603. meurt en 1609. Laurent Coudin, de Carcassonne, Professeur en 1619. après un long Procès, meurt en 1620. Lazare Riviére, de Montpellier. Prof. en 1622. meurt en 1655. Pierre Sanche, le Fils, de Montpellier, Prof. en 1659. meurt en 1668. Jean Chastelain, d'Agde, Prof. en 1669. meurt en 1715. Pierre Chastelain, de Montpellier, Prof. en 1708. meurt en

Août 1731.

1711. Jean Chastelain, de Montpellier, Prof. en 1713. meurt en 1723. Jean Astruc de Sauve, dans le Diocése d'Alais, Prof. en 1723.

Seconde Chaire créée, en 1498.

Honoré Piquet de Bertas, en Provence, Chanc. en 1506. meurt en 1529. Denis Fontanon, meurt en 1546. Jean Bocaud, de Montpellier, meurt en 1557. Honoré du Chasteau (Castellanus) de Riez, en Provence, meurt en 1569. Jean Hucher, de Beauvais, Prof. en 1571. Doyen en 1580. Chanc. en 1583. meurt en 1603. Jaques Pradilles, de Montpellier, Prof. en 1603. Doyen en 1617. meurt en 1619. Simon Courtaud, de Montpellier, Prof. en 1622. Doyen en 1639. meurt en 1664. Gaspar Fesquet, de Montpellier, Prof. en 1665. meurt en 1672. Guillaume Rideux, de Montpellier, Prof. en 1673. meurt en.... Pierre Rideux, de Montpellier, Prof. en 1698.

Troisiéme Chaire, créée en 1498.

Robert Pierre, meurt en 1502. Pierre Tremolet, meurt en 1530. Jean Schyron ou Scurron, d'Anduſe, dans le Diocéſe d'Alais, Prof. en 1530. Doyen en 1538. Chancell. en 1539. meurt en 1556. Jacques d'Aſſas, de Montpellier, Prof. en 1558. meurt en 1566. François Feynes, de Beziers, Prof. en 1567. meurt en 1576. Jean Saporta, de Montpellier, Prof. en 1577. meurt en 1605. François Ranchin, de Montpellier, Prof. en 1605. Chanc. en 1609. meurt en 1641. Pierre Sanche, le Pere, de Montpellier, Prof. en 1641. meurt en 1668. André Brunet, du lieu de S. Pons, Diocéſe d'Agde, Prof. en 1668. meurt en 1674. Jean Bezac, de Montpellier. Ptof. en 1674. Doyen en 1711. Jacques Lazorme du Pouget, Dioc. de Béziers, Prof. en 1720.

Quatriéme Chaire, créée en 1498.

Gilbert Griffy, de Vabres, meurt *Août* 1731.

en 1539. Antoine Saporta, de Montpellier, Prof. en 1539. Doyen en 1552. Chanc. en 1556. meurt en 1573. Nicolas Dortoman, d'Arnheim en Hollande, Prof. en 1574. meurt en.... Jean Varandal (Varandæus) de Nismes, Prof. en 1593. Doyen en 1609. meurt en 1617. George Scharpe, Ecossois, Prof. en 1619. va à Bologne en 1634. meurt en 1638. Jacques Duranc, de Montpellier, Prof. en 1639. meurt en 1652. Michel Chicoyneau, de Blois, Prof. en 1659. passe à la Chaire de Belleval, en 1664. Pierre Benoît de Carcassonne, Prof. en 1664. meurt en 1667. Jerôme Tenque, de Martegues en Provence, Prof. en 1668. meurt en 1688. Pierre Chirac, de Conques en Roüergue, Prof. en 1687. Jean Astruc, de Sauve, Prof. en 1716. passe en 1723. à la Chaire de Jacques Chastelain. Garrot Fitzgerald, de Limeric en Irlande, Prof. en 1726.

Cinquiéme Chaire d'Anatomie & de Botanique, créée par Henri IV. par Edit donné à Vernon en 1593.

Richer de Belleval, de Châlons ſur Seine, Doyen en 1619. meurt en 1632. Martin Richer de Belleval, de Blois, Prof. en 1623. Chanc. en 1641. meurt en 1664. Michel Chicoynneau, de Blois, Prof. & Chanc. en 1664. meurt en 1701. François Chicoynneau, de Montpellier, Prof. & Chanc. en 1693. François-Amé Chicoynneau, Prof. & Chanc. en 1723.

Sixiéme Chaire de Chirurgie & de Pharmacie, créée par Henri IV. par Edit donné à Paris, au mois de Juin 1597.

Pierre Dortoman, de Montpellier, meurt en 1612. Jean Delort, d'Auvergne, Prof. en 1610. Doyen en 1632. meurt en 1638. Loüis de Solignac, de Bourdeaux, ſon Gendre, Prof. en 1639. Doyen en 1665. meurt en 1676. Amé Duranc, de Montpellier, Prof. en 1665. Doyen en 1676. meurt en 1693. Pierre Magnol, de Montpellier, Prof. en 1694. meurt

Août 1731.

en.... Antoine Magnol, de Montpellier, Prof. en 1706.

Quoique Loüis XII. eût créé quatre Régences, dans la Faculté de Montpellier, tous les Docteurs continuérent de participer aux émolumens comme auparavant. Mais quand Henri IV. eût créé les deux nouvelles Chaires, on trouva à propos de réduire à deux, les Docteurs qui pouvoient participer aux émolumens, & ces deux Docteurs furent appellés *Docteurs aggregés*, dont voici la Succession.

Jacques le Tellier, d'Amiens, en 1605. Jacques Duranc, de Montpellier, en 1623. Prof. en 1639. Pierre Sanche, de Montpellier, en 1639. Prof. en 1641. François Nissole, de Montpellier, en 1642. meurt en 1647. François Auziére, de Montpellier, en 1647. meurt en 1659. Edmond Morphée de Limeric, en Irlande, en 1659. Jean Henri Haguenot, de Montpellier, en.... Henri Haguenot, en 1709.

Août 1731.

Cette Aggrégation a été érigée en Régence en 1715.

Démonſtrateurs d'Anatomie.

La Charge fut créée par Henri IV. en 1595. au mois d'Août.

Barthelemi Cabrol, meurt en 1603. Balthazar Gariel, en 1604. meurt en 1626. Thierri Haguenot, en 1627. meurt en 1649. Jean Martel, en 1649. Michel Morel, de Montpellier, en 1605. mort en 1623. Rodolphe Ranchin, d'Uſez, en 1623. quitte en 1630. François Niſſole, de Montpellier, remplit la place abandonnée, en 1639. paſſe enſuite à l'autre Aggrégation en 1642. Antoine Ribot, de Borme en Provence, en 1642. juſqu'en 1649. Thibaut Gente, de Bagnols, en 1649. meurt en 1659. Gaſpar Feſquet, de Montp. en 1659. devient Prof. en 1665. Arnaud Fonſorbe, de Montp. en 1665.

Cette Aggrégation eſt érigée en Régence en 1685.

Antoine Deidier, de Montp. ſuccéde en 1695. à Arnaud Fonſorbe.

Demonstrateurs de Chimie.

La Charge a été créée par Loüis XIV. en 1675.

Sebastien Matte, dit la Faveur, meurt en.... Nissole, le Pere, en.... Nissole, le Fils, en... Solier, en.... Jean Matte, le Fils, en 1681.

Je suis le même plan dans le cinquiéme Livre qui est fini, & j'y fais avec la même exactitude l'Histoire des Médecins de la Faculté de Montpellier, qui sont devenus premiers Médecins des Papes, des Rois ou des autres Souverains. Le nombre n'en est pas aussi petit que vous pourriez le croire, comme vous allés en juger par le Catalogue.

Petrus Hispanus vel Petrus Lusitanus, Medecin, Archevêque de Braga.... Cardinal, Evêque de Frescati, enfin Pape, sous le nom de Jean XXI. en 1276. Guillelmus de Mazero, Medecin du Pape Clement V. Arnaldus de Villanovâ, Medecin

du même Pape Clement V. Joannes de Aleſto, Médecin du même Pape Clement V. Guido de Cauliaco, Médecin des Papes Clement VI. Innocent VI. & Urbain V. Raimundus Chalin de Vinario, Médecin des Papes Clement VI. Gregoire XI. & Clement VII. Jahia Abou Ali ben Geſla, c'eſt-à-dire, Jean, Pere de Hali, Fils de Geſla, Médecin Arabe & Mahometan, communément appellé par corruption, Buhualia Bengeſlas. Il a vécu à Bagder ſous le Calife Moctadi Benrillah, environ l'an de J. C. 1075. Farraguth, Farragus, ou Ferragius, Médecin Juif, a traduit un Ouvrage du précédent & l'a dedié, *Carolo Regi ejus nominis Primo*. Ce que je crois devoir s'entendre de Charles de France, frere de S. Loüis, Roi de Naples & de Sicile, premier du nom.

C'eſt fauſſement qu'on a prétendu que ces deux Médecins ont été premiers Médecins de Charlemagne, & qu'ils ont étudié dans la Faculté de Montpellier.

Août 1731.

Joannes de Sancto Ægidio, juxta Fanum ſancti Albano, vel Joannes de ſancto Albano, Anglus, premier Médecin de Philippe Auguſte. Rigordus Gothus, c'eſt-à-dire, de la Gothie ou bas Languedoc, Médecin & Hiſtoriographe du même Roi. Ægidius Corbolienſis, premier Médecin du même Roi. Guillelmus Baufeti de Aureliaco, Arvernus, premier Médecin de Philippe IV. dit le Bel, & puis Evêque de Paris en 1304. Armegandus Blaſius, de Montepeſſulano, premier Médecin du même Philippe le Bel. Valeſcus de Taranta, premier Médecin de Charles VI. Adam Fumée, de Tours, premier Médecin de Charles VII. & de Loüis XI. Maître des Requêtes, en 1472. Garde des Sceaux, en 1492. meurt en 1494. Deodatus Baſſolus, premier Médecin de Charles VII. & de Loüis XI. mourut à Beziers, en 1484. Claude des Moulins de Narbonne, premier Medecin de Loüis XI. Draconis de Beaucaire, Chanc. de la Faculté de Médecine de Montpellier,

premier Médecin de Loüis X I. Gabriel Miron, de Tortoſe, appellé pour être premier Médecin de Charles V I I I. meurt à Nevers en ſe rendant à la Cour. Jacques Ponceau, d'Orleans, premier Médecin de Charles VIII. & Maître des Comptes de Paris. Jean Troſſellier, du Gevaudan, premier Médecin de Charles V I I I. mourut à Sienne, en 1495. dans l'expédition de Naples. Jean Martini, du Gevaudan, Doyen de la Faculté de Montp. premier Médecin de Charles V I I I. & Maître des Comptes à Paris, mourut à Blois, en 1491. Jean Garcin, de Mende, premier Médecin de Charles V I I I. Honoré Piquet, de Bertas en Provence, premier Médecin de Loüis X I I. Jean Chapelain, le Fils, d'Amiens, premier Médecin de Henri II. & de Charles I X. mourut en 1569. au Siége. Hieronymus Montuus (Dumont) du Dauphiné, premier Médecin de François I I. Jean Maziles, de Beauvais, premier Médecin de Charles I X. François Miron, de Tortoſe, premier Médecin de Charles IX. Nicolas Dortoman, d'Ar-

nheim en Hollande, Professeur de la Faculté de Montpellier, premier Médecin de Henri IV. en 1589. meurt en 1696. André du Laurens, d'Arles, Professeur & Chanc. de la Faculté de Montpellier, premier Médecin de la Reine Marie de Medicis, en 1603. de Henri IV. en 1606. meurt en 1609. .... Petit, de Gien, premier Médecin de Henri IV. Pierre Milon, de Poitiers, premier Médecin de Henri IV. Jean Heroard, de Montpellier, premier Médecin de Loüis XIII. en 1610. meurt en 1627. François Vautier, d'Arles, premier Médecin de Loüis XIV. en 1647. meurt en 1652. Antoine Valot, premier Médecin de Loüis XIV. en 1652. meurt en 1671. Antoine d'Aquin, de Paris, premier Medecin de la Reine, en 1667. de Loüis XIV. en 1671. disgracié en 1693. meurt en 1696. Pierre Chirac, du Diocése de Rhodez, Professeur de la Faculté de Montp. premier Médecin de Philippe, petit Fils de France, en 1714. de Philippe, Duc d'Orleans, en 1723. du Roi en 1731.

François Connil, premier Médecin de Charles, le Mauvais, Roi de Navarre. Pierre Robin, premier Médecin de René, dit le Bon, Roi de Naples, & Comte de Provence. Jean Schyron, d'Anduſe en Languedoc, Profeſſeur & Chancelier de la Faculté de Montpellier, Médecin de Henri d'Albret II. & de Marguerite de Valois, Roi & Reine de Navarre. Jean George Blandrata, de Saluſſes, premier Médecin d'Eſtienne Battori. Ce Médecin eſt fameux parmi les Sociniens. Jacques Trouillard, d'Anjou, Médecin de Henri III. Roi de Navarre. C'eſt Henri IV. Roi de France. Théodore Turquet de Mayerne, de Généve, premier Médecin de Jacques I. & de Charles I. Rois d'Angleterre, meurt en 1654. Jean Higgins de Limeric en Irlande, premier Médecin de Philippe V. Roi d'Eſpagne. Gabriel Miron II. Neveu de Gabriel I. premier Médecin d'Anne de Bretagne, Reine de France, femme de Charles VIII. & Loüis XII. & de Claude de France, Reine de France, femme de François I. Jean Chape-

lain, le Pere, d'Amiens, premier Médecin de Loüiſe de Savoye, Comteſſe d'Angoulême, mere de François I. Augier Ferrier de Toulouſe, premier Médecin de Catherine de Médicis, Reine de France, femme de Henri II. Honoré du Chaſteau de Riez, Profeſſeur de la Faculté de Montpellier, premier Médecin de Catherine de Médicis, meurt en 1569. Jean de Lorme, de Moulins, premier Ordinaire du Roi, en 1606. premier Médecin de la Reine Loüiſe de Lorraine, femme de Henri III. & de la Reine Marie de Médicis, femme de Henri IV. meurt à Moulins en 1637. âgé de 90. ans. François Cureau de la Chambre, du Mans, premier Ordinaire du Roi Loüis XIV. en..... & premier Médecin de la Reine Marie Thereſe d'Autriche, en 1660. Charles de Lorme, de Moulins, premier Ordinaire de Loüis XIII. en 1611. premier Médecin de Gaſton de France, Duc d'Orleans, meurt en 1678. âgé de 91. ans. Marin Cureau de la Chambre, du Mans, premier Médecin ordinaire du Roi, & l'un des

quarante de l'Académie Françoise, mourut au Mans, en 1669. âgé de 75. ans. Honoré Michelet, de Barjols en Provence, Médecin des Enfans de France, petit-Fils de Loüis XIV. François Chicoyneau de Montpellier, Prof. & Chanc. de la Faculté de cette Ville, Médecin des Enfans de France, en 1731. Jean Avantage, d'Estaples, Médecin de Philippe III. dit le Bon, Duc de Bourgogne, & ensuite Evêque d'Amiens, en 1437. meurt en 1456. Pierre de Nostredame, Bisaïeul de Michel Nostradamus, Médecin de Jean Duc de Calabre, Fils de René, le Bon, Roi de Naples. Symphorien Champier, de Lyon, Médecin de René II. Duc de Lorraine. Charles de l'Ecluse, (Clusius) d'Arras, Médecin ordinaire des Empereurs Maximilien . . . . & Rodolphe II. Jean Bauhin de Basle, Médecin du Duc de Virtemberg, meurt à Montbelliard, en 1613. Paul de Boisgautier, de Blois, Médecin de Marguerite de Lorraine, femme de Gaston de France, Duc d'Orleans.

Enfin, je me propoſe de comprendre dans le ſixiéme Livre tous les Docteurs de la Faculté de Montpellier, qui ſe ſont rendus recommandables par leurs Ouvrages, par des talens particuliers, ou par une grande réputation. Ce Livre n'eſt pas fait encore, & je ſens que le projet ſeroit vaſte, ſi je voulois épuiſer ce qu'il y auroit à dire ſur chacun. Mais à l'exception de quelques Docteurs célébres, comme François *Rabelais*, Jacques *Sylvius*, Michel *Noſtradamus*, &c. dont les Vies ſont déja faites, je ne m'étendrai guére ſur la Vie des autres, & après avoir rapporté leurs Ouvrages, je me contenterai d'indiquer les ſources que l'on devra conſulter, ſi l'on veut être mieux inſtruit. Je ne mets pas ici le Catalogue de tous ces Docteurs, parce qu'il eſt trop grand, j'en ai déja ramaſſé plus de 200. je me contente de vous indiquer une partie des Profeſſeurs que la Faculté de Montpellier a fournis aux autres Univerſités.

Au Collége Royal de France.

Jacques Sylvius, d'Amiens, en 1550. meurt en 1555. âgé de 77. ans. Martin Akakia III. de Paris, en 1599. meurt en 1605. Jean Astruc, de Sauve en Languedoc, en 1731.

A Toulouse.

François Sanchés, de Tui, Diocése de Braga en Portugal, Professeur de Philosophie, pendant 25. ans, de Médecine, pendant 11. Augier Ferrier, de Toulouse, en 1550, Jean Queirats, de Carpentras, en 1605. Jerôme Toussan, d'Aspel dans le Commingeois, en 1707.
Jean Astruc de Sauve, en 1710.

A Poitiers.

Pierre Milon, de Poitiers, Doyen en 1600. François Humeau, en 1580. François de saint Vertunian, dit Lavau, en 1590. François Citois, Doyen en 1630.

A Bourdeaux.

Etienne Maniald, en 1580.

A Cahors.

Raimond Filholt, en 1578.

A Avignon.

Philippe Guillien, en 1578.

A Boulogne., en Italie.

George Scharpe d'Ecosse, en 1634.

A Turin.

Jean Argentier de Castelnovo, en 1550.

A Basle.

Jean Bauhin, en 1600. meurt à Montbeillard en 1613. Gaspard Bauhin, en 1620. meurt à Basle en 1624. Felix Platerus, en 1560. meurt en 1614.

A Leyde.

Charles de l'Ecluse (Clusius) d'Arras, en 1593. y meurt en 1609.
Charles Drelincourt, de Paris, en 1668. y meurt en 1697.

Sur ce détail vous pouvés juger, Monsieur, de l'étenduë de l'Ouvrage que j'ai entrepris. Outre ce qui regarde la Faculté de Montpellier en particulier, il doit comprendre la Vie de plus de 400. Médecins célébres, qui ont vécu depuis le douziéme siécle. Ce sera en quelque maniére l'Histoire de la Médecine, depuis son rétablissement en Europe, & par là ce sera un Ouvrage utile, s'il est bien exécuté, parce que cette Partie de l'Histoire de la Médecine, qui est la moins connuë, est cependant la plus intéressante, en ce que la pratique de ce tems-là a une liaison plus étroite avec la pratique que nous suivons aujourd'hui, que celle des Médecins Grecs, ni Arabes.

Aidés-moi, Monsieur, à remplir

mon Projet. Je ſçai quel ſecours je dois attendre de vos lumiéres, ſi vous voulés bien m'en faire part; j'eſpére que vôtre zéle pour le progrès de la Médecine, vôtre attachement pour la Faculté de Montpellier, vôtre amitié pour moi, vous engageront à ne me les point refuſer. Je ſuis, &c.

ARTICLE LXXXVII.

L'Iſtoria delle Chieſe della Città di Tivoli, &c. *C'eſt-à-dire : Hiſtoire des Egliſes de la Ville de Tivoli, par M. JEAN CHARLES CROCCHIANTE, Chanoine de la Cathédrale de cette Ville, &c. A Rome, chés JEROME MAINARDI, dans la Place di Capranica, Vol. in 4°. pp.* 308.

TIvoli, le plus délicieux ſéjour de l'Italie, n'a pas manqué de Panégyriſtes pour l'aménité de ſa ſituation, & pour la beauté de ſes Jardins. Cette Ville n'en a pas manqué non plus, pour ce que l'on y conſerve d'excellentes peintures; ſans parler des antiquités prophanes qui la

diſtinguent du merite de ſes Citoyens, & de l'Hiſtoire de ſon Gouvernement. M. *Crocchiante* vient de nous donner le détail & la deſcription de ſes Egliſes ; mais en curieux & ſçavant Antiquaire, qui remonte aux premiéres Fondations, & foüille ſoigneuſement juſques dans les démolitions des Edifices tombés en ruine. Il a ſenti autant que perſonne, combien dans cette ſorte d'Ouvrage, il avoit à craindre les apparences & les conjectures. Eſprit droit & délicat ſur les caractéres de la vérité ; mais facile & complaiſant pour ſes amis, il n'a pû, dit-il, refuſer à leurs ſollicitations, & particuliérement à celles de M. *Creſcimbeni*, Hiſtorien & Poëte célébre, ce qu'il n'auroit jamais entrepris de ſon propre choix.

Il y a en tout quatre *Livres*. Le premier eſt uniquement conſacré à la Baſilique de S. Laurent, Cathédrale, & principale Paroiſſe de Tivoli. Le ſecond comprend toutes les autres Egliſes qui ſont dans l'enceinte de la Ville ; le troiſiéme, celles de la Campagne dans le Territoire ; & le qua-

triéme, celles du dedans & du dehors, qui ont été détruites : c'eſt le plus grand nombre ; on en compte 46.

La Baſilique de S. *Laurent* a été bâtie, à ce que l'on croit, ſur les débris d'un fameux Temple d'Hercule, accompagné de longs & ſuperbes Portiques ; par le moyen deſquels il communiquoit à la Maiſon de Plaiſance de *Mécenas*. Il y avoit trop à dire au ſujet de ces Monumens ſi vantés de l'ancien *Tybur*, pour s'attendre, que M. *Crocchiante* ait pû ne pas ſuccomber à la tentation des digreſſions. Il s'en permet quelques-unes, & même aux dépens des pauvres *Tuſculans*, vieux Rivaux des Tyburtins ; ce ſont aujourd'hui les Habitans de *Fraſcati*. Il ne différe pas au délà des ſix premiéres pages, à les repréſenter défaits & humiliés ſous la puiſſance de ſes Compatriotes : événement glorieux à la Ville de *Tivoli* ; mais qui ſe trouve là un peu déplacé : car la choſe n'arriva qu'à la fin du douziéme ſiécle. Quant au tems, où l'on convertit en un uſage ſaint une bonne partie au moins de

ce qu'on crût pouvoir conserver du Temple d'Hercule ; M. *Crocchiante* suit *Ughelli*, qui met cette heureuse révolution dès le Regne du Grand *Constantin*. La structure de l'Edifice étoit somptueuse, & avoit selon lui toutes les conditions requises pour l'ériger en Basilique. Elle consistoit en une belle Nef & ses deux Aîles, soûtenuës de plusieurs rangs de Colomnes cannellées, & ornées d'autres Piéces de Sculpture, d'un travail délicat. Entre les restes de l'ancien Temple, on admiroit le Pavé, qui étoit une Mosaïque très-agréable à la vûë. Ce Bâtiment a subsisté, jusques vers l'année 1640. que le Cardinal *Roma*, Evêque de *Tivoli*, pour prévenir une chûte, qui étoit à craindre, le fit entiérement raser, & fournit liberalement aux frais d'une nouvelle Eglise. Celle-ci, toute différente de la premiére, n'est qu'un long Vaisseau assés nud, excepté le Chœur, les Chapelles, & la Sacristie. On y est revenu pour les dehors au goût des Portiques ; & c'est avec les Tableaux & les Priviléges, ce qu'elle a de plus

remarquable. Les Autels particuliers n'y manquent pas non plus d'ornemens, ſurtout le Maître Autel. L'exact Hiſtorien entre dans tous les détails ; établiſſemens, fêtes, deſtinations, embelliſſemens, indulgences, ſépultures ; rien n'échape à ſes recherches. Les Deſcriptions & les Epitaphes qu'il rapporte, peuvent encore ſatisfaire ceux qui ſont ſenſibles à cette ſorte d'érudition. Au Chapitre des Reliques, il parle d'une Phiole, contenant du Sang de S. *Laurent*, matiére denſe, & auſſi dure qu'une pierre, que lui-même, dit-il, a vû pluſieurs fois ſe liquéfier, quand on l'expoſe le jour de la Fête du Saint ; & reprendre après vingt-quatre heures ſa premiére dureté. Un témoignage de ce poids nous paroît une dépoſition forte en faveur du Miracle. M. *Crocchiante* compte ſoixante & cinq Evêques de *Tivoli* depuis l'Evêque *Paul*, qui du Siége d'*Eugubio* paſſa en l'année 353. au Siége de cette Ville. Ce n'eſt pas une Origine fort honorable : *Paul* eſt extrêmement décrié, pour avoir prêté ſes mains ſacri-

légues à l'Ordination de l'Antipape *Urficin*. On affûre qu'il fit pénitence & mourut faintement.

L'Auteur fuit la même Méthode dans le fecond & le troifiéme Livre. Ce qu'il y raconte des Eglifes, eft communément mêlé de quelques traits Hiftoriques fur les perfonnes & fur les familles, qui ne contribuent pas peu à éclaircir l'Hiftoire générale de cette partie des Provinces d'Italie. On y voit les révolutions ordinaires entre les Corps Eccléfiaftiques; & les Edifices facrés, fujets, comme ailleurs, à changer de Maîtres, tantôt Séculiers, tantôt Réguliers; tantôt rentés & tantôt mendians.

Mais le changement ne frappe nulle part davantage, qu'en ce qui touche les Eglifes de la Campagne, à caufe des grands Noms & des grands Objets qu'elles rappellent: les environs de *Tivoli* ayant été autrefois tout peuplés de ce que *Rome* avoit de plus illuftres Citoyens. Sainte Marie de *Quintigliolo* eft ainfi nommée de *Quintilius Varus*, qui s'étoit bâti en cet endroit une Retraite auffi magni-

fique, que la ſituation en eſt favorable. Le Cardinal *Montino* relegué à *Tivoli*, ſous le Pontificat du ſaint Pape, *Pie* V. ſe propoſa pour paſſe-tems de faire purger & démêler les Décombres de *Quintigliolo.* Il en retira une prodigieuſe quantité de pierres de prix; Jaſpe, Rubis, Topaſes, Eméraudes, & autres Richeſſes, qui ſervirent de Matériaux à divers Ouvrages d'une beauté ſinguliére. C'eſt ce qu'on appella le *Caillou de Tivoli; la Breccia di Tivoli.* Le Cardinal en fit porter à Rome plus de vingt charges. On trouva auſſi beaucoup de Piéces monnoyées, ou Médailles d'Argent, de la valeur d'un Jules, ou cinq ſols chacune.

Les Maiſons de *Marcus Laſcedus* & de *Vintidius Baſſus*, touchoient au *Quintigliolo*; & celle du Poëte *Horace* n'en étoit qu'à un demi-mille. C'eſt à preſent un Convent de Franciſcains du Tiers-Ordre, ſous le Tître de S. Antoine de Padoüe. Les Moines Olivetains ont le leur, appellé S. Ange *in Piavola*, dans un lieu du voiſinage, que les charmes de l'ancienne

Poësie n'ont pas rendu moins célébre. Il appartenoit à *Catulle*, qui étoit fort jaloux, qu'on ne le démembrât pas du Territoire de *Tivoli*, pour en faire une appartenance du Païs de *Sabine*. *O funde noster, seu Sabine, seu Tyburs &c.* *Siphax*, Roi de Numidie, prisonnier des Romains, chercha comme eux à fortifier sa santé dans ces salutaires Contrées. Il y éleva des Bâtimens superbes, dont les ruines avec le tems ont aidé à la construction d'une Eglise de S. François sur le *Teveroné*. Et parce que la Riviére en cet endroit avoit pris le nom d'*Aqua Regia*, à cause du Roi *Siphax*, on en a formé par corruption celui de *Quaregna*, qui distingue une autre Eglise de la sainte Vierge, dite encore *la Madonna della Febre*.

Mais rien n'attire plus l'attention des Personnes intelligentes dans la connoissance des Antiques, que la *Villa di Adriano*, qui n'est qu'à trois cens pas de distance d'une douziéme Eglise, sous le Nom de la Mere de Dieu. Il semble que dans un circuit de six milles, l'Empereur *Adrien* vou-

lût faire de cette Maiſon un abregé complet de toutes les merveilles de l'Univers. Les quartiers & les appartemens y étoient diſtribués ſelon la diviſion des Provinces & des Lieux particuliers, qui avoient quelque choſe de plus recommandable ; tels que le Lycée, l'Académie, le Prytanée d'Athénes ; & afin qu'il n'y manquât rien, dit un Hiſtorien, on y conſtruiſit auſſi des Enfers. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce qui reſte de ces Monumens, ce ſont les Naumachies, qu'on a depuis appellées *Rocca-Bruna*; avec quantité de très-belles têtes, des figures d'animaux, des vâſes, différens morceaux & chapiteaux de Colomnes,& quelques Inſcriptions. La Reine *Zénobie*, toûjours magnifique, quoique captive, n'avoit pas craint de bâtir dans le voiſinage de *la Villa di Adriano*. On en voit les mazures ſur le Mont ſaint Etienne. Le choix des marbres ſur tout, & l'habileté des Ouvriers,faiſoient diſtinguer ce dernier Edifice.

Celui de S. Philippe *Alle Foſſé* n'eſt un objet, que parce que le terrain

en a été plusieurs fois inondé du plus beau Sang de Rome moderne, dans les guerres des deux familles *Colonna* & *Orsino*. Elles furent la ruine de presque toute la Noblesse de Tivoli, constamment partagée pendant deux siécles entre ces deux factions.

Le quatriéme Livre, qui traite des Eglises détruites, est extrêmement concis sur chaque Article. Au nombre quatorziéme, on sera bien aise de voir décider par un sçavant du Païs, que c'est véritablement le Temple de la Sybille *Albunée*, dont parle *Varron*, & non pas le Sépulchre d'un *Lucius Cellius*, qui a été changé, il y a bien des siécles, en une Eglise, dite sainte Marie la Rotonde. M. *Crocchiante* concilie les sentimens, en attribuant la Fondation du Temple au *Lucius Cellius*, que quelques-uns y croyent inhumé, & qu'il juge avoir été un des principaux Citoyens de l'ancien *Tybur*. On lit encore ces caractéres sur la Corniche du Portique, *L. Cellio L. F.* Le Bâtiment même a des Piéces d'un si bon goût, que le Pape *Paul* III. envoya *Michel-Ange Buo-*

narota & *Daniel* de Volterre, pour en tirer des desseins, qui pussent entrer dans l'Architecture du Palais *Farnése*. C'est à l'occasion du Temple de la Sybille que s'est établie à *Tivoli* la Colonie, ou Académie de Beaux Esprits, appellée *Colonia Sibillina Degli Arcadi*. L'idée en est toute champêtre. Ils ont pour Dévise l'ancien Temple, avec ces mots; *Vati, nunc Vatibus*.

ARTICLE LXXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

HISTOIRE.

DE HELMSTADT. Dans le Trésor des Antiquités Germaniques de M. *Trever*, les Ecrits qui concernent la Littérature de ces Peuples, leur Chronologie, leurs Inventions, se bornent à ceux-ci, à moins que les Sçavans n'en suggérent quelques autres; ils peuvent aussi exiger que l'on en retranche.

LITTERATURA VETERUM GERMANORUM.

309 *Berger* de Prisco Germano haud illitterato.
310 *Schubart* de litteraturæ apud Germanos primordiis & incrementis.
311 *Hachenberg* de studiis veterum Germanorum.
312 Bernh. *Petri Karl* de Germaniâ artibus litterisque nulli secundâ.
313 *Obrecht* de Philosophiâ Celticâ.
314 *Crucelius* de veterum Gothorum sapientiâ.
315 *Nettelbladt* de hieroglyphicis veterum Gothorum.
316 *Vvormii* Litteratura Daniæ antiquissima.
317 *Vvormius* de Prisca Danorum Poësi.
318 *Vveterstenius* de Poësi Scaldorum.
319 *Diurbergius* de Scaldis veterum Hyperboreorum.
320 *Trever* de Bardis veterum Germanorum.
321 *Vvagenseil* de Phonascis von Meister Sangern.
322 *Heupel* de Codice Ulphilæ argenteo.
323 *Sodermann* de Ulphila Gothorum Episcopo.
324 *Diter von Stade* Specimen lectionum antiquarum Francicarum.
325 *Lomeier* de Scythatum veterum Philosophiâ.
326 *Lundii* Zamolxes.

327 *Zapfius* de Abaride Scytharum Philosopho.

328 *Frey* de Philosophiâ Druidum.

329 Jo. Georg. *Schertzi* Philosophia Moralis Germanorum medii ævi.

330 Rud. *Agricolæ* Erklarung 700. Teutscher Sprüchworter.

331 *Konigsmann* de Litterarum amatoriarum apud Germanos ignoratione.

332 *Kolerus* de veterum recentiorumque Germanorum Scholis.

333 *Stuss.* de primis Cœnobiorum Scholis.

334 Jo. *Bielsteinii* Athenæum Encyclopædiæ à Carolo M. Osnabrugæ institutum.

335 *Eccardi* Untersuchung eines alten Carolinischen Schenck briefes.

336 *Launoi* de Scholis celebrioribus à Carolo M. Instauratis.

337 *Burchardi* de variis Germaniæ Scholarum à Carolo M. mutationibus.

338 *Koleri* Bibliotheca Caroli M.

339 *Hoffmannus* de Otfrido Monacho Weissenburgensi.

De Chronologia veterum Germanorum.

340 *Vvormii* fasti Danici.

341 Christ. Gottl. *Halthausii* Calendarium medii Ævi præcipuè Germanicum.

342 *Strauchius* de antiquo computo Germanorum.

Inventa veterum Germanorum.

343 Mich. *Meier* de veris Germaniæ inventis.

344 *Trever* de variis Germaniæ inventis.

345 Jo. *Saubertus* de inventore Typographiæ.

346 *Schragii* Bericht von erfindung der Buchdruckerey in Strasburg.

347 Andr. *Rivini* Hecatomba laudum ob inventam Typographiam.

348 *Matthæi Judicis* Liber de Typographiæ inventione.

349 *Bocleri* Oratio de inventione Typographiæ.

350 *Boxhornius* de Typographicæ artis inventione & inventoribus.

351 *Mallinkrot* Disc. de ortu & progressu artis Typographicæ.

352 *Jean de la Caille* Hist. de l'Imprimerie & de la Librairie.

353 *Chevillier* de l'origine de l'Imprimerie.

354 *Loscheri* incunabula Typographiæ revisa.

355 *Besoldus* de Bombardarum & Typographiæ inventione.

La troisiéme Classe du *Thesaurus antiquitatum Germanicarum* de M. *Trever* a pour titre *De statu Religionis*. Le premier Article est *de Diis veterum Germanorum* : les traités qui le doivent composer sont :

De Diis veterum Germanorum.

356 *Schedius* de Diis Germanorum.

357 *Hachenberg* de Religione gentili veterum Germanorum.

358 *Omeisii* Diss. de Germanorum veterum Theologia & Religione Pagana.

359 *Keysleri* delineatio operis de Diis veterum Germanorum.

360 *Arnkiel* Cymbrisches Heydenthum.

361 *Solander* de Religione veterum Germanorum.

362 Jac. *Thomasii* de Trinitate Germanorum.

363 *Obrecht* de Religione veterum Gothorum.

364 *Hannemann* de Superstitione veterum Gothorum.

365 *Vvicland* de Thoro principe veterum septentrionalium Idolo.

366 *Arngrimi Jonæ* Epist. de Diis populorum Borealium.

367 *Keyslerus* de cultu solis freyi & Othini.

368 Jac. *à Mellen* de simulacris aureis Boringholmiæ.

369 *Masius* de Diis obotritis.

370 *Trever* de Deo Luno.

371 *Henningius* de prisco Saxorum gentilismo.

372 *Arnold* de septem veterum Saxorum Deastris.

373 *Mushardus* de Ostera Saxorum.

374 *Meibomius* de Irminsula.

375 *Vvasserbach* de Irminsula.

376 *Verelius* de Fanin.

377 *Vvinslovius* de Taufana Taciti.

378 *Vagedes* de Jodutha & arbore Jovis.

379 *Schminck* de Cultu arboris Jovis.

380 *Tollius* de Crodone & Pustero.

381 *Heineccius* de Crodone.

382 *Vveberus* de Puſtero.
383 Chriſt. Wilh. *Volland* de Sacris Mulhuſinis.
384 A. *Schmeltz* de Idololatria veterum Miſniæ incolarum.
385 *Sukovvii* Taurus Sacer.
386 *Reiſkius* de Vecolo & Cervolo.
387 *Bocriſius* de Lollo Franconiæ Deaſtro.
388 *Triller* de Lollo.
389 *Mellini* Suevia Gentilis.
390 *Keyſler* de Dea Nehalennia.
391 *Gundlingiana* de Dea Nehalennia.
392 *Boxhornii* Bediening van de afgodinne Nehalennia.
393 *Boxhornii* Antwort op de fragen van de Afgodinne Nehalennia.
394 *Reineſius* de Deo Endovellico.
395 *Reineſius* de Deo Moriſtaſgo.
396 *Caloperius* de Diis veterum Gallorum.
397 *Turrii* Diſſ. de Deo Beleno.
398 *Ludevvig* de Idolis Slavorum.
399 *Bocler* de Superſtitione Aeſtiorum.
400 *Laſicius* de Diis Samogitarum.

De Venise. Le Livre intitulé *D. Paulus Apoſtolus in mari quod nunc Venetus Sinus dicitur naufragus & Melitæ Dalmatenſis Inſulæ poſt naufragium hoſpes*, eſt une Diſſertation très bien reçûë, dans laquelle un Benedictin de Raguſe, prétend prouver que l'Iſle près de laquelle S. *Paul*

fit naufrage, n'est pas l'Isle de Malthe que l'on croit communément ; mais Meleda près des côtes de Dalmatie.

DE MESSINE. Le R. P. *Thomas de Angelo*, Dominicain de cette Ville, mort l'an 1720. a laissé une Histoire Ecclesiastique de Sicile, qui vient d'être imprimée sous le titre *Annales Historico-Critici Ecclesiæ Siculæ* ; elle ne comprend que les cinq premiers siécles : chaque siécle fournit cinq Articles ; sçavoir,

I. *Ecclesiasticarum rerum Syntagma :* II. *Ecclesiæ Siculæ persecutiones.* III. *Quinam sanctitate ac Doctrinâ floruerint.* IV. *Ecclesiasticæ Politiæ ordo.* V. *Sæcularis imperii Analecta.* Pour le 1r. siécle, on a joint une Dissertation, où l'on recherche quels Disciples ont été établis dans la Sicile par les Apôtres, & une autre *Dissertation* pour le dernier des cinq siécles sur le tems auquel a fleuri *Philippe*. L'Introduction est aussi enrichie d'un Prolégomene sur la Morale des Siciliens, en matiére de Religion avant J. C. On asûre que cette Histoire est élégante

& bien travaillée, que le ſtile en eſt ſerré, & que toutes les lumiéres de la Critique moderne y ſont employées avec meſure & juſteſſe.

A Rome, on preſſent le Public ſur la propoſition d'imprimer par ſouſcription, chés *Barnabo*, la Bibliotéque des Ecrivains de l'Ordre de St. François, par *Vvading*, dont les Exemplaires deviennent rares; le Supplément & la Vie de l'Auteur feront arriver l'Ouvrage à la meſure de deux Volumes in folio.

De Paris. La Vie de Gabriël *Dupineau*, Conſeiller au Préſidial d'Angers & Maître des Requêtes de la Reine Marie de Medicis. Cette Vie vient de paroître dans le XIV. tome des *Hommes Illuſtres* du P. Niceron; on l'a imprimée en une brochure ſéparée de 48. pages in 12; & on promet de la donner une 3e. fois augmentée de ce que les Curieux communiqueront qui y puiſſe entrer. Chés *Briaſſon* à la Science, ruë S. Jacques.

On a envoyé ici de Milan une Critique en Langue Italienne de l'Hiſtoire Romaine des Peres *Catrou*

& *Roüillé.* Ce grand Ouvrage éprouve en Italie le même ſort qu'il eût en France dès qu'il y parut. On en ſentit le mérite, & l'on tâcha d'en affoiblir la réputation. Celui qui ſe déchaîna contre un Livre qui prenoit cours, y reprit des mots & rien de plus. Il accuſa, preſque toûjours injuſtement, les Auteurs de l'Hiſtoire Romaine d'en avoir fabriqué de nouveaux, comme on accuſa autrefois *Saluſte*, de s'être ſervi dans ſa Langue de vieux termes, qui n'étoient plus en uſage. Rome fit ſur cela juſtice à *Saluſte*, comme Paris l'a faite aux Ecrivains modernes de l'Hiſtoire Romaine. Ce qui nous reſte de *Saluſte* a pris le deſſus malgré la jalouſie; en Italie l'Hiſtoire des Peres *Catrou* & *Roüillé* vient de paroître à Veniſe, traduite dans la Langue du Païs. Il s'éléve un Critique inconnu; ce n'eſt pas le corps de l'Hiſtoire qu'il attaque; il s'attache aux notes : elles ſont inutiles, dit-il; mais l'Hiſtoire d'une Nation ſi ancienne, & dont les uſages étoient ſi differens des nôtres, a-t'elle pû s'en paſſer ? Il falloit, reprend

le Censeur, les inserer dans le texte : autre Paradoxe ! Quelqu'art qu'eussent employé les Auteurs, ils n'auroient jamais pû rendre leur narration assés dégagée, pour parvenir sans embarras, jusqu'à la fin d'un événement, où l'esprit du Lecteur court avec rapidité. Quelques-unes de ces notes sont déplacées, continue le Critique, & ne répondent pas assés exactement au texte ? La preuve du Critique, c'est qu'à l'occasion de *Faunus*, on y parle des *Faunes*. N'étoit-il pas nécessaire à l'Histoire d'un Païs, qu'on en connût les anciens Dieux? Où pouvoit-on placer plus à propos la connoissance qu'il falloit donner des Faunes, que sous le Roi Aborigéne *Faunus*, qui fut leur pere, selon les Mytologues ? Mais, dit encore le Critique, les Médailles qui sont une partie des notes, ne prouvent pas toûjours avec évidence ce que les Auteurs ont prétendu en inférer ? Certainement la Médaille d'Enée, qui porte son pere *Anchise*, avec l'inscription *Cezar*, doit paroître à tout autre qu'à un Critique déterminé, une confir-

mation solide du sentiment de bien d'autres Auteurs, qui attestent qu'*Enée* vint en Italie. Les notes sont chargées de recherches surabondantes; c'est encore une plainte du Censeur: il n'est pas sensible aux traits d'une érudition un peu aprofondie: mais les Auteurs avoient à contenter les Sçavans, autant que ceux qui ne le sont pas. Les notes, ajoûte-t'il, sont souvent des Dissertations, puisqu'on y cite les Auteurs pour & contre. Etonnant sujet de plainte! Bien d'autres les auroient redemandées ces citations, si on les avoit omises. Le Censeur demande à quoi sont bonnes des notes, qu'on ne peut lire sans interrompre le fil de l'Histoire? Elles sont bonnes à ceux qui lisent pour profiter de leur lecture, qui aiment à reprendre haleine, & à s'arrêter un moment pour s'instruire. Des esprits frivoles & superficiels, les omettront sans s'en offenser; les véritables Gens de lettres en sçauront faire usage; & les ont estimées. Les répréhensions du Critique ne roulent que sur des matiéres de goût & de sentiment;

l'Etranger devoit-il en disputer ? De son aveu „ les loüanges que ses com„ patriotes ont données à l'Histoire „ Romaine, écrite en François, sont „ excessives ; elles se communiquent „ de bouche en bouche, & tout l'air „ en retentit „. C'est à ce suffrage que l'on doit s'en tenir ; c'est aussi tout ce qu'il faut retenir de la Critique & toute la réponse que l'on doit lui faire.

De Londres. On vend la 3e. Partie de l'*Essai sur l'Histoire Morale* de la Floride, de la Caroline & de Bahatra, par M. Caresby, qui a demeuré plusieurs années dans ces Isles. Chés *Innys*.

DROIT.

De Londres. M. *Ayliffe*, Docteur en Droit, a composé en Anglois un Ouvrage qui s'imprimera en 2. Vol. in fol. pour les seuls Souscripteurs. C'est un nouveau *Corps des Loix Romaines* avec des observations, par lesquelles on fait voir leurs différences d'avec les Loix Municipales,

& celles du Droit Canon dont on fait usage en Angleterre. L'Introduction enseigne les progrés des Loix depuis les premiers commencemens de l'Empire Romain : on y trouvera de plus une Bibliotéque du Droit & un Catalogue des Livres de cette Faculté, de leurs Auteurs, des Compilateurs, & de leurs différentes Editions ; *A Nevv Pandect of Roman Civil Lavv.* Chés les *Knaptons & Innys.*

D'AMSTERDAM. Le 7^e^. & le 8^e^. Tome qui terminent le *Corps Diplomatique du Droit des Gens*, par feu M. *Dumont*, se distribuent aux Souscripteurs, chés *Brunel*, &c. Les mêmes Libraires ont sous Presse un autre Recüeil qui contiendra en 6. Vol. in fol. un *Suplément au Corps Diplomatique*, & un *Corps Ceremonial Diplomatique*, augmenté par M. *Barbeyrac*, d'une *Introduction au Corps Diplomatique du Droit des Gens.*

DE PARIS. M. Pierre *de Merville*, ancien Avocat au Parlement, a donné un 2^d^. Ouvrage sur la Coûtume de Normandie, qu'il intitule, *Décisions sur chaque Article de la Coûtume de Nor-*

mandie, & *Observations sur les usages Locaux de la même Coûtume*, „ & sur „ les Articles placités & arrêtés du „ Parlement de Roüen, avec une Ex- „ plication des termes difficiles ou in- „ usités qui se trouvent dans le texte „ de cette Coûtume ; & aussi les an- „ ciens Réglemens de l'Eschiquier de „ Normandie „. Ces Décisions sont formées sur le sens Litteral, & l'esprit de chaque Article sur la Jurisprudence des Arrêts du Parlement de Roüen, différente sur plusieurs matiéres de celle des autres Parlemens du Royaume ; & en particulier de celle du Parlement de Paris ; & sur le sentiment des Commentateurs tels que Guillaume *le Roüillé*, *Forget*, *Terrien*, *Godefroy*, *Berault*, *d'Aviron*, *Basnage*, *Penelle*, *l'Auteur de l'Esprit de la Coûtume de Normandie*, & *Litheton Lequebar* écrit sur la Coûtume d'Angleterre, Païs où Guillaume le Conquérant, porta les Coûtumes de Normandie. Vol. in fol. pag. 747. Chés *Valleyre* ruë de la vieille Bouclerie.

M. Juste *de Laistre*, Avocat au

Parlement, vient de donner *la Coûtume* du Baillage *de Sens*, commentée & conférée avec les Coûtumes voisines, & spécialement avec celle de *Chaumont* en Bassigny; que le Public a déja reçûë de lui avec contentement. Il rend compte dans une *Préface* des soins qu'il a pris pour être en état de donner le premier quelques éclaircissemens sur une Coûtume qui en manque depuis près de deux siécles. On trouvera de ces éclaircissemens au dessous de chaque Article sur la matiére qui y est traitée; & ils consistent quelquefois en des Mémoires entiers, où des Avocats habiles ont discuté le sujet; quelquefois aussi ce sont des Edits, ou Déclarations qui tranchent les difficultés: telle est à la page 429. l'Ordonnance du Roi, pour fixer la Jurisprudence sur la Nature, la Forme, les Charges, ou les conditions des Donations, donnée à Versailles au mois de Février dernier. Comme le Préambule promet un Ouvrage de la plus grande conséquence, nous l'annonçons par les termes mêmes de ce monument, qui en expo-

ſent le motif & le beſoin. „ La Juſti-
„ ce devroit être auſſi uniforme dans
„ les Jugemens, que la Loi eſt une
„ dans ſa diſpoſition, & ne pas dé-
„ pendre de la différence des tems &
„ des lieux, comme elle fait gloire
„ d'ignorer celle des Perſonnes. Tel
„ a été l'eſprit de tous les Légiſla-
„ teurs, & il n'eſt point de Loix qui
„ ne renferment le vœu de la perpe-
„ tuité & de l'uniformité : leur prin-
„ cipal objet eſt de prévenir les Pro-
„ cès, encore plus que de les terminer ;
„ & la route la plus ſûre pour y par-
„ venir, eſt de faire régner une telle
„ conformité dans les décisions, que
„ ſi les Plaideurs ne ſont pas aſſés ſa-
„ ges pour être leurs premiers Juges,
„ ils ſachent au moins que dans tous
„ les Tribunaux ils trouveront une
„ juſtice toûjours ſemblable à elle mê-
„ me, par l'obſervation conſtante des
„ mêmes régles : mais comme ſi les
„ Loix & les Jugemens devoient
„ éprouver ce caractére d'incertitude,
„ & d'inſtabilité qui eſt préſqu'inſé-
„ parable de tous les Ouvrages hu-
„ mains ; il arrive quelquefois que,

„ ſoit par un défaut d'expreſſion, ſoit
„ par les différentes maniéres d'envi-
„ ſager les mêmes objets, la vérité des
„ Jugemens forme d'une ſeule Loix
„ comme autant de Loix différentes,
„ dont la diverſité & ſouvent l'oppo-
„ ſition contraires à l'honneur de la
„ Juſtice, le ſont encore au bien pu-
„ blic. De là naît en effet cette mul-
„ titude de conflits de Juridictions,
„ qui ne ſont formés par un Plaideur
„ trop habile, que pour éviter par le
„ changement de Juges, la Juriſpru-
„ dence qui lui eſt contraire, & s'aſ-
„ ſûrer celle qui lui eſt favorable, en-
„ ſorte que le fond même de la con-
„ teſtation ſe trouve décidé par le
„ ſeul Jugement qui régle la compe-
„ tance du Tribunal. Notre amour
„ pour la juſtice, dont nous regar-
„ dons l'adminiſtration comme le pre-
„ mier devoir de la Royauté, & le
„ deſir que nous avons de la faire
„ reſpecter également dans tous nos
„ Etats, ne nous permettent pas de
„ tolerer plus long-tems une diverſité
„ de Juriſprudence, qui produit de ſi
„ grands inconvéniens. Nous aurions

» pû le faire cesser avec plus d'éclat
» & de satisfaction pour nous, si nous
» n'avions différé de faire publier le
» *Corps des Loix* qui seront faites dans
» cette vûë, jusqu'à ce que toutes
» les parties d'un projet si important,
» eussent été également achevées :
» mais l'utilité qu'on doit attendre de
» la perfection de cet Ouvrage, ne
» pouvant être aussi prompte que
» nous le desirerions, nôtre affection
» pour nos Peuples, dont nous pré-
» ferons toûjours l'intérêt à toute con-
» sidération, nous a déterminé à leur
» procurer l'avantage présent de pro-
» fiter, au moins en partie, d'un *Tra-*
» *vail dont nous nous hâterons de leur*
» *faire bientôt recüeillir le fruit*, & nous
» leur en donnerons comme les pré-
» mices, par la décision des questions
» qui regardent la nature, la forme
» & les Charges ou les Conditions es-
» sentielles des donations, matiére,
» qui, soit par sa simplicité, soit par le
» peu d'opposition qui s'y trouve en-
» tre les principes du Droit Romain
» & ceux du Droit François nous a
» parû la plus propre à fournir le

» premier exemple de l'exécution du
» plan que nous nous ſommes propo-
» ſés. Avant que d'y établir des régles
» invariables, nous avons jugé à pro-
» pos de nous faire informer exacte-
» ment par les principaux Magiſtrats
» de nos Parlemens & de nos Con-
» ſeils Supérieurs, des différentes Ju-
» riſprudences qui s'y obſervent, &
» nous avons eû la ſatisfaction de
» voir dans l'expoſition des moyens
» propres à les concilier, que ces Ma-
» giſtrats uniquement occupés du
» bien de la juſtice, nous ont propo-
» ſé ſouvent de préferer la Juriſpru-
» dence la plus ſimple, & par là même
» la plus utile, à celle que le préjugé
» de la naiſſance & une ancienne ha-
» bitude pouvoient leur rendre plus
» reſpectable ; ou s'il y a eû de la di-
» verſité de ſentimens ſur quelques
» points, elle n'a ſervi, par le compte
» qui nous en a été rendu dans nôtre
» Conſeil, qu'à développer encore plus
» les véritables principes que nous
» devons ſuivre, pour rétablir ſucceſ-
» ſivement dans les différentes matié-
» res de la Juriſprudence, où l'on ob-

„ ſerve les mêmes Loix, cette unifor-„ mité parfaite qui n'eſt pas moins „ honorable au Légiſlateur, qu'avanta-„ geuſe à ſes Sujets. A ces cauſes, „ &c. „. Cette Coûtume ſe vend chés *Oſmont*, Quai des Auguſtins. L'*Ancienne Coûtume du Baillage de Sens*, contient LXVIII. pages, la Coûtume commentée en contient 560. A la Coûtume générale on a joint les Coûtumes locales, & Priviléges de la Ville de Sens, & les Coûtumes locales & particuliéres de Langres, &c.

MEDECINE. ANATOMIE.

D'UTRECHT. M. *Daniel* VINK a intitulé, *Amœnitates Philologicæ Medicæ*, un Ouvrage où il raſſemble dans une premiére Partie, ce qui ſe tire de l'antiquité ſur l'origine & les progrès de la Medécine; dans la ſeconde, ce qui fait voir l'uſage & la néceſſité de la Médecine, les honneurs & les Priviléges des Médecins dans tous les tems; & dans la 3e. un Catalogue de Médecins, où il reçoit dans cet *Ordre* les Hébreux, Egyptiens, Grecs & Ro-

mains, qui lui ſervent enſuite à prouver que la Médecine n'a point été l'état des Eſclaves, mais une Profeſſion honorable.

De Paris. *Inſtitutiones Medicinæ Theoricæ Phyſiologiam & Pathologiam complectentes.* In 12. 1731. chés *d'Houry*, ruë St. Severin. L'Auteur eſt M. *Deïdier*, Docteur & Profeſſeur de Chymie dans la Faculté de Montpellier.

M. Jean *Baget* a donné l'*Oſteologie*: Traitté où il expoſe à l'égard de chaque os, ſes parties, ſes cavités, ſes jonctions avec d'autres. Ce Maître Chirurgien eſt Démonſtrateur en Anatomie & Chirurgie. In 12. chés *d'Houtelford*, ruë S. Jacques 1731.

Mêlanges.

De Paris. *Recuëil des Piéces d'Hiſtoire & de Littérature.* In 12. 1731. Chés *Chaubert*, Libraire du Journal des Sçavans & du Nouvelliſte du Parnaſſe: c'eſt un Ouvrage (nous parlons du Recuëil) dont on eſpére que le ſuccès augméntera les Volumes, & les Volumes le ſuccès.

Août 1731.

TABLE
DES AUTEURS.

MOnſ. Aſtruc. 1415
M. Ayliffe. 1472
M. d'Azin. 1324
M. Jean Baget. 1481
M. Barbeyrac. 1473
M. Careſby. 1472
M. Simon Courtaud. 1420
M. Jean-Charles Crocchiante. 1451
M. Deïdier. 1481
M. Dumont. 1473
Le P. Durand. 1362. 1382
M. Engelbert Kæmpfer. 1336
M. Juſte de Laiſtre. 1474
Le P. Martene. 1362. 1382
M. Pierre de Merville. 1473
M. Pope. 1392
M. Jacques Primeroſe. 1419
M. François Ranchin. 1417
M. Du Reſnel. 1393
M. Jean *Riolan* le fils. 1423
M. Ignace Roderique. 1362. 1382
M. Jean-Gaſpar Scheuchzer. 1336
M Jean Etienne Strobelberger. 1418
M. L'Abbé Terraſſon. 1299
Le P. Thomas de Angelo. 1467
M Trever. 1461. *&* *ſuiv.*
M. Daniel Vink. 1481

TABLE
DES MATIERES.

A

ANglois. Paralléle du Caractére Anglois & du Caractére Italien dans les Ouvrages d'esprit. 1395. Opposition du goût des Anglois avec celui des François. 1397

C

Censeur. Qualités nécessaires en général à tout Censeur. 1401

Chemin couvert. Nouvelle maniére de le défendre. 1325. *& suiv.*

Contremines. Systême nouveau sur l'usage qu'on en peut faire. 1329. *& suiv.*

D

Daluca. Ses intrigues pour s'élever sur le Trône de *Memphis*, son administration. 1306. *& suiv.*

Diction. Avis sur le choix des mots. 1406

Ecrivains. Qualités nécessaires en général à tout Ecrivain. 1401. Que chaque genre d'écrire demande un génie qui lui soit particulier. 1402

I.

Japon. Ses differens noms. 1347. Sa situation. 1348. Isles principales qui composent cet Empire. *Ibid.* Païs qui en dépendent. 1349. Ses revenus. 1350. Origine des Japonnois. 1351. *& suiv.* Qualités du Climat & du Terroir du *Japon*. 1356.

Plantes qui lui ſont particuliéres. 1359

K

M. *Kæmpfer*. Ses Mémoires ſur l'Hiſtoire du *Japon*, quelle croyance on peut leur donner. 1338. *& ſuiv.*

M

Malmedy Abbaye. V. *Stavelo.*

Médecine. Caractére de quelques Ouvrages publiés ſur la Faculté de Médecine de Montpellier. 1417. à 1425. Plan de l'Hiſtoire de cette Faculté, que prépare M. *Aſtruc.* 1426. *& ſuiv.*

N

Nephté, Reine de *Memphis*. Son adminiſtration. 1302. Sa maladie, ſa mort, regrets des Egyptiens. 1303. 1304. Son éloge. 1305

O

Obſcénité des Ecrivains. Comment doit-on ſe comporter à l'égard des Auteurs licentieux & de leurs Ouvrages? 1411. 1412

P

Petrone. Sentiment de M. de S. *Evremond* ſur les Ouvrages de cet Auteur. 1414

Préjugés. Que pour juger ſainement des Ouvrages d'eſprit, il faut ſe dépoüiller de tout préjugé pour & contre. 1408. *& ſuiv.*

S

Sethos. Son Hiſtoire. 1299. *& ſuiv.*

Stavelo Abbaye. Sa fondation, ſa réünion avec l'Abbaye de *Malmedy* ſous un même Abbé. 1362. Diviſions qui naiſſent entre les deux Monaſtéres, entrepriſes des Moines de *Malmedy* pour ſecoüer le joug commun de l'obéïſſance. 1363. Expoſé de

leurs raisons. 1365. Réponse des Moines de *Stavelo*. Ibid. *& suiv.* Critique des observations du P. *Martene* sur ce sujet. 1369. *& suiv.* Les premiers Abbés de Stavelo étoient-ils Evêques ? 1372. *& suiv.* Examen des raisons sur les quelles les PP. *Martene* & *Durand* appuyent leur sentiment. 1376. *& suiv.* Immunités & Priviléges de *Stavelo* & de *Malmedy*. 1379. Egalité moderne des deux Monastéres. 1383. Réponse aux objections. 1384. Egalité des deux Monastéres dans leur état primitif. 1387. Egalité conservée jusqu'au XII. siécle. 1388. Egalité subsistante jusques à nos jours, malgré les entreprises de *Vvibalde*. 1390. *& suiv.*

T

Tivoli. Fondation de son Eglise Cathédrale. 1453. Nombre de ses Evêques. 1455

X

Xaca. Son origine. 1346

TABLE

DES ARTICLES.

Article LXXX. SEthos, *Histoire*, &c. pag. 1299

Art. LXXXI. *Nouveau Systême sur la maniére de défendre les Places*, &c. p. 1324

Art. LXXXII. *Histoire...... du Japon*, &c. p. 1336

Art. LXXXIII. Ign. Roderique Discepta-

tiones, &c. *Recherches sur les Abbayes de Malmedy & de Stavelo*, &c. p. 1362
Art. LXXXIV. *La suite de l'Article précedent* p. 1382
Art. LXXXV *Essai sur la Critique*, &c. p. 1392
Art. LXXXVI. *Lettre de M.* Astruc *sur son Histoire des Médecins de Montpellier*, &c. p. 1451
Art. LXXXVII. L'Historia delle Chiese della Città di Tivoli...... *Histoire des Eglises de Tivoli*, &c. p. 1451
Art. LXXXVIII. *Nouvelles Littéraires* p. 1461
D'ITALIE. *De Rome.* p. 1468
De Venise. p. 1466
De Messine. p. 1467
D'ALLEMAGNE: *De Helmstadt.* p. 1461
D'ANGLETERRE. *De Londres.* p. 1472
DE HOLLANDE. *D'Amsterdam.* p. 1473
D'Utrecht. p. 1480
DE FRANCE. *De Paris.* pp. 1468. 1473. 1481

F I N.

Fautes à corriger.

EN JUILLET. P. 1120. l. 16. sombre *lis.* obscur. P. 1150. l. 18. 1156. l. 2. Levis *lis.* Lavis. P. 1173. l. 7. *leges* lis. *Seges*. P. 1183. l. 14. vin *lis.* vuide. P. 1186. l. 10. , *Suprema* lis. *suprema*, P. 1196. l. 13. naturellement *lis.* mutuellement. P. 1198. l. 19. des *lis.* ses. p. 1200. l. 26. axiomes *lis.* les axiomes. P. 1251. l. 6. suivent *lis.* taisent. P. 1252. l. 16. *Repos* lis. *Repas*. P. 1254. l. 19. force *lis.* ame. *Ibid.* l. 20. leur *lis.* son P. 1260. l. 15. *dalla* lis. *della*. P. 1270. l. 7. la *lis.* sa. P. 1271. l. 25. les *lis.* des. P. 1279. l. 9. désiroit *lis.* disoit. P. 1287. l. 26. *lis.* Métaphysique.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1731.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime, Monſeigneur le DUC DU MAINE.

Septembre 1731.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés BARTHELEMI ALIX, ruë S. Jacques, proche la Fontaine S Severin, au Griffon.

M D C C X X X I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	9. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1731.

ARTICLE LXXXIX.

Histoire de l'Isle Espagnole, ou de St. Domingue, écrite particuliérement sur des Mémoires Manuscrits du P. Jean-Bapt. le Pers, *Jésuite Missionnaire à S. Domingue, & sur les Piéces originales qui se conservent au dépôt de la Marine: par le P. Pierre Fr. Xavier* de Charlevoix, *D. L. C. D. J. 2. volumes in 4°. enrichis de Cartes & de Planches. 1*[er]*. vol.* pp. 484. *sans l'Epître dédicatoire & l'Avertissement. 2*[d]*. Vol.* pp. 506. *sans les Sommaires & des Tables très-éten-*

duës à chaque volume. A Paris chés Guerin, *ruë S. Jacques*, Guerin, Barrois, & Didot, *Quai des Augustins.*

IL est peu de sujets plus stériles en apparence, & qui renferment au fond plus de faits curieux & intéressans que le sujet de cette Histoire. Des deux Parties qui la composent, l'une contient les merveilles de la découverte du Nouveau Monde; l'autre est l'Histoire d'une puissante Colonie, dont la naissance & le progrès sont marqués par des traits les plus capables de plaire & d'instruire. Ce sont donc deux Histoires; mais dont l'une est la suite naturelle de l'autre.

La premiére est distribuée en six Livres, dont le premier commence par la division des *Antilles*, au milieu desquelles l'Isle Espagnole est située entre les 20. & les 22. degrés de latitude Nord. L'Auteur dit des choses fort curieuses sur l'origine du nom d'*Antilles*, & sur les imaginations des Es-

pagnols à ce ſujet ; puis en parlant de ce qui rend les chaleurs ſupportables dans ces parages, il s'étend un peu ſur la *Briſe* qui y ſouffle réguliérement depuis les huit heures du matin juſques vers les quatre heures du ſoir. Ce qu'on apelle *Briſe*, eſt un vent d'Orient plus connu encore ſous le nom de vent Aliſé, nom dérivé du vieux mot François *Alis*, qui ſignifioit uni : cette Etimologie paroît ſi naturelle au P. de *Charlevoix*, qu'il s'étonne qu'on ne l'ait pas encore remarquée. Ce qui rend ce vent ſi conſtant & ſi égal, c'eſt d'une part qu'il eſt le ſeul vent naturel ; & de l'autre, que rien n'empêche ſon action dans cette vaſte étenduë de mer, qui ſépare le Nouveau Monde de l'Ancien. C'eſt une raiſon que nôtre Auteur a emprunté du P. Joſeph *Acoſta*, & qu'il propoſe dans toute ſa force. Il tire enſuite de là des conjectures aſſés plauſibles ſur les cauſes des autres vents, qui ſe varient en tant de maniéres, ſelon la diverſité des Climats où ils ſoufflent, & ſur les effets qu'ils produiſent.

Après cette obſervation, il s'en préſente quelques autres ; ſur ce qui cauſe dans l'Iſle Eſpagnole, des pluyes ſi abondantes & ſi réglées ; ſur la diverſité des Climats ſi ſurprenante dans une Iſle qui n'a pas plus de 350. lieuës de tour ; ſur la fraîcheur des nuits ſous un Ciel ſi ardent, & ſur leur clarté malgré leur longueur. Ce que l'Auteur ajoûte de la variété du terroir, de la maniére dont les arbres y pouſſent leurs racines, du nombre prodigieux de Riviéres, qui arroſent ce beau Païs,& de la grande quantité de Minéraux qu'il produit, en donne d'abord une idée fort avantageuſe. Mais quand on fera enſuite réflexion que l'or y eſt le plus pur qu'on ait encore trouvé dans l'Amérique ; que le fer égale celui de Biſcaye, & l'étain celui de Cornoüaille ; que le cotton, la ſoye, le gingembre, la cochenille, le bois de Breſil, la caſſe, le ſucre, l'indigo, le tabac, le cacao n'y demandent que très-peu de ſoin, & y ſont de la meilleure eſpéce ; loin d'être ſurpris des éloges magnifiques que lui ont donné les Auteurs Caſtillans ;

on aura de la peine à comprendre, que la moitié d'un si riche Païs reste aujourd'hui infructueux entre les mains de ses premiers Conquérans; ne le sera-t'on point aussi de voir qu'ils ayent laissé échaper l'autre moitié, & que les François, à qui il en a tant coûté pour s'en emparer, ayent presque borné sa fécondité au sucre & à l'indigo?

Les Côtes & les Riviéres de l'Isle Espagnole ne sont pas fort poissonneuses; mais il ne faut pas aller bien loin en mer pour pêcher de toutes les sortes de Poissons que l'on connoît en Amérique; & les rivages sont couverts de très beaux Coquillages, surtout après les violentes tempêtes que les vents de Nord & de Sud y excitent. Les Insulaires appelloient ces tempêtes *Ouracané*, & c'est de là que nous est venu le mot d'*Ouragant*. Les Oiseaux, dont les bois sont remplis, ne sont pas recommandables par leur ramage, mais ils recompensent ce défaut par la variété, & l'éclat de leur plumage: les plus beaux sont les Perroquets de toutes les espéces & de tou-

tes les couleurs, les Paons, les Piverts & les Canards, &c. Les Quadrupédes s'y réduisoient à cinq espéces, toutes assés petites, & qu'on a détruites : mais tous ceux qu'on y a transportés d'Europe, y ont multiplié prodigieusement. L'Article des insectes est traité plus au long, & le sujet le demandoit. L'Auteur touche legérement ce qui concerne les Plantes, parcequ'il sçait que le Missionnaire dont il a reçû des Mémoires, travaille sur cette matiére : mais il n'omet rien pour nous faire connoître les Peuples qui occupoient cette Isle.

Les Naturels du Païs étoient d'une taille médiocre, mais bien proportionnée : ils avoient le teint bazané, les traits hideux, l'air farouche, les narines fort ouvertes, les cheveux longs, presque point de front, les dents sales, & je ne sçais quoi de trouble dans les yeux. Ils alloient nuds ; & leur peau qu'ils frottoient de Rocou, étoit rougeâtre. *Oviedo* prétend qu'ils étoient fort dissolus ; d'autres Ecrivains assûrent qu'ils furent

parfaitement chaſtes. *Oviedo* & les Hiſtoriens qui ont parlé comme lui, voulant excuſer les cruautés que les Eſpagnols ont exercées contre ces Inſulaires, auront crû, ſelon nôtre Auteur, qu'il falloit pour cela les repréſenter à la poſtérité, comme n'ayant d'hommes que la figure; & les Ecrivains contraires, ayant entrepris de rendre odieuſe la conduite des Conquérans, qui ont entiérement dépeuplé cette Iſle, ont fait enviſager ces malheureux Inſulaires, comme n'ayant preſque point de vices.

Ce qui eſt certain, ajoûte l'Hiſtorien de S^t. Domingue, c'eſt que les Caſtillans n'avoient encore frequenté que les Femmes de l'Iſle Eſpagnole, lorſqu'ils portérent en Europe cette infâme & cruelle maladie, qui y a fait depuis de ſi grands ravages. Pour ce qui eſt du caractére d'eſprit de ces Peuples, on convient qu'ils étoient ſimples, doux, humains, fort hoſpitaliers, ſans fiel, ſans ambition & preſque ſans autres paſſions, que celles des enfans plûtôt que des hommes faits: leurs guerres étoient rares &

n'étoient jamais fort ſanglantes ; leurs armes, dont ils ne ſe ſervoient qu'à l'extrémité, n'étoient que de petites Maſſuës de bois & tranchantes, qu'ils nommoient *Macanas*. Il faut excepter ici ceux de la Partie Orientale, qui, ayant à ſe défendre des Caraïbes des petites Antilles, avoient pris d'eux l'uſage de l'Arc & de la Flêche.

La Religion de ce Païs étoit extrêmement informe. Quelques-uns ont pourtant crû que les *Zemés*, ou les *Chemis*, qu'on y adoroit ſous les figures les plus monſtrueuſes, n'y étoient regardés que comme des Divinités ſubalternes, & les Miniſtres d'un Etre ſouverain, unique, immortel, Tout-puiſſant & inviſible ; mais créé, & auquel ils ne rendoient aucun culte. Leurs Prêtres qu'ils nommoient *Butios*, étoient en même tems leurs Médecins. La qualité de Prêtre leur attiroit de grands reſpects ; mais celle de Médecins les expoſoit beaucoup, ſi un Malade mouroit entre leurs mains, & que ſur certains indices ſuperſtitieux on ſe perſuadât qu'il y avoit de leur faute. Ces Inſulaires

avoient une legére idée de l'immortalité de l'ame. Ils croyoient que les ames des Gens de bien passoient, après cette vie, en un lieu de délices ; mais ils ne disoient point ce que devenoient celles des méchans. Ils débitoient quelques fables fort mal conçûës sur la création des premiers Hommes, & sur celle du Soleil & de la Lune, & ils avoient la foiblesse, comme tant d'autres Peuples, de croire que leur Isle a été la premiére habitée.

Cette Isle, avant que les Espagnols l'eussent découverte, avoit plusieurs noms, dont le plus connu étoit *Hayti*, qui veut dire Païs rude & montagneux : aussi en est-il peu où l'on voye plus de montagnes, & quelques unes sont très-hautes : mais la plûpart peuvent être cultivées jusqu'à la cime. Il n'y a peut être pas sous le Ciel une terre plus fertile. L'Isle *Hayti* étoit divisée en cinq Royaumes, dont on peut voir les noms & la situation dans une Carte que l'Auteur a fait graver. Les Souverains de ces petits Etats se nommoient *Caziques*, nom que les Espagnols ont depuis employé

pour ſignifier les Rois & les Seigneurs particuliers des Lieux qu'ils ont découverts. La Langue de nos Inſulailaires, dont quelques termes ont paſſé dans celle des Caſtillans & de là dans la nôtre, n'avoit nulle Analogie, ni avec celle des Caraïbes, ni avec aucune du continent; mais elle étoit à peu près la même que dans les Iſles de Cuba, de la Jamaïque & de Portoric; ce qui joint à la reſſemblance des mœurs & du caractére d'eſprit, fait juger que les Habitans de ces grandes Iſles avoient la même origine. D'où la tiroient-ils? C'eſt-ce qui n'eſt pas aiſé à décider; mais le P. *de Charlevoix* ne goûte pas le ſentiment de D. *Pierre Martyr* d'Angleterre, qui les fait venir de l'Iſle *Matinino* qu'on appelle aujourd'hui la *Martinique*.

Après ces notions préliminaires, l'Auteur vient à Chriſtophe *Colomb*. C'eſt le principal Héros de cette premiére Partie de ſon Hiſtoire, & il ne laiſſe rien ignorer de ce qui le regarde. Il ne décide point entre les différens avis ſur ſon extraction. C'étoit

ſans doute le plus Sçavant Coſmographe & le plus habile Navigateur de ſon ſiécle. Il avoit navigé dès ſa premiére jeuneſſe & avoit parcouru toutes les Mers qui étoient alors connuës. Il étoit très-verſé dans l'Aſtronomie & dans l'Hiſtoire ; & il avoit lû ſurtout avec attention les Voyages de *Marc Pol* de Veniſe. La figure & l'étenduë du Globe terreſtre, dont il étoit évident que la moitié étoit inconnuë, étoit pour lui, & devoit ce ſemble être pour tous les Sçavans, une démonſtration qu'il pouvoit y avoir à l'Occident des Régions habitées. Ce fut ſur ces obſervations, & ſur pluſieurs autres, qu'il dreſſa ſon Plan. Il le propoſa d'abord à la République de Génes, dont il étoit né ſujet, & qui ne l'écouta point. Il s'adreſſa enſuite au Roi de Portugal, dans les Etats duquel il s'étoit établi ; mais une ſupercherie qu'on lui fit en voulant profiter de ſes Mémoires à ſon inſçû, le rebuta & le fit paſſer en Eſpagne. Il y reſta 8. ans ſans pouvoir obtenir un Vaiſſeau ; & Barthelemy ſon frére, qui étoit auſſi un fort habi-

le homme, ne réüssit pas mieux en Angleterre, où il étoit allé pour le même dessein. Christophe perdit enfin patience & se mit en chemin pour France ; mais *Isabelle* qui venoit de faire son entrée à Grenade, fit courir après lui : & comme elle avoit épuisé ses Finances dans sa nouvelle conquête, elle engagea ses Pierreries & fit armer trois Bâtimens, qui furent en état de partir au commencement d'Août de l'année 1492.

Colomb mit à la voile le 3e, tira droit aux Canaries, d'où il prit le Large. Au bout de 15. jours, son Equipage commença à murmurer, il n'y avoit point encore d'exemple qu'aucun Navire se fût éloigné si fort de terre, & les Espagnols se crurent perdus, quand ils se virent à 5. ou 600. lieuës en Mer. Ce fut alors que Christophe *Colomb* parût un grand Homme : sa fermeté, sa sagesse, son éloquence, sa modération se déployerent dans une occasion, où il n'étoit ménacé de rien moins que d'être jetté à la Mer. Enfin le 11e. d'Oct. à 10. heures du soir il apperçût du feu ; &

le matin à la pointe du jour il vit la terre. Dans ce moment en vertu d'une Patente des Rois Catholiques, dont il étoit Porteur, il devenoit Amiral, & Vice-Roi perpétuel & héréditaire de toutes les Mers & Terres qu'il découvriroit, & il fut ſalué en cette Qualité. La premiére Iſle où il aborda, étoit une des *Lucayes*. Il en découvrit tout de ſuite pluſieurs autres; puis celle de *Cuba*, où il eut connoiſſance d'*Hayti*. On l'aſſûra qu'il y trouveroit de l'or en un lieu nommé *Cibao*. Il ſe mit auſſi-tôt dans la tête que c'étoit le *Cipango* de Marc Pol de Veniſe, & il eut dans la ſuite bien de la peine à ſe guérir de cette imagination. Il tourna donc du côté d'Hayti, & y arriva le 6ᵉ. de Décembre.

Livre II. La deſcription de toute la Côte Septentrionnale de l'Iſle Hayti, ce qui donna occaſion à l'Amiral de la nommer l'Iſle Eſpagnole, ſon alliance avec *Goacanaric*, Roi de Marien, ce qui l'engagea à retourner en Eſpagne avant que d'avoir viſité les Mines de *Cibao*, & à laiſſer une partie de ſes Gens dans les Etats de ſon

nouvel Allié ; ce qui lui arriva aux Açoires, où une violente tempête l'obligea de relâcher, les honneurs qu'il reçût à la Cour de Portugal, où une 2[de]. tourmente le força de se rendre ; le dépit que conçûrent les Portugais, quand ils virent exécuté si heureusement, à l'avantage des Espagnols, un projet qu'ils avoient traité de vision ; tout cela rend agréable la lecture des 15. premiéres pages du 2[d]. Livre. Enfin le 15. Mars, le nouvel Amiral rentra dans le Port de *Palos* en Estremadoure, d'où il étoit sorti, & où il fut reçû avec des acclamations inexprimables ; les Cloches sonnérent, les Boutiques furent fermées, & peu de jours après, *Colomb* s'étant rendu à Seville pour y attendre les Ordres de la Cour, qui étoit à Barcelonne, il y reçût une Lettre de leurs Altesses, dont l'adresse étoit, A Dom Christophe Colomb, nôtre Amiral sur la Mer Océane, Vice-Roi & Gouverneur des Isles, qui ont été découvertes dans les Indes. Surquoi l'Auteur fait observer que les nouvelles Découvertes furent ainsi

appellées, par émulation contre les Portugais, qui avoient déja conquis une partie des Indes Orientales, & parceque *Colomb* avoit persuadé aux Espagnols que les Isles, d'où il venoit, en étoient l'extrémité la plus reculée vers l'Est.

L'entrée de l'Amiral à Barcelonne fut un véritable Triomphe. „ Tous „ les Courtisans, suivis d'un Peuple „ innombrable, allérent au devant de „ lui fort loin dans la Campagne, & „ après qu'il eut reçû les complimens „ qui lui furent faits de la part du „ Roi & de la Reine, il marcha jusqu'au Palais en cet ordre. Les Indiens qu'il avoit amenés, dont l'un „ étoit parent du Roi de *Marien*, paroissoient les premiers & ornoient „ d'autant mieux son Triomphe, qu'eux-mêmes ils y prenoient part : „ au lieu que les Triomphateurs Romains fondoient la gloire du leur sur „ la misére de ceux qu'ils traînoient attachés à leur Char. On voyoit ensuite des Couronnes & des lames d'Or, „ qui n'étoient point le fruit de la violence & de la rapacité du Soldat

„ victorieux : des bâles de Cotons,
„ des caiſſes remplies d'un Poivre,
„ qu'on croyoit au moins égal à celui
„ de l'Orient, (c'étoit du Piment)
„ des Perroquets qu'on portoit ſur des
„ cannes de 25. pieds de haut, des
„ dépoüilles de Caymans & de La-
„ mentins, qu'on publioit être les vé-
„ ritables Syrênes des Anciens ; des
„ Oiſeaux de pluſieurs eſpéces incon-
„ nuës, & quantité de raretés que la
„ nouveauté rendoit precieuſes : tout
„ cela étalé aux yeux d'un Peuple,
„ dont l'imagination & la vanité por-
„ tent ordinairement les choſes au de-
„ là du naturel, ſembloit les tranſ-
„ porter dans ces nouvelles Regions
„ d'où il ſe flattoit de voir bien-tôt
„ couler des Richeſſes inépuiſables
„ dans le ſein de l'Eſpagne. Auſſi en-
„ tendoit-on les acclamations redou-
„ bler à chaque inſtant, & jamais
„ homme n'eut peut-être des momens
„ plus flatteurs que Colomb en eut en
„ cette occaſion, ſur tout s'il raprochoit,
„ comme il ne pouvoit guéres man-
„ quer d'arriver, ſa ſituation préſente

„ de celle, où il s'étoit vû quelques „ mois auparavant „.

La réception que lui firent leurs Altesses, & l'audience, qu'elles lui donnérent en public, répondirent à cette brillante marche. Ses Patentes furent confirmées, on lui donna des Armoiries magnifiques avec cetté Devise.

Por Castilla y por Leon
Nuevo Mondo Hallo Colon.

Par où la Reine Isabelle voulut faire connoître que les nouvelles Découvertes appartenoient à la seule Couronne de Castille. Ses deux fréres, Barthelémy, & Diégo quoiqu'absens, eurent part aux faveurs de la Cour, & le titre de *Dom* leur fut accordé. Enfin les Indiens furent solemnellement baptisés, & tenus sur les fonds par le Roi, le Prince d'Espagne, & les principaux Seigneurs de la Cour. On donna en suite avis au Pape *Alexandre* VI. de la découverte du nouveau Monde, & sa Sainteté fut suppliée d'en accorder le Domaine aux

Roix Catholiques. „ Ce n'étoit pour-
„ tant,remarque l'Auteur, qu'une Ce-
„ rémonie de bienséance. Ferdinand
„ & Isabelle étoient bien persuadés
„ qu'ils n'avoient pas besoin de la
„ permission du S. Siége, pour posse-
„ der légitimement les nouvelles ac-
„ quisitions , & l'Historien *Herrera*
„ dit en termes formels,que des per-
„ sonnes Eminentes en sçavoir , l'a-
„ voient ainsi décidé ; d'ailleurs bien
„ des Gens en Espagne s'étoient déja
„ infatués de l'opinion que ces Isles
„ avoient autrefois appartenu à l'Es-
„ pagne „. Le P. de *Charlevoix* avoit rapporté ailleurs sur quoi cette imagination étoit fondée. Quoiqu'il en soit, ce fut en conséquence de la Lettre des Rois Catholiques au Pape,que fut tracée cette célébre ligne de Demarcation,qui a fait tant de bruit dans le monde.

Second Voyage de Christophe *Colomb*. La Découverte qu'il fit des Isles du Vent & de celle de Portoric; son embarras en arrivant à l'Isle Espagnole,où il trouva sa Forteresse brûlée & tous ses Gens massacrés ; la fon-

dation d'*Isabelle*, la premiére Ville qui ait été bâtie dans l'Amérique par les Européens, la visite des Mines de *Cibao*, la description de cette Province où coulent par tout des eaux pures & cordiales, & où les Indiens qui accompagnoient les Castillans, leur faisoient ramasser de l'Or à chaque pas; la découverte de la Jamaïque : l'arrivée de *Dom* Barthelemy à *Isabelle* avec un secours de rafraichissemens : les premiers mouvemens des Insulaires causés par la vexation des Espagnols, sont des événemens très-bien détaillés dans la suite du second Livre. La famine qui survint bientôt dans la nouvelle Colonie, parceque la plûpart des provisions s'étoient gâtées, servit de prétexte aux Castillans pour se débander & pour aller vivre parmi les Insulaires : mais ils commirent par tout de grands désordres, & les Barbáres ne le souffrirent que quand ils ne se trouvérent pas les plus forts : un très-grand nombre de Castillans périt par les mains de ces Barbares; on entreprit de punir les Coupables, mais le désespoir leur donna des forces; &

l'Amiral se vit en même tems une guerre sur les bras, & une partie de sa Colonie révoltée contre lui. L'on ne pouvoit néanmoins lui reprocher qu'un peu trop de sevérité dans le Gouvernement ; mais il avoit un autre défaut, dont il n'étoit pas en son pouvoir de se corriger, & qu'on ne lui pardonna jamais. Il étoit Amiral & Viceroi, c'étoit beaucoup pour un Etranger & pour un homme nouveau, & une si prompte élevation choquoit trop la jalousie des Seigneurs, & la fierté de la Nation ; on chercha bientôt à le trouver Criminel pour le perdre. Ferdinand commençoit à le craindre, & ne l'aima jamais. *Colomb* avoit tout fait pour la Reine & rien pour le Roi ; en vertu de ses deux Charges, pour peu que les découvertes se multipliassent, il alloit devenir bien puissant : c'étoit un grand Tître pour encourir la disgrace du Roi.

Colomb eut moins de peine à venir à bout des Indiens : un stratagême assés singulier le rendit Maître de *Caonabo* Roi de *Maguana*, le plus redoutable de ses ennemis. Il marcha

ensuite au devant d'une grande Armée d'Insulaires, qui ne tinrent pas contre les Armes à feu, les longues Epées & les Dogues des Espagnols. Le fruit de cette Victoire fut la réduction de presque toute l'Isle. Il étoit occupé à régler le Tribut que chaque Province devoit payer, lorsqu'il apprit qu'on lui avoit rendu de fort mauvais services à la Cour, & qu'un Commissaire venoit d'arriver pour informer de sa conduite, & de celle de ses freres. Sur cette nouvelle il partit pour *Isabelle*, & voyant que le Commissaire passoit ses pouvoirs, il crût n'avoir rien de mieux à faire que de l'abandonner à son imprudence; ce qui lui réüssit. Il apprit en même tems qu'on avoit découvert de nouvelles Mines d'or. Il les fit visiter, & elles se trouvérent très-abondantes. Peu de tems après, il s'embarqua pour l'Espagne avec le Commissaire. Sa présence dissipa tous les soupçons, il ne reçut que des remerciemens & des amitiés de leurs Altesses; & il ne fut plus question que de faire un nouvel Armement qui le mît en état de

continuer ſes découvertes, & de pouſſer les établiſſemens commencés dans l'Iſle Eſpagnole.

Il s'y en fit un dans ſon abſence; mais ſur ſes Inſtructions; ce fut la Fondation de *San-Domingo*, à laquelle une petite avanture aſſés ſinguliére donna occaſion. D. *Barthelemy* que ſon frere avoit créé *Adelantade*, c'eſt-à-dire, Lieutenant Général, fut Fondateur de cette premiére Métropole du nouveau Monde. Il voulut enſuite profiter de l'occaſion pour réduire *Behechio*, Roi de *Xaragne*, le ſeul qui ne ſe fût pas encore ſoûmis au Tribut. Il s'y tranſporta accompagné de 300. hommes bien armés. *Behechio* de ſon côté fit avancer des Troupes pour lui diſputer le paſſage des Riviéres; mais ſa ſœur, quoique Veuve du malheureux *Caonabo*, qui avoit péri ſur Mer en allant en Eſpagne, eſtimoit les Caſtillans; elle lui perſuada de faire de bonne grace ce qu'il n'étoit pas en état d'empêcher. Ainſi cette expedition ne coûta à D. *Barthelemy* que la peine du Voyage. Il ne lui en coûta guéres plus pour appaiſer une

révolte des Indiens sujets de *Guarionea*, Roi de *Magua*, & qui avoient contraint leur Cacique de se mettre à leur tête : il le rencontra, qui n'avoit encore pû ramasser que 15000. hommes, & il tomba si brusquement sur lui, pendant la nuit, qu'il lui tua une partie de ses gens, & le fit prisonnier.

Livre III. D. *Barthelemy* eut d'autant plus lieu de se féliciter de cette Victoire, que la révolte des Indiens étoit un effet des intrigues des ennemis secrets des *Colombs*, ces ennemis ne s'en tenoient plus à des murmures, & ne tardérent pas à se révolter ouvertement. Celui qui leva l'Etendart de la Rebellion, fut une des Créatures de l'Amiral, qui l'avoit fait Alcaïde Major, c'est-à-dire, Grand Sénéchal, il se nommoit François *Roldan Ximenez* : une ambition sans bornes, un esprit dur, & un mauvais cœur faisoient le fond de son caractére ; il comptoit d'être soûtenu par les ennemis que les Colombs avoient en Espagne ; & il porta ses vûës jusqu'à se rendre Maître de l'Isle Espagnole. Il

commença par gagner les Ouvriers ; il engagea ensuite les Insulaires à se révolter, comme on a vû qu'ils avoient fait. D. *Diegue Colomb*, Gouverneur d'*Isabelle*, fut obligé, pour sauver sa vie, de se refugier dans le Château ; & le Rebelle voyant, par cette retraite & par la prompte défaite des Indiens, son coup manqué des deux côtés, il prit ouvertement les Armes. Dom Barthelemy accourut pour éteindre le feu avant qu'il eut gagné plus avant, empêcha *Roldan* de se saisir d'aucune Place, battit encore les Insulaires, qui s'étoient révoltés de nouveau, à la sollicitation de l'Alcaïde, & quoique la Rebellion fît des progrès considérables, il conserva toûjours sa supériorité jusqu'à l'arrivée de l'Amiral, qui prit terre pour la premiére fois à *San-Domingo*, le 22. d'Août.

Les avantures de ce 3^me Voyage de Christophe Colomb sont assés extraordinaires pour meriter d'être lûës : nous y renvoyons le Lecteur : nous nous contentons de dire ici que *Colomb* découvrit alors le Continent de l'Amérique, & les Isles de *Cubagua*

& de la *Marguerite*, où se faisoit la pesche des Perles. L'état où il trouva sa Colonie, rabattit beaucoup de la joye que lui avoit causé un si heureux voyage. La famine y étoit extrême & augmentoit le nombre des mécontens, quoiqu'ls ne la dûssent imputer qu'à leur paresse & aux maniéres qu'ils avoient pour les Insulaires : le parti qu'il prit, fut de tâcher à ramener les esprits par la douceur, n'étant pas en état de les réduire par la force. Il en vint à bout par sa patience, & il fit avec eux un Traité où l'honneur du Gouvernement fut un peu sacrifié à la néceſſité des tems, mais il eut soin d'avertir la Cour qu'elle n'étoit point obligée de ratifier un Traité, que des Rebelles lui avoient arraché, les armes à la main : on lui avoit conseillé de passer lui-même en Espagne, où sa seule présence pouvoit désarmer ses ennemis. il ne suivit pas ce conseil, & c'est la plus grande faute qu'il ait faite de sa vie.

Ce qui le trompa, c'est qu'il crut *Roldan* sincérement reconcilié avec lui ; & il est certain qu'il en fut très-

bien ſervi dans une occaſion délicate. Un Capitaine Eſpagnol nommé Alphonſe de *Ojeda*, hardi,entreprenant, d'une force, d'une adreſſe & d'une valeur prodigieuſe, avoit accompagné l'Amiral dans ſon ſecond voyage, & lui avoit rendu de grands ſervices, ſurtout dans la découverte des Mines de *Cibao*, & dans la priſe de *Caonabo*. Il étoit depuis retourné en Eſpagne, & il s'étoit bien mis dans l'eſprit de D. Jean Rodriguez de Fonſeca, Evêque de Cordouë,qui avoit la Direction des affaires des Indes & n'aimoit pas les Colombs. Il en obtint la communication des Mémoires du dernier voyage de l'Amiral, forma le plan d'une entrepriſe, & le fit approuver par le Prélat, qui lui donna une permiſſion par écrit de l'exécuter contre ce qui avoit été réglé entre les Rois Catholiques, & Chriſtophe Colomb. *Ojeda* muni de cette piéce eut bientôt fait ſon armement, dans lequel Americ *Veſpuce* s'intéreſſa: ce Marchand voulut même faire le voyage; & dans la Relation qu'il en publia à ſon retour, il avança fauſſement qu'il avoit

duré 25. mois ; afin de faire croire qu'il avoit reconnu la Terre ferme avant *Colomb.* Il y réüssit d'abord ; & lorsqu'on reconnut l'erreur, on s'étoit déja accoûtumé à nommer de son nom *Amérique* , cette premiére partie du Monde qui égale les trois autres en grandeur & les surpasse peut-être en richesses. Le terme de cette expédition fut l'Isle Espagnole , où *Ojeda* se comporta , d'une maniére à faire craindre à l'Amiral qu'il ne voulût s'y rendre indépendant : *Colomb* lui envoya *Roldan* qu'il avoit rétabli dans l'exercice de sa chatge , & qui, partie par insinuation , partie par menaces, obligea l'Avanturier à faire voile pour l'Espagne. Il étoit tems ; pour peu qu'*Ojeda* eut tenu bon , le feu mal éteint de la Rebellion alloit se rallumer de nouveau.

Cependant la Cour d'Espagne retentissoit de plaintes contre les trois fréres. Il y eut même à Grenade,où elle étoit alors , une espéce d'émeute populaire contre-eux. Isabelle n'en paroissoit pas fort ébranlée , & l'on n'avoit pû encore entamer l'Amiral

dans ſon eſprit ; lorſqu'une bagatelle, dont il étoit même fort innocent, fit ce que les accuſations les plus graves, & les plus artificieuſement tournées, n'avoient pû faire. La Reine reſolut de le rappeller, & nomma pour ſon Succeſſeur dans le Gouvernement des Indes, le Commandeur François de *Bovadilla* : elle lui avoit donné des inſtructions fort ſages ; mais elle l'avoit rendu trop puiſſant, & ne l'avoit pas bien connu. Les trois fréres chargés de chaînes, leurs biens confiſqués, & eux-mêmes condamnés à la mort, ne ſont qu'une partie des violences de Bovadilla : on eſt ſurpris qu'il ne les ait pas pouſſées juſqu'au bout, & qu'il ſe ſoit contenté d'envoyer en Eſpagne les prétendus coupables avec les piéces de leur Procès.

L'Amiral reſpira quand il ſe vit embarqué. Dès qu'il fut en Mer, on voulut lui ôter ſes chaînes, mais il s'y oppoſa, & il eſt vrai que ſon arrivée à Cadix dans l'équipage d'un Malfaiteur ne lui fit guére, moins d'honneur que ſon entrée triomphante à Barcelonne, par le cri général qui s'éleva

dans le Peuple, par l'indignation que conçûrent les Rois Catholiques contre *Bovadilla*, par la maniére dont ils s'y prirent pour le dédommager des ignominies de sa prison, & par les assûrances qu'ils lui donnérent hautement de le venger. Il ne put néanmoins obtenir d'être rétabli dans son Gouvernement; la Politique s'y opposoit; à mesure que le Nouveau Monde se découvroit, on s'appercevoit qu'on lui avoit trop accordé. *Bovadilla*, qui d'ailleurs avoit fait de grandes fautes à l'égard des Insulaires, fut rapellé, & D. Nicolas *Ovando*, Commandeur de Larez, & peu de tems après Grand Commandeur d'Alcantara, fut envoyé à sa place. Le caractére de ce Nouveau Gouverneur, les instructions qui lui furent données, sa conduite à l'égard des Insulaires, l'arrivée de l'Amiral à la vûë de *San-Domingo*, où il ne fut pas reçû; l'avis qu'il donna d'une tempête qu'il prévoyoit & le mépris qu'on en fit, d'où s'ensuivit le naufrage de la Flotte qui retournoit en Espagne excessivement chargée d'or: tout cela, quelque intéres-

ſant qu'il ſoit dans ſes circonſtances, ne pourroit pas être extrait ſans nous mener trop loin.

La même tourmente qui avoit fait perir la Flotte Eſpagnole, avoit auſſi renverſé *San-Domingo*, & pour ſurcroit de malheur toute la partie Orientale de l'Iſle ſe trouva en armes. On commença même dès lors à rencontrer des braves parmi les Inſulaires. L'Auteur en rapporte un exemple, dans lequel il ne trouve point d'autre vraiſemblance que le témoignage des Eſpagnols, à qui elle ne fait pas honneur. La guerre finit pourtant à leur avantage, & ils tuérent un ſi grand nombre de ces malheureux, que cette Province juſques là très peuplée, parut toute déſerte. Le premier fruit que le grand Commandeur en recueillit, fut le rétabliſſement de *San-Domingo*, qu'il égala aux plus belles Villes d'Eſpagne, mais dont il changea mal à propos la ſituation.

Article XC.

Grammatica Hebraïca & Chaldaica, &c. *C'est-à-dire, la Grammaire Hébraïque & Chaldaïque, recueïllie des meilleurs Auteurs, & réduite à une Méthode nouvelle & aisée ; avec une Syntaxe où sont expliquées avec étenduë & exactitude toutes les expressions propres de l'Ecriture ; & différens Traités concernant la Littérature Hébraïque, suivis de plusieurs sortes de Tables très-amples. Par le R. P. Dom Pierre* Guarin, *Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. A Paris chés Jacques* Collombat, *ruë S. Jacques, à l'Enseigne du Pelican, deux Vol. in 4°. premier vol. pp. 632. 2d V. pp. 767.*

On voit des Auteurs dont les Livres portent des tîtres, qui annoncent beaucoup plus de choses que l'Ouvrage n'en contient. On peut dire au contraire que le R. P. Dom *Guarin* n'est que trop modeste dans ce qu'il promet au Public par le tître de sa Grammaire, eû égard à la multitu-

de d'excellentes choſes qu'elle renferme. Ce n'eſt pas une ſimple *Grammaire Hebraïque*, & un Abrégé de la *Grammaire Chaldaïque*. C'eſt un *Tréſor* où l'on trouve en abrégé tout ce qui a paru juſqu'ici de meilleur en genre de Littérature Hébraïque & d'érudition ſacrée : mais on l'y voit recuëilli avec un choix, & arrangé avec une Méthode, qui font connoître la Critique & le goût de l'Auteur, auſſi bien que ſon invincible application au travail. Les Hébraiſans y trouveront tout à la fois une Grammaire & une Rhétorique Hébraïque. Car l'Auteur ne s'eſt pas contenté d'expoſer la Syntaxe ſimple, ou l'arrangement naturel des mots qui compoſent le ſens Grammatical. Il fait remarquer à ſon Lecteur tout ce que les expreſſions figurées ont de particulier dans le génie de la Langue & toute l'énergie des figures qui animent le ſtile des Auteurs Sacrés. Les Théologiens y trouveront un Commentaire abrégé ſur tout le Texte Hébreu, & même ſur le Texte Grec du Nouveau Teſtament : puiſqu'il n'y a guéres d'expreſſions un peu diffici-

les dans l'un & dans l'autre, qui ne ſe trouvent éclaircies dans le Livre dont nous parlons.

C'eſt avancer les Sciences que de procurer aux Particuliers la facilité de les acquerir ; & ceux qui deſirent apprendre l'Hébreu, ne ſçauroient ſçavoir trop de gré au R. P. Dom *Guarin*, de leur avoir épargné par ſon travail la peine de lire pluſieurs gros Livres même hérétiques, & la dépenſe de les acheter.

Si quelqu'un s'aviſoit de dire que cet Auteur ne fait que donner en gros au Public un bien que l'on poſſédoit déja en détail, & qu'il n'a fait que ramaſſer ce que les autres Grammairiens avoient dit avant lui ; il trouvera une réponſe à cette objection dans la *Préface* ; & elle paroît fort ſenſée : c'eſt que les meilleurs Grammairiens qui l'ont précedé en ont uſé de même à l'égard de leurs Prédeceſſeurs. En effet c'eſt aſſés l'uſage ſurtout en fait de Grammaires & de Dictionaires, que ceux qui travaillent les derniers profitent des lumiéres & du travail de ceux qui les ont dévancés. De là

vient que les nouvelles Grammaires, comme les nouveaux Dictionnaires, pour peu que ces Livres ſoient faits par des Perſonnes d'eſprit & de goût, ſont les meilleurs. Le P. *Guarin* indique auſſi dans ſa Préface les ſources où il a puiſé. Ce ſont les Ouvrages du Rabbin *Kimhi*, de *Santes Pagninus*, *Buxtorf*, *Glaſſius*, *Altingius*, & quelques autres plus modernes; mais la modeſtie, qui lui a fait taire tout ce qu'il a ajoûté de lui même aux réflexions de ces Sçavans, ne l'empêchera pas de vivre deſormais avec eux dans la mémoire des Gens de Lettres. Il n'y a pas moins d'honneur à faire un choix juſte & judicieux de ce que tant de célébres Auteurs ont dit de meilleur ſur différentes matiéres, & à en faire un Corps d'Ouvrage étendu, ſuivi, lié & bien proportionné dans toutes ſes parties, qu'à produire quelque choſe de ſon génie & de ſon invention. C'eſt là ſe tirer de pair entre les Grammairiens & ſe donner tout le mérite des Hiſtoriens, qui recueïllent des différens Auteurs les faits & les Evénemens, comme autant de

membes épars, pour en composer le Corps de leur Histoire. Tout ce que le Public peut desirer dans ces deux espéces d'Ouvrages, c'est qu'ils ne soient point composés, pour ainsi dire, de piéces de rapport, qui se trouvent assemblées comme par hazard; mais que toutes les parties en soient si bien assorties, que chacune d'elles conspire à faire un même tout. C'est à cela que le R. P. Dom *Guarin* s'est étudié, autant que le permettoit la nature de l'Ouvrage, & le dessein qu'il en avoit conçû.

Après avoir tâché d'établir dans la 1re Partie de sa *Préface*, que pour entendre parfaitement l'Ecriture, il est non seulement utile, mais même nécessaire de sçavoir l'Hébreu; voici à peu près ce qu'il dit pour l'exposition de son dessein. Malgré cette foule d'Auteurs, qui depuis deux Siécles ont composé des Grammaires Hébraïques, il y a long-tems que les Sçavans se plaignent qu'aucune ne répond, ni aux promesses des Auteurs, ni à l'attente des Lecteurs. De ces Auteurs les uns sont devenus obscurs, pour avoir

voulu trop abréger leurs Méthodes, & les autres ennuïeux, pour leur avoir donné trop d'étenduë. J'ai tâché d'éviter l'un & l'autre écuëil ; & d'allier tellement la briéveté avec la clarté, qu'en disant tout ce qu'il faut, je ne dise aussi que ce qu'il faut. La troisiéme Partie de la *Préface* contient la maniére de réüssir dans l'étude de la Langue Hébraïque. Cette nouvelle Grammaire est divisée en trois Livres, dont le 1er traite de l'*Etymologie*, ou pour mieux dire, de l'*Analogie*. Le 2d de la Syntaxe ou Construction des mots ; & le troisiéme contient des *éclaircissemens* sur différens points de Grammaire ou de Littérature Hébraïque, avec un Abrégé de la Grammaire Chaldaïque. De sorte, dit l'Auteur, que ceux qui ne sont point trop passionnés pour l'Hébreu, & qui en veulent user sobrement, trouveront dans ce seul Livre une Bibliothéque Hébraïque entiére.

Les trois Livres dont on vient de parler, sont partagés en deux Volumes, lesquels doivent être bientôt suivis d'un troisiéme, qui sera un *Lexicon*

Hébraïque & Chaldaïque. Depuis la mort de Dom *Guarin*, l'Edition de ce Dictionnaire a été confiée à Dom le *Tournois*, Eléve de Dom *Guarin*. L'estime que les Sçavans font de ces deux premiers Volumes, est pour l'Editeur aussi bien que pour l'Imprimeur, un gage assûré du favorable accueïl que le Public fera au troisiéme. Ce Livre est venu fort à propos pour maintenir la France en possession du goût, qui y régne toûjours pour ce qu'on appelle communément les Langues sçavantes, malgré la coûtume qui s'est établie d'écrire en François sur toutes sortes de sujets. Au reste, en rendant à l'Auteur la justice que mérite un Ouvrage qui surpasse en étenduë & en varieté d'érudition, tout ce que la France avoit produit jusqu'ici en genre de Grammaire Hébraïque, nous ne devons pas oublier de dire aussi à la loüange du Sr. *Collombat*, que ce même Ouvrage peut entrer en paralléle avec tout ce qui a paru jusqu'ici de plus exact & de plus parfait en genre d'Imprimerie.

Les matiéres quoique traitées selon

toute leur étenduë, s'y trouvent tellement arrangées ; que même les nouveaux Hébraïsans ne peuvent être effraïés de la multitude des préceptes. Ce qu'ils doivent apprendre d'abord, se trouve imprimé en plus gros Caractéres, & ce qui est au dessus de leur portée & de leur progrès, est imprimé en deux colomnes & en plus petits Caractéres. C'est à la faveur d'une telle méthode que l'Auteur prétend qu'en deux mois de tems chacun pourra, sans le secours d'aucun Maître, apprendre les principes de la Langue Hébraïque, & de la Chaldaïque, & même interpréter passablement l'une & l'autre. Le premier des deux termes déja imprimés, contient l'Etymologie & la Syntaxe simple. L'*Etymologie* renferme tout ce qui regarde les Lettres, les Accens, la maniére d'écrire & de lire, les Points voyelles & enfin les différentes parties du discours selon les Hébreux, avec les changemens qui peuvent arriver à chacune d'elles ; on y trouve aussi les régles générales selon lesquelles se doivent faire ces changemens, dont les exem-

ples ſont exprimés par des Tables très-propres à en applanir toutes les difficultés. L'exactitude & l'abondance avec leſquelles l'Auteur a traité des changemens de ponctuation, font aſſés voir l'eſtime qu'il faiſoit de ces ſortes de connoiſſances, par rapport à l'intelligence du texte de l'Ecriture. Nous examinerons une autre fois ſi cette eſtime eſt mieux fondée que le mépris qu'en font les Adverſaires. Nôtre Auteur fait remarquer au ſujet du Verbe, que dans la Langue Hébraïque, les *Verbes* ſont ordinairement les racines des noms, & des autres parties du diſcours : que le plus ſouvent ils ne ſont compoſés que de trois Lettres, & qu'outre les ſignifications ordinaires dans les autres Langues, ils ſignifient encore la différence du genre maſculin & du féminin. Il n'en eſt pas, dit encore le ſçavant Grammairien, de la Langue Hébraïque, comme de la Langue Latine : ſi on demande pourquoi la ſeconde perſonne du Preterit du Verbe *amo* ſe termine par *aviſti*, on ne peut en aporter d'autre raiſon, ſi non que l'uſage l'a ainſi éta-

bli ; mais dans la Langue Hébraïque, l'uſage n'eſt pas ainſi purement arbitraire : car la ſeconde Perſonne אהבת *ahabtah* du Verbe *amavit*, eſt compoſée de ce mot *ahab* & de *atah* (tu.) Pareillement quand il ſe fait un changement de maſculin en féminin dans un mot radical, ou d'un ſingulier en duel, ou en pluriel ; ce changement ne ſe fait pas d'une maniére toute arbitraire, mais il eſt fondé ſur la nature même de la Langue.

Le 2[d] Livre qui comprend la *Syntaxe*, eſt diviſé en deux Parties, dont l'une regarde la Syntaxe ſimple, & l'autre la Syntaxe figurée. On voit aſſés qu'il s'agit dans la 1[re] Partie de la Conſtruction, & de l'arrangement Grammatical des parties du Diſcours Hébraïque. Quoique l'Auteur faſſe profeſſion de travailler ici d'après *Glaſſius*, il ne faut pas néanmoins s'imaginer qu'il le ſuive en ſimple Copiſte. Il ſçait en bon Critique, retrancher de la Philologie du Proteſtant, ce qu'il y a de mauvais, ou de ſuperflu ; & ſe rendre propre ce qu'il y trouve de bon, en lui donnant un tour nou-

veau. Nous ne pouvons néanmoins diſſimuler que ce Critique habile, & d'une Doctrine très-ortodoxe, n'a pas toûjours choiſi avec la même attention ce qu'il a tiré de ſon modéle. Le Public en jugera par une preuve que nous allons en apporter.

A l'occaſion de l'*Article* des noms Hébreux, Dom *Guarin* a jugé à propos de traiter en particulier de l'Article des Grecs. C'eſt là que conjointement avec *Glaſſius*, il attaque un des Argumens dont le Cardinal *Bellarmin* s'eſt ſervi pour refuter l'erreur des Proteſtans, qui ont oſé ſoûtenir que le Pape eſt l'Antechriſt. Le principe du Cardinal eſt, que ſelon l'Ecriture & les Peres, l'*Antechriſt* doit être une Perſonne ſinguliére & non pas pluſieurs perſonnes revêtuës d'une même Autorité, qui ſe trouvent ſucceſſivement dans la même place : *Bellarmin* le prouve, entre-autres maniéres, par ces Paſſages de S. Paul, 2. Theſſ. 2. 3. *Et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis . . . . . & tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui.* Nos Adverſaires,

dit le Cardinal, reconnoissent comme nous, qu'il s'agit ici du vrai *Antechrist*: or est-il que celui dont parle ici S^t^. *Paul*, est une certaine Personne en particulier, comme il est évident par les Articles Grecs. ὁ ἄνθρωπος τῆς ἁμαρτίας ὁ ὑίος ἀπολείας.

Cette Régle de Bellarmin, dit sur cela Dom *Guarin*, n'est appuyée que sur un fondement ruïneux, parceque le terme ὁ ἄνθρωπος, ne désigne pas toûjours un homme singulier. *Isthæc quoque Bellarmini regula ruinoso nititur fundamento*. Glassius avoit dit dans sa Philologie, *mirum est Jesuitam non animadvertisse quàm invalidè soli Græcorum Articulo res tanti momenti superstruatur*. Arrêtons nous un moment à la Critique que fait ici Dom *Guarin* d'après *Glassius*. Ne diroit-on pas en lisant ces mots. *Isthæc quoque Bellarmini regula*, *&c.* que *Bellarmin* avance comme une chose indubitable, que l'Article des Grecs mis devant les mots ἄνθρωπος, ὑίος, ou autres semblables, restraint toûjours ces termes à l'individu, & qu'il ne peut jamais leur laisser une plus grande étenduë? Cependant *Bel-*

larmin ne l'enſeigne pas : il eſt vrai que cet habile Controverſiſte cite un Paſſage de S^t. *Epiphane*, où ce Pere ſoûtient expreſſément la *Régle* que le Critique attribuë à *Bellarmin*. On convient encore avec Dom *Guarin*, que ſuppoſé que la Régle de S[t]. *Epiphane* fût vraie, l'Argument de *Bellarmin* auroit une eſpéce de force qu'il n'a pas, en la ſuppoſant fauſſe. Mais il eſt aiſé de voir que l'Argument du ſçavant Cardinal eſt toûjours concluant, indépendemment de cette obſervation de Grammaire que lui oppoſent *Ameſius*, *Glaſſius* & Dom *Guarin*. Car, ſoit que l'Article Grec mis devant ces mots ἄνθρωπος ou υἱὸς, n'ait quelque fois qu'un ſens indéfini, ou un ſens défini, mais ſpécifique, comme dans les Paſſages cités par *Glaſſius* & Dom *Guarin* ; ou qu'il doive toûjours être pris dans un ſens individuel, comme le ſoûtient S[t]. *Epiphane*, peut-on nier que cet Article ne ſoit pris au ſens individuel dans les deux endroits de l'Ecriture dont il s'agit ici ? Le ſens que préſentent naturellement à l'eſprit ces deux Paſſages, leur rapport

à d'autres Passages cités par *Bellarmin* au même endroit, l'autorité des Peres qu'il produit en témoignage, & qui tous unanimement entendent de l'Antechrist, comme d'une Personne singuliére, ces mêmes Textes ; tout cela ne démontre-t'il pas assés, que dans ces deux Passages l'Article Grec est pris au sens défini individuel, & que par conséquent l'Argument de *Bellarmin* est à couvert de la Critique de ses Adversaires ? De l'Article des Grecs, nous passons avec Dom *Guarin* à la suite de la *Syntaxe* simple des Hébreux. Le nom est ou propre, ou appellatif. L'Auteur a réüni les uns & les autres dans un même Chapître, profitant de l'aveu qu'a fait *Glassius*, qui après les avoir séparés, avouë ensuite qu'il avoit eû dessein, de commencer sa Grammaire sacrée par ce qui regarde le nom propre ; attendu, dit-il, que c'est là proprement sa place (*quæ propriè ejus sedes est.*) Il ne faut point, dit ici le R. P. Dom *Guarin*, chercher l'origine des noms propres des Hébreux, ailleurs que dans l'Hébreu même. Mais il y a dans

 les

les Langues plus récentes, des noms que l'on peut vraiſemblablement déduire de l'Hébreu, comme de la plus ancienne de toutes les Langues. Tels ſont par exemple les noms qui ſuivent : *Saturnus* du Verbe Hébreu סתר *Sathar*, qui ſignifie *latuit*, d'où on a formé le mot *latium*, ainſi nommé dit Ovide, parceque Saturne s'y étoit caché. *Dicta quoque eſt latium terra, latente Deo ; Mercurius* de מכר *Macar vendidit*, parceque Mercure étoit le Dieu des Marchands; *Cadmus* de קדם *Kedem Oriens*, parceque Cadmus, qui donna les lettres aux Grecs, étoit venu d'Orient ; *Bacchus* de בכה *Bacha flevit, ejulavit.* Cette Etymologie eſt fondée ſur ce qu'on rapporte des Bacchantes. Voici ce qu'en dit Virgile Æneid. VII.

> *Aſt aliæ tremulis ululatibus æthera complent.*

Camelus de *Gamal*, גמל ; mais ce n'eſt pas immédiatement, & par un ſimple changement du *Gimel* des Hébreux au Latin, comme le dit Dom *Guarin.* Il eſt bien plus probable que

Camelus est venu d'abord du mot Grec Κάμηλος. Il en faut dire autant du mot *Taurus*, qui n'est pas venu immédiatement du mot Hébreu תור *Thor* ou *Tor*, mais du Grec ταῦρος. Pour le mot *Saccus* il vient aussi, du moins médiatement, de l'Hébreu שׂק *Saq*, qui est le seul mot, dit *Schikard*, qui se soit échappé de la Tour de Babel, pour passer sain & sauf en toutes les Langues.

Dans les sept Chapitres suivans, l'Auteur traite des autres Parties du Discours, en abregeant, ou réformant *Glassius*. Il raproche comme celui-ci, les expressions du nouveau Testament, de celles qui paroissent y avoir du rapport dans l'ancien, & il établit des Régles pour éclaircir tout à la fois, les unes & les autres. On dira peut-être que cela n'étoit pas nécessaire dans une simple Grammaire; mais il faut se souvenir que le Grammairien avoit promis dans sa *Préface* une *Bibliothéque Hébraïque*, & non pas une Grammaire ordinaire. Tout le reste de cette 1re Partie est d'une très-grande érudition, & contient quantité de Réflexions solides & judicieuses, qui

ne peuvent être que très-utiles à ceux qui veulent connoître plus à fond le Texte de l'Ecriture.

Quoique l'Article qui regarde les Prépoſitions des Grecs, paroiſſe auſſi mieux placé dans une *Philologie ſacrée*, qui a pour objet toute l'Ecriture, que dans une *Grammaire Hébraïque*, il faut pourtant convenir que bien des Lecteurs y auroient perdu, ſi cet article en eût été retranché, & qu'il ne ſera peut-être pas trouvé hors de ſa place, par ceux qui ſont bien aiſes d'avoir dans un ſeul Livre, ce qui peut leur ſervir à entendre non ſeulement le Texte Hébreu de l'Ancien Teſtament, mais encore le Texte Grec du Nouveau.

La *Syntaxe* figurée, qui eſt la 2^de^ Partie du ſecond Livre, eſt diviſée en trois Traités, dont le premier comprend les Figures de Grammaire, le ſecond les Figures de Rhétorique appellées *Tropes*, & le 3^e^ celles qu'il nomme *Schemata*, ou Figures du Diſcours. Ce que l'Auteur appelle Figures de Grammaire, ſont l'*Ellipſe*, le *Pleonaſme*, l'*Enallage*, l'*Hypallage*, & la *Synchyſe*. Il s'en faut bien que ces

ſortes de Figures ſoient univerſellement reconnuës pour telles par les Grammairiens. On peut aiſément les réduire toutes aux deux premiéres ; ou plûtôt il paroît que les trois derniéres n'ont pour cauſe de leur invention que l'ignorance ; ou pour mieux dire l'impoſſibilité, qu'ont trouvé les Commentateurs à expliquer certains endroits fort obſcurs des Auteurs ſur leſquels ils travailloient. En tout cas, ſi la *Synchyſe*, ou *Confuſion* eſt une Figure, c'eſt une Figure que tout Ecrivain ne peut trop ſoigneuſement éviter.

Le reſte de cette 2de Partie contient la matiére, & quelques fois même la forme de ce que *Glaſſius* a appellé la Rhétorique ſacrée, c'eſt-à-dire, la Tropologie & la *Schematologie*. Ce ſont deux grands mots, qui dans le langage ordinaire de ceux qui ne ſont pas ſi Sçavans que *Glaſſius* & Dom *Guarin*, ſont exprimés, le premier par les *Figures de mots*, & le ſecond par les Figures du Diſcours : car c'eſt à quoi ſe réduiſent toutes les Figures de *Rhétorique*.

Quoique la Syntaxe figurée de Dom *Guarin* & la Rhétorique ſacrée de *Glaſſius*, ſe reſſemblent aſſés pour le fond des choſes, on peut dire néanmoins qu'elles différent beaucoup dans la maniére de les traiter. Celle-ci ſemble n'avoir pour but que d'accréditer les erreurs condamnées par l'Egliſe Catholique ; celle-là ſubſtituë à la place de ces erreurs, des interprétations ſaines & orthodoxes, & reſſerre ordinairement ce qui eſt trop diffus dans l'autre. On y voit auſſi des exemples plus inſtructifs & mieux choiſis que ceux de la Rhétorique ſacrée.

ARTICLE XCI.

Grammatica Hebraïca, &c. *La Grammaire Hébraïque & Chaldaïque*, &c.

Suite de l'Article précédent.

LE 3^{e} Livre qui eſt de onze Chapitres, contient 1° les Accens, 2° la Poëſie moderne des Hébreux, 3° la maniére de Compter, 4° la Cabale,

5° la Maſſore, 6° le Talmud, 7° le Calendrier Judaïque, 8° les Monnoies, Poids & Meſures des Hébreux, 9° ce que les Juifs appellent *Tephillin*, *Mezouza* & *Talleth*; 10° l'Analyſe Grammaticale du Cantique de Moïſe, *Cantemus*. 11° un Abregé de la Grammaire Chaldaïque. On peut juger par ce détail combien ce 3ᵉ. Livre doit être intéreſſant pour ceux qui ſont curieux de connoître la Nation Juive. Mais ceux qui la voudroient connoître encore plus particuliérement, n'ont qu'à conſulter les Auteurs de qui le R. P. Dom *Guarin* nous apprend qu'il a tiré ce qu'il en dit... Le premier, ſelon M. *Simon*, qui ait donné aux Chrétiens la connoiſſance des Coûtumes & Cérémonies des Juifs d'aujourd'hui, eſt *Buxtorf* le Pere. Ce fut par un Livre Allemand, imprimé l'an 1603. Ce Livre fut depuis traduit en Latin avec quelques changemens par *Buxtorf* fils, il parut en 1641. ſous le titre de *Synagoga Judaïca*. *Leon de Modéne*, Rabbin de Veniſe, écrivit enſuite en Italien, à la priére de quelques Chrétiens, ſur les Cérémo-

nies & Coûtumes qui s'obſervent aujourd'hui parmi les Juifs. Le Livre de ce Rabbin, dont on eſtime la clarté & la briéveté, fut traduit en François par M. *Simon*, & donna lieu à Buxtorf le fils, de faire réimprimer ſa *Synagogue Judaïque* avec de nouveaux changemens. Voila les deux principaux Auteurs d'après leſquels a travaillé l'Auteur de la nouvelle *Grammaire Hébraïque*. Nous ne pourrions entrer dans le détail des onze Chapitres dont il a été parlé ci-deſſus, ſans nous étendre au-delà des juſtes bornes. Donnons au moins quelque choſe de ce qui nous paroîtra le plus intéreſſant pour le commun de nos Lecteurs.

Les Hébreux ont deux ſortes d'Accens, l'un qu'on appelle *Tonique* ou Grammatical, & l'autre *Euphonique*. Celui-ci comprend l'Accent Muſical. Il eſt à remarquer que les Hébreux en prononçant le texte de la Bible, chantent plûtôt qu'ils ne liſent; chaque Accent Muſical a ſa modulation particuliére, qui recommence à chaque fois que le même Accent revient. Ceux qui deſireront ſçavoir en quoi conſiſte

cette espéce de Musique Hébraïque des Juifs modernes, trouveront au commencément du 3^e Livre de la nouvelle Grammaire, une Tablature où les noms des Accens sont écrits & notés, selon différentes modulations que Dom *Guarin* dit usitées parmi les Juifs Allemands, Italiens ou Espagnols.

On ne connoît guéres plus l'ancienne *Poësie* des Hébreux, que leur *Musique*. Ce qu'on en peut dire de plus vrai-semblable, c'est qu'elle consistoit plûtôt dans un stile concis, vif & animé de différentes figures, qu'en un certain arrangement de syllabes longues & bréves, qui ayent composé chaque Vers, ou en des rimes recherchées.

La *Cabale* des Juifs est une espéce de Théologie secréte, reçûë par Tradition, qui enseigne à découvrir dans l'Ecriture des sens Mystiques & Allégoriques, que les Rabbins ont prétendu y être cachés. On distingue plusieurs espéces de *Cabales*. Ceux qui voudront se donner la peine de les connoître, n'ont qu'à lire ce qui en est rapporté dans la nouvelle *Grammaire*.

ils n'achéteront pas trop cher le droit de mépriſer comme chimérique & ſans fondement, cette Science dont le Juifs font tant de cas.

La *Maſſore* eſt quelque choſe de plus ſérieux que la *Cabale*, puiſque c'eſt un Ouvrage critique ſur tout le Texte du vieux Teſtament, compoſé par les anciens Docteurs Juifs, dont l'exactitude ſcrupuleuſe a été juſqu'à compter les verſets, les mots & les lettres du Texte, & à en remarquer toutes les diverſités, dans le deſſein de préſerver ce Texte de toute altération & de tout changement. De là vient que la *Maſſore* eſt appellée par les Juifs, *Sejag Lethorah*, c'eſt-à-dire; *la Haie de la Foi*. La Maſſore telle que nous l'avons, n'a pas été faite en même tems, ni par les mêmes Docteurs, mais peu à peu & pendant pluſieurs ſiécles. Les Rabbins *Elie*, *Levita* & *Abencara*, diſent qu'elle fut commencée l'an 436. depuis la ruïne du Temple, par les Docteurs de l'Académie de Tiberiade, auſquels on attribuë auſſi l'invention des points voyelles, & des accens qui ſe trouvent aujour-

d'hui dans la plûpart des Bibles Hébraïques. La premiére Edition de la *Massore* fut faite à Venise par le Rabbin *Jacob*, chés Daniel *Bombergue*, l'an de J. Ch. 1525. On divise la *Massore* en grande & en petite. La grande *Massore* se divise encore en *Massore* du Texte, & en *Massore* de la fin, selon les deux différens endroits où elle se trouve dans les Bibles.

Le *Talmud* est un recueïl de Doctrine, qui comprend tout le Droit Canonique & Civil des Juifs. Il est divisé en deux espéces; sçavoir, le Talmud de Jerusalem, & celui de Babilone. Le premier fut composé environ l'an 230. de J. Ch. par le Rabbin *Jochanan*, en Langue Chaldaïque mêlée de Syriaque. Le Talmud de Babilone fut commencé par les Rabbins *Asche* & *Avina*, dont le 1er mourut l'an de J. Ch. 427. il fut ensuite continué par le Rabbin *José*, qui l'acheva l'an 500. de J. Ch.

Ce Talmud est plus universellement en usage parmi les Juifs que celui de Jerusalem, parcequ'il est plus ample, & que les décisions en sont plus clai-

res. Le ſçavant Bénédictin compte juſqu'à neuf Editions de ce *Talmud*. La premiére fut faite à Veniſe chés Daniel *Bombergue*, l'an de J. Ch. 1520. chacune de ces Editions contient environ douze Tomes in folio.

L'un & l'autre *Talmud* eſt compoſé de deux Parties ; ſçavoir, la *Miſchne* & la *Gemare*. La Miſchne eſt comme une ſeconde Loi que les Juifs prétendent avoir été ajoûtée à la premiére, mais ce n'eſt qu'une Loi Orale, fondée ſur les Traditions, dont ils raportent l'Origine à Moïſe. La *Miſchne* a pour Auteur le Rabbin *Juda*, ſurnommé le Saint, qui recuëillit tous les Sentimens, Conſtitutions, & Traditions des Anciens juſqu'à ſon tems, & les rédigea par écrit environ l'an 220.

L'autre Partie du *Talmud*, appellée *Gemare*, parce qu'elle eſt comme le complément de la *Miſchne*, n'eſt autre choſe qu'un Commentaire qui ſert d'éclairciſſement à la *Miſchne*. De ſorte que la *Miſchne* eſt comme le Texte du Talmud, & que la Gemare en eſt la Gloſe.

Dans le ſeptiéme Chapître qui trai-

te du *Calendrier* des Juifs, l'Auteur entre dans un détail fort instructif sur les Jours, les Semaines, les Mois, les Fêtes & les Jeûnes qui reviennent en l'espace d'une année. Il indique par ordre Alphabétique les lectures de la Loi & des Prophétes, qui doivent se faire dans les Synagogues, & le jour auquel tombe chaque Lecture, soit par rapport aux Juifs Allemands, soit par raport aux Italiens, (car les uns & les autres ont sur cela des usages différens.) L'Auteur rapporte à cette occasion un trait de la superstition des Juifs, plus capable de réjoüir, que l'examen des quatorze Calendriers, qui se trouvent dans le même Chapître dont nous parlons. Le 23.e du mois *Tischri*, les Juifs s'assemblent de grand matin à la Synagogue, pour y lire la derniére *Paraschy* ou Section de la Loi; & aussi-tôt qu'elle est achevée, on commence sans aucune interruption la lecture de la premiére Section. Voici selon les Juifs la raison de cet usage. C'est de peur que le diable toûjours prêt à calomnier, n'aille dire à Dieu: Seigneur, les Juifs ont

achevé la lecture de ta Loi, mais ils ne veulent plus la recommencer.

Le reste de ce Chapître roule sur les Fêtes des Juifs, & les Cérémonies qu'ils y observent. En lisant ce que nôtre Auteur en rapporte, on pourra remarquer la conformité qui se trouve entre les Juifs & les Catholiques, sur certains Articles de croïance. Par exemple sur le Purgatoire, le Paradis, l'Enfer, la Resurrection, le jour du Jugement, la Tradition, les Anges Gardiens, &c.

Dans le 8e Chapître qui traite des Monnoies, Poids & Mesures des Hébreux, & de leur rapport aux nôtres, les Antiquaires trouvent quinze Médailles Hébraïques, avec deux différens Alphabets des anciens Caractéres Samaritains, qu'on remarque dans leurs Legendes.

Les *Tephillins* sont des Ornemens que les Juifs se mettent à la tête & au bras, sur tout au tems de la priére, selon ce qui est commandé dans le Deuteronome Ch. VI. v. 8. & au Ch. 11. v. 20. où ces Ornemens sont appellés dans le Texte Hébreu *Totaphot*.

Il en eſt auſſi fait mention en S^t^. Mathieu, Ch. 23. *v.* 5. ſous le nom de *Phylacteria.* Ces Ornemens ſont appellés par les Juifs d'aujourd'hui *Tephillins* : ce mot tire ſon origine d'un mot Chaldaïque, dérivé d'un Verbe Hébreu, qui ſignifie prier. La *Tephilla* de la tête ſe fait ainſi. Ils écrivent quatre Paſſages de l'Ecriture ſur quatre morceaux de vélin ſéparés & attachés enſemble, dont ils forment un quarré, ſur lequel ils écrivent la Lettre ש *Schin*, puis ils mettent par deſſus un petit morceau quarré & dur de peau de veau, d'où il ſort deux courroies larges d'un doigt, & longues d'une coudée & demie ou environ. Ce quarré ſe met ſur le milieu du front, & les courroies, après avoir ceint la tête, font un nœud derriére en forme de la Lettre *Daleth*, puis viennent ſe rendre devant l'eſtomach. Saint Jerôme * prétend que c'étoit le Décalogue que les Juifs ſe mettoient ainſi ſur le front ; mais il faut ou que S^t^. Jerôme ſe ſoit trompé, ou que les Juifs ayent

* Hieron. comm. in Math. 23. v. 5. Tom. 4. novæ Edit. p. 1. col. 108.

changé ſur cela l'ancien uſage. Car ſelon les Rabbins, *Maimonide* & *Leon de Juda*, les quatre Paſſages de l'Ecriture, écrits ſur les quatre quarrés dont on vient de parler, ſont ceux dont nous allons déſigner ici le lieu ; Deut. 11. v. 13. ad 21. incluſ. (Deut. 6. v. 4. ad 9. incluſ.) (Exod. 13. v. 11. ad 16. incluſ.) (Exod. 13. v. 1. ad 6. incluſ.)

Pour la *Tephilla* du bras, on écrit ſur deux morceaux de parchemin avec de l'encre faite exprès, & en lettres quarrées, les quatre Paſſages que nous venons de marquer. Ces deux parchemins ſont roulés enſemble, & forment un petit rouleau pointu, qu'on renferme dans de la peau de veau noire. Puis on la met ſur un morceau quarré & dur de la même peau, d'où pend une courroie auſſi de la même peau. Cette *Tephilla* s'ajoûte au pliant du bras gauche ; & la courroie, après avoir fait un petit nœud en forme de *Jod*, ſe tourne au tour du bras en ligne ſpirale, & vient finir au bout du doigt du milieu. La lettre *Schin* écrite ſur le quarré dont on a parlé ci-deſ-

ſus, forme avec le *Daleth* de la ligature de la tête, & le *Jod* de la ligature de la main, un des noms de Dieu composé de ces trois lettres; ſçavoir, שדי *Schaddai*. Telle eſt la forme des *Tephillins*, ou *Phylactéres* que les Phariſiens, pour paroître plus ſaints, portoient plus amples que les autres Juifs, ainſi que nôtre Seigneur le leur reproche. Nous renvoyons les Sçavans aux Figures qui en ſont repréſentées dans la nouvelle *Grammaire* auſſi bien qu'à l'explication & à la figure de ce que les Juifs appellent *Mezouza*.

Le *Talleth* eſt auſſi une eſpéce d'ornement dont les Juifs ſe revêtent pendant la priére, conformément à ce qui eſt marqué dans le Deuteronome Ch. 15. v. 38. Il y a de deux ſortes de *Talleth*, le grand & le petit. Le grand eſt une piéce d'Etoffe quarrée ou oblongue, qu'ils ſe mettent ſur la tête ou autour du col pendant la priére. Le petit Talleth eſt fait en forme de nos Dalmatiques, à cela près qu'aux quatre pans, il y a un cordon pendant en forme de houpe, qu'ils nomment *Tſitſith*. Ce cordon eſt ordi-

nairement de huit fils de laine blanche, avec cinq nœuds à chaque fil. C'eſt à ces eſpéces de franges que font alluſion ces paroles raportées en ſaint Math. Ch. 23. v. 5. *Dilatant enim Phylacteria & magnificant fimbrias veſtimentorum ſuorum.* On trouve à la p. 536. Tom. 2. du Livre dont nous parlons peut-être trop long-tems, une Eſtampe qui repréſente un Juif revêtu du grand *Talleth* & des *Tephillins*, qui montre au Peuple le Volume de la Loi. Cette figure ſeule fera mieux connoître ces curioſités Judaïques, que tout ce que nous pourrions dire pour les expliquer à ceux qui n'en ont jamais vû.

La *Grammaire Chaldaïque* contenuë dans ce 9ᵉ Chap. eſt faite ſur le peu qu'il nous reſte de la Langue Chaldaïque, dans quelques Livres de l'Ecriture. Il ſemble que le ſçavant Bénédictin, après avoir donné une idée générale des principaux Livres qui compoſent la Bibliothéque Judaïque, ne pouvoit rien faire de plus conforme au deſſein général de ſon Livre, ni au deſir de ſes Lecteurs, que de leur

donner la clef de cette Bibliothéque Judaïque, par une ample Grammaire qui pût les conduire à entendre les Livres, dont il leur avoit appris juſqu'aux différentes Editions. Mais il eſt hors de doute qu'un ſi habile Grammairien aura ſenti la difficulté, qu'il y auroit à compoſer une Grammaire, qui réduisît à l'Analogie les mots de l'Ecriture & ceux dont ſe ſervent les Rabbins ; & encore plus la ponctuation du Texte Hébreu & celle des Paraphraſes, qui ont été ponctuées avec beaucoup moins d'exactitude que ne l'a été le Texte Hébreu.

Il nous reſte à dire un mot des ſix *Tables* qui ſe trouvent à la fin de ce 2d Volume ; elles ſont très-exactes & très-commodes pour trouver ce qu'on veut chercher dans le corps du Livre. Si c'eſt un Paſſage de l'Ecriture, il ſuffit de ſçavoir l'endroit de l'Ecriture où ſe trouve ce Paſſage. On le va chercher ſuivant cette place dans la premiére Table, qui contient en abregé tous les Paſſages de l'Ecriture qui ſont éclaircis dans le corps du Livre ; &

cette Table renvoie le Lecteur à l'endroit du Livre où le Passage est expliqué. Cette méthode est beaucoup plus simple que celle de la Philologie de *Glassius*, où les Passages sont cités tout au long dans la Table. Si c'est un mot Hébreu, Chaldaïque, ou Grec, qui ait quelque difficulté & puisse causer de l'embarras, on consulte les Tables suivantes, qui sont disposées chacune par ordre Alphabétique. On y cherche le mot, & la Table renvoie à l'endroit du Livre où il est parlé de ce mot. Enfin la derniére Table contient en abregé, & par ordre Alphabétique les choses & les mots, dont il est parlé dans tout le Livre. Nous n'avons rien dit d'une ample *Dissertation* en forme de *Préface*, qui se trouve au commencement du second Volume, dans laquelle le R. P. Dom *Guarin* s'efforce d'établir l'antiquité & l'autorité des Points Voyelles, quant à leur signification, & au sens qu'ils font naître dans l'esprit de celui qui lit le Texte : parceque nous avons dessein d'exposer dans l'extrait d'un autre

Livre, le sujet de la Dispute Littéraire, que l'Auteur a eûë sur cela avec M. *Masclef*.

ARTICLE XCII.

Histoire naturelle, Civile & Ecclésiastique de l'Empire du Japon, composée en Allemand par Engelbert Kæmpfer, *Docteur en Médecine à Llemgo, & traduite en François sur la Version Angloise de Jean Gaspar* Scheuchzer, *Membre de la Société Royale, & du Collége des Médecins à Londres. Ouvrage enrichi de quantité de Figures dessinées d'après le naturel par l'Auteur même. A la Haye chés Pierre* Gosse *& J.* Neaulme 1729. 2. *Vol. in folio. T.* 1. *pp.* 217. *avec les préliminaires de* 52. *pages. T.* 2. *pp.* 313. *sans les Planches détachées.*

Voyés l'Article LXXXII. au mois d'Août 1731.

LE second Livre de cet Ouvrage traite de l'Etat politique du *Japon*. Dans le premier Chapitre, l'Auteur

dit, que pour mieux comprendre le ſentiment des Japonnois touchant le premier Etat de leur Païs,& la ſucceſſion de leurs Empereurs,il a jugé à propos de diviſer l'Hiſtoire & la Chronologie de cet Empire en trois âges, dont le premier peut être appellé fabuleux, le 2d. douteux, & le 3e. certain. L'âge fabuleux renferme les régnes des ſept grands Eſprits Céléſtes,& ceux des Demi-Dieux ; mais l'Auteur ſe contente de dire de ceux-là, que chacun d'eux régna un nombre immenſe d'années. Quant à ceux-ci, le 1er occupa le Trône 250000. ans. Le 2d, 300000. Le 3e, 318533. Le 4e, 637892. Le 5e, 856042. Le 2d âge renferme tout le tems, qui s'eſt écoulé depuis la création du monde juſqu'à la fondation de l'Empire Japonnois, & finit 660. ans avant la naiſſance du Meſſie. Tout ce tems eſt incertain & douteux,en ce qu'on ne dit pas ſi *Sin-mu*,le Fondateur de la Monarchie,étoit le fils du dernier des Demi-Dieux : & il eſt obſcur, parceque l'on ne trouve rien dans les Annales du Japon, qui puiſſe nous inſtruire de

l'état, où étoient ces Isles pendant un si long intervalle. Enfin le 3e âge commence au regne de *Sin-mu*, dont la postérité est encore sur le Trône, après environ 2300. ans de possession non interompuë.

Ces Princes connus particuliérement sous les noms de *Daos* ou de *Dairis*, sont réputés, ainsi que nous l'avons déja observé, les Descendans de l'aîné des fils de *Tensio Daidsin*, le 1er des Demi-Dieux. Il a plû à notre Voyageur de les appeller *Empereurs Ecclesiastiques*, parcequ'ils sont les Chefs de la Religion, & qu'ils en sont même en quelque façon un des principaux objets pendant leur vie, & plus encore après leur mort. Le droit qu'ils ont à l'Empire, est fondé sur leur naissance : les honneurs presque Divins qu'on leur rend, le droit exclusif qu'ils ont de faire de nouveaux Dieux & de nouveaux Saints, & d'autoriser de nouvelles Religions, l'ordre de la succession établi parmi eux, leur Cour, leurs revenus, les rangs & les titres de leurs Courtisans, leur habillement, leurs divertissemens,

c'eſt ce qui occupe preſque tout le 2ᵈ Chapitre, à la fin duquel on trouve une notice des époques, dont les Japonnois uſent dans leurs Hiſtoires, de leur Zodiaque, & de leur maniére de compter les heures, les jours, les mois & les années, (il n'y eſt point queſtion de ſemaines) de leurs Elemens, & du commencement de l'année Japonnoiſe. La principale époque commence avec le régne de *Sin-mu*; deux autres ont été introduites depuis, & empruntées des Chinois, elles ſervent à mieux fixer les dates des grands événemens.

Le 3ᵉ Chapitre commence les faſtes Chronologiques de l'Empire : mais l'Auteur avertit d'abord que dans les Livres Hiſtoriques de cette Nation, chaque nouveau régne commençe avec une nouvelle année, enſorte que celle, qui étoit commencée à la mort d'un Empereur, eſt comptée parmi celles de ſon régne ; mais que les Hiſtoriens ont ſoin de marquer dans leurs notes en quel mois, & quel jour du mois, le nouveau Dairi a pris poſſeſſion de la Couronne. Les faſtes ſont

divisés en trois termes ; le 1er, finit à la naissance de J. C. le 2d, à l'usurpation des *Cubo-Samas*, ou Généraux de la Couronne, qui ont dépoüillé les Dairis de la suprême puissance, ne leur laissant qu'une vaine ombre de Majesté, sans aucun pouvoir, si on en excepte le droit de conferer les tîtres d'honneur. Evénement, qui a changé la forme du Gouvernement, & qui est marqué à l'année 1154. de J. C. Le 3e terme est poussé jusqu'à l'année 1692. de l'Ere Chrétienne, pendant laquelle *Kæmpfer* étoit au Japon. C'est la matiére des Chapîtres IIIe. IVe. & Ve. On voit à la fin de ce dernier une Liste des Empereurs *Cubo-Samas*, que l'Auteur appelle *Empereurs Séculiers*, avec le tems que chacun d'eux a régné.

Au reste on n'aprend dans ces fastes que le nombre d'années qu'a duré chaque régne, quelques tremblemens de terre, quelques incendies, quelques famines, la naissance & la mort des plus célébres Personnages: on y voit la date des guerres, qui ont agité les différentes Provinces, le tout

 sans

ſans aucun détail, qui en puiſſe rendre la lecture intéreſſante. Cependant parmi les Livres Japonnois que M. *Sloanes* a achetés des Héritiers de *Kæmpfer*, il y en a, qui pouvoient fournir au moins de quoi remplir une partie de ces vuides. Il y a tout lieu de juger que l'Auteur en auroit fait uſage, s'il eût voulu nous donner une Hiſtoire telle que l'annonce le tître, qu'on a donné à ſon Ouvrage.

Le 3e Livre renferme une notice auſſi exacte, qu'on pouvoit la déſirer de la Religion des Japonnois, à quelques Articles près. Il eſt ſurprenant qu'une Nation auſſi jalouſe de ſon antiquité, & de ſa prétenduë origine Céleſte, l'ait été ſi peu de conſerver une Religion, ſur laquelle l'une & l'autre étoit apuyée : „ Mais, dit
„ *Kæmpfer*, la liberté de conſcience,
„ entant qu'elle ne déroge point aux
„ intérêts du Gouvernement Civil, a
„ toûjours été accordée dans le Japon,
„ auſſi-bien que dans la plû-part des
„ autres Contrées de l'Aſie: de là vient
„ que les Religions étrangéres s'y ſont
„ introduites avec tant de facilité,

„ & y ont fait de si grands progrès, au „ préjudice de l'ancienne Religion „ établie dans le Païs de tems immé- „ morial „.

Cette Religion aussi ancienne que la Monarchie, se nomme le *Sinto*: les trois autres qui s'y sont introduites avec le tems, sont, le *Budso*, ou le Culte des *Fotoques* venu des Indes; le *Sinto*, ou la Morale des Philosophes, & le Christianisme. Cette derniére étant absolument proscrite, & presqu'entiérement éteinte, il n'en reste plus que trois, parmi lesquelles „ le „ *Sinto*, dit nôtre Auteur, mérite d'a- „ voir ici le 1er rang; mais plûtôt, „ à cause de son antiquité & de sa du- „ rée, que par le nombre de ses Sec- „ tateurs „. Les Sintoïstes ne se proposent guére d'autre but, que d'être heureux en ce monde, & s'ils ont quelque idée de l'immortalité de nos ames, elle est extrêmement obscure, & fort imparfaite: aussi songent-ils assés peu à ce qui leur arrivera après la mort: ils reconnoissent néanmoins un Etre suprême, qui habite au plus haut des Cieux; mais ils supposent

qu'il ne se met nullement en peine de ce qui se passe sur la terre, & ils ne lui rendent aucun culte. Ils n'invoquent & n'adorent que des Divinités subalternes, qui, selon eux, président à la nature ; ce sont les Camis, parmi lesquels tous les Dairis sont reçûs après leur mort, aussi-bien que la plûpart des Empereurs *Cubo-Samac*, au moins depuis qu'ils ont rangé tous le Japon sous leur obéïssance.

„ Le systême de la Théologie du „ *Sinto*, dit *Kæmpfer*, n'est qu'un com- „ posé ridicule de fables si monstrueu- „ ses & si extravagantes, que ceux „ qui en ont fait une étude particu- „ liére, cachent toutes ces imperti- „ nences à leurs propres dévots „. Cet Auteur ajoûte que ceux qui deservent les Temples des Sintoïstes, ne sont point des Prêtres ni des Religieux ; mais des Laïcs & des Séculiers, Gens d'une hauteur intolérable, & communément fort ignorans. Il les appelle *Neges*, *Camesis & Sinsios*, & souvent oubliant ce qu'il vient de dire de leur état, il leur donne le nom de Prêtres, & nous les représente comme vivant en

Communauté ſous des Supérieurs. Ceci eſt la matiére du 1er Chapitre. Le 2d commence par la Deſcription des Temples, qu'on appelle *Mias*, & des Chapelles, qu'on nomme *Mikoſis*. L'Auteur remarque enſuite qu'à l'occaſion de l'introduction de la Religion des Indiens au Japon, le *Sinto* ſe diviſa en deux Sectes, dont l'une fut composée des plus zélés Partiſans des Camis, & l'autre de ceux qui voulurent concilier leur Culte avec celui des *Fotoques*; & il aſſûre que de ſon tems la Cour du Dairi paroiſſoit avoir du penchant pour le parti de ces derniers. Au reſte on ne doit point attendre d'une Religion auſſi abſurde que nous eſt ici repréſenté le *Sinto*, des maximes, ni des pratiques d'une grande perfection. Cependant les Prédicateurs Sintoïſtes recommandent à leurs Diſciples quelques points d'une Morale aſſés relevée; comme, la pureté intérieure du cœur, une abſtinence rigoureuſe de tout ce qui peut rendre l'homme impur, une obſervation exacte de toutes les Fêtes ſolemnelles, des Pelérinages aux Lieux ré-

putés Saints, & la mortification de la chair: mais ce dernier Article n'eſt que pour les Perſonnes, qui aſpirent à une plus grande Sainteté. Ce qu'on entend par la pureté intérieure, & les Loix de la pureté extérieure, terminent ce Chapitre.

Le ſuivant nous inſtruit de la maniére dont ſe font les viſites des Temples, des différentes Fêtes, que l'on célébre pendant l'année, & des principales Divinités en l'honneur deſquelles elles ſont inſtituées. Le 4e eſt employé à décrire les Pelérinages, qui ſe font à *Iſie*, où il y a un fameux Temple de *Tenſio Dai-dſiu*, le plus ancien & le plus ſimple de tous les Mias. Nôtre Voyageur nous apprend, ſur ce qui le regarde, pluſieurs particularités curieuſes, en quel tems on y va en Pelérinage, & quel eſt l'équipage des Pelerins. Il entre dans un grand détail des précautions, que ceux-ci doivent prendre pour ne contracter aucune ſoüillure légale, & de ce qui arriveroit ſi quelqu'un tomboit dans ce malheur, de ce qui ſe paſſe an terme du Pelérinage, des Indulgences qu'ils y

obtiennent, & de la maniére, dont on communique ces mêmes Indulgences à ceux, à qui leur santé ou leurs incommodités ne permettent pas de faire ces grands Voyages.

Dans le 5[e] Chapitre l'Auteur parle d'une sorte d'Hermites, nommés *Jammabus*: Ce mot signifie *Soldat de Montagne*, & cette qualité leur convient autant & plus que celle d'Hermite. Plusieurs sont mariés, tous portent l'habit séculier avec un distinctif. La plûpart sont pauvres, errant sur les montagnes & dans les grands chemins, & leur plus ordinaire occupation est de mandier. Les autres sont fort riches, & demeurent dans leurs familles. Ils font néanmoins tous profession de renoncer aux biens temporels, pour ne vacquer qu'à l'acquisition des spirituels, mais dans la pratique ils ne gardent pas fort exactement ce que leur Régle leur prescrit sur cela. Ils ont un Général, qui reside à Meaco, & depuis quelque tems ils sont divisés en deux Sectes, dont la différence la plus marquée est le Pelérinage, qu'ils sont obligés de faire tous les ans, cha-

cun au Tombeau de ſon Fondateur. Mais ce qui les rend plus conſiderables, & plus redoutables, c'eſt qu'ils ſont fort adonnés à la magie. Ce ſont les Cabaliſtes du Japon. Le Peuple ne doute point qu'ils ne puiſſent conjurer & chaſſer tous les malins eſprits, pénétrer toutes ſortes de ſecrets, retrouver ce qu'on a perdu, découvrir les voleurs, prédire les événemens futurs, expliquer les ſonges, guérir les maladies les plus déſeſperées, & commander par leurs charmes à tous les Dieux du Japon. Un des moyens dont ils ſe ſervent pour découvrir ſi les Perſonnes accuſées ſont coupables, eſt l'épreuve du feu, telle à peu près qu'elle a été ſi long tems en uſage parmi nous. Les *Jammabus* ne communiquent leurs ſecrets qu'à leurs Proſélytes, de qui ils exigent de grands ſermens de ne les révéler jamais à d'autres, & qu'ils font paſſer par de très-rudes épreuves. Il eſt encore parlé dans ce Chapitre de deux Sociétés d'Aveugles, dont l'Hiſtoire eſt aſſés intéreſſante.

Le 6[e] traite de la Religion du

Budſo, que nôtre Auteur prétend ici tirer ſon origine de Brahmius ; car nous avons vû ailleurs qu'il la croit originaire de l'Egypte : mais il parle ici d'après les Annales du Japon. C'eſt dans les mêmes ſources qu'il a puiſé ce qu'il dit au même endroit de Xaca, le Fondateur de cette Religion. Le P. Coupler, qui a parlé de eet impoſteur ſur les Traditions Chinoiſes, & les premiers Miſſionnaires du Japon, qui ont rapporté ce que les Bonzes leur en ont appris, ne s'accordent ni entr'eux, ni avec nôtre Voyageur. Celui-ci ſuppoſe Xaca né dans les Indes la 26e année du régne de *Soovvo*, Empereur de la Chine, ce qui revient, dit-il, à l'année 1209. ou ſelon quelques-uns, à l'an 1207. avant J. C. Cependant il ne le fait vivre que 79. ans, & il le fait mourir l'an 950. avant le Meſſie. A l'âge de 19. ans il quitta ſon Palais, abandonna ſa femme & ſon fils, & alla mener une vie très-auſtére & contemplative, ſous la direction d'un S. Hermite. Il pénétra dans les Myſtéres de la Religion les plus ſecrets & les plus importans, & il en compoſa un corps de

Doctrine, qu'il répandit ensuite dans plusieurs Royaumes des Indes, & que ses Disciples portérent ensuite jusqu'aux extrémités de l'Asie. En voici les Points principaux.

Les ames des hommes & des animaux sont de la même substance, également immortels, & elles ne différent que selon les différens sujets qu'elles animent. Les ames des hommes, après qu'elles sont séparées des corps, sont récompensées dans un Lieu enchanté, ou punies dans une espéce d'Enfer, suivant leurs œuvres. Les Dieux différent dans leur nature, & les ames des hommes par le mérite de leurs actions passées ; & quoiqu'il y ait divers degrés de bonheur dans l'Elisée, tous néanmoins s'imaginent qu'il n'est point de félicité au dessus de celle, dont il jouit. Amida est le Chef suprême de ces habitations célestes, le Patron général, & le Protecteur des ames ; mais il est en particulier le Pére & le Protecteur de celles, qui sont admises au Séjour des Bienheureux. C'est par la seule médiation d'Amida, que les hommes peuvent

obtenir la rémiſſion de leurs péchés, & l'entrée dans l'Eliſée ; mais pour y parvenir, il faut mener une vie vertueuſe, & pratiquer exactement toute la morale de Xaca, laquelle ſe réduit à ces cinq préceptes. Le premier, de ne tuer aucun animal ; le ſecond, de ne point dérober ; le troiſiéme, d'éviter la paillardiſe ; le quatriéme, de ne point mentir ; le cinquiéme, de ne point boire de liqueurs fortes. Comme il y a divers degrés de plaiſirs dans l'Eliſée, il y en a auſſi dans la punition des crimes. On a égard en cela, non ſeulement au nombre & à la qualité des fautes, mais encore au nombre d'années que le criminel a vêcu ſur la terre, au poſte qu'il y occupoit, & aux occaſions, qu'il a euës de pratiquer la vertu. Jemma O eſt le Juge, qui préſide en ce Lieu de miſéres ; mais on en peut ſortir par le mérite des priéres & des offrandes des Bonzes, au puiſſant & miſéricordieux Amida. Alors, en vertu de la Sentence de Jemma O, ces ames retournent au Monde pour y animer, non des corps humains, mais des animaux

immondes, dont la nature & les propriétés s'accordent le mieux avec les passions, ausquelles elles s'étoient abandonnées. Elles n'y demeurent néanmoins qu'autant qu'il faut pour achever d'expier leurs péchés passés. Elles passent ainsi de degrés en degrés par différens corps d'animaux, jusqu'à ce qu'elles soient jugées dignes de rentrer dans des corps humains, où elles peuvent, en menant une vie vertueuse, mériter un bonheur, qui ne finira point. Après la mort de Xaca, ses deux plus illustres Disciples recueïllirent ses maximes, & tout ce qui fut trouvé écrit de sa main sur des feüilles d'arbres, & ils en composérent un Livre, qui fut nommé *Foquekio*; c'est-à-dire, *le Livre des belles Fleurs.* On le nomma aussi par excellence, *Kio*, le Livre, & c'est comme la Bible de toutes les Nations Orientales, situées au delà du Gange.

Le Budso ne s'est introduit au Japon que vers l'an 63. de J. C. Le *Sinto*, ou la Secte des Moralistes, y étoit déja très florissante, & plus de la moitié des Japonnois l'avoient em-

braſſée. Confucius en eſt regardé comme le Fondateur, & elle a paſſé de la Chine au Japon, par la Corée. Nôtre Voyageur en dit aſſés peu de choſes. Il ſe contente de nous apprendre en général qu'elle eſt compriſe en cinq Articles, dont le premier enſeigne à vivre vertueuſement; le ſecond, à rendre juſtice à tout le monde; le troiſiéme, à être civil & poli; le quatriéme établit les maximes d'un bon & ſage gouvernement; le cinquiéme traite de la conſcience pure, & de la droiture de cœur. Les Moraliſtes, ſelon nôtre Auteur, „ ne reconnoiſ-
„ ſent point la tranſmigration des
„ ames; ils croyent une ame du Mon-
„ de, un eſprit univerſel, une puiſ-
„ ſance répanduë dans l'Univers, qui
„ anime toutes choſes, & reprend les
„ ames ſéparées des corps, comme la
„ Mer reçoit toutes les Riviéres; cette
„ ame du Monde eſt comme le récep-
„ tacle commun des ames, d'où elles
„ peuvent ſortir de nouveau, pour
„ animer d'autres Créatures. Ils con-
„ fondent cet eſprit univerſel avec
„ l'Etre ſuprême, & ſe ſervent fre-

„ quemment du mot *Ten*, pour signifier le Ciel, ou la Nature „. Il n'est pas besoin de faire remarquer la contradiction que renferment ce peu de lignes.

Quelques Moralistes admettent un Etre intellectuel, incorporel, qui gouverne la Nature, dont il n'est pourtant pas l'Auteur ; ils prétendent même qu'il en est une production, & qu'il a été engendré par le Ciel & la Terre, dont l'un est actif, principe de génération ; & l'autre passif, principe de corruption. Ils croient le Monde éternel, & que les hommes & les animaux ont été produits par le Ciel & les cinq Elémens sublunaires ; ils tiennent la mort volontaire permise, & la regardent même comme une action héroïque. Ils ne reconnoissent point de Dieux, & n'ont ni Temple, ni culte, qui leur soient propres, mais ils se conforment extérieurement aux Loix du Païs, en ce qui concerne les exercices de la Religion. Ils passoient pour favoriser le Christianisme, & depuis la persécution qu'on a faite aux Chrêtiens, on les a obligé,

pour s'assûrer d'eux sur ce Point délicat, de se déclarer pour quelqu'une des Sectes reçûës dans l'Empire. Cette vexation a fait diminuer leur nombre, & fait déchoir les Sciences & les Arts, qu'ils cultivoient avec succès, & qui leur devoient une bonne partie du progrès qu'ils ont fait dans cet Empire.

ARTICLE XCIII.

Explication de la Généalogie de Nôtre Seigneur, & ce qui a précédé sa Naissance, selon S. Mathieu & S. Luc; *avec ce qu'il y a de plus remarquable dans l'ancien Testament depuis Adam jusqu'à J. C. les questions les plus agitées & les plus considerables que l'on propose par rapport aux Patriarches & autres Personnes, qui entrent dans ladite Généalogie ; les Années de Chronologie de David & des Patriarches, &c. Par J. G. Prêtre, Docteur en Théologie, cy-devant Grand-Vicaire de feu Illustrissime & Reverendissime Pierre Dan.* Huet, *Evêque d'Avranches. A Roüen, de* Septembre 1731.

l'Imprimerie de Prevoſt, *Ruë S. Vivien. Vol. in* 12. *pp.* 365.

LA plus grande partie des Perſonnes qui cherchent à s'inſtruire, devroit ſçavoir gré à l'Auteur de ſon travail; quand il n'auroit fait que leur épargner la dépenſe & la fatigue des gros volumes, qui ſont preſque les ſeules ſources où l'on trouve communément ce qu'il met ici à la portée de tout le monde. Son deſſein au reſte n'eſt pas d'amuſer ſimplement la curioſité par une lecture oiſive & ſtérile: c'eſt, dit-il, d'exciter les jeunes Eccléſiaſtiques à l'étude de la Sainte Ecriture, de leur en inſpirer l'amour; & leur faire voir, que toute l'Ecriture qui eſt inſpirée de Dieu, eſt utile, comme S. Paul le déclare, pour enſeigner, pour reprendre, pour corriger, & pour former les hommes aux devoirs de la juſtice. Luy-même en donne un eſſay dans ſa Préface, où il dévelope le Texte de l'Apôtre, & où il en fait l'application à quelques-uns des principaux Points qu'il entreprend d'éclaircir, ſelon les divers

avantages qu'on en peut tirer.

Un but tel qu'il ſe l'eſt propoſé, le délivre de l'embarras des conteſtations & des diſcuſſions, par tout où il y a partage de ſentimens. Sa méthode eſt de s'arrêter à celuy qui luy a parû le plus probable & le plus facile à comprendre. Il ſuit d'abord verſet-à-verſet tout ce qu'on lit de la Généalogie du Sauveur, au premier Chapitre de l'Evangile ſelon S. Mathieu. Ce que le mot de *génération* a de force dans la penſée de l'Evangeliſte ; le caractére d'*Abraham* ; les promeſſes qui lui ſont faites ; les épreuves où Dieu l'expoſe ; les Myſtéres repréſentés par ſes trois femmes ; les rapports d'*Iſaac* avec Jeſus-Chriſt ; les bénédictions de *Jacob*, & dans le même ordre toutes les particularités qui concernent les générations poſtérieures, deviennent par là le premier objet des remarques ou des explications de l'Auteur.

Après cela il paſſe à l'Evangile de S. Luc, Chapitre III. verſet 23. & ce qu'il a déja rapporté pour fixer la ſuite des Ancêtres de S. *Joſeph*, en les prenant avec S. *Mathieu* du côté mater-

nel ; il le remet ſous un nouveau jour, & réſout les difficultés qui ſe rencontrent, à prendre la Généalogie du côté paternel, avec S. Luc. D'où il revient au Chapitre I. de S. Mathieu, v. 18. & au Chapitre I. de S. Luc, v. 1. qu'il parcourt tout entiers, pour en compoſer un corps d'interprétations, enchaînées réguliérement les unes aux autres, ſuivant le fil hiſtorique des deux Textes : voilà le plan de l'Ouvrage.

Quoique l'Auteur ne parle d'ordinaire, qu'après les meilleurs Commentateurs, il fournit quelquefois ſes propres conjectures. Il en a ſur l'origine du Roy Hérode, qui concilient aſſés heureuſement les opinions. Il le croit Juif, mais deſcendû de quelqu'un de ceux, qui embraſſérent la Religion des Nations durant la perſécution d'*Antiochus*. Cette infidélité avança ſa famille, & la mit en état d'avoir le Commandement général de l'Idumée, ſous le régne d'*Alexandre Jannée* & d'*Alexandra*. Lui-même fut appellé Iduméen ; c'eſt-à-dire, iſſù de Parens établis en Idumée, où il n'y eut long-

temps qu'un horrible mêlange des deux Religions, Juive, & Payenne. De-là ce qu'on voit de contradictions dans la Religion d'*Hérode*, tantôt si zélé pour la gloire du Temple, qu'il en courut risque de tomber dans la disgrace des Romains; tantôt idolâtre aussi corrompu que les Romains même, jusqu'à ériger un Temple à *Jupiter*, sur le modéle du fameux Jupiter Olympien.

A l'érudition que l'Auteur répand abondamment, il joint, dans les occasions qui se présentent, une Morale saine, & capable de faire impression.

ARTICLE XCIV.

Histoire du Bäianisme, ou de l'Hérésie de Michel Baïus, *avec des Notes Historiques, Chronologiques, Critiques*, &c. *par le P. J. B.* DU CHESNE, *D. L.C.D.J In* 4°. 450. *pages, sans compter la Préface, suivie d'éclaircissemens Théologiques*, 76. *pages; & d'un Recüeil de Piéces justificatives*, 82. *pages. A Doüay, chés Jacques François Willerval.* 1731.

ON l'a ſouvent dit, & il eſt vrai; pour réfuter & déſarmer l'Héréſie, il ſuffit de la démaſquer. C'eſt ce qui a engagé le P. du *Cheſne* à compoſer une *Hiſtoire* fidelle du Baïaniſme, où les Catholiques puſſent puiſer de quoi répondre aux Novateurs accoûtumés à donner pour des vérités évidentes les plus inſignes fauſſetés, les plus calomnieuſes impoſtures. Pour mieux exécuter ce deſſein, on a pris le *Baïaniſme* dès ſa ſource, & on en a ſuivi le cours juſqu'à ſon entrée dans l'Hiſtoire des cinq fameuſes Propoſitions; & afin qu'il ne manquât rien à cet Ouvrage, on a eû ſoin d'y ajoûter quelques éclairciſſemens Hiſtoriques & Théologiques, avec un Recueïl de Piéces juſtificatives des Faits énoncés dans le corps de l'Ouvrage. Au reſte il ne faut pas croire, que l'*Hiſtoire du Baïaniſme* ne préſente rien qui puiſſe piquer la curioſité du Lecteur, parce qu'on n'y voit point ces événemens Tragiques par où la plûpart des Héréſies ſe ſont ſignalées. La qualité de l'objet, des événemens, & des Ac-

teurs, eſt capable par elle ſeule d'attirer & de ſoûtenir l'attention ; & d'ailleurs les allarmes du Sacerdoce & de l'Empire, la Flandre, l'Eſpagne, l'Italie, la France, en mouvement au ſujet de cette Héréſie naiſſante ; forment un point de vûë aſſés intéreſſant pour un eſprit ſolide & raiſonnable ; quand l'habileté, la préciſion, & le ſtile ingénieux de l'Auteur n'y auroit pas ajoûté de quoi plaire à un eſprit fin & délicat.

Tout l'Ouvrage eſt partagé en cinq Livres. Le premier contient la naiſſance & le progrès du Baïaniſme, juſqu'à ſa premiére condamnation par le Pape Pie V. Le ſecond préſente les divers mouvemens de Baïus en faveur de ſes opinions proſcrites, ſes réſiſtances & ſes ſoûmiſſions apparentes, juſqu'à la Conſtitution de Gregoire XIII. confirmative de la Bulle de Pie V. Dans le troiſiéme on voit *Baïus* toûjours réfractaire, malgré ſes abjurations ſimulées, devenu Maître de la Faculté de Louvain, compoſée de ſes Diſciples, & travaillant de concert avec eux pour établir ſes erreurs.

Dans le quatriéme, après la mort de *Baïus*, on voit *Jansénius* & l'Abbé de *S. Cyran*, à la tête des Baïanistes, occupés à la composition de l'*Augustin*, Ouvrage fameux, fait exprès pour réünir tout le systême de Baïus; & attentifs à se former en France, en Flandre, & en Hollande, un Parti déterminé à soûtenir ce Livre, malgré Rome & ses décisions. Le cinquiéme enfin est un narré instructif du sort de ce Livre, devenu l'idôle du Parti, & du double anathême dont il a été frappé; premiérement, par la Constitution d'Urbain VIII. en tant qu'il renouvelle les erreurs de Baïus déja proscrites par Pie V. & Gregoire XIII; secondement, par la Constitution d'Innocent X. qui flétrit dans le Livre de Jansénius les erreurs enfantées par Baïus sur la Grace & le libre Arbitre, & plus clairement dévelopées par l'Evêque d'Ypres, dans son *Augustin*. Il est tems de donner quelque idée de ces Livres.

L'Université de Louvain érigée en 1425. placée au centre des 17. Provinces, recommandable par la répu-

ration de ſes Profeſſeurs, & le concours prodigieux de ſes Etudians, ſoûmiſe depuis ſon établiſſement au S. Siége, & en poſſeſſion de la ſaine Doctrine, avoit long-tems ſignalé, & ſignaloit encore chaque jour ſon zéle contre les erreurs des Proteſtans. On la regardoit comme une des plus fermes colomnes de l'Egliſe, elle étoit au plus haut point d'honneur dont ces Compagnies ſont capables, & dans ſes plus beaux jours ; lorſqu'on vit un nüage s'élever ſur ſon Horizon, s'étendre peu-à-peu, l'enveloper enfin preſque toute entiére, & porter dans l'Egliſe la crainte d'un Schiſme auſſi funeſte que celui de *Luther*.

Michel *Baïus*, ou *de Bay*, né en 1513. à Melin en Haynaut, de Parens aſſés obſcurs, vint étudier à Louvain en 1533. Comme il joignoit à un eſprit aiſé,pénétrant, & méthodique, beaucoup d'application, il fit de ſi grands ptogrès ſous les excellens Maîtres qu'il trouva, qu'après pluſieurs diſtinctions il paſſa enfin au Doctorat en 1550. Si le fameux *Ruard Tapper*, alors Chancelier de l'Univer-

ſité, en eût été cru, *Baïus* n'eût pas ſitôt reçû cet honneur, non plus que Jean *Heſſels* (qu'on nomme auſſi *Jean de Louvain*, du Lieu de ſa naiſſance) ami & collégue de *Baïus*, l'auteur & le compagnon de ſes égaremens. Ils avoient à la vérité paſſé avec diſtinction par toutes les épreuves ; mais le Chancelier qui avoit étudié de près ſes Eléves, & qui ne ſe laiſſoit pas éblouïr par un certain air de modeſtie & de piété qui impoſe aux ſimples, avoit, diſoit-il, remarqué en eux des qualités dont l'union le faiſoit trembler ; *beaucoup d'eſprit & d'étude avec un grand penchant pour la nouveauté, & une égale hardieſſe à ſoûtenir leurs paradoxes.* L'événement ne juſtifia que trop ſes preſſentimens ; & les deux nouveaux Docteurs ne manquérent pas la premiére occaſion d'innover, qui ſe préſenta.

Pierre *Soto*, Dominicain, & Profeſſeur en Théologie à Dilingue, & le Chancelier *Tapper*, traitoient alors des queſtions importantes ſur la concorde du libre Arbitre & de la Grace. Le Dominicain craignoit que les Do-

ςteurs de ſon tems,en donnant atteinte à la Doctrine de S. Auguſtin, ne réſuſcitaſſent le Sémi-Pelagianiſme. „ Ce „ qui me touche ſenſiblement, *dit-il*, „ c'eſt de voir, que pluſieurs Docteurs „ Catholiques, & preſque tous ceux „ qui ſe ſont fait connoître par leurs „ Ecrits contre les Hérétiques, enſei„ gnent; premiérement, que la Grace „ néceſſaire pour ſe pouvoir convertir, „ eſt donnée à tous, & n'eſt refuſée à „ perſonne ; ſecondement, qu'après „ qu'elle eſt donnée, chacun par la „ force de ſon libre Arbitre peut s'en „ ſervir, ou la rejetter. Je ſçai, *conti„ nuë-t'il*, que vos Théologiens de „ Louvain, ceux d'Italie, & la Facul„ té de Théologie de Paris, ſont ſi fort „ attachés à ces ſentimens, qu'ils trai„ tent d'Héréſie l'opinion contraire ; „ de ſorte que toute l'Egliſe ſemble ſe „ déclarer en faveur de ces deux Arti„ cles, & que pluſieurs prétendent „ qu'ils ſont décidés par le Concile de „ Trente „. Cet aveu eſt bien remarquable : cependant aux réponſes de *Tapper*,qui tenoit pour les deux Articles, il ne répliqua que par un ſyſtême

 dogma

dogmatique ſur la Grace & le libre Arbitre, qu'il préſentoit comme la Doctrine de S. *Auguſtin* & de S. *Thomas*. Il ſe réduit à ces ſix Points.

Premiérement, toute Grace de l'Etat préſent eſt une inſpiration de charité. Secondement, la Grace d'Adam étoit une Grace de pouvoir : celle de J. C. eſt tellement une grace d'action, qu'elle eſt toûjours efficace. Troiſiémement, la Grace de l'Etat préſent n'eſt pas donnée à tous les Adultes : les Infidelles qui perſévérent dans leur infidélité, n'y ont aucune part : elle eſt quelquefois refuſée aux Fidelles, & même à des Juſtes, ſans qu'il y ait de leur faute. Quatriémement, il n'eſt pas au pouvoir du libre Arbitre de rejetter la Grace, lorſqu'elle eſt donnée : & ſans elle on ne peut faire aucun bien, ni éviter le péché. Cinquiémement, la ſouſtraction de la Grace n'empêche pas que la volonté ne ſoit libre pour le bien & pour le mal ; parcequ'elle peut toûjours recevoir le ſecours efficace, qu'elle ſe porte volontairement à l'inobſervation de la Loi, & que la néceſſité de pécher ne vient

que de la ſuppoſition de la ſouſtraction de la Grace. Sixiémement, le libre Arbitre de l'Etat préſent conſiſte dans le volontaire; il n'eſt pas beſoin qu'il ſoit exempt de la néceſſité inévitable, mais il ſuffit qu'il ſoit exempt de contrainte.

Voilà l'époque fatale, & comme le berceau du *Baïaniſme*. Soto ne propoſoit ſes opinions prétenduës Auguſtiniénes, que comme des doutes, en proteſtant que ſur des points ſi délicats il ne vouloit pas s'en tenir à ſes propres lumiéres, & qu'il apprendroit volontiers des autres ce qu'il en falloit penſer. S'il ne fut pas coupable, il fut malheureux : car *Baïus* goûta ſi fort ſa Doctrine, qu'il en fit le fonds de ſon ſyſtême, & qu'il s'unit à *Jean de Louvain*, pour l'introduire dans ſon Ecôle. L'entrepriſe n'étoit pas aiſée, vû l'attachement de l'Univerſité & de ſes Profeſſeurs à l'ancienne Doctrine. Mais Tapper, Haſſels, & Raveſteyn, les trois plus zélés Défenſeurs de la Catholicité, aïant été envoyés au Concile de Trente; *Baïus*, qui ſur ces entrefaites obtint de Charles V. la Chai-

re de l'Ecriture Sainte, ſe vit en état de dogmatiſer plus à ſon aiſe. Il ne parloit plus que de la Doctrine de S. Auguſtin, & du Pélagianiſme introduit par l'Ecôle moderne : l'Ecriture & les Péres étoient ſes ſources : il en vouloit ſurtout à la Philoſophie & à la Scholaſtique ; & tous ceux qui n'étoient pas complices de ſes égaremens, étoient Pélagiens. Ainſi ſont tous les Hérétiques : & ce ſtratagême avoit réüſſi à *Wicleff*, à Jean *Hus*, à *Luther*, & à *Calvin*. Mais comment avoit-il le droit de mépriſer ainſi les Théologiens ? puiſque de ſon propre aveu il n'en avoit lû qu'un, & le Maître des Sentences. La hardieſſe & l'impudence ſuppléent ſouvent à tout le reſte, quand on a affaire à des Gens qui veulent bien être trompés.

Le mal alla ſi loin, que dans preſque toutes les Diſputes publiques, *Baïus*, & le Chancelier *Tapper* revenu du Concile, étoient aux mains ; mais c'étoit peu pour le Chancelier d'accabler ſon Adverſaire ſous le poids de ſes raiſons, il eût fallu un peu plus de fermeté : & ſa molleſſe ne ſervit qu'à

rendre *Baïus* & *Hessels*, plus hardis à soûtenir leurs erreurs. Comme ils étoient tous deux Professeurs, ces malheureuses opinions firent du progrès en peu de tems, & se glissérent jusques dans les Maisons Religieuses, & surtout chés les Cordeliers, où la division se mit bientôt. *Tapper* ouvrit les yeux, & il fut contraint de déferer les deux Docteurs à Granvelle, premier Ministre de la Duchesse de Parmes, Gouvernante des Païs-Bas, qui étoit alors Archevêque de Malines, & qui fut depuis Cardinal. Le Ministre leur fit défense d'user à l'avenir des Propositions qui avoient scandalisé. Mais ces voies de douceur ne réüssirent pas auprès des Novateurs ; à peine *Tapper*, qui mourut la même année, eut-il les yeux fermés, que *Baïus* débarrassé d'un surveillant aussi zélé qu'habile, recommença à débiter ses Dogmes pervers. La guerre se ralluma dans les Ecôles, & rentra dans les Monastéres, où le zéle des Supérieurs ne put l'étouffer. *Pierre du Chesne*, & *Gilles de Querceto*, Gardiens, l'un du Couvent de Grivelle, l'autre du Couvent

d'Ath, rédigérent la Doctrine de *Baïus* & de *Hessels*, en dix-huit Articles qu'ils envoyérent à la Sorbonne, pour avoir son avis. La Faculté de Théologie de Paris censura chacun des Articles en particulier, au mois de Juin de l'Année 1560. & la plûpart furent qualifiés d'Hérétiques. On trouve cette Censure toute entiére dans le Recuëil des Piéces justificatives. *Baïus* dressa aussitôt une Apologie sous le tître d'*Observations sur la Censure*; & on voit par ses notes : premiérement, qu'il adoptoit tout le systême de Pierre *Soto*, tel qu'il a été exposé : secondement, qu'il enseignoit de plus, que sans la grace actuelle prévenante, l'homme n'a de forces que pour pécher; que les Infidelles péchent dans toutes leurs actions; que la Foi est la premiére grace; qu'il n'y a point d'autre Foi, que celle qui opére par la charité; que toute bonne œuvre mérite la vie éternelle, quoique faite avant la remission des péchés; que la charité se trouve dans un homme coupable de péché mortel & en état de damnation; que toutes les souffrances des Martyrs,

des Saints, & de la ſainte Vierge même, ſont des châtimens de leurs péchés originels, ou actuels, &c.

L'Etat étoit alors dans le trouble, par l'eſpéce de Triumvirat formé entre le Prince d'Orange, & les Comtes de Herne & d'Egmond, contre le Gouvernement & le premier Miniſtre. Ainſi tout ce que put faire *Granvelle*, qui craignoit que s'il pouſſoit à bout les Baïaniſtes, ils ne s'uniſſent aux Proteſtans protegés par le Prince d'Orange, fut de s'autoriſer d'un Bref du Pape Pie IV. pour leur défendre, ſous peine d'excommunication, d'uſer déſormais des Propoſitions qu'on lui avoit déferées; mais il défendit en même tems aux Orthodoxes de faire mention des mêmes Propoſitions, & de parler au déſavantage de *Baïus* & de *Heſſels*. „ Il ſe fait, dit l'Auteur, des „ paix plâtrées dans l'Etat, lorſqu'on „ ne déſarme point les Rebelles: il s'en „ fait dans l'Egliſe, lorſqu'on n'oblige „ point les Hérétiques à condamner & „ à révoquer leurs erreurs...... L'Héré„ ſie n'obſerve le ſilence, qu'autant de „ tems qu'elle eſt dans l'impuiſſance

„ de le violer impunément „. *Baïus*, malgré les ordres du S. Siége, de ſon Archevêque, & de ſon Roi, à qui Granvelle avoit rendu compte de tout, compoſa quatre Traités, ſur le libre arbitre, ſur la juſtice, ſur la juſtification, & ſur le ſacrifice, qu'il donna au Public en 1562. Une partie des Propoſitions qui avoient cauſé le ſcandale, y étoient expoſées, & revêtuës de preuves. Les Catholiques en gémiſſoient, mais ils n'oſoient parler, vû qu'on les ménageoit moins que les Novateurs, parce qu'on les craignoit moins. *Granvelle* accablé d'affaires du côté du Gouvernement, reçût ordre d'Eſpagne d'envoyer trois Evêques & trois Docteurs au Concile de Trente. L'occaſion lui parut favorable pour finir les troubles; & il y envoya *Baïus* & *Heſſels*, avec *Janſénius*, depuis Evêque de Gand. La hâte qu'on avoit de terminer le Concile, les Dogmes qu'on avoit à traiter dans les derniéres ſeſſions, les mouvemens de *Ryſtore*, Evêque d'Ypres, & la crainte d'allumer un nouveau Schiſme dans l'Egliſe, empêchérent les Peres de déferer &

de cenſurer la Doctrine de *Heſſels* & de *Baïus*, comme pluſieurs le ſouhaittoient. Ainſi tant de ménagemens ne ſervirent qu'à les rendre plus altiers & moins ſoûmis.

De retour à Louvain, *Baïus* s'appliqua d'autant plus volontiers à dogmatiſer, que la faction des Grands de Flandre vint à bout de faire diſgracier le Cardinal de *Granvelle*. De nouveaux Ecrits ſur le mérite des œuvres, ſur la premiére juſtice de l'homme, ſur les vertus des impies, ſur le péché originel, & ſur les Indulgences, ſuccedérent aux premiers; & l'on y trouva bientôt la plûpart de ces erreurs qui ont allumé dans l'Egliſe un feu qui n'eſt pas encore éteint. Tous ces Ouvrages furent recüeillis dans un volume, en 1564. Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de détailler toutes les erreurs qui s'y trouvent. Le Docteur Joſſe *Raveſteyn*, qui étoit alors à la tête de la plus ſaine, mais de la moins nombreuſe partie de la Faculté de Théologie, religieux obſervateur de la Loi du ſilence impoſé aux Parties de la part du S. Siége & du Roi, prit le

parti de s'adresser sans éclat au S.Siége même & au Roi, & de leur représenter l'état déplorable de son Université. Les troubles qui en Flandre suivirent la sortie de *Granvelle*, étoient favorables aux Novateurs ; mais ce Cardinal qui s'étoit rendu à Rome pour l'élection de Pie V. le sollicita de la part du Roi d'Espagne, de faire examiner les Livres de *Hessels* & de *Baïus*, envoyés à Rome par *Ravesteyn*, pour en porter un Jugement définitif. *L'examen*, dit Granvelle, *se fit avec tant de diligence, que si ce fût été pour gagner tout le monde, l'on n'eût sçû faire plus.* Et en conséquence le Pape, qui avoit assisté aux Congrégations, & lû les Ecrits déferés à son Tribunal, porta le premier d'Octobre 1567. la Bulle : *ex omnibus afflictionibus*, par laquelle il condamne plusieurs Propositions, prises à la rigueur & dans le sens propre des termes, comme *respectivement* hérétiques, erronnées, suspectes, téméraires, scandaleuses, offensives des oreilles pieuses. Cette Bulle est ici rapportée toute entiére ; & l'Auteur remarque : premiérement, qu'elle ne

fixe point le nombre des Propoſitions proſcrites, & ne les ſépare pas même par des points ; d'où il eſt arrivé, que les Théologiens, qui pour la commodité des citations en ont déterminé le nombre, en comptent, les uns 76. les autres 79. & d'autres 80. Secondement, que toutes les Propoſitions flétries ne ſont point attribuées à *Baïus*, ou à ſes Livres, mais à divers Auteurs ; ce qui paroît par ces termes de la Bulle qui les condamne, *in ſenſu ab Aſſertoribus intento*, dans le ſens des Auteurs: troiſiémement, que cette Bulle n'eſt pas une ſimple Loi de Police, qui ſupprime des Propoſitions, à cauſe du bruit qu'elles faiſoient ; mais une Loi dogmatique, qui condamne abſolument les Propoſitions, *quas quidem ſententias... damnamus, circumſcribimus, & abolemus :* un Decret dogmatique, qui les proſcrit à perpetuité, *ad perpetuam dictarum ſententiarum & ſcripturarum abolitionem.*

Le Pape, à la ſollicitation de *Granvelle*, porta les ménagemens & la condeſcendance, juſqu'à n'inſerer dans ſa Bulle, ni les noms de *Baïus* & de

Hessels, ni le titre de leurs Livres proscrits ; jusqu'à ne pas publier sa Bulle à Rome, & à consentir qu'elle ne fût pas renduë publique en Flandre. Pour traiter donc l'affaire plus doucement, Maximilien *Morillon*, depuis Evêque de Tournay, & alors Prévôt de l'Eglise Collégiale d'Aire, Vicaire Général de l'Archevêque de Malines, son intendant, son confident, son ami, *& digne d'être tout cela*, fut chargé par *Granvelle* de faire recevoir la Bulle à Louvain ; & surtout par *Baïus* (car Jean *Hessels* étoit mort près d'un an auparavant.) Les Lettres du Cardinal, & les réponses de *Morillon*, qui sont ici inserées, sont d'autant plus curieuses, qu'elles sont très rares. On y voit : premiérement, que *Granvelle* traitoit *Baïus* en pére, condamnant ses égaremens, & cherchant toutes les voies possibles pour le tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé : secondement, quels motifs avoient engagé le Pape & le Cardinal à traiter *Baïus* aussi favorablement que les intérêts de l'Eglise pouvoient le permettre : troisiémement, que les Propositions condam-

nées par la Bulle ne devoient point ſe ſoûtenir, *quelque interprétation ou Gloſe qu'on y veüille donner :* quatriémement, que ces Propoſitions, extraites pour la plûpart des Livres de Baïus, ont été cenſurées *uniformément* par les Conſulteurs, après l'examen le plus attentif.

Morillon ſignifia la Bulle dans les formes à l'étroite faculté de Théologie aſſemblée le 29. Décembre, en préſence même de *Baïus* ; & après quelques conteſtations, le Doïen, du conſentement & au nom de la Faculté, dit : *qu'ils avoient tous accepté avec ſoûmiſſion la Bulle Apoſtolique de N. S. P. le Pape Pie V. & qu'ils la recevoient encore unanimement avec le reſpect qui lui eſt dû, acquieſçant à tous & chaques Points qui y ſont décidés.* Mais comme les Docteurs demandoient une Copie de la Bulle, *Morillon* qui n'avoit point d'ordre d'en délivrer, ſe contenta de leur promettre l'extrait des Propoſitions condamnées ; & au ſortir de l'Aſſemblée il fit ſaiſir chés les Imprimeurs tous les Exemplaires des Livres de *Heſſels* & de *Baïus*, & rompre la

planche d'un nouvel Ouvrage qui étoit ſous la preſſe.

La ſoûmiſſion de Baïus ne dura guéres. Il étoit ſi idolâtre de ſes opinions, que malgré tous les ménagemens qu'on avoit eûs pour lui, il penſa mourir de chagrin. Tantôt il accuſoit ſes Juges de l'avoir condamné ſans l'entendre : tantôt les Propoſitions avoient été extraites de ſon Livre avec infidelité : tantôt on avoit proſcrit des ſentimens reçûs de tout tems dans l'Ecôle, ou condamné la Doctrine de S. Auguſtin & de S. Proſper, on enſeignoit à Rome le Pélagianiſme. Enfin meſurant ſes démarches ſur les troubles de ſa Patrie, à peine vit-il les Rebelles conféderés prêts à fondre ſur les Païs-Bas, qu'il dreſſa contre la Bulle une grande Apologie de ſa Doctrine, accompagnée d'une Lettre inſolente au Pape même ; & cela ſix mois après avoir proteſté à *Morillon*, *ſur ſa part de Paradis*, qu'il n'écriroit jamais directement, ni indirectement contre la Bulle. Voici ce qu'il dit au Pape, au ſujet de la Bulle. „ Nous „ craignons que l'honneur de Vôtre

„ Sainteté n'en souffre, non seulement à cause des calomnies manifestes que cette Censure contient; „ mais encore parceque le langage & „ le sentiment des SS. Péres y paroissent flétris „. Il finit par dire, qu'il lui envoie ses Propositions; „ afin que „ les aïant mûrement pesées, vous „ prononciés, si nous devons regarder la Censure des Propositions „ comme légitime & suffisamment réfléchie, ou comme subreptice & arrachée par les importunités & les „ artifices de ceux qui persécutent les „ Gens de bien, plûtôt qu'obtenuë „ pour de justes raisons „. Une telle insolence méritoit tous les foudres de l'Eglise; mais le S. Pape Pie V. qui fut toûjours un modéle de douceur, eut la bonté de faire examiner de nouveau les Livres & l'Apologie de *Baïus*; & après une revision très exacte, il confirma le Jugement déja porté par la Bulle. Il fit de plus ordonner à *Morillon* d'obliger *Baïus* à abjurer les Propositions condamnées, & à demander l'absolution des Censures qu'il avoit encouruës, pour avoir écrit en faveur

des Articles proſcrits. *Morillon* eut bien de la peine à obtenir cela de *Baïus*, mais enfin il l'obtint. On fut aſſés content à Rome de l'ouvrage de *Morillon*, ſi ce n'eſt que *Baïus* ne ſouſcrivit point l'Acte de ſon Abjuration, ce qu'on auroit fort ſouhaité. Mais comme ce Novateur faiſoit ſans ceſſe des difficultés, on ſe contenta d'une Acceptation abſoluë ; quoiqu'il ne voulût pas en ſigner l'Acte, *propter perpetuam infamiam*, dit *Morillon.*

Pendant toutes ces négociations, les Cordeliers & les Cordeliéres de Flandre abjurérent le Baïaniſme, en conſéquence d'un Decret du P. *Julien du Cheſne*, Miniſtre des Fréres Mineurs. Mais ſi *Baïus* perdit de ce côté là, il gagna d'un autre par la mort de *Raveſteyn*, Défenſeur infatigable de la ſaine Doctrine. Délivré d'un incommode Cenſeur, il ſoûtint avec plus d'audace que jamais les Propoſitions condamnées. Telle eſt la probité des Novateurs entêtés de leurs opinions. Les Evêques de Flandre eurent beau vouloir engager *Baïus* à s'expliquer enfin nettement : celui-ci ne monta en

Chaire dans la Salle de Théologie, que pour y faire l'Apologie de ses sentimens, & pour accuser le Pape & ses Dénonciateurs. Les faussetés, l'orgueil, le mépris des Catholiques & du S. Siége paroissent à découvert dans sa Déclaration ; il ne faut que la lire, pour en être convaincu. Les Orthodoxes en portérent leurs plaintes au Duc d'Albe, Gouverneur des Païs-Bas, qui venoit de dompter les Rebelles, & qui témoin de l'esprit de sédition si naturel aux Sectaires, n'étoit pas d'humeur à souffrir qu'une nouvelle Secte se formât au cœur de l'Etat. Les Evêques étoient pour lors assemblés à Malines en Concile National. Le Duc d'Albe leur écrivit, & les sollicita d'ordonner la promulgation solemnelle de la Bulle de Pie V. & la souscription des Docteurs. *Morillon* arriva à Louvain, de la part du Concile, & il y publia la Bulle sans opposition : mais aiant ensuite demandé une signature, les Docteurs gagnés par *Baïus*, l'ancien & le plus accrédité de la Faculté, ne répondirent que par un morne silence & une profonde révérence. Ainsi *Moril-*

lon voiant que le projet de ſouſcription étoit échoüé, ſe retira vers le Concile pour lui rendre compte de ſa commiſſion.

Tout cependant étoit tranquille à Louvain, parce que la Bulle avoit été reçûë dans un Concile de la Nation, publiée ſolemnellement par ſon ordre, de l'avis du Duc d'Albe & de la Cour d'Eſpagne, ſans oppoſition de perſonne; mais on n'étoit pas content à Rome du refus de la ſouſcription. Le Pape écrivit donc au Duc d'Albe, pour l'exhorter à finir cette affaire par un Décret de la Faculté ſigné de tous les Docteurs. Cette Faculté rendit donc enfin une pleine obéïſſance à la Conſtitution, en la recevant purement & ſimplement, en ſupprimant tous les Livres qu'elle condamnoit, & en obligeant *Baïus* lui-même à ſe ſoûmettre & à ſouſcrire comme les autres. Les Héréſiarques ne reviennent guéres; & Baïus n'étoit pas neuf dans l'art de diſſimuler, & même de ſe parjurer.

La mort de Pie V. arrivée le premier Mai 1572. ne changea rien aux

affaires du Baïanisme ; parceque *Gregoire* XIII. qui lui succéda, étoit propre à soûtenir les sages Décrets de son Prédécesseur ; la Faculté elle-même porta un nouveau Décret contre le Baïanisme, confirmatif du précédent. Ainsi le calme succéda à l'orage dont cette Ecôle avoit été battuë depuis 20. ans. Mais les Guerres civiles, qui continuérent à désoler les Païs-Bas avec plus de fureur que jamais, réveillérent l'indocilité de *Baïus*. Après le départ du Duc d'Albe, & la mort du Commandeur Louis *de Requesens*, son Successeur, arrivée en 1576, Dom Juan, fils naturel de Charles V. si connu par les Victoires remportées à Lepante contre les Turcs, étoit Gouverneur des Païs-Bas. Louvain pris & repris, changea souvent de maître ; mais il faut dire, à la gloire de *Baïus*, que pour lui il n'en changea jamais, & qu'il resta toûjours fidelle à son Roi. Heureux s'il eût été aussi fidelle à l'Eglise ! toûjours rébelle à la voix du S. Siége & des Evêques, dès qu'il vit le tumulte des Armes s'éloigner de Louvain, il tourna toutes les siennes con-

tre la Bulle de Pie V. Son Parti ſe réveilla : les uns crioient, que la Bulle étoit ſuppoſée : d'autres diſoient, qu'elle avoit été obtenuë par obreption, & qu'elle ſeroit bientôt révoquée par Gregoire XIII. Tous s'accordoient à la rejetter comme une Piéce indigne du S. Siége, & qui proſcrivoit la vérité. Le nouveau Pape, à la ſollicitation des Orthodoxes & du Roi d'Eſpagne, ne répondit à ces clameurs que par une nouvelle Conſtitution du 29. Janvier 1579, par laquelle il confirme la Bulle de ſon Prédeceſſeur, qui y eſt inſerée toute entiére ; mais ne voulant pas qu'on ſe joüât de ſa Conſtitution, comme de celle de Pie V. il réſolut de la faire publier à Louvain, & de tirer de *Baïus* une rétractation en bonne forme & ſignée de ſa main.

François *Tolet*, Jéſuite, habile Théologien, alors Prédicateur ordinaire du Pape, & depuis Cardinal, fut chargé de cette commiſſion. Il arriva à Louvain au commencement de l'An 1580 ; & il y ſçut ſi bien manier l'eſprit de *Baïus*, il leva ſi habilement

tous ſes doutes, il fit tellement connoître à la Faculté ſes véritables intérêts; que tous les Docteurs aſſemblés proteſtérent, qu'ils condamnoient ſimplement tous les Articles condamnés par la Bulle. Les Licentiés, les Bacheliers, & tous les autres Etudians s'écriérent enſuite; nous condamnons les Propoſitions, nous acceptons la Bulle avec ſoûmiſſion, & nous lui promettons obéïſſance; *Articulos damnamus, Bullam reverenter ſuſcipimus, atque obedientiam pollicemur.* Enfin *Tolet* engagea *Baïus* à ſigner une pleine retractation. Il y avoit cinq Points importans: premiérement, que les Propoſitions flétries par la Bulle de *Pie* V. ſont condamnées de nouveau par celle de *Greg.* XIII. ſecondement, que le Jugement du S. Siége a été précedé d'une diſcuſſion exacte, & d'une meûre déliberation: troiſiémement, que pluſieurs des Propoſitions cenſurées ſont contenuës dans ſes Ouvrages: quatriémement, qu'elles ſont condamnées dans le ſens qu'il les a enſeignées: cinquiémement, qu'elles y ſont juſtement & légitimement con-

damnées. Jamais négociation ne fut plus douce & plus heureuſe ; & le Pape fut ſi content, qu'il envoya deux mille Ecus d'or à l'Univerſité, qui avoit beaucoup ſouffert des Guerres civiles, avec une Copie authentique de la Bulle, & un Bref pour *Baïus.*

Qui le croiroit, ſi on ne connoiſſoit l'eſprit de l'Héréſie ? Après la huitiéme proteſtation de ſoûmiſſion, dès que *Tolet* fut ſorti de Louvain, *Baïus* à la tête de ſes Partiſans, recommença à déclamer contre la Bulle : il ſoûtint pluſieurs des Propoſitions condamnées : il refuſa d'exiger des Gradués le ſerment de ſe conformer à la Bulle de *Pie* V. & il oſa même propoſer à la Faculté de biffer cet Article du ſerment, pour ceux qui ſe préſentent aux Grades. Gregoire XIII. inſtruit des nouveaux Troubles de Louvain, envoya en Flandre Jean François *Bonhome*, Evêque de Verceil, en qualité de Légat, pour obliger la Faculté de Louvain à enſeigner la Doctrine oppoſée à celle des Articles condamnés par la Bulle. *Baïus* ſe tira perſonnellement de ce mauvais pas par la voie de ſoû-

miſſion, qui lui coûtoit ſi peu à promettre, & encore moins à abandonner. Mais pour couper le mal juſques dans ſa racine, ſur l'ordre du Légat & de l'Archevêque de Malines, le Docteur Jean *de Lens*, diſtingué par ſon génie & par ſa ſcience, fut chargé de compoſer un corps de Doctrine contradictoire aux opinions cenſurées. L'Ouvrage, où l'Auteur ſaiſit en habile Théologien le défaut de chaque Propoſition, pour en prendre la contradictoire, enleva les ſuffrages de tous les Docteurs ; il fut mis au net, & préſenté au Nonce, qui l'approuva; & en 1586. la Faculté s'engagea par ſerment à le prendre pour régle de ſes ſentimens. On en adreſſa une Copie à l'Univerſité de Doüay, qui le reçut unanimement.

ARTICLE XCV.

Hiſtoïre du Baïaniſme, &c.

Suite de l'Article précédent.

B*Aïus* n'avoit encore développé que la premiére partie de ſon ſyſtême ſur les trois Etats de la Nature,

innocente, corrompuë par le péché, & réparée par J. C.; partie copiée presque toute de Luther & de Calvin. Il ne s'étoit point encore expliqué sur la Grace & la Prédestination; & comme il étoit toûjours remuant & idolâtre de ses conceptions, il voulut réparer de ce côté-là les pertes qu'il avoit faites de l'autre. Tout favorisoit les projets de cet homme double: l'Evêque de Verceil venoit de mourir, l'Etat étoit en combustion, les Evêques des Païs-Bas conservoient de l'inclination pour *Hessels* & pour *Baïus*, leurs anciens Maîtres, la Faculté de Théologie composée des Eléves de *Baïus*, étoit toute à la dévotion de son Chancelier. A la vérité ses Docteurs avoient fait serment de se conformer à la Bulle de *Pie* V. mais dès-lors la bouche des Sectateurs de *Baïus* prêtoit des sermens que le cœur n'avoüoit pas, & que la conduite démentoit. Ce fut dans ces circonstances que *Baïus* entreprit de s'ouvrir une carriére encore plus large que par le passé. Les principes de sa nouvelle Doctrine regardoient la volonté de Dieu & la

mort de J. C. pour le ſalut des hommes, l'opération divine ſur les volontés humaines, & la liberté de l'Etat préſent. Ce n'étoit qu'un Calviniſme mitigé, aſſés reſſemblant à celui que le Synode de Dordrecht adopta au commencement du Siécle ſuivant.

Il conſiſtoit à dire, premiérement, que Dieu a réprouvé les non-Prédeſtinés poſitivement & abſolument, avant la préviſion de leurs demérites perſonels; qu'il ne les a pas donnés à ſon Fils; que J. C. n'a pas prié pour eux; & que Dieu ne leur donne point de Graces ſuffiſantes pour ſe ſauver. Secondement, que les Infidelles qui ne croient pas, ſont dans une vraie impoſſibilité de croire & de ſe convertir; & que les Fidelles qui ne ſe corrigent pas, ſont dans une vraie impuiſſance de ſe corriger. Troiſiémement, que Dieu n'accorde aux Juſtes qui périſſent, aucun ſecours ſuffiſant pour perſévérer. Quatriémement, qu'il y a quelques préceptes impoſſibles, même au Juſte qui tombe; & on allégue pour exemple la chûte de S. Pierre. Cinquiémement, que la Gra-

ce a toûjours ſon effet, qu'on n'y réſiſte jamais, & qu'il n'y en a aucune qui ſoit purement ſuffiſante. Sixiémement, que la Grace conſiſte dans une inſpiration de charité, & ſon efficace dans la ſupériorité des degrés de force ſur la cupidité. Septiémement, que ſans cette Grace l'homme eſt dans la néceſſité de pécher; & qu'ainſi pour mériter & démériter dans l'état préſent, il n'eſt pas requis d'être exempt de néceſſité, puiſque d'ailleurs la Grace eſt irréſiſtible. Huitiémement, que les Semi-Pélagiens admettoient la Grace intérieure prévenante pour le commencement de la Foi; & que leur erreur étoit d'enſeigner qu'on peut réſiſter à la Grace. *Libert Fromond*, Docteur de Louvain, convenoit ingénuëment, que *Janſénius* n'avoit rien enſeigné autre choſe depuis ce tems-là.

Baïus las d'être toûjours ſur la défenſive, prit le parti d'attaquer, & de faire cenſurer la Doctrine oppoſée, par les Evêques & les deux Ecôles de Flandre. Les Jéſuites n'avoient point encore paru ſur la Scéne. Etablis à

Louvain depuis plus de 40. ans, ils se contentoient d'être soûmis au S. Siége, & d'enseigner la Doctrine contraire au systême que nous venons d'exposer. *Lessius* & *Hamelius* son Collégue, Professeurs en Théologie, ne s'étoient point rangés sous les étendarts de *Baïus* : ce fut leur crime. La Faculté de Théologie, pour donner vogue à ses propres sentimens, tira 34. Propositions des Ecrits de *Lessius* & de son Collégue. Toutes, à la réserve des trois premiéres qui regardoient l'Ecriture Sainte, rouloient sur la Prédestination & sur la Grace. On faisoit un crime aux Théologiens de la Société ; d'avoir enseigné, que le libre Arbitre sans la Grace de J. C. peut faire quelque bonne œuvre purement morale & naturelle ; d'admettre des Graces suffisantes, tant pour l'action, que pour la persévérance finale ; de soûtenir que la Grace suffisante pour agir, est donnée à tous les Adultes ; que J. C. est mort pour le salut éternel de tous les hommes, sans exception ; que Dieu veut les sauver tous, & ne leur commande rien d'im-

possible ; qu'il ne les prédestine ou ne les réprouve, que conséquemment à la prévision absoluë des mérites ou des démérites ; que la Grace ne nécessite pas la volonté de l'homme, parce-qu'il peut la rejetter. On ne se contenta pas d'altérer plusieurs Propositions, pour y répandre des couleurs Semi-Pélagiennes ; on prêta des intentions aux Jésuites. Ainsi, sans vouloir entrer en éclaircissement avec *Lessius*, qui le demandoit, & sans attendre la réponse des Jésuites, la Faculté de Louvain en 1588. publia sur les 34. Propositions une Censure, où elles étoient qualifiées de nouvelles, d'offensives, de dangereuses. La Glose & le corps de la Censure étoient bien plus violens que les qualifications. On accusoit les Jésuites, de dégrader S. *Augustin*, de renverser ses opinions, ou de les détourner à un mauvais sens, en un mot de renouveller toutes les erreurs des *Massiliens* & des *Semi-Pélagiens*. Telle fut aussi à-peu-près la Censure que dressa la Faculté de Doüay, qui avoit pour Chancelier le célébre Guillaume

Estius, ancien Disciple de *Baïus*. Ainsi *Gothescalc* au neuviéme Siécle traitoit-il de Pélagiens les Evêques de France & d'Allemagne, qui avoient condamné son Hérésie : ainsi *Wicleff* & Jean *Hus* renouvellérent-ils cette accusation contre toute l'Eglise, *Luther* contre la Sorbonne & les autres Ecôles, *Calvin* contre le Concile de Trente : ainsi *Baïus* & ses Disciples l'ont-ils renouvellée contre les Jésuites.

La Censure distribuée dans toute la Flandre par les Agens du Parti, & autorisée pat Jean *Hauchin*, Archevêque de Malines, & par *Lindanus*, Evêque de Ruremonde, excita un soûlévement général contre les Jésuites. Jusques dans les Chaires on invectiva contre eux avec plus de véhémence, qu'on n'avoit jamais fait contre les Luthériens ; on défendit aux Ecoliers de fréquenter leurs Colléges ; & on établit même à Louvain un Professeur, pour faire des leçons contre leur Doctrine, La Cour & les Provinces, les Ecclésiastiques & les Laïques, les Seigneurs & le Peuple, tout

ceda au torrent. On se fit un honneur de déclamer contre ces Péres ; & l'on ne rougissoit guéres, que de n'en point dire de mal. L'orage étoit trop soudain & trop violent, pour durer long-temps ; la vérité & l'équité naturelle prennent tôt ou tard le dessus. Après avoir bien crié, on veut sçavoir pourquoi ; & la séduction cesse, quand on dévoile l'artifice. Les Jésuites accoûtumés aux persécutions, & bien assûrés qu'ils soûtenoient la Doctrine commune des Ecôles Catholiques, furent allarmés, sans être abbattus. Ils appellérent au S. Siége, & gardérent cependant le silence & la plus exacte modération. Diverses Lettres justificatives firent peu-à-peu ouvrir les yeux à bien des Gens qui comprirent, que le Baïanisme pouvoit bien influer dans le procédé de la Faculté. Jean *de Stryen*, Evêque de Midelbourg, & Disciple de l'ancienne Ecôle de Louvain, écrivit à l'Archevêque de Malines & à l'Evêque de Ruremonde, & leur ouvrit même les yeux sur l'injustice de la Censure. L'Archevêque alla jusqu'à écrire aux

Jésuites une Lettre très obligeante, & tâcha de concilier les Parties à l'amiable.

Cependant les Jésuites enhardis par la nouvelle qu'ils apprirent, que leur Doctrine avoit été jugée à Rome exempte de tout soupçon d'Hérésie & d'erreur, craignirent moins de s'expliquer. Les Evêques des Païs-Bas étoient résolus de terminer cette affaire dans un Concile National; lorsque l'Archevêque de Malines reçut une Lettre de l'Evêque de Colazzo, Nonce Apostolique, par laquelle il lui signifioit, que Sa Sainteté avoit évoqué l'affaire à son Tribunal, & s'en reservoit la connoissance. Il paroissoit tous les jours divers Ecrits des Disciples de l'ancienne Ecôle de Louvain, contre la Censure; entre autres de Jacques *Tzantelius*, Doyen de la Collégiale de Courtray, de Thomas *Stapleton*, alors Docteur de Doüay, & de Pierre *de Tileto.*, Evêque d'Ypres. On commençoit partout à rendre justice aux Jésuites; mais de tous les Ecrits, l'Apologie de *Lessius* fut celui qui contribua le plus à ramener les es-

prits. Il seroit inutile, & même impossible d'en donner ici un extrait fidelle; on peut le voir dans le corps de cette Histoire. Cette Piéce se réduit à trois Points. Le premier comprend les Propositions que *Lessius* avouë; & il montre qu'elles expriment la Doctrine de l'ancienne Faculté de Louvain, & la plus généralement reçûë dans les Ecôles. Le second traite des Propositions mal entenduës, auxquelles les Censeurs ont donné des sens aussi étrangers que mauvais, en les détachant de ce qui en fixe le vrai sens. Le troisiéme contient les Propositions mal compilées & tronquées avec infidélité, pour les rendre condamnables. Les Censeurs eurent beau faire tous leurs efforts pour soûtenir leur Censure; les repliques de *Lessius* déconcertoient tous leurs Ecrits, en faisant sentir leurs innovations & leur mauvaise foi; & ce qui dut augmenter leur embarras, c'est qu'en 1588 les Universités de Mayence, de Tréves, & d'Ingolstad, consultées sur les Disputes en question, se déclarérent en faveur de la Doctrine de *Lessius*, &

blâmérent la Censure. Déconcertés par tant d'endroits ; les Censeurs voulurent par la médiation de l'Archevêque de Malines ; faire entrer les Jésuites dans un accommodement, dont la principale condition fût la suppression de la Censure & de tous les Ecrits composés de part & d'autre. Mais *Lessius* qui joignoit la prudence du serpent à la simplicité de la colombe, répondit toûjours ; que la prétenduë suppression de la Censure n'étoit qu'un piége, puisqu'elle étoit répanduë partout ; & qu'il falloit, ou que la Faculté cassât elle-même son Jugement par un Decret authentique, ou qu'elle attendît la décision du S. Siége.

Sixte V. alors assis sur la Chaire de S. Pierre, se fit donner par le Général des Jésuites la Censure de Louvain & l'Apologie de *Lessius* ; avec un Mémoire dressé par *Bellarmin*, qui étoit parfaitement instruit de la Doctrine des Parties. Le Pape aiant lû tous ces Ecrits, en ordonna l'examen. Les Cardinaux assemblés déclarérent tous ; que les Propositions censurées ;

mais expliquées par l'Auteur dans le ſens de ſes Ecrits, contenoient une ſaine Doctrine ; & le Pape dit, qu'il étoit du même ſentiment : *dixit ſe idem ſentire.* Il fit donc expédier un Bref à l'Evêque de Colazzo ſon Nonce, Réſident à Cologne, où il lui marquoit que les Propoſitions en queſtion contenoient une ſaine Doctrine, *ſanæ Doctrinæ articulos.* Il lui ordonne de ſe tranſporter à Louvain, pour y finir les conteſtations, en défendant ſous peine d'excommunication, de noter ces mêmes articles d'aucune Cenſure. Le Nonce en vertu de ce Bref porta une Ordonnance, ou un Mandement, pour caſſer la Cenſure de la Faculté, & pour rendre la paix aux deux Ecôles, en leur permettant de ſoûtenir leurs ſentimens, ſans entreprendre de les noter, ni de part, ni d'autre. Ce Décret, qui ne contenoit qu'un Jugement proviſionel, parceque le Pape s'étoit réſervé le Jugement abſolu & définitif, fut publié à Louvain avec les formalités accoûtumées : & les Jéſuites reſtérent en poſſeſſion d'enſeigner paiſi-

blement les ſentimens que leurs Adverſaires avoient cenſurés avec tant de fracas.

Michel *Baïus* ne ſurvêcut pas longtems aux troubles de ſon Ecôle. Il tomba malade l'année ſuivante, & mourut le 16. Septembre 1589. après avoir fatigué quatre Papes de ſuite par ſon infléxible obſtination à innover, & laiſſé ſa ſoûmiſſion en problême à la poſtérité. „ Il avoit, dit le P. *du* „ *Cheſne*, les vertus des Anges, & les „ vices des hommes. Il étoit d'un ex„ térieur grave, modeſte, aſſés doux, „ frugal, chaſte, appliqué aux de„ voirs de ſon état. Il avoit beaucoup „ d'eſprit, & moins qu'il ne penſoit. „ Porté à la nouveauté, il ſe remplit „ d'une fauſſe ſcience, par une lon„ gue & pénible étude, & n'apprit „ guére que ce qu'il lui auroit été „ avantageux d'ignorer. . . . Préſom„ ptueux, entreprenant, hardi, ti„ mide, ſuivant les conjonctures, il „ mépriſoit les Puiſſances, lorſqu'il „ le pouvoit impunément, & plioit „ ſous leur autorité, quand il voïoit „ du riſque à ſe roidir. Inconſtant en

„ apparence, toûjours le même dans „ le cœur, il promettoit, il ſignoit, „ il juroit tout ce qu'on vouloit; & ne „ donnoit rien de ce qu'on exigeoit „. Du reſte les Baïaniſtes, en canoniſant la Doctrine de leur Maître, n'ont pas oublié ſa perſonne; ils en ont fait un Saint; & rien n'eſt plus ſingulier, que ce qu'ils ont produit ſur ſes vertus héroïques, ſur ſes miracles, ſur ſes apparitions.

L'Univerſité de Doüay fut encore indocile quelque tems. Comme le Décret du Nonce n'y avoit pas été publié, elle défendit toûjours aux Jéſuites d'enſeigner les opinions cenſurées par la Faculté. Mais la Cour de Bruxelles & le Nonce aïant ordonné la publication du Décret, la paix fut rétablie; & par là les Diſciples de *Baïus* virent échoüer le deſſein qu'ils avoient d'ériger leurs opinions en Dogmes, ſur les débris des ſentimens de *Leſſius*. Le S. Siége, qui s'en étoit reſervé le Jugement, ne tarda pas à proſcrire cette ſeconde Partie du Baïaniſme; & il faut dire à la gloire de l'Univerſité de Doüay, qu'elle fut toûjours dans

la suite soûmise au S. Siége ; & qu'elle aima mieux abandonner sa Censure, que de ne pas recevoir les Bulles d'*Urbain* VIII. & d'*Innocent* X. où plusieurs articles de la Censure sont manifestement condamnés. Cette Partie de l'Histoire du Baïanisme fait la matiére des deux Livres suivans, & nous la renvoyons au prochain Extrait.

ARTICLE XCVI.

Inscriptions Sépulcrales découvertes à Lyon sur la Montagne de S. Irenée. Remarques de M. A. L. de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon, sur ces Inscriptions.

CEs Inscriptions Sépulcrales sont de deux sortes, les unes Chrétiennes; les autres Payennes. Elles ont été trouvées, comme j'en ai été témoin oculaire, en remuant des terres pour faire une conduite d'eau. Les Ouvriers employés à ce travail, après avoir creusé 4. à 5. piés dans un terrain qui avoit servi autrefois

de Cimetiére, commencérent à appercevoir une grande quantité de Tombeaux de pierre ; il y en avoit de pierre blanche & de pierre de Choin; les uns étoient couverts, & les autres, découverts ; on y a trouvé dedans de la terre & des os, qui conservoient la situation & la figure d'un corps humain ; mais qui étoient si fusés & si friables, qu'avec le moindre effort on les réduisoit comme en poussiére, excepté les os de la tête. Quelques-uns de ces Tombeaux renfermoient aussi des pierres & des marbres avec des Inscriptions ; il y en avoit à 6. piés dans terre, à 8. & à 10. Ils étoient rangés à peu près du Nord au Sud, quoique peu réguliérement les uns à l'égard des autres. Comme le Canal que l'on creusoit dans ce terrain, alloit presque de l'Occident à l'Orient, on rencontroit ces Tombeaux en flanc, ou indifféremment par un de leurs bouts, suivant leur disposition. On en apperçut plusieurs autres engagés dans les terres à droit & à gauche du Canal; mais on ne les suivit pas, pour ne

pas faire de trop grands écarts. On se contenta de tirer environ deux douzaines de Tombeaux, qui se trouvérent dans le chemin tracé pour la conduite des eaux. La plûpart étoient d'une seule pierre; mais de grandeurs différentes, selon les corps qu'ils renfermoient. Il n'y avoit qu'un corps dans chaque Tombeau, excepté un seul, dans lequel on trouva trois petits corps d'enfans, dont deux étoient placés côte à côte, & le troisiéme avoit la tête entre les piés des deux autres. La pierre qui couvroit tous ces Tombeaux, étoit de Choin, quoique le coffre fût de pierre blanche à quelques-uns; elle étoit posée sans liaison, hors une seule que l'on trouva hapée par des tenons de fer scellés en plomb.

J'ai dit qu'on trouva dans ces Tombeaux de la terre & des ossemens, avec quelques Inscriptions sur pierre ou sur marbre; il faut ajoûter qu'on n'y trouvoit nulle autre chose, ni phyole lacrymale, ni lampes, ni médailles, ni pierres gravées, ni anneaux; rien en un mot, de ce que l'on a coû-

tume de rencontrer dans ces ſortes de Monumens, lorſqu'on en fait la premiére découverte. Il n'y a eû qu'un ſeul Tombeau couvert, dans lequel ont ait trouvé avec les os, deux coquilles de mer, le fer d'un bourdon, & un petit Crucifix de cuivre. Tout cela donne lieu de croire, non ſeuſeulement que ces Tombeaux avoient été déplacés, qu'on y avoit déja foüillé, & que ce terrain avoit été remué pluſieurs fois; mais encore que les cendres & les os qu'on y a trouvés, n'étoient point de ceux pour qui ces Monumens avoient d'abord été faits. On peut même conjecturer de là, que les Chrêtiens du V^e^. ou VI^e^. Siécle & des ſuivans, ſans crainte d'être notés d'irréligion, & pourſuivis comme violateurs des Sépulchres, avoient fait ſervir à leur uſage & à l'inhumation de leurs morts, la plûpart des Tombeaux des Payens, en les faiſant tranſporter dans un terrain conſacré & ſanctifié par le Sang des premiers Martyrs de Lyon.

Après ce court expoſé, qui ne me paroît pas inutile au ſujet, je viens à

l'explication des Inscriptions. Je commencerai par les Chrétiennes ; quoique les derniéres en ordre de tems, & je les rangerai suivant l'ordre Chronologique, que je crois y découvrir.

Premiére Inscription.

OPTATO ET
PAVLINO CON
SVLIBUS KAL
FEBRARIS DEPOS
SELENTIOSES

Elle est sur une pierre de 15. pouces en quarré. Ce Consulat revient à l'année 334. de l'Ere Chrétienne, sous l'Empire de *Valens*, *Gratien*, & *Valentinien* le Jeune. On doit regarder cette Epitaphe, comme un des plus anciens Monumens Chrétiens qui soit dans les Gaules, puisqu'elle est du commencement du IV^e^. Siécle, vingt ans seulement après que Constantin eut embrassé le Christianisme. Il est vrai que l'Inscription n'a point d'autre marque de nôtre Religion, que le mot *Depositus* ; mais c'en est

assés pour ce tems-là. Le nom *Selentioses* est particulier, en ce qu'il paroît latin d'origine, avec une terminaison Grecque. Les Caractéres sont assés mal formés & peu compassés; & comme la pierre ne paroît pas avoir jamais eu plus d'étenduë qu'elle en montre aujourd'hui, on peut dire que ce n'étoit qu'une marque sur le Tombeau d'un homme de condition médiocre, à moins que l'humilité Chrétienne n'eût empêché ses Héritiers de faire une Inscription plus recherchée & plus magnifique.

Deuxiéme Inscription.

XXV REGESSIT VII
KAL OCTOB DN N
SEVERO ET IORD
ANE VV CC

Cette Inscription se voit sur un fragment de marbre. Les trois premiers Caractéres marquent l'âge du Défunt, 25 ans; le reste est la date de l'Inscription sous le Consulat de *Severe* &

de *Jordanes*. On trouve dans le Catalogue des Conſuls en l'année 470. *Flavius Severus* & *Flavius Jordanus*; il y a apparence que ce ſont les mêmes Conſuls de nôtre fragment : la qualité d'Empereur D N. N. donnée au Conſul *Severe*, fait pourtant une grande difficulté, parce qu'il n'y a eu d'Empereur de ce nom, que *Libius Severus*, qui ſuccéda à *Majorien* environ l'an 461. & ne regna que trois ou quatre ans. Les Faſtes le donnent pour Collégue au Conſulat en 462. à *Leon* Empereur d'Orient; mais ils ne font point ici mention de *Jordanus*, pour l'aſſocier avec Severus au Conſulat.

Il me ſemble qu'on peut ſe tirer de cette difficulté en diſant, que les affaires de l'Empire d'Occident étant alors dans une confuſion générale, & la Ville de Lyon, dont les Bourguignons étoient les Maîtres, ne reconnoiſſant plus qu'une ombre d'autorité dans les Empereurs Romains, il n'étoit pas facile de ſçavoir au juſte le nom & les qualités des Conſuls de Rome & de Conſtantinople. La

nouvelle étant venuë à Lyon, que *Severus* étoit Consul à Rome, & *Jordanus* à Constantinople, on aura confondu ce *Severus*, nouveau Consul à Rome, avec *Libius Severus* qui avoit été Empereur quelques années auparavant, ce qui lui aura fait donner dans nôtre Inscription le tître de D N. N. qu'il n'a pas dans les Fastes Consulaires.

Il me reste un mot à dire sur la terminaison Grecque, que donne l'Inscription au nom *Jordanus*, dont elle fait *Jordanes*, contraire en ce point à tous les Fastes connus. Cela vient encore des Grecs de Lyon, qui étoient peut-être les seuls Sculpteurs & Graveurs en pierre de ce tems-là; & qui ayant apris que le Consul à Constantinople s'appelloit *Jordanus*, crurent qu'ils devoient le nommer *Jordanes*, parceque leur Langue n'avoit point de terminaison en *us*.

Troisiéme Inscription.

HIC REQVISCIT
BONE MEMORIAE
PORCARIA QVAE MVNDANA
RELIQVIT ET TRADEDIT ANIMA
DOVIXITANNIS XLOBIIT ϛIII KALFEBS
PC ILONIS

Elle eſt gravée en fort mauvais caractéres ſur un marbre blanc, large d'un pié, & haut de demi pié ; l'Ecriture ſuit la largeur. Au côté gauche on voit le Monogramme du Labarum gravé dans un cercle avec l'Alpha & l'Omega. A chaque côté du cercle, on remarque un petit Oiſeau, qu'on peut prendre pour un Pigeon, ou pour une Colombe, par alluſion à la ſimplicité ſi recommandée aux Chrétiens. Il n'y a rien d'équivoque ni d'obſcur dans ces Symboles, qui déſignent certainement le Chriſtianiſme ; ne pourroit-on pas

même pouſſer plus loin la conjecture, & faire de *Porcaria* une eſpéce de Religieuſe ou de Recluſe ? Ces termes, *qu'elle a quitté le monde & donné ſon Ame à Dieu*, autoriſent cette penſée.

En regardant de plus près cette Inſcription, je me ſuis apperçû que la premiére Lettre de la quatriéme ligne eſt un F & non pas une R, comme je l'avois cru d'abord. En ſuivant cette correction, je lis FELICITER LIQVIT, au lieu de RELIQVIT, ce qui ne change rien au fonds, & donne ſeulement plus d'étenduë à l'Epitaphe. Le mot de *feliciter* eſt uſité en ſemblables cas.

La ſingularité de cette Inſcription conſiſte en la maniére, dont l'Ouvrier a marqué la date. Le prémier caractére numeral déſigne le nombre de ſix en Grec, & les trois I Latins dont il eſt accompagné, expriment en tout le nombre de neuf ; ce qui eſt une nouvelle preuve qu'à Lyon dans ces tems-là les Graveurs ſur pierre étoient plûtôt Grecs que Latins.

Il n'eſt pas ſi aiſé d'expliquer la

suite de cette date, & le Consulat d'*Ilo*, P̄C ILONIS, forme ici une difficulté des plus grandes. On ne trouve dans les Fastes que le nom d'*Hyllus*, Consul en 477. ou 478. sous l'Empire de *Zenon*, qui ait du rapport avec *Ilo* de nôtre Inscription. Ce Consul n'eut point de Collégue, & les Fastes lui donnent pour Successeur le même Empereur *Zenon* seul; ainsi il n'y a point eu d'interruption pour le Consulat après *Hyllus*, & l'on n'a pas dû dater P̄C ILONIS. Mais ne peut-on pas répondre que l'Empereur étoit plûtôt Gardien du Consulat, le Siége vacant, que Consul lui-même; & qu'en tout cas la nouvelle qu'il eût accepté le Consulat, n'étoit pas encore venuë dans les Gaules? A l'égard du mot *Ilonis*, le Graveur a mal décliné *Hyllus*, ou plûtôt *Hyllos* en Grec, en mettant *Ilonis* au génitif, à l'exemple de quelques mots semblables, qui font leur génitif en *onos* Grec, ou en *onis* Latin. J'avoüerai pourtant que ces conjectures ne me satisfont pas entiérement, & que je

ſouhaite fort de voir cet endroit éclairci par quelque explication plus heureuſe que la mienne.

Quatriéme Inſcription.

IN HOC TVMULO REQ
VIISCET BONAE MEMOR
IAE NECTERIA QVI VIXIT
ANNOS XXV OBIIT IN
PACE PRIDE KAL MAIA
S PC IVSTINI

Elle eſt gravée ſur une piéce de marbre à peu près auſſi longue que large, de 15. à 16. pouces. Ce marbre eſt incruſté dans une pierre commune, large de trois piés, haute de deux; au bas de l'inſcription l'on a gravé une Croix, d'où ſortent deux traits fleuronnés, qui vont former un peu plus bas de chaque côté une eſpéce de fleur ronde à ſix feüilles. La Barbarie de l'élocution paroît dans

cette Epitaphe ; on n'avoit pas attention dans ces tems-là, à diſtinguer les divers genres ; QVI étoit bon pour tous, & nous l'avons conſervé de même en François.

La date P̄C IVSTINI, *après le Conſulat de Juſtin*, n'étant précedée d'aucun nombre certain d'année, ne ſuffit pas pour déterminer l'époque de cette Inſcription. Le Conſulat avoit ceſſé ſous *Juſtinien*, après l'an 541. Juſtin II. qui lui ſuccéda & qui regna 12. ans (depuis 566. juſqu'en 578.) voulut en quelque façon rétablir le Conſulat, & prit le titre de Conſul la premiére année de ſon Regne ; mais il ne donna point ce titre à d'autres, & ne le prit pas une ſeconde fois ; en ſorte que pendant ſon Regne & même depuis, on datoit ſeulement P̄C IVSTINI *après le Conſulat de Juſtin*, juſqu'à ce qu'on ſe ſervît des Indictions & enfin de l'Ere Chrétienne. Ainſi l'on ne peut aſſigner pour date à nôtre Inſcription, que la fin du VI^e. ſiécle, ſans en déterminer préciſément l'année.

Cinquiéme Inscription.

...OC TVMVLO REQVI
ISCIT BONE MEMORIAE
dALENTINA OIdXIT ANNS
OCTOGɛNTA QIQɛ ☧

Voilà la derniére Inscription qui soit Chrétienne, parmi celles qui ont été découvertes. Elle est sur une pierre blanche haute d'un pié, large de six pouces, très-mal écrite, & dont la diction & l'ortographe sont encore plus barbares que les Caractéres. On voit au bas de l'Inscription deux petits Oiseaux, qui semblent becqueter une Palme ou un Arbrisseau, qui est entre eux deux. Les Caractéres, dont la forme a quelque chose de singulier, sont les E, dont quelques-uns ressemblentassés pour la figure à l'Epsilon moderne des Grecs, & les V consones qui sont faits comme nôtre d d'Imprimerie en petites lettres. Je n'ai rien pû découvrir, qui détermi-

nât la date de cette Inſcription : elle me paroît cependant devoir être du VIII^e^. Siécle.

On donnera le mois prochain la ſuite de ces Inſcriptions.

ARTICLE XCVII.

Hiſtoire Romaine depuis la fondation de Rome, &c. par les PP. Catrou & Roüillé *D. L. C. D. J. A Paris chés Rollin, de l'Epine, & Coignard. Tome XII. volume in 4°.* pp. 600.

ROme étonnée de la longue réſiſtance de Perſés, rejette ſur l'incapacité de ſes Généraux le peu de progrès qu'avoient fait ſes armes dans la Macédoine. Elle prend enfin la reſolution de n'avoir égard qu'au mérite, dans le choix des nouveaux Conſuls. *Paul Emile* devenu néceſſaire par les beſoins publics reparoît donc ſur la Scéne dans ſon douziéme luſtre, après avoir été treize ans dans l'oubli. Le portrait de ce grand homme, les inſtances de la République pour l'enga-

ger à accepter le Conſulat, & les ſages meſures qu'il prend dès qu'il a cédé à l'empreſſement de ſes Concitoyens, préparent le Lecteur aux plus grands évenemens, ſous la conduite d'un Conſul ferme, brave, vigilant & expéditif; tandis que d'un autre côté l'avarice & les fauſſes démarches de Perſés, annoncent la ruine prochaine de la Macédoine. Le caractére de ces deux concurrens repréſenté d'après les plus grands Peintres de l'antiquité, montre déja comme en perſpective, une ſuite de faits mémorables, qui ſemblent naître les uns des autres. Perſés eſclave d'un ſordide attachement à ſes Tréſors, aime mieux manquer à ſa parole, rebuter ſes Alliés, renoncer aux ſecours les plus néceſſaires, que de faire ſortir de ſes coffres les ſommes les plus modiques, quoique promiſes avec ſerment. Mais auſſi, victime de ſon avarice, il eſt abandonné de tous ſes Alliés, à la réſerve du jeune *Gentius*. Ce Roy d'Illyrie, à la ſollicitation de Perſés, viole le droit des Gens dans la perſonne de deux Ambaſſadeurs de la République, & force les

Romains à porter le fer & le feu dans ses Etats. Il est vaincu sans ressource, fait prisonnier, & aussi-tôt après conduit à Rome avec toute sa famille, pour y servir d'ornement au triomphe du Préteur *Anicius*, qu'une si glorieuse expédition, c'est-à-dire, la Conquête de l'Illyrie entiére n'occupa que trente, ou selon d'autres, que vingt jours.

Paul Emile de son côté s'attache à *Persés*, comme au principal ennemi; il commence par réprimer les désordres, que le peu de fermeté ou d'expérience de ses Prédécesseurs avoit laissé introduire dans l'Armée Consulaire. En peu de temps les Romains paroissent d'autres hommes à leurs ennemis mêmes.

Bien-tôt ils se sont frayé un chemin dans la Macédoine; ils franchissent sans résistance des barriéres qui les arrêtoient depuis trois ans; & après avoir passé avec un travail & une célérité incroïable le Mont-Olympe; déja sous les murailles de Pydna, ils livrent cette fameuse bataille, qui ne leur coûta tout au plus que cent

hommes, où vingt-cinq mille des Ennemis périrent, & onze mille furent faits prisonniers. Le détail d'une journée si glorieuse pour les Romains ne laisse rien à desirer dans l'Histoire. Il est difficile de rien lire de plus animé & de plus intéressant. Le contraste des deux Généraux s'y fait encore bien sentir. Le Macédonien est lâche & barbare, on trouve au contraire dans le Romain un heureux accord de bravoure & d'humanité. Aussi semble-t'il que la Providence eût réservé au plus vertueux Républicain qui fût alors, la punition des crimes du plus coupable des Rois.

Persés fugitif ne se croit plus en sûreté dans les Places les mieux fortifiées; il se retire dans l'Isle de Samothrace, Azile consacré par la Religion, & révéré de toutes les Nations du monde. Ici se trouve une remarque fort curieuse sur l'origine des Aziles, qui établis d'abord en faveur des malheureux injustement persécutés, devinrent le refuge assûré des plus infames scélerats.

Le Consul Romain pénétre avec ses

Légions jusqu'au centre de la Macédoine. Toutes les Villes à l'envi lui ouvrent leurs Portes : la Gréce se hâte de le féliciter sur sa victoire ; & enfin *Octavius*, l'Amiral de la Flotte, lui remet *Persés*. Mais ce sage Romain ne peut refuser des sentimens de compassion à ce malheureux Prince. Il voit sans orguëil à ses pieds un des plus Illustres Successeurs d'*Alexandre*, & de-là il prend occasion de donner à ses Gendres & à ses Fils des instructions, qui seroient infiniment au goût des vrais Sages de nôtre Siécle, si le Stoïcisme qui attribuoit tous les événemens de la vie à une inévitable néceßité, n'en avoit pas été le principe. En quoi, (comme le remarquent judicieusement les Auteurs,) *Paul Emile* ne faisoit pas réflexion qu'il déroboit à sa victoire tout son mérite ; & qu'il en diminuoit encore plus le prix par ses maniéres, que *Persés* par sa lâcheté.

Rome fut moins modérée dans sa joïe : la nouvelle de deux Batailles gagnées, de deux Rois dans ses fers, de deux Royaumes conquis, lui ins-

pira un air de fierté qu'elle ne dépo-ſera plus, & que les *Rhodiens* qui s'étoient érigés en Médiateurs entre *Perſés* & la République, éprouvérent les premiers. Les Ambaſſadeurs des Rois de Syrie & d'Egypte furent traités preſque avec la même hauteur : elle s'humaniſa un peu plus avec le fils de *Maſſiniſſa,* ami fidelle & conſtant ; ſes félicitations parurent les moins ſuſpectes, & le jeune Prince partit de Rome comblé d'honneurs & chargé de préſens.

La République ſe trouve embarraſſée de ſes ſuccès ; ſon ancienne probité commence à ſe démentir. Afin d'occuper ſes Légions,& pour donner de l'exercice à leur valeur,elle fait céder l'équité à la politique ; & envoie ravager la Ligurie & la Gaule Cyſalpine, à qui on ne pouvoit reprocher d'autre crime que de ſoûtenir un reſte de liberté, plûtôt par l'inaction que par les armes. La probité & le déſintéreſſement d'*Attalus*,frere du Roy de Pergame, qui refuſa de s'élever ſur les débris de ce frere dont la Republique étoit mécontente, fut pour elle

un exemple de modération qu'elle combla d'éloges ; mais qu'elle ne se proposa pas d'imiter. Peu s'en fallut même que les Rhodiens, malgré toutes leurs soûmissions, ne fussent déclarés ennemis. Ils eurent besoin pour conjurer la tempête de tout le crédit du célébre *Caton*, qui parla en leur faveur avec la gravité d'un ancien Magistrat, & l'éloquence d'un homme consommé dans l'art de persuader.

Il faut avoüer que les Rois même contribuoient par leurs lâches adulations, à entretenir l'orguëil & la fierté de la République dominante. On ne sçauroit sans indignation voir un Roy de Bithynie venir en personne féliciter Rome de ses Conquêtes ; se faire raser la tête ; dépoüiller ses habits Royaux pour prendre l'habit & la chaussure des affranchis ; au lieu de sa Couronne, porter un de ces bonnets que prenoient les Esclaves après leur affranchissement; à son entrée dans le Sénat baiser le seüil de la porte ; & traiter les Peres Conscripts de Dieux visibles, de Sauveurs & de Libéra-

teurs. La République, ce semble, rougit elle-même des bassesses de ce Monarque; & fit un Décret qui défendit en général à tous les Rois de venir à Rome, s'ils n'y étoient mandés. Le prétexte de l'Arrêt fut qu'il en coûtoit trop à la République pour les frais de ces réceptions, qui devenoient fréquentes. Mais le véritable sujet étoit qu'on vouloit punir le Roy de Pergame, dont la fidélité avoit reçû quelque altération dans la derniére guerre, & qui venoit en personne se justifier auprès du Senat.

Les Peres Conscripts débarrassés des différentes Ambassades qui venoient à Rome de toutes parts, songent à fixer la destinée des deux Royaumes conquis. Ils prennent le parti d'affranchir ces deux Régions, & d'en faire deux Républiques, tributaires néanmoins, & par là dépendantes de la République Romaine. C'est dans la nouvelle Histoire qu'il faut voir les divers Réglemens, qui servirent de fondement à ce nouveau genre de gouvernement. On y découvrira sans peine que les Romains étoient aussi

grands Politiques que bons-Soldats. Le Lecteur parcourt ensuite avec *Paul Emile* les plus belles Provinces de la Gréce. De toutes les merveilles qui s'offriront à ses yeux, rien ne le charmera davantage que les larmes, dont le Général Romain arrose un ordre qu'il reçoit du Sénat, de passer à son retour par l'Epire, de mettre les Villes de cette Contrée rébelle au pillage, & de les raser après les avoir saccagées. Contraint d'exercer la vengeance de Rome sans misericorde, du moins il l'exécuta avec sagesse. Mais ce qui paroîtroit incroïable, si ce fait n'avoit tous les Historiens Romains pour garans, c'est que le Vainqueur de la Macédoine fut sur le point de se voir refuser le triomphe, & eut besoin d'un Orateur qui plaidât sa cause, & fit sentir à la commune l'injustice qu'elle alloit commettre. *Octavius* & *Anicius* obtinrent cet honneur sans débat, quoiqu'il n'y eût aucune comparaison à faire, entre les services du Proconsul & ceux des deux Propréteurs. Peut-être le mérite de ces derniers n'étoit-il pas assés écla-

tant pour que l'envie daignât s'y attacher. Les trois Fêtes Triomphales ſont décrites avec une variété, qui met autant de différence entre la repréſentation de chaque Triomphe, qu'il y en avoit entre les actions qui les méritérent.

Ici Rome commence à ſentir qu'elle peut devenir la Maîtreſſe du Monde entier ; & fait de ce projet le fondement de ſa politique. Son premier ſoin eſt d'humilier les Rois d'Aſie : elle commande aux uns de mettre bas les armes, & ils obéïſſent à l'inſtant : elle fomente la diviſion parmi d'autres, en donnant de l'avantage au plus foible contre le plus fort : elle les entretient tous dans des défiances réciproques ; elle va juſqu'à faire publier dans le Royaume de Pergame un Edit, qui permet à tous les Sujets d'*Eumene* de porter au Tribunal d'un Commiſſaire Romain leurs plaintes contre leur Souvérain ; elle déſunit des Villes conféderées dont l'union lui donnoit de l'ombrage : inquiéte ſur les ſentimens d'*Antiochus Epiphanes*, elle envoie des Députés pour

l'obſerver de plus près ; mais la mort de ce Prince impie la délivre de ſes ſoupçons. Les deux Hiſtoriens quittent pour un moment les Ecrivains prophanes, & prennent pour guides les Auteurs ſacrés.

Rome ſacrifie encore une fois la probité à l'ambition, dans le refus qu'elle fit à *Démétrius* d'aller prendre une couronne, ſur laquelle il avoit un droit inconteſtable. Mais elle eſt la duppe de ſa politique : un de ſes premiers Magiſtrats en eſt la victime ; & le jeune Prince trouve le moyen de s'échapper. Tous ces divers événemens ne ſçaurioent entrer dans un extrait ſans être altérés. Elle marqua plus de ſageſſe en acceptant la Loy *Fannia*, qui banniſſoit des repas la ſomptuoſité, & même une trop grande délicateſſe : mais comme l'eſprit de réforme donne preſque toûjours dans quelque extrêmité ; l'on proſcrivit en même temps toute aſſemblée de littérature ; & l'on condamna au banniſſement les Rhéteurs, & les Philoſophes.

A meſure que la domination Ro-

maine s'étend , les faits ſe multiplient , & l'Hiſtoire de la République dominante devient inſenſiblement l'Hiſtoire du monde entier. La multiplicité des événemens produit ſans confuſion une variété , qui délaſſe agréablement le Lecteur. L'obligation où Rome ſe croit être de ſecourir les *Marſeillois* , ſes anciens & fidéles Alliés , contre l'invaſion des Liguriens , fait franchir les Alpes au Conſul *Opimius* ; & la victoire qu'il remporte en-delà des Monts, fait concevoir à la République l'eſperance de s'étendre un jour auſſi loin vers l'Occident , qu'elle s'étoit agrandie à l'Orient & au Midy.

Tout paroiſſoit tranquille dans les Contrées où le Nom Romain étoit connu ; lorſque l'avarice des Préteurs qui gouvernoient l'Eſpagne , & le reſſentiment de *Caton* contre Carthage , qui avoit recuſé ſon arbitrage dans ſes différens avee *Maſſiniſſa* , enfantérent tout à coup deux des plus cruelles guerres que Rome eût encore eû à ſoûtenir , qui lui coûterent bien du ſang ; mais qui une fois terminées

à l'avantage de la République, lui facilitérent la Conquête de l'Univers. Les commencemens de la guerre d'Espagne frappent par la nouveauté du spectacle ; les Généraux Romains n'y sont plus reconnoissables ; avares & parjures, ils portent l'inhumanité & la perfidie à des excès, qui feroient horreur aux Nations les plus barbares. Comme la Providence recompensoit d'ordinaire la vertu des Romains par des prospérités temporelles ; elle permit aussi que des défaites rëïterées fissent porter à la République la peine de l'exécrable perfidie de ses Généraux, qui dans les premiers temps de la probité Romaine auroient, reçû dans leur Patrie même, le juste chatiment de leurs crimes : mais il ne faut plus s'attendre à trouver dans Rome cet amour universel de la vertu & de l'équité ; l'ambition y devint l'unique divinité à laquelle on sacrifiât. Le sévére Caton même, sous un masque Philosophe, étoit un de ses plus fidéles adorateurs. Ennemi personnel de Carthage, il ne laissoit passer aucune occasion d'inspirer au Peu-

ple Romain ſa haine contre la Capitale de l'Afrique ; & comme il eſt aiſé de perſuader à une rivale que ſon émule eſt coupable, il auroit bientôt réüni contre elle tous les ſuffrages, s'il n'eût eû pour contradicteur le vertueux *Naſica* ; dans qui ſeul on voioit encore la probité ſi vantée des anciens Romains ; mais une probité exempte de cette ruſticité, qui tant de fois dégenera en férocité chés les premiers Républicains. On trouvera délicatement touché le caractére opposé de ces deux mobiles de la République. On y découvre aiſément que la vraie vertu eſt toûjours aimable & bienfaiſante; & qu'un air auſtére & farouche eſt un ſigne non équivoque d'un cœur eſclave de ſes paſſions, & capable des plus noirs excès. Des faits ſans nombre juſtifient l'idée que les Hiſtoriens ont donnée de ces deux hommes, qui par des routes bien différentes étoient parvenus à un degré à peu près égal de crédit & de réputation. Mais le plus frappant & le plus admirable ſans doute eſt de voir *Caton* s'obſtiner à la ruine entiére d'une

Ville, qui a oſé le recuſer pour arbitre dans une affaire, où il n'avoit donné que trop de marques de ſa partialité en faveur de l'adverſe Partie, & d'entendre ce prétendu Philoſophe terminer tous ſes avis ſur les différentes affaires de ſa République, par ces mots : *Je ſuis d'avis encore que l'on ruine Carthage* ; tandis que d'un autre côté le vertueux *Naſica*, quoique perſonnellement outragé à Carthage, eût même couru riſque d'y perdre la vie par les intrigues d'un ſéditieux & d'un inſenſé ; on le voit avec admiration faire ſervir ſon reſſentiment même en faveur des Carthaginois. Ce grand homme ſe fait ſcrupule d'écouter trop ſon cœur, & dans l'appréhenſion que l'animoſité n'eût quelque part à une délibération violente, il s'efforce de détourner la tempête qui menace une aveugle République, laquelle après avoir inſulté le plus généreux de ſes Protecteurs, paroît digne de tous les malheurs qui la vont accabler. Il faut pourtant avoüer que l'amour éclairé de *Naſica* pour ſa Patrie, l'engageoit autant que la pitié à ſauver cette fiére

émule, qui avoit toûjours tenu les Romains en haleine. Cet habile politique craignoit que Carthage une fois détruite, Rome ne tombât dans les défauts ordinaires aux Puissances, dont la domination est étenduë & n'est point traversée. La suite fit voir que ses craintes étoient bien fondées, & Carthage réduite en cendres vérifia toutes les prédictions de *Nasica*. Rome devint cruelle à ses Sujets, insuportable à ses Alliés, inique dans ses Arrêts, avare, livrée à l'incontinence, inquiéte & orageuse au dedans, féconde en guerres civiles, & presque aussi méprisable par les vices dont elle fut inondée, qu'elle continua d'être terrible par la prospérité de ses armes.

A peine la troisiéme guerre punique est déclarée par le Peuple en comices, qu'*Utique*, la plus considerable Ville de la Républiqne Africaine après Carthage, se livre à la discrétion des Romains : la Capitale effraiée dépêche à Rome des Ambassadeurs, qui introduits au Senat, font entendre avec larmes le mot fa-

tal de *dédition* ; elle va même juſqu'à livrer à ſes nouveaux Maîtres ſes armes, ſes machines de guerre, & ſes vaiſſeaux. Un pareil ſacrifice n'appaiſe pas le courroux de Rome ; il faut abandonner l'ancienne Carthage & en bâtir une nouvelle ſans enceinte de murailles & ſans fortifications. Jamais peut-être on n'a mieux vû ce que peut le déſeſpoir. Les Carthaginois réſolus de conſerver leur Ville, ou de périr ſous ſes ruines, trouvent le moyen de ſe fabriquer de nouvelles armes : au défaut du fer & de l'acier on met en œuvre l'airain, l'or & l'argent ; les plus avares deviennent prodigues, & les femmes mêmes ſacrifient ſans regret leurs ornemens les plus précieux. Nous ne prétendons pas ſuivre pas à pas les Hiſtoriens dans les diverſes actions de ce Siége, un des plus mémorables de l'antiquité. Il ſuffit de remarquer que dans la premiére attaque, à la vûë des Remparts bordés d'une multitude prodigieuſe de défenſeurs, tout brillans ſous l'armure qu'ils s'étoient nouvellement fabriquée, la ſurpriſe des Romains

fut ſi grande, qu'elle leur inſpira une défiance & une timidité, qui durérent pendant deux campagnes entiéres. En un mot Carthage étoit ſauvée, ſi elle n'avoit pas eû affaire à des ennemis, dont la vertu propre étoit la conſtance.

Mais le moment de ſa ruine approche ; ſon deſtructeur eſt à ſes portes, n'ayant encore, il eſt vrai, que le tître de Tribun légionnaire ; c'eſt *Scipio Æmilianus*. Quel nom & quel homme ! On auroit dit que Rome ne l'avoit envoïé en Afrique, que pour réparer les fautes de ſes Généraux. Ne ſera-ce pas en donner une aſſés haute idée que de dire, que les Peres Conſcripts au récit de ſes premiers exploits ſe récriérent, qu'il falloit que les ames de *Paul Emile* ſon pere, & de *Scipion* ſon ayeul par adoption, fuſſent paſſées dans le corps d'un ſi généreux fils. Après un pareil ſuffrage, on ne ſera pas ſurpris de le voir proclamé Conſul avant l'âge compétant ; & ſans tirer au ſort, par Arrêt du Peuple & du Senat, envoïé en Afrique pour achever l'expédition de Car-

thage. C'eſt dans l'Hiſtoire même qu'il faut voir les effets extraordinaires de valeur du côté des Romains, & de rage du côté des Aſſiégés. Un plan exact de la Ville, qui s'y trouve, répand une grande clarté ſur le détail circonſtancié des travaux immenſes, qui furent portés de part & d'autre juſqu'aux prodiges. Enfin l'entiére deſtruction de cette ſuperbe Rivale de Rome, qu'un incendie de dix-ſept jours eut de la peine à conſumer, le lâche *Aſdrubal* qui achête les reſtes d'une vie miſerable au prix de la plus noire perfidie; ſon épouſe qui égorge ſes deux enfans, les jette tout palpitans dans les flammes, & s'y précipite avec eux; tout ce que la guerre a de plus cruel & de plus barbare, repréſenté avec des traits nobles & hardis, inſpire des ſentimens d'horreur & de pitié, qui ſe réveillent bien-tôt à la deſtruction de Corinthe, cette Capitale de l'Achaïe, où les Arts ſembloient avoir établi leur domicile, & où ſur tout la Peinture & la Sculpture étoient arrivées à leur perfection. Foible défenſe contre des

hommes tels qu'étoient encore alors les Romains, & contre un Général tel que le célébre *Mummius* ! Ils mettent en même temps le feu à tous les coins de la Ville; l'or, l'argent & le bronze coulent en ruiſſeaux dans les ruës, & alors ſe fit ce fameux mélange de divers Métaux fondus que l'Art n'a jamais pû imiter.

Quelle inhumanité de donner en proie à la flamme dans la même année, *Carthage* & *Corinthe*, les deux Villes les plus opulentes du Monde ! Mais la politique Romaine n'alloit plus qu'à imprimer de la terreur au reſte de l'Univers. Rome de jour en jour moins vertueuſe ne ſongeoit plus qu'à ſe rendre formidable. On l'admire, & on la redoute davantage dans ce douziéme volume; mais on l'eſtime bien moins que dans les premiers Siécles.

Les Notes Hiſtoriques, Géographiques & Critiques répanduës dans ce Volume, comme dans les précédens, fourniront dans la ſuite matiére à des Extraits ſuivis. Telles ſont

en particulier les *Diſſertations* qui concernent le droit des aziles, le culte de la Déeſſe *Laverne*, l'Antre de *Trophonius*, l'Oracle d'*Amphiaraüs*, la Statuë de *Jupiter* Olympien, la mort d'*Antiochus* le grand, Roy de Syrie, la Loy *Fannia*, les Clepſydres qui furent en uſage parmi les Romains, les opinions de l'ancienne, de la moyenne, de la nouvelle Académie, & des Stoïciens; Enfin, différens points d'Hiſtoire & de Chronologie.

ARTICLE XCVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RELIGION, ECRITURE SAINTE, PERES, THÉOLOGIE, PIETÉ.

DE VENISE. On imprime de nouveau chés *Albrizzi*, les excellens Commentaires de *Cornelius à Lapide*, Jéſuite, ſur toute l'Ecriture Sainte. *L'Euchologe* des Grecs par le P. *Goar*, ſçavant Dominicain, eſt achevé d'imprimer, chés *Giavarina*.

De Rome. Le Saint *Ephrem*, dont S. E.M. le Cardinal *Quirini* prépare une Edition parfaite, paroîtra en 4. tom. in fol. dont les deux premiers présenteront le Texte Grec conforme à l'Edition d'Oxford 1709. avec la Version faite par Gerard *Vossius*, & donnée par parties à Rome en 1589. 1593. 1598. & avec de nouvelles Notes jointes aux anciennes, à la fin de chaque Volume. Le 3^e^. Tome en Langue Syriaque renfermera le Texte original de plusieurs Ouvrages *de S. Ephrem*, qui n'ont point encore parû; les Caractéres Syriaques seront ceux de l'Imprimerie Ducale de Florence. Le 4^e^. Tome ou *Panoplia* est abandonné aux Remarques, Eclaircissemens, Dissertations, sur les Antiquités & sur les Dogmes; ces Piéces seront de la composition du très-sçavant Cardinal.

M. *Rhodigini*, Bibliotécaire de M. le Cardinal Imperiali, a publié *de Liturgià Romani Pontificis in solemni celebratione Missarum libri duo*, in 4°. 2. vol. chés *Bernabo*. Il entre dans cet Ouvrage beaucoup d'éclaircissemens

fort importans & tirés des anciens Manuscrits du Vatican.

De Naples. On a fait une septiéme Edition de la *Démonstration Evangélique*, écrite en très-beau Latin, par M. *Pierre Daniel Huet*, Evêque d'Avranches, en 2. tom. in 4°: chés *Mosca* : on la qualifie *recognita & pluribus mendis expurgata*, pag. 827.

De Padoue. Le P. *Serry*. Dominicain, a intitulé une nouvelle Dissertation, *Græci Theologi de Christo Pascha suum præmaturè atque in pane fermentato celebrante Dissertatio à Theologo Latino consonis notis dispuncta & confutata.* Le Théologien qu'il réfute, est M. *Sisimo Perastiano* de Céphalonie, qui a soûtenu dans une Dissertation que J. C. a institué l'Eucharistie en pain levé, in 8°. 1730.

De Naples. L'Illustrissime Evêque M. Joseph-Marie *Perrimezzi*, de l'Ordre des Minimes, a donné la 2e. partie de son Ouvrage Théologique, *in sacram de Deo scientiam Dissertationes selectæ, historicæ, dogmaticæ, scholasticæ.* Ce Livre est dédié au Cardinal Cienfuegos, chés *Malio*, in fol. pgg. 402.

De

De Milan. On doit à M. *Argelati* l'impreſſion d'une Diſſertation du P. *Orſi*, contre le feu P. *Touttée*, Bénédictin, qui a ſoûtenu en 1720. à la tête de ſon Edition de S. Cyrille de Jeruſalem, le ſentiment au ſujet de la Conſécration, ſur lequel le P. *Le Brun* a été depuis ce tems-là réfuté amplement & ſans replique : ce ſentiment eſt que la Conſécration de l'Euchariſtie, ne ſe fait pas par les ſeules paroles, *Ceci eſt mon Corps*, &c. mais que l'invocation du S. Eſprit, qui ne ſe dit que quelque temps après, fait auſſi partie de la forme de ce Sacrement. *Diſſertatio Theologica de invocatione Spiritûs Sancti, in Liturgiis Græcorum & Orientalium*, &c. in 4°. chés Malateſta 1731.

De Naples. Le P. *Liborio Siniſcalchi* D. L. C. D. J. a donné un *Exercice* pour ſe préparer à la reception du S. Eſprit, depuis le jour de l'Aſcenſion juſqu'à la Pentecôte. *Il cuor tra le Diomme dello Spirito Santo, ouvero Eſercizi divoti per la Novena, e Feſta della Pentecoſte.* in 8°. pgg. 527. chés *Moſca* 1731.

Le P. Dom Pierre *Brencola*, Chanoine régulier de Latran, a fait imprimer le Chemin de la perfection chrétienne & religieuſe. *Strada della perfettione chriſtiana é religioza.* Vol. in 12. pgg. 400. chés *Migliaccio* 1731.

De Paris. Une nouvelle Traduction Françoiſe de la Retraite du P. *Salazar*, dont il y a plus de 12. Editions en Eſpagnol, s'imprime ou ſe vend chés *Rollin*. Le Traducteur eſt le P. *Margat*, Miſſionnaire de la C. D. J. à S. Domingue.

Retraite ſpirituelle ſur les Vertus de J. C. avec un Diſcours ſur la néceſſité de le connoître & de l'aimer. Vol. in 12. *pgg.* 332. *à Paris, chés Rollin, Quai des Auguſtins.*

Depuis qu'il eſt paſſé en coûtume & comme en régle parmi les plus Gens de bien, de faire la Retraite chaque année, au moins pendant 8. jours ; il a parû convenable, non-ſeulement pour éviter les ſuites ordinaires des répétitions, mais encore pour faire approfondir les principaux objets de la Religion ; de diverſifier le plan de ces Exercices ſpirituels, & d'en com-

poser où l'on ne parcourût pas toutes les grandes vérités de l'Evangile & tous les Mystéres, mais où l'on se bornât à pénétrer à fonds des sujets particuliers. Telle est la Retraite qui se présente si heureusement, qu'avant qu'on ait eû le temps de l'annoncer, il s'en fait une 2ᵉ. Edition; elle n'applique le Solitaire qu'à la considération & à l'imitation des vertus de J. C. L'Auteur supprime un nom depuis long-temps célébre dans le ministére de la Chaire, accompagné de Tîtres honorables dans sa Société, & que l'on espére qui paroîtra bien-tôt à la tête d'un corps d'Œuvres spirituelles, & d'un cours de Sermons.

HISTOIRE. ANTIQUITÉS.

DE PETERSBOURG. Le Commerce de la Russie avec la Chine contribuëra à enrichir la République des Lettres. Déja le *Musæum Sinicum* de M. BAYER, un de nos Professeurs, contient en 2. tomes in 8°. une *Grammaire Chinoise* : une *Grammaire* de la Langue de *Chincheo* : la *Vie de Confu-*

cius : le commencement du Livre célébre TA-HIO, en Chinois & en Latin : les *Origines Chinoises* tirées d'un ancien Livre, en Chinois & en Latin ; une *Chronologie Chinoise* ; un Traité des *poids & des mesures* de la Chine.

Une Médaille du Roi *Euczatides* a engagé le même sçavant Professeur, à travailler sur l'*Histoire des Rois Grecs de la Bactriane.*

DE SUEDE. On a beaucoup parlé d'une Epée prétenduë magique de *Gustave Adolphe*. M. VASLIN a recuëilli les contes que l'on débite sur cet enchantement.

DE HOLLANDE. M. le Chevalier DE G***. a fait imprimer à la Haye chés *Scheurleer*, la Suite de la traduction des *Annales de Tacite*, commencée par feu M. *Amelot de la Houssaie* ; 5e. & 6e. partie en deux Tomes in 12. qui contiennent le 14e. le 15e, & le 16e. Livre. Le même Traducteur promet de donner l'*Histoire* qui suit les *Annales*, & la *Vie de Julius Agricola*. Il a imité M. AMELOT, & dans la maniére de traduire, &

dans les Réflexions politiques, qui partagent avec le texte chaque page. Il a fait aussi des Notes historiques & critiques, comme *Amelot* : il rabaisse autant qu'il peut d'*Ablancourt*, coupable (il est vrai) de n'être pas un Traducteur fidelle, jusqu'au scrupule à ne rien omettre; mais dont les Censeurs seroient heureux d'avoir imité ce stile noble, ferme, précis, si propre pour écrire l'Histoire, & qui fera toûjours regarder d'*Ablancourt* comme un Modéle pour les Traducteurs. Les *Réflexions* sont dans le goût d'*Amelot*, souvent hardies, souvent communes, souvent instructives, souvent fausses, soûtenuës d'exemples pris quelquefois dans des Livres, tels que les *Testamens* de M. *Colbert* & de M. *de Louvois*, Ouvrages de DESCOUTILS, les *Mémoires de M^lle. de Montpensier*, &c. Quand on veut instruire, c'est par la vérité qu'il faut instruire.

D'ALLEMAGNE. Nous n'avons point encore une Histoire compléte de l'Allemagne. On disoit, il y a 2. ans, que le P. VASNER, Jésuite,

en compoſoit une en Latin, & l'on ſe promettoit beaucoup de la beauté mâle de ſon ſtile, & de ſa grande ſagacité. M. DE BUNAU, malgré les occupations, d'un des premiers Poſtes du Gouvernement de la Saxe, a publié en Alleman un tome de l'*Hiſtoire générale* de la Nation; & ce commencement fait ſouhaiter la continuation. Les matériaux ne manqueront pas à ceux qui voudront entreprendre ce travail : on a une infinité de Recüeils, de Chroniques, de Tîtres, d'Hiſtoires particuliéres; & depuis peu les Ouvrages de *LEUTINGER* (*Nicolai Leutingeri Opera*) imprimés à Francfort en 2. tomes in 4°. par les ſoins de M. KUSTER, donnent une connoiſſance exacte de l'Hiſtoire du Marquiſat de Brandebourg. Le Recüeil des Hiſtoriens de Sileſie, *Sileſiacarum rerum Scriptores*, imprimé à Leipſick, *in folio*, que nous devons à M. DE SOMMELSBERG, inſtruit parfaitement ſur l'Hiſtoire de la Sileſie, & même de la Pologne. Le premier Tome qui a parû l'an paſſé, ſera bientôt ſuivi du ſecond.

De Londres. L'Hiſtoire de l'Angleterre ſous les Princes Stuards, par Oldmiskon, n'eſt regardée, même par les Perſonnes indifférentes, que comme un Libelle diffamatoire, *in folio*; où les égards dûs aux Souverains & la vraiſemblance ſont moins obſervés, que dans l'*Hiſtoire ſecrette de Procope*, dans la *Chronique ſcandaleuſe*, les *Mémoires de Regnier de la Planche*, l'Hiſtoire de Loüis XJII. par *le Vaſſor*, l'*Hiſtoire ſecrette des Rois d'Angleterre*, les *Mémoires de Burnet*; les *Mémoires de Rochefort*, *d'Artagnan*, & dans cette multitude de Romans déguiſés en Hiſtoire, dont la fertile & mauvaiſe plume de *Gatien Deſcoutils*, Officier François, mari d'une Marchande Libraire de Hollande, a inondé le Public. Le ſort de ces Livres, qui flattent la malignité des hommes, eſt d'être reçûs avec empreſſement, lûs avec quelque plaiſir, & bien-tôt mépriſés, oubliés : il ſuffit pour décréditer le Roman ſatyrique de M. Oldmiscon, qu'il déclare nettement qu'il veut réfuter le Comte de *Clarendon* & Lau-

rent *Echard*, ces deux Hiſtoriens d'Angleterre les plus judicieux & les plus eſtimés. L'Hiſtorien partial n'a pas caché qu'il ne ſe promet pas des Lecteurs dociles.

PHYSIQUE. POESIE. DROIT.

DE LONDRES. M. RAPPOLT a publié en Latin des Conjectures ſur la viciſſitude des couleurs, que les Saiſons en ſe ſuccédant font paroître comme des changemens de décoration. *Conjecturæ Philoſophicæ de colorum in facie telluris viciſſitudine annuâ; ubi maximè in viriditatis æſtivæ & hyemalis albedinis naturam & uſum inquiritur; Autore Carolo Henrico* RAPPOLT *Boruſſo*, in 8°.

DE PARIS. On imprime ici une Traduction de JUVENAL en Vers François, on y joint le Texte Latin; & aux deux Textes des Notes en l'une & l'autre Langue. Le P. JOUVENCI a donné des Notes ſur ce Poëte, & le P. TARTERON l'a traduit en François; mais ces Notes n'étoient que Latines; & cette Tra-

duction n'étoit qu'en Prose : on prétend ici suppléer ce que l'un & l'autre Auteur ont laissé à desirer. In 12. chés Rollin fils.

De Basle. M. Otto, Professeur à Utrecht, a augmenté d'un cinquiéme Tome, la Collection des Piéces les plus curieuses & les plus rares sur le Droit Civil. Le tître est : *Thesaurus Juris Civilis.* On l'imprime chés les *Thourneysen*, freres.

M. Iselin travaille à une Edition des Institutes de *Justinien* ; & il s'addresse aux Sçavans, pour avoir communication des MSS, dont la confrontation lui seroit nécessaire pour la perfection de l'Ouvrage.

Mathematiques.

Eclipse de Lune le 19. *de Juin* 1731. *Observation faite au Cap. François, Côte de S. Domingue, par le P.* Bouttin. *D. L. C. D. J.*

La Pénombre a parû le 19. Juin, le soir, à 8. h. 15. m.

L'Ombre pure à 8. h. 18. m. 30. s.

Les Taches 2, 4, 15, 17, éclipsées à 8. h. 42. m.

Mare Crisium éclipsée tant soit peu à 9. h. 20. m.

Mare Serenitatis éclipsée tant soit peu à 9. h. 36. m.

La fin de l'Eclipse pour l'Ombre véritable à. 9. h. 49. m. 20. s.

DE LOUVIERS. *Lettre de M. l'Abbé Thomas André* le MONNIER..... J'ai vû dans le Mercure du mois de Septembre 1731, la réponse du P. Romuald *le Muet*, à la Réfutation de son Ouvrage sur la *Quadrature du Cercle*, &c. En qualité d'Auteur de cette Réfutation, insérée dans vos Mémoires du mois de Mars dernier, *Article* 26, je déclare que je veux être plus sage, au sujet de la réponse dont il s'agit, que je ne l'ai été à l'égard de ce que j'ai entrepris de réfuter, reconnoissant qu'il n'est pas avantageux d'avoir affaire à un Adversaire semblable au P. *le Muet*. J'avoüe franchement que je n'attendois pas une réponse de cette sorte, & que je croïois que ce Pere ne pourroit tout au plus, que me reprocher d'avoir omis de dire, que le diamétre d'un cercle étant 497, la circonférence en

des Sciences & des beaux Arts. 1655 est moindre que $1561 \frac{3}{7}$. Cependant je prie les Connoisseurs d'examiner, & l'Ouvrage, & la Réfutation que j'en ai faite, assûrant que je consens très volontiers à ce que le P. *le Muet* & ses Approbateurs pensent de ma capacité autant désavantageusément qu'il leur plaira. Je suis même déja tout disposé à apprendre sans chagrin, que tous les habiles Géométres demeurent persuadés que la crainte d'une nouvelle réponse de la part du P. *le Muet*, (encore plus étonnante que cette premiére) m'oblige à prendre le parti de n'en pas dire davantage, comme je prens celui de faire tous mes efforts, pour ne m'écarter jamais des principes de la Géométrie, qui m'est connuë. Cette Géométrie m'enseigne que ces quatre quantités 1, $\sqrt{2}$, $1\frac{1}{2}$, 2, de même que ces quatre autres 1, $2-\sqrt{\frac{1}{2}}$, $1\frac{1}{2}$, 2, ne sont point en proportion, ni à plus forte raison en progression géométrique, parceque d'une & d'autre part le produit des deux extrémes n'est point égal au produit des deux moïennes. La même Géométrie me réduit

auſſi à attendre encore, que quelque Mathématicien plus heureux (quoique peut-être moins Rhétoricien) que le P. *le Muet*, faſſe perdre au Problême de la Quadrature du Cercle le nom d'Apore, &c.

TABLE
DES AUTEURS.

MOnſ. d'Ablancourt.	1649
M. Amelot de la Houſſaie.	1648
Michel Baïus.	1570. & *ſuiv.*
M. Bayer.	1647
Le Cardinal Bellarmin. *	1521. 1604
Le P. Bouttin. *	1653
Le P. Dom Pierre Brencola.	1646
Le P. le Brun.	1645
M. de Bunau.	1650
Buxtorf le Pere / Buxtorf le Fils	1530
Le P. Catrou. *	1622
Le P. de Charlevoix. *	1481
Le P. J. B. du Cheſne. *	1566. 1594
M. le Comte de Clarendon.	1651
Cornelius à Lapide. *	1642
M. Deſcoutils.	1649. 1651
M. Laurent Echard.	1652
Glaſſius.	1521. 1529
Le P. Goar.	1642
Le P. Dom Guarin.	1513. 1529
M. J. G. *Prêtre.*	1562
M. le Chevalier de G***	1648
Jean Heſſels.	1571 & *ſuiv.*
M. Huet, *Evêque.*	1644
Le Pere Jouvenci. *	1652
M. Iſelin.	1653
Juvenal.	1652

M. Engelbert Kæmpfer. 1544
M. Ant. Laiſné. 1608
Jean de Lens. 1594
Le P. Leſſius. * 1602
M. Nicolas Leutinger. 1650
Le P. Margat. * 1646
M. l'Abbé le Monnier. 1654
M. Maximilien Morillon. 1583
Le P. le Muet. 1654
M. Oldmiſkon. 1651
Le P. Orſi. 1645
M. Otto. 1653
M. Siſimo Peraſtiano. 1644
M. Perrimezzi, *Evêque.* *Ibid.*
Le P. Jean-Baptiſt. le Perſ. * 1481
M. le Cardinal Quirini. 1643
M. Rappolt. 1652
M. Rhodigini. 1643
Le P. Roüillé. * 1622
Le P. Salazar. * 1646
M. Jean-Gaſpar Scheuchzer. 1544
Le P. Serri. 1644
M. Simon. 1530
Le P. Liborio Siniſcalchi. * 1645
M. de Sommelſberg. 1650
Le P. Pierre Soto. 1571. & *ſuiv.*
Le P. Tarteron. * 1652
Le P. Touttée. 1645
M. Vaſlin. 1648
Le P. Vaſner. * 1649
Gerard *Voſſius.* 1643

TABLE
DES MATIERES.

A

AMérique. Sa découverte. 1506.
Anicius, Préteur, conquit l'Illyrie, prend le Roi prisonnier, & le fait conduire à Rome avec sa famille. 1624.

B

Baïus, ou, *Michel de Bay*. Sa Naissance. sa Patrie, il vient étudier à Louvain, il passe au Doctorat. 1570. Il fait de la Doctine de *Soto* le fonds de son systême, il *s*'unit à *Hessels* pour l'introduire dans l'Université, il y obtient la Chaire de l'Ecriture Sainte, il dogmatise, il ajoûte au systême de *Soto* de nouvelles erreurs, sa Doctrine & celle de *Hessels* rédigée en 18. Articles, est censurée par la Sorbonne. 1574 *& suiv.* Pie V. & l'Archev. de Malines lui défendent, sous peine d'excommunication, d'enseigner les Propositions qu'on leur a deferées 1578. Il compose quatre Traités, où malgré la défense il expose une partie de ces Propositions, il est envoïé au Concile de Trente. 1579. Il publie de nouveaux Ecrits, ils sont déferés au S. Siége, Pie V. les fait examiner & en condamne plusieurs Propositions.

1580.1581. Les ſuites qu'eut cette Bulle, la maniére dont elle fut reçûë par l'Univerſité, la ſoumiſſion de *Baïus*. 1582. à 1584. Il dreſſe une Apologie de ſa Doctrine avec une Lettre au Pape, on examine de nouveau ſes Ecrits à Rome, le premier Jugement eſt confirmé, & *Baïus* ſe ſoumet en apparence. 1585 à 1587. Il renouvelle bien-tôt ſes clameurs, la Bulle de Pie V. eſt reçûë dans un Concile de la Nation, la Faculté de Louvain porte un Décret contre les Propoſitions déja proſcrites, & oblige *Baïus* de ſouſcrire comme les autres. 1588. 1589. Nouvelles clameurs de la part de Baïus & de ſes Partiſans, nouvelle condamnation de ſes Erreurs, de la part de la Cour de Rome. 1590. à 1593. Sentimens de Baïus ſur la Grace & la Prédeſtination. 1595 à 1597. Il fait condamner par la Faculré, la Doctrine oppoſée à ſes Erreurs. & enſeignée par *Leſſius* & *Hamelius*, Jéſuites, les ſuites qu'eur cette Cenſure 1598. à 1605. Mort de Baïus, ſon Portrait. 606

Bellarmin, défendu contre le P. Dom *Guarin*, qui d'après *Glaſſius* attaque un des Argumens, donr le Sçavant Cardinal s'eſt ſervi pour réfuter l'erreur des Proteſtans, qui ont oſé ſoûtenir que le Pape eſt l'Antechriſt. 1521. *& ſuiv.*

Briſe. Etimologie de ce mot. 1483. Qu'eſt-ce qui rend ce vent ſi conſtant & ſi égal? *Ibid.*

Budſo. Origine de cette Religion, ſon Fondateur. 1556. Ses principaux Points de

Doctrine. 1557. En quel tems le *Budso* s'est-il introduit au Japon ? 1558

C

Cabale des Juifs. Qu'enseigne-t'elle ? 1532
Carthage. Sa destruction par les Romains. 1637. à 1640
Caton. Son ambition, sa haine contre Carthage. 1634. La cause de son obstination à vouloir la ruine de cette Emule de Rome. 1635. 1636
Christophe Colomb. Son projet de la découverte du Nouveau Monde, obstacles qu'il rencontre pour l'exécution. 1491. Il s'embarque enfin : d'anger qu'il court de la parr de son Equipage, sa premiére découverte. 1492. 1493. Il retourne en Espagne, description de son entrée à Barcelonne, Faveurs que la Cour lui accorde. 1494. *& suiv.* Son second voyage, ses nouvelles découvertes, victoire qu'il remporte sur une armée d'Insulaires. 1498. *& suiv.* On le rend suspect à la Cour; il arrive un Commissaire pour informer de sa conduite, il repasse en Espagne, il dissipe tous les soupçons & reçoit de nouvelles faveurs de la Cour. 1501. Les guerres que Dom Barthelemy son frere eût à soûtenir pendant son absence, & les victoires qu'il remporta. 1502. *& suiv.* Troisiéme voyage de *Colomb*, ses nouvelles découvertes, état de sa Colonie à son arrivée. 1504. 1505. Nouvelles plaintes contre lui & contre ses fré-

res, on lui nomme un Successeur, ils sont envoyés en Espagne chargés de chaines, son innocence est reconnuë, &c. 1507. *& suiv.*

E

Eclipse de Lune le 19. de Juin 1731. Observation. 1653

G

Gemare. Explication de ce mot. 1535
Grammaire Hébraique par le P. Dom *Guatin.* 1511. Exposition du dessein de l'Auteur. 1515

H

Hayti. V. *Isle Espagnole.*
Hérode. Conjectures sur l'Origine de ce Roi. 1565
Hessels, ou *Jean de Louvain*, ami & collégue de *Baïus*, Auteur & compagnon de ses égaremens. 1571. *& suiv.* V. *Baïus.*

I

Jammabus, Hermites du Japon. Leur maniére de vivre. 1554. Ce qui les rend considerables & redoutables. 1555
Japon. Succession des Empereurs Japonnois. 1545. *& suiv.*
Jean de Louvain. V. *Hessels.*
Inscriptions Sépulcrales découvertes à Lyon. 1608

Isle Espagnole. Sa latitude. 1482. Son étenduë, sa richesse. 1484. Portrait des Naturels du Païs. 1486. Mœurs de ces Insulaires. 1487. Leur caractére d'esprit. *Ibid.* Leur Religion, leurs Divinités, leurs Prêtres. 1488. Noms de cette Isle avant sa découverte par les Espagnols, ses différens Royaumes. 1489. Langue de ces Insulaires, incertitude de son origine. 1490

L

Louvain. En quel tems fut érigée son Université. 1569

Lessius. Son Apologie contre la Censure de l'Université de *Louvain.* 1603. *& suiv.*

M

Massore. En quoi consiste cet Ouvrage? Par qui & en quel tems a-t'il été composé? 1533

Mischne. Son origine & son Auteur. 1535

N

Nasica. Portrait de la probité & de la sage modération de ce vertueux Romain. 1635. à 1637.

O

Ouragan. Etimologie de ce mot. 1485

P

Paul Emile. Bataille mémorable qu'il remporte sur les Macédoniens, & qui le rend Maître de toute la Macédoine. 1624. à 1626. Il saccage à son retour l'Epire, il arrive à Rome, où après de si belles Conquêtes, il n'obtient qu'avec peine le triomphe. 1630

Persés, Roi de Macédoine. Caractére de ce Prince avare. 1623. Il est depoüillé de ses Etats, & fait prisonnier par les Romains. 1626

S

San-Domingo. Sa fondation. 1502. Son renversement & son rétablissement. 1510

Scipio Æmilianus. Son éloge. 1639

Sinto. En quoi consiste cetre Religion chés les Japonnois ? Quelle est la croïance des *Sintoïstes*, leurs Maximes, leurs pratiques, &c. ? 1550. *& suiv.*

Sinto, ou, Secte des *Moralistes*. Quel en est le Fondateur ? Quand fut-il introduit au Japon ? Quelle est la croïance des *Moralistes* ? 1549. *& suiv.*

Soto, Dominicain. Son systême sur la Grace & le Libre Arbitre. 1572. 1573

T

Talleth. Quel est cet ornement ? Combien y en a-t'il de sortes ? Explication de l'une & de l'autre. 1540

Talmud. Il eſt diviſé en deux eſpéces, par qui & en quel tems l'un & l'autre a-t'il été composé? Lequel eſt le plus en uſage aujourd'hui parmi les Juifs? 1534

Ruard Tapper, Chancelier de l'Univerſité de Louvain. Preſſentimens qu'il a des égaremens de *Baïus* & de *Heſſels.* 1571

Tephilla de la tête. } Comment ſe fait l'un
Tephilla du bras. } & l'autre ornement? 1538. 1539.

Tephillins. Quel eſt l'uſage de cet ornement? 1537.

Tolet, Jéſuite. Il eſt envoïé à Louvain par Grégoire XIII, ſuccès de ſa négociation auprès de l'Univerſité. 1591. à 1593

Fin de la Table des Matiéres.

TABLE

DES ARTICLES.

Article LXXXIX. H*Istoire de l'Isle Espagnole, ou de S. Domingue, écrite particuliérement sur des Mémoires manuscrits du Pere le* Pers, *Jésuite Missionnaire à* S. *Domingue, & sur les Piéces originales qui se conservent au dépôt de la Marine*, &c. pag. 1481

Art. CX. Grammatica Hebraïca & Chaldaïca, &c. *C'est-à-dire, la Grammaire Hébraïque & Chaldaïque, recüeillie des meilleurs Auteurs, & réduite à une méthode nouvelle & aisée*, &c. p. 1511

Art. XCI. *La suite de l'Article précédent* p. 152

Art. XCII. *Histoire Naturelle, Civile Ecclésiastique de l'Empire du Japon*, &c. p. 1544

Art. XCIII. *Explication de la Généalogie d Nôtre Seigneur. & ce qui a précédé sa naissance, selon* S. *Mathieu &* S. *Luc; avec ce qu'il y a de plus remarquable dans l'Ancien Testament depuis Adam jusqu'à J. C. les questions les plus agitées & les plus considerables, que l'on propose par rapport aux Patriarches, & autres personnes, qui entrent*

dans ladite Généalogie , &c. p. 1562.

Art. XCIV. *Histoire du Baïanisme , ou de l'Héréſie de Michel Baïus , avec des Notes, Historiques , Chronologiques , Critiques , &c.* p. 1566

Art. XCV. *La ſuite de l'Article précédent.* p. 1594

Art. XCVI . *Inſcriptions Sépulcrales découvertes à Lyon ſur la Montagne de St. Irenée . . . . . Remarques ſur ces Inſcriptions,&c.* p. 1608

Art. XC. VII. *Histoire Romaine depuis la fondation de Rome , &c.* p. 1622

Obſervation de l'Eclipſe de Lune du 19. de Juin , &c. p. 1653

Lettre de M. le Monnier ſur la Quadrature du cercle , &c. p. 1654

Art. XCVIII. *Nouvelles Littéraires.* p. 1642

D'ITALIE. *De Rome.* p. 1643
De Veniſe. p. 1642
De Naples. pp. 1644. 1645
De Milan. p. 1645
De Padoüe. p. 1644

D'ALLEMAGNE. p. 1649.
De Petersbourg. p. 1647
De Baſle. p. 1653

DE SUEDE. p. 1648

D'ANGLETERRE. *De Londres.* p. 1651. 1652

Septembre 1731.

TABLE DES ARTICLES.

DE FRANCE. *De Paris.* pp. 1646. 1652
De Louviers. p. 1654

DU CAP FRANÇOIS. p. 1653

FIN.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4015